This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

UC-NRLF
$B 261 663

Digitized by Google

LIBRARY
OF THE
UNIVERSITY OF CALIFORNIA.

Class

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

BIBLIOTHÈQUE SOCIOLOGIQUE. — N° 36

A. HAMON

PSYCHOLOGIE
DU
MILITAIRE PROFESSIONNEL

— NOUVELLE ÉDITION AUGMENTÉE D'UNE DÉFENSE —

PARIS. — Ier
P.-V. STOCK, ÉDITEUR
(Ancienne Librairie TRESSE & STOCK)
27, RUE DE RICHELIEU, 27

1904

Tous droits de traduction et de reproduction réservés pour tous les pays, y compris la Suède et la Norvège.

Digitized by Google

Digitized by Google

PSYCHOLOGIE

DU

MILITAIRE PROFESSIONNEL

Digitized by Google

DU MÊME AUTEUR

HYGIÈNE

Etude sur les eaux potables et le plomb. Paris, 1884. Traduction turque, Constantinople, 1889.

L'Esposizione d'Igiène di Parigi. Piacenza, 1886.

Caronique de l'Hygiène en Europe. Montréal, 1886.

Dell' uso dei tubi di Piombo per la condotta delle acque alimentari. Piacenza, 1889; traductions polonaise et espagnole.

Sociologie et Hygiène. Bordeaux, 1889; traduction italienne, Naples, 1889.

Traité de l'hygiène publique d'après ses applications dans les différents pays de l'Europe, par le Dr Palmberg. Traduction française, Paris, 1891.

SOCIOLOGIE

L'Agonie d'une Société, 1889, (en collaboration avec M. G. Bachot.)

Ministère et Mélinite, 1891, (en collaboration avec M. G. Bachot), 5e *mille*.

France sociale et politique. Année 1890, 2 volumes; année 1891. Paris, 1891 et 1893.

Survivances animiques et polythéiques en Bretagne. Paris, 1893.

Les hommes et les théories de l'Anarchie. Paris, 1893. Traduction espagnole, Buenos-Ayres, 1894.

De la définition du crime. Lyon, 1893. Traductions portugaise, espagnole, (Madrid 1894); anglaise 1895.

ÉTUDE DE PSYCHOLOGIE SOCIALE

I. Psychologie du Militaire Professionnel. — Paris et Bruxelles 1894.

II. Psychologie de l'Anarchiste Socialiste. — Paris 1895. — Traduction espagnole sous presse.

En préparation :

CHRISTIANISME ET ANARCHISME

La genèse de l'Anarchiste-Socialiste.

La France sociale et politique, année 1892.

Digitized by Google

ÉTUDES DE PSYCHOLOGIE SOCIALE

PSYCHOLOGIE

DU

MILITAIRE PROFESSIONNEL

PAR

A. HAMON

NOUVELLE ÉDITION AUGMENTÉE

D'UNE DÉFENSE

Amicus Plato sed magis amica veritas.

PARIS
ALBERT SAVINE, ÉDITEUR
12, RUE DES PYRAMIDES, 12
1895

Digitized by Google

U21
H3

GENERAL

Digitized by Google

LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA

DÉFENSE

DE LA

Psychologie du Militaire professionnel

« Le monde ne vous peut haïr; mais il me hait, parce que je rends ce témoignage contre lui que ses œuvres sont mauvaises.»

(ÉVANGILE SELON SAINT-JEAN, VII, 7.)

En novembre 1893, nous publiâmes le premier volume d'une série d'études de psychologie sociale. Cette *psychologie du militaire professionnel* (1), était un livre purement scientifique qui, avant sa publication, eut à subir quelques pérégrinations que le Dr Corre a contées dans la *Société Nouvelle* (2). Nous lui laissons la parole.

(1) Certaines revues publièrent des fragments de ce livre : *Société Nouvelle*, juillet 1893 (chap. IV et V); *Mercure de France* (chap. XII), *Revue Socialiste* (chap. II et III), *Art Social* (chap. VI) septembre 1893; *Sempre Avanti* de Livorno, 23, 30 septembre, 7 octobre (chap. VI); *Critica Sociale* de Milano, 1 novembre, (chap. VII); *Révolte* 25 novembre, 17 décembre (chap. IV et VI); *Giornale di médicina Pubblica* de Napoli, avril 1894 (chap. IV).

(2) N° de décembre 1893.

199748

Digitized by Google

« L'auteur, pour bien accentuer son attention de présenter une œuvre scientifique, aurait voulu publier son travail dans une revue spéciale de criminologie (1), où il eut fort bien complété mon aperçu sur la *Criminalité militaire en France*. Le directeur de cette revue (2), homme excellent et qui tout le premier sait à quoi s'en tenir sur la psychologie du milieu portraicturé, ne put cependant refouler le fonctionnaire ! « Ce que vous dites est vrai, répétait-il à l'auteur, mais pensez donc ! publier cela dans ma revue ! sous mon égide ! Le cours, que je professe devant un auditoire de jeunes gens pour la plupart destinés à l'armée, m'oblige à beaucoup de circonspection. Encore si vous limitiez votre tableau au militarisme d'avant 1789 ? » Ce fut là.... le début des pérégrinations du livre chez divers éditeurs, tous plus patriotes les uns que les autres.... Les éditeurs (3), qui ont successivement refusé le livre, déclarent tous qu'ils l'ont lu et, aveu très drôlatique, qu'ils l'ont trouvé intéressant, très vrai sur divers points. Mais l'éternel *il ne faut pas toucher à l'armée* forme leur conclusion et motive leur refus de publier l'œuvre... »

Ne trouvant pas d'éditeur en France, je m'adressai en Belgique et la maison Ch. Rozez voulut bien mettre sa firme, pendant que M. A. L. Charles, libraire à Paris acceptait d'en être le dépositaire général en France.

La *Psychologie du militaire professionnel* parut donc le 26 novembre et fit grand bruit dans le *landerneau politicien*, même outre frontières (4). Point ne nous manquèrent les attaques fort vives, injurieuses aussi. L'émotion fut telle, à en croire les ga-

---

(1) *Archives d'Anthropologie criminelle.*
(2) Dr Lacassagne.
(3) Ce sont MM. Storck, Société d'éditions scientifiques, O. Doin, G. Carré, Reinwald.
(4) Une édition italienne est sous presse ; une édition espagnole et une allemande sont annoncées.

Digitized by Google

zettes, que la magistrature de notre pays faillit intervenir (1).

Devant ces violences, nous gardâmes le calme qui convient à l'homme de science, ce que nous sommes, ce que nous voulons être. Laissant clabauder les gens, nous continuâmes nos études ne rompant le silence que rarement (2). Aujourd'hui nous donnons une nouvelle édition de notre livre et cela nous invite à présenter au public une défense de cet essai de psychologie sociale, de psychologie d'une foule homogène : le militaire professionnel (3).

Plus d'un an s'est écoulé ; les passions se sont calmées ; je pense que mes contradicteurs ne s'enfièvreront pas à la lecture des réfutations courtoises de leurs rares, très rares objections.

Grâce au *Courrier de la Presse*, nous pûmes col-

---

(1) La nouvelle partit du *Gaulois*, 15 décembre et par la voie de la *Libre Parole* 16 décembre, fit le tour de la presse française et même étrangère. Je dus démentir ces poursuites et montrer leur impossibilité ; par l'entremise de l'*Agence Nationale*, cela fut communiqué à la presse qui, dans ses numéros du 22 et jours suivants, inséra ce démenti. — La nouvelle des poursuites, et aussi croyons-nous des intimidations agirent sur notre dépositaire M. Charles qui, oubliant de mettre notre livre en vente, nous pria d'enlever son nom de sur la couverture de notre ouvrage. En quelques jours, nous dûmes modifier les couvertures, la *Revue Socialiste*, par la voix de son administrateur M. Rodolphe Simon, ayant accepté la responsabilité du dépôt.

(2) *Revue des Revues*, octobre ; *Mercure de France*, novembre ; *Petite République* 25 décembre ; *Peuple* (Lyon) 26 ; *Petite République* 1 janvier 1894 · *Peuple* (Lyon) 1 janvier · *Figaro* 29 janvier · *Peuple* (Lyon) 31 janvier ; *Gil Blas*, 4 février.

(3) Cette nouvelle édition est présentée sous une couverture due au crayon de Maximilien Luce dont nous n'avons pas à faire l'éloge. Nous pensons que la science ne doit pas se faire rébarbative et qu'unie à l'art elle pénétrera plus aisément dans les masses, ce que nous désirons vivement.

Digitized by Google

liger les articles que l'on nous consacra. Nous avons réuni, par genre, autant qu'il nous fut possible, les critiques faites ; nous y répondons. Ce qu'écrivait autrefois Montesquieu, nous le répétons : Le public va connaître l'état des choses, il pourra juger.

*
* *

Tout d'abord, quelques mots des injures, des grossièretés qui nous furent si libéralement octroyées. La palme fut vivement disputée entre journaux politiques (1) et feuilles militaires (2). Je ne sais si, en cette lutte mémorable, les militaires professionnels ne l'emportèrent pas, ce qui n'est point pour surprendre, tant ils sont habitués à vaincre. Toujours est-il qu'en ce concert le général Iung

---

(1) Nous ne résistons point au plaisir de donner quelques spécimens de ces outrages : Notre publication était « une honte pour la société », une « ordure, une aberration », méritant de tomber « sous le mépris, le dégoût des honnêtes gens », « odieuse », « absurde », d'un « exorbitant fumisme », méritant « le mépris qu'on doit aux œuvres de calomnie. » — L'auteur était qualifié de « criminel », « pédant, réclamiste, vaniteux », présenté comme « n'ayant pas été soldat, impropre au service pour difformité physique », comme affecté de « manque de bonne foi. » — Ces grossièretés parurent dans le *Bien public*, 23 décembre, Dijon ; le *Courrier de Bayonne* 23 ; le *Courrier du Centre*, 25, Limoges ; le *Gil Blas*, 1 février 1894, signé C. des Perrières ; l'*Autorité*, 9 février et le *Courrier de la Champagne*, 11, Reims, signé A. De Batz ; l'*Indépendant d'Epernay*, 3, signé H. Monfilleul ; le *Pilori*, 18 mars ; le *Voltaire*, 2 février, signé G. Hère ; etc.

(2) Ce sont : « Immondes attaques, malsaine élucubration, justiciable du mépris public » ; « Pétard, obscurs blasphèmes » etc., proférées par le colonel Ortus dans l'*Armée de Réserve*, 12 février ; le *Progrès Militaire*, 17 janvier, etc.

Digitized by Google

se distingua (1), sans doute par habitude de caserne. Le vernis mondain s'effritait et laissait voir le soudard, tant il vrai que, chassé, le naturel reparait; et pour le professionnel militaire le naturel c'est la grossièreté, sinon la brutalité.

En cette pseudo-réponse du général Iung, il y eut des perles, — notations déterminatrices de l'état psychique des militaires professionnels — que l'on nous pardonnera de mettre en valeur, quelques-unes seulement :

« M. Hamon parle tout d'abord des effets de la profession militaire sur la mentalité de ses membres. *Il oublie de parler des effets des autres professions sur la mentalité de leurs membres et de la sienne en particulier* (??)... Un homme qui ne ferait que dormir ne se réveillerait plus... »

Le général Iung prenait prétexte de sa soi-disant critique pour faire l'apologie de la guerre, apologie dans laquelle il parlait de la « lutte *impitoyable* entre les mondes de l'Espace... »

D'aucuns (2) estimèrent plus simple d'outrager

---

(1) « M. Hamon, écrivit ce général, est sans le vouloir sans doute, un impulsif, un suggestionné atteint lui aussi d'une maladie assez répandue,... la militairophobie.... Est-il bien sûr d'ailleurs de n'être pas un inconscient ?... Un écrivain qui ne verrait que le mauvais côté des choses serait un malade, un maniaque ou un inconscient. Or c'est là un peu le cas de M. Hamon... » — Ce fut la *Revue des Revues*, 15 janvier, qui publia l'article de M. Iung ; il fut reproduit en tout ou partie dans la *France Militaire* 15 janvier, l'*Avenir Militaire* 16 ; le *Phare de la Loire*, 30, Nantes ; le *Progrès du Nord*, 24 février, Lille.

(2) Dans le *Temps* du 31 janvier M. A. Dumazet voyait en notre livre un « libelle », une « élucubration », une « spéculation sur une curiosité malsaine ». Dans la *Revue des deux Mondes*, 15 mars, M. Etienne Lamy fut plus courtois tout en employant ce même procédé de polémique.

Digitized by Google

l'ouvrage, d'injurier l'auteur sans nommer ni l'un ni l'autre. Ce sont là procédés de polémique dépourvus de toute largeur d'esprit, chose regrettable pour ces critiques.

Maints de nos sévères régents eurent de curieux arguments :

« Livre d'un professeur qui se croit philosophe, qui n'a jamais probablement été soldat en vertu de l'engagement décennal. » (*Courrier du soir*, 21 décembre, Flic).

« Ecrit avec une ignorance du sujet qui dépasse tout ce qu'on peut imaginer. C'est un des livres des plus pervers et des plus dangereux qu'aient jamais été écrits sur la matière : il est faux et de plus ennuyeux. » (*Polybiblion*, mars, A. de Ganniers).

« Le Dr Corre, à qui il a été dédié, n'aurait pas été fâché, si on l'avait prévenu à temps de décliner cet honneur. » (A. B. de la S. J.— *Etudes Religieuses*, 31 mai).

Nous fûmes soldat, nous n'avons jamais été professeur.

Si notre livre est dangereux il ne peut être ennuyeux ; s'il est ennuyeux, il ne peut être dangereux. L'un exclut l'autre.

Il est à noter que le jésuite A. B. rend en même temps compte de la brochure *Militarisme* du Dr Corre et que dans cette brochure notre savant ami écrit :

« L'auteur avait bien voulu m'offrir la dédicace de son livre. *Il m'avait gracieusement communiqué le manuscrit*, demandé mes appréciations et en toute bonne foi, j'avais trouvé l'étude intéressante et juste, utile même... »

On nous fera l'honneur de croire que toutes ces injures ne nous touchèrent point, car nous sommes de ceux qui disent :

Digitized by Google

Frappe, mais écoute. Injure n'est pas argument. Passons (1).

*
* *

En guise de réfutation, d'aucuns nous saluèrent : socialiste, même socialiste de marque (2).

Un plus grand nombre encore nous catalogua : Anarchiste (3).

Cette épithète en injure nous était jetée pour discréditer notre livre. Selon ces critiques, le seul fait qu'il fut dû à un anarchiste le rendait faux, sans valeur. Ce procédé de critique n'est pas sans intérêt! Peu me chault que l'on me qualifie anarchiste. On me classe là en trop bonne compagnie intellectuelle pour que je m'en offense. Le prouver? A quoi bon citer des noms du passé ou de nos jours? Tous les connaissent. Donc cela m'honorait que de me joindre à ces intelligences, mais en vain je me suis demandé ce que cela avait à faire avec mon étude scientifique.

Que je sois socialiste autoritaire ou socialiste libertaire, c'est à dire anarchiste ou que je ne le sois pas, c'est affaire à moi. Ce sont choses inintéressantes pour le public, car elles me sont purement person-

---

(1) Dans l'*Echo de l'armée* du 4 février M. L. Galichet, écrivit que nous cherchions « à démontrer — ce que tout le monde sait — qu'une nombreuse armée en temps de paix est dispendieuse ». Nous n'avons pas dit un mot de ce sujet!!

(2) *Estafette*, 23 décembre, A. P. — *Manchester Courier*, 26 septembre 1894.

(3) *Dépêche* de Brest, 13, 20 décembre. — *Patrie*, 15. — *Soir*, 18. A. David. — *Journal d'Alsace*, 17, Strasbourg. — *Petit Dauphinois* (Grenoble), 24, P. Salomé. — *Progrès Militaire*, 17, janvier. — *Journal de la Marne* (Châlons), 2 février.

Digitized by Google

nelles et ne sont valables que pour ceux curieux de connaître ma mentalité.

Mais admettons que je sois socialiste, anarchiste, voire même bouddhiste ou n'importe quoi en iste, qu'est-ce que cela a à faire avec la *Psychologie du Militaire professionnel* ? Nous eussions aimé que les critiques le disent. Des faits, une thèse est logiquement déduite ! Comment alors, pense-t-on sérieusement la réfuter avec des épithètes ? La plaisanterie, encore que bonne, a des limites et en l'occurrence la plaisanterie dépassa les bornes permises. Un homme de science réunit des observations, les classe, en déduit des idées générales et, pour réfuter l'œuvre scientifique, des qualificatifs suffiraient ?

Allons donc ! Cela est sans doute facile, mais cela est trop fragile. Un souffle léger fait évanouir ce procédé byzantin de discussion.

Cependant, il fut aussi employé par ceux qui virent en mon livre œuvre de vengeance et de haine (1). Sur quoi ils se basaient pour telle affirmation, ils oublièrent de le dire ! Combien peu ils me connaissaient ces critiques ! Je ne hais personne et ne veux me venger de personne. Je suis déterministe convaincu et me pique de logique, ce qui m'oblige à être sans haine contre les individus et aussi contre les institutions. Je ne hais point celles que j'estime mauvaises, je regrette seulement leur existence et je me dépense pour qu'elles disparaissent. Loin de moi la pensée d'imposer la conception de la vérité, je me borne à l'exposer avec

---

(1) *Mercure de France*, octobre 1893, un Professionnel. — *Revue des Revues*, septembre 1893, L. Véron. — *XIXe Siècle*, 18 décembre, P. Ginisty. — *Le Temps*, 31 janvier.

Digitized by Google

l'espoir avoué que mes lecteurs arriveront à concevoir la vérité comme moi. Avec Renan, je juge qu'une vérité n'acquiert sa valeur que quand on y arrive par soi-même. Aussi je dis au public : lis, regarde, réfléchis, conclus. Je ne lui dis jamais : Crois.

Je n'ai point de haine, je n'appête point après la vengeance. Mais en eussè-je que cela n'importerait pas plus en l'occurrence que mon anarchisme. J'ai cité des faits, j'en ai montré les relations, j'en ai tiré les conclusions. Qu'importe que je l'ai fait pour me venger! Qu'importe que j'ai été poussé par ma haine! La question est de savoir si les faits sont vrais, si les relations sont justes, si les conclusions sont logiques. Les motifs qui font agir l'auteur, le but qu'il poursuit, de lui seul sont connus. On ne peut que les imaginer, bâtir un roman sans certitude et ce roman bâti, fut-il vrai, ne détruirait nullement la thèse scientifique qu'il prétendait détruire.

Mais au fait, pourquoi m'opposer cette pseudo argumentation alors qu'on ne l'oppose ni à Russell Wallace, pour son *Darwinisme*, ni à Gumplowicz pour la *Lutte des races*, ni à Geddes et Thompson pour leur *Evolution du sexe*, ni à Corre pour son *Ethnographie criminelle*, ni à Letourneau, ni à Ferri, ni à Manouvrier, ni à Colajanni, ni à Romanes, ni... ? Prétendrait-on que moi seul ait agi par haine, par désir de vengeance, par anarchisme, que les autres hommes de science eux sont restés impavides et que leur socialisme, leur anarchisme, leur libéralisme ou leur royalisme ne les a point influencés ? La prétention est étrange et pour être valable devrait être prouvée ; l'affirmation ne suffit point.

Moi seul connais ou crois connaître les motifs secrets qui me font agir, on me fera donc l'honneur

Digitized by Google

de croire que je n'ai ni haine, ni souci de vengeance.

Je considère d'un œil indifférent les hommes se mouvoir, tels se meuvent les fourmis.

Je les étudie, les hommes et leurs actes, avec autant d'impassibilité que si je scrutais de mon scalpel des organismes inférieurs, des êtres de mondes différents du nôtre. En cette analyse psycho-sociale, je m'abstrais et de mes sympathies et de mes antipathies. Cela m'est aisé puisque pour moi les hommes sont effets, fatalement tels qu'ils sont, toutes conditions étant données ; ils n'ont ni mérite ni démérite. Mais la *Psychologie du militaire professionnel* eût-elle été écrite par haine, par vengeance, par un anarchiste, que cela n'impliquerait nullement sa fausseté. Elle reste entière, intacte en sa valeur devant ces épithètes passionnées, sans signification critique. Les œuvres de Lamarck et de Laplace ne furent point réfutées par l'affirmation que leurs auteurs étaient athées.

Maints critiques protestèrent contre mon antipatriotisme, me flagellèrent comme d'une injure du qualificatif « antipatriote » (1). M. François Coppée écrivit cette mémorable lettre ? :

« Est-il nécessaire, mon cher Formentin, de faire connaître davantage mon opinion sur les « sans-patrie », sur les insensés qui osent attaquer le drapeau ? Mais, cette opinion, je l'ai criée sur les toits, tant que j'ai pu,

---

(1) *Archives d'anthropologie criminelle*, 15 septembre 1893, Storck. — *Echo de Paris*, 25 décembre, Mirman. — *Nouvelle Revue*, 15 — *Matin*, 27. — *Estafette*, 29, Peyrouton. — *Revue des Revues*, 15 janvier, général Iung. — *Journal des Débats*, 29, H. Malo. — *Gil Blas*, 1 février, C. Des Perrures. — *Voltaire*, 2, G. Hère. — *Journal de la Marne* (Châlons), 2. — *Echo de l'armée*, 4, L. Galichet. — *Indépendant* (Epernay), 3, H. Monfilleul. — *Armée de Réserve*, 12, colonel Ortus.

Digitized by Google

de toutes mes forces, au risque d'être traité de « chauvin » et de « cocardier », ce qui, d'ailleurs, ne me déplaît pas. Ces malheureux sont des fous, de purs fous, mais, en France, je ne les crois pas dangereux. Le sentiment national, l'instinct militaire sont intacts chez nous. Qu'une guerre éclate, et toutes ses stupides criailleries seront étouffées dans le premier roulement de tambour. » (1)

Le poëte avait oublié qu'il avait écrit, dans l'*Eclair* en 1891 : « *Notre Amour de la patrie et notre désir d'une revanche sont absurdes au fond* » (2).

Parmi les critiques patriotes, d'aucuns écrivirent que j'avais publié mon volume spécialement pour discréditer l'armée française. La preuve ? *Il va y avoir une édition allemande* de cette « odieuse publication » (3). L'argument réjouit, sa logique éblouit. D'autres regrettaient avec amertume que livre si néfaste ne fût né au-delà des Alpes ou des Vosges. Tel M. Saint Genest :

Alors même que le métier des armes leur semblerait absolument répugnant, pourquoi écrivent-ils de pareilles choses... Ils se laissent emporter par l'horreur que tant de barbarie leur inspirent ? Mais alors c'est en Prusse qu'ils devraient commencer leur œuvre ; c'est en allemand qu'ils devraient écrire leurs articles avec des signatures allemandes, c'est dans les casernes de Berlin qu'il faudrait distribuer ces brochures ; c'est aux citoyens de Guillaume qu'il faudrait prouver que le soldat est tout au bas de l'échelle sociale et que l'officier

---

(1) *Echo de Paris*, 25 décembre. — M. Ch. Formentin avait ouvert une enquête sur la thèse que nous défendions et sur le *Catéchisme du Soldat*, de Maurice Charnay.

(2) Reproduit p. 655. — Année 1891 de la *France Sociale et Politique*.

(3) *Autorité*, 9 février, André de Batz.

Digitized by Google

est un être infâme. Et puis, une fois que l'armée prussienne aurait été désorganisée — si la chose est possible — alors, continuer l'œuvre en Italie, la poursuivre en Autriche... et enfin, quand nos ennemis ne seraient plus à craindre, s'adresser à la France... » (*L'Ecole du crime* — 26 Janvier — *Figaro*)

Sans doute M. de Batz s'attristera, et M. Saint-Genest se réjouira de savoir que notre livre a émigré, que les sujets de S. M. Guillaume II, de S. M. François-Joseph, de S. M. Humbert I, vont connaître « de pareilles choses ».

Peu me chault cette tristesse et cette joie d'ardents défenseurs du professionnel militaire, mais en vérité je serais bien aise qu'on me dise comment le patriotisme ou l'antipatriotisme d'une œuvre peut motiver son erreur ou sa vérité !

Mais, au fait, ce livre est-il si antipatriote que certains le voulurent dire? Quelques critiques affirmèrent le contraire, tels le Dr A. Corre, M. Fournières, (1) le Dr Boyer (2) :

« J'ajouterai que le livre de M. Hamon me semble patriotique dans le bon sens du mot ; la discipline mal comprise est le ferment par excellence de la désagrégation occulte dans les armées, et elle prépare la dislocation finale pour le jour où l'on compte le plus sur leur action. »

« J'ajouterai qu'en moi se réjouissent également le

---

(1) Ces réponses figurent dans une enquête qu'avait entreprise sur notre livre, M. Georges Docquois. Cette enquête devait paraître dans le *Journal* ; elle n'y fut point publiée, nous ignorons le ou les pourquoi. Elle fut insérée dans l'*Ere Nouvelle*, avril, sous le titre *Le Métier des armes*.

(2) Cette opinion figure en une lettre que le médecin-major Boyer écrivit à M. Ch. Formentin pour l'enquête de l'*Echo de Paris*. Elle ne fut pas insérée dans ce journal. Pourquoi ? Le *Parti Ouvrier* (8 février) et le *Peuple* de Lyon (12 février) la publièrent.

Digitized by Google

patriote et l'internationaliste : le patriote de voir que les produits du militarisme sont partout semblables et que l'allemand n'a rien à reprocher au français... Veut-on travailler à rompre triplice et duplice, qu'on traduise le livre de Hamon et le donne à lire aux membres allemands, italiens, russes, etc., des futurs Etats-Unis d'Europe... »

« La thèse de M. Hamon est juste, irréfutable et doit être considérée comme l'œuvre d'un observateur consciencieux; d'un logicien implacable et, je ne crains pas de le dire, d'un bon patriote. En dépit des sottes invectives et des prétentions contraires d'un chauvinisme plus apparent que réel, et trop bruyant pour ne pas être de commande, la méthode positive, en sondant le cœur et les reins, en mettant à nu les plaies et les vices de ce grand organisme qu'on appelle l'armée, fait acte de patriotisme éclairé et de sage prévoyance... »

Sous une autre forme le même soi-disant argument me fut opposé par quelques revues (1) : La suppression de l'armée est impossible, donc il faut se taire.

Ces critiques oubliaient que la *Psychologie du M. P.* est un livre de science et que son auteur n'avait pas, en l'écrivant, à s'occuper de savoir si la suppression de l'armée était possible ou non, si le livre était antipatriote ou patriote. La fin de l'homme de science — et je suis tel — est la recherche de la vérité. Une fois acquise cette vérité, le scientiste la doit publier, car elle est un bien commun suivant l'expression de Bossuet. Le scientiste n'a pas à savoir si la vérité qu'il découvre va choquer les idées reçues, va ébranler l'ordre social, va motiver la ruine de son pays, va entrainer la misère pour les siens, la prison ou la

(1) *Archives d'anthropologie criminelle*, 15 septembre 1893. Storck. — *Mercure de France*, octobre 1893. — *Evénement*, 28 février, commandant Schambion.

Digitized by Google

mort pour lui. Le scientiste sait qu'il possède la vérité et le sachant il la doit livrer au public; il ne doit pas la céler, la recouvrir d'un manteau, la défigurer, car alors, il n'est pas digne de ce beau nom: homme de science.

Avec justesse Massillon a dit: « On n'est pas digne d'aimer la vérité quand on peut aimer quelque chose plus qu'elle. » J'aime la vérité plus que tout autre chose et l'aimant, je la clame sans m'occuper des conséquences sociales qu'il en peut momentanément résulter. Quelle est la vérité qui, mise au jour, n'a troublé l'ordre social du moment? Jésus prêchant le communisme et la liberté, glorifiant l'égalité et la fraternité, troublait l'ordre social et, sur la croix ignominieuse il paya ce délit. Galilée, encore qu'abjurant sa conviction, prononça le « *E pur si muove* » affirmant, quand même, la vérité troublait tout l'ordre social. Socrate comme Jean Huss, Ulrich de Hutten comme Dolet, Spinoza comme Lamennais, Wiclef comme Proudhon, Karl Marx comme Condorcet, Diderot comme Campanella et combien d'autres encore troublaient l'ordre social par l'affirmation, par la publication de vérités turbatrices et depuis acceptées. Ils subirent la mort, la prison, la misère pour cette énonciation de vérités qui ébranlaient la société, mais ni prison, ni mort, ni misère ne prouvaient leur erreur, la fausseté de leurs conceptions. Qu'importe que la société tremble, qu'importe que la patrie chancelle! Ce qui vaut c'est: Les faits sont-ils exacts, les déductions sont-elles justes, les conclusions logiques? L'œuvre est-elle vraie?

Là seulement est ce que le critique doit examiner; le reste n'a point à l'occuper s'il veut être impartial, sans passion. La thèse de la *Psychologie du P. M.* est-elle fausse ou juste? Voilà la question que le critique doit scruter. La simple qualification du livre antipa-

Digitized by Google

triote, la simple affirmation que les armées sont nécessaires n'infirment pas du tout notre œuvre.

⁂

Dans le *Mercure de France* (octobre 1893), un professionnel militaire écrivit cette pensée:

« Et ne doutez pas que le jour où l'on supprimerait « cet archaïsme qu'on nomme l'armée, le jour où elle « se fusionnerait avec le civil au point de perdre les « qualités — ou les défauts, si vous voulez — qui font « sa force, ce jour-là M. Hamon, il vous faudrait chan- « ger de langage ou essuyer votre plume, car le Teuton « serait le maître et vous la briserait dans les doigts. »

Les événements se chargèrent de montrer l'insignifiance de cette admirable phrase. Point n'est besoin du Teuton pour tenter de briser la plume du penseur. La liste de tous les écrivains, qui depuis 10 ans furent condamnés en France est certainement aussi longue que celle des écrivains condamnés en Allemagne. A quoi bon citer des noms? Le Teuton vainqueur ne briserait pas plus l'essor de la pensée que ne le font les gouvernants actuels. (1) Leurs efforts, d'ailleurs, sont vains et méprisables.

Dans l'*Estafette* (29 décembre), M. Abel Peyrouton reprit la même objection généralisée en écrivant:

« Je sais que..... l'armée fait aux esprits supérieurs « les loisirs des hautes spéculations de la politique, de « la philosophie, de la science, de l'art, de l'industrie. »

---

(1) En juillet 1894, il a été voté en France une loi qui briserait la plume des penseurs si ceux-ci ne continuaient à agir comme si elle n'existait pas. En 1895, en Allemagne, le Reichstag a refusé de voter une loi analogue.

Digitized by Google

Cette assertion est contredite par ce qui se passe en Angleterre, en Suisse, aux Etats-Unis où il n'y a presque pas d'armée. Cependant on y spécule en philosophie, en science, en art, etc. L'armée protège tant l'art, la science, la littérature, la philosophie que, à toutes les époques, elle a mis à sac les bibliothèques, les musées, etc. Il suffit de lire l'histoire grecque pour savoir qu'Archimède fut brutalement occis par un soldat; il suffit de lire les chroniques mediœvales pour savoir que les reîtres farouches ne ménageaient guère les moines studieux. Encore de nos jours, les armées européennes en Chine, en Annam, au Tonkin, en Hindoustan, Siam et Birmanie, détruisirent des merveilles de l'art antique ou contemporain. Un soldat, retour du Tonkin, me contait un jour que, pour s'amuser, un bataillon avait pris comme cible un bouddha pansu, gigantesque statue dont la valeur historique était certaine. Lors de la guerre franco-allemande, la bibliothèque de Strasbourg fut incendiée, la flèche détruite. Lors de la guerre de Russie, Moscou fut brûlé. Je me souviens avoir lu dans le supplément littéraire du *Figaro* (février 1895), un récit d'un officier anglais, qui, en l'extrême Orient, par distraction, abattait avec son sabre les oreilles, nez et bras de statues et statuettes. Combien d'autres faits semblables ne pourrions-nous citer si nous dépouillions tous les récits de campagne écrits seulement par des militaires.

Je doute, que en ces temps de lutte, de pillage et d'incendie, les philosophes, les savants, les artistes puissent se livrer à de hautes spéculations. L'argument de M. Peyrouton est donc spécieux.

*
* *

Quelques critiques, même de ceux qui louèrent,

Digitized by Google

qualifièrent de pamphlet, de réquisitoire (1) la *Psychologie de M. P.*, ou l'estimèrent violente (2).

A moins que de même l'on appelle réquisitoire, l'exposé impartial des mœurs des tigres ou des lions, par exemple, je ne pense pas que l'on puisse sérieusement considérer mon livre comme un réquisitoire. De même que le naturaliste, pour dresser la monographie des félins — par exemple — s'enquiert de leurs mœurs, les observe, de même pour dresser la monographie psychique des militaires professionnels, nous les avons étudiés, observés. En ces observations, en cette étude impartiale, il n'y a aucune tendance réquisitoriale. Je ne requiers aucune pénalité contre les malheureux militaires; je ne les ai point montrés partialement (3), je me suis borné à la relation des faits exacts, à des déductions et à des généralisations sans violence, J'ai exposé la vérité dans la brutalité de sa nudité, sans les oripeaux qui la cêlent. Et pour ce, on crut violent notre livre alors qu'il ne l'est point, alors que la violence est si loin de notre pensée que pour nous, nous souhaitons un temps où l'être violent sera considéré comme un monstre.

Séverine nous fut sévère, car elle écrivit ces lignes:

« Certes, je n'approuve ni la forme injurieuse ni la partialité arbitraire qui préside au livre de Hamon, la

---

(1) *Avenir Social* (Dijon) 26 novembre, F. Pelloutier. — *Patriote*, 5 décembre, Bruxelles. — *Echo de Paris* 3 janvier (E. Lepelletier). — *Etudes Religieuses* (A. B de la S. J.) 31 mai 1894.

(2) *XIX*e *Siècle* 18 décembre, Ginisty. — *Journal d'Alsace* Strasbourg) 17. — *Estafette* 23, A. P.

(3) *Eclair* 22 décembre. — *Petit Dauphinois* (Grenoble), 24, P. Salomé. — *Estafette* 29 Peyrouton. — *Echo de Paris* 3 janvier, Lepelletier.

Digitized by Google

Psychologie du militaire professionnel; et il me semble qu'englober toute une classe de citoyens dans la réprobation méritée seulement par quelques-uns, utiliser l'opprobre de ceux-ci pour en éclabousser ceux-là, n'est pas un acte juste et louable. Mais, ceci dit, nettement, loyalement, il est impossible de n'être pas frappée par certaines citations de faits, leur rapprochement, la conclusion inexorable qui s'en dégage. — et de ne pas reconnaître, en cette analyse, l'embryon d'une vérité. » (*Echo de Paris*, 23 février).

En vain nous cherchâmes et nous cherchons encore la forme injurieuse de notre livre, écrit avec une indifférence placide, sans haine, sans désir de vengeance comme j'eusse écrit un ouvrage sur les insectes, ainsi que quelques critiques l'ont constaté, notamment M. Alfred Kerr, dans *Gegenwart* (29 décembre 1894).

La belle série d'articles que Séverine écrivit, l'hiver 1894-95, pour protester contre les brutalités des officiers, suffit pour démontrer son erreur lorsqu'elle nous accusait de partialité arbitraire.

*
* *

Les objections précédentes ne sont point nouvelles. Autrefois elles furent adressées aux philosophes, aux savants qui prétendaient examiner avec leur raison l'idée de Dieu. Nos arguments de réfutation ne sont point nouveaux, ils furent autrefois employés par les savants, les philosophes défendant leur droit de penser, de tout passer au crible de l'analyse rationnelle.

Dans les siècles passés le seul examen de l'idée de Dieu soulevait de saintes colères et plus d'un audacieux mourut dans les geoles, sur le bûcher ou dans l'exil. L'idée de Dieu — telle qu'elle est orthodoxement enseignée par les Eglises — a vécu. Les

Digitized by Google

efforts pour la maintenir debout en face de la raison ont été vains. Les coups, les peines, pauvres arguments, se sont comme vapeur légère évanouis devant l'esprit critique des philosophes et des scientistes. Aujourd'hui l'examen de l'idée de patrie, l'analyse du militarisme soulèvent des colères. Demain, ces colères paraîtront aux hommes aussi étonnantes que nous semblent celles soulevées par la négation de certains dogmes religieux. Comme l'écrivait Clémenceau : « Il n'est rien aujourd'hui qui se puisse soustraire au jugement des hommes. » (*Justice*, 22 décembre 1893). A des hommes de science, à des philosophes qui mettent au-dessus de tout, la vérité, il est oiseux d'opposer la Religion, la Patrie, l'Ordre social. Ce sont là choses dont nous ne pouvons nous soucier quand, le scalpel en main, nous disséquons les organes sociaux. Ce sont là arguments extra scientifiques sans valeur pour le scientiste et pour une œuvre de science.

*
* *

Parmi les critiques, quelques-uns objectèrent qu'on ne faisait ni l'histoire ni la psychologie au moyen de faits divers coupés dans les journaux (1).

L'objection porte bien plus loin que peut-être ne le pensèrent ceux qui l'écrivirent. Elle passe par dessus mon humble personnalité pour atteindre les Lombroso, les Lacassagne, les Corre, qui firent ainsi de la criminologie, pour atteindre les sociologues contemporains ou de ce siècle. Cet argument qui faisait dire à un savant critique : « Conseillerait-on à M. Hamon de consulter la raison ou la logique ? » (2)

---

(1) *Revue Scientifique* 9 décembre. — *Gil Blas* 15, Marcel L'heureux. — *Le Temps* 31 janvier, Dumazet.
(2) *Parti socailiste* 21 janvier.

Digitized by Google

ne tend à rien moins qu'à interdire l'emploi des journaux, comme sources de documents. C'est là une inadmissible prétention. A toutes les époques, l'histoire a été écrite à l'aide de documents aussi entachés d'erreur, d'esprit de parti que le peuvent l'être les journaux.

Jamais un historien, ayant le souci de la vérité, pour écrire l'histoire d'une époque, ne se bornera à user des documents officiels : lois, discussions parlementaires, traités de commerces ou diplomatiques, rapports officiels. Non, il recherchera les souvenirs que des témoins ou des acteurs publièrent, il dépouillera les archives pour connaître des lettres, des récits inédits des événements. De l'ensemble, grâce à l'esprit critique, il saura tirer l'essence et montrer au lecteur l'histoire vivante, vraie autant qu'elle peut l'être, de cette époque. Pour écrire l'histoire, autant utile, plus même que le recueil des actes des parlements, que le recueil des arrêts, que les actes de procédures enfouis dans les archives, sont les chroniques de Froissard, la satire Ménippée, le journal de l'Estoile, les mémoires du duc de Saint-Simon, etc.

L'histoire étant ainsi écrite; le psychologue, le criminologue, le sociologue enfin vont puiser dans ces archives, dans ces livres de mémoires, de chronique. Ils extraient la moelle utilisable pour eux et la mettant en lumière, la livrent au public.

Il est certain que les auteurs de ces récits, les Froissard, les Saint-Simon ou les L'Estoile, témoins ou acteurs dans les faits qu'ils narrent les ont déformés, ont mis en lumière certains détails, rejeté dans l'ombre certains autres. Suivant leur amitié, leur indifférence ou leur haine contre certains personnages, ils ont altéré les événements ; suivant leur vision propre ils les ont présentés. Mais c'est là le défaut inhérent à toutes œuvres humaines et si, à

Digitized by Google

cause de son existence, toutes ces œuvres étaient infirmées, autant vaudrait ne plus écrire et brûler toutes les bibliothèques.

De tous ces récits empreints d'esprit de parti, d'intérêt personnel, l'historien, le sociologue, possédant l'esprit de critique sait faire jaillir la vérité. Tel le diamantaire sait d'une pierre brute, par une taille habile, faire jaillir les mille feux du brillant.

Actuellement les mémoires, les chroniques d'antan, ou ont disparu, ou ont vu leur importance diminuée par les journaux. En les gazettes est le grand réservoir ou sociologues et historiens puiseront, puisent déjà fructueusement. Leur crédibilité est aussi grande que celle des auteurs de mémoires et de chroniques. Les faits qui y sont relatés le sont par des témoins, des acteurs comme dans le cas des Mémoires. Les relations des événements alors qu'ils vivent encore dans l'esprit des hommes sont empreints d'une plus grande somme de vérité ; ils sont moins déformés par l'influence du temps; lus par des témoins qui ont présent à l'esprit les détails des événements, ils peuvent être rectifiés et ils le sont.

Les gazettes sont sources documentaires, aussi sûres, plus sûres même que les pièces officielles, les discussions parlementaires. Il suffit d'user de ces gazettes avec l'esprit critique. Il suffit d'éliminer les exagérations naturelles, en comparant les gazettes d'opinions diverses, en ne se tenant point à un seul récit. Les relations se complètent entre elles. Alors on peut extraire la moelle historique, psychologique, criminologique, etc., de ces feuilles avec autant de certitude que des mémoires, des chroniques, des actes officiels, des correspondances.

Les récits d'un procès, d'un suicide par misère, d'une mort de faim, d'un chantage, d'une brutalité, d'un abus de pouvoir dans les journaux, possèdent autant de crédibilité que les récits des mœurs des

Digitized by Google

peuplades asiatiques, africaines, ou américaines, ou européennes par des voyageurs. Cependant on n'objecte point aux sociologues qui en usent leur non véracité parce qu'ils les comparent entre eux, les passent au crible de leur raison, de leur critique. Or, c'est ce qui aussi se fait pour les journaux. Donc il n'est point juste d'inculper ceux-ci et d'innocenter ceux-là.

Les sciences sociologiques se traitent nécesairement par la méthode positive, celle-ci exige des observations ou des expériences. En psychologie sociale, collective, en criminologie, le procédé expérimental semble difficile, sinon impossible à employer, il faut avoir recours au procédé observationnel. Or ce procédé oblige à recourir à des sources diverses d'observations: mémoires, lettres, journaux. Si l'on se bornait aux souvenirs personnels comme certains de mes critiques l'eussent voulu (1), la récolte serait bien insuffisante en quantité, en qualité. L'homme ne peut être à la fois dans des lieux divers, en des milieux semblables. Il serait absurde qu'il ne profitât pas, pour ses travaux, des observations d'autrui ; et ces observations des autres hommes il les trouve dans les livres de mémoires, dans les romans, dans les correspondances, dans les revues, dans les gazettes.

Voilà pourquoi nous nous sommes servis et nous nous servirons encore de toutes ces sources de documents.

---

(1) A ceux qui usent des souvenirs personnels tels dans *Biribi*, *Sous-Offs*, *Eleve Martyr*, *Au port d'armes*, *Casque et sabre*, etc., on a reproché la passion, le désir de vengeance, la haine. On a dit que le tableau présenté pouvait être exact pour le milieu décrit mais non pour les autres milieux semblables. Pour éviter les reproches, je m'abstins soigneusement de citer des observations personnelles et.. je fus gratifié de ces mêmes pseudo objections!

Digitized by Google

***

Nombreux furent les critiques qui prétendirent réfuter mon livre en objectant que j'avais généralisé des faits particuliers. Après en avoir colligé un certain nombre, après les avoir classés, j'en avais déduit des généralisations, ce qui était peu ou point scientifique. (1)

Cet argument comme le précédent est argument de principe et a une portée toute autre que la simple réfutation de la *Psychologie du M. P.*

J'ai en effet généralisé des faits particuliers comme l'ont fait avant moi tous les savants, tous ceux qui usèrent tant de la méthode rationnelle que de la méthode positive (2). J'ai fait comme Darwin, La-

---

(1) *Archives d'anthropologie criminelle* 15 septembre 1893. Storck. — *Gil Blas* 15 décembre Marcel Lheureux. — *Nouvelle Revue* 15. — *Réforme* (Bruxelles) 17, R. B. — *Echo de Paris* 25 Mirman. — *Estafette* 29 A. Peyrouton. — *Echo de Paris*, 3 janvier, Lepelletier. — *Revue des Revues*, 15 général Iung. — *Echo de Paris*, 23 février, Séverine. — *Mouvement social*, mars 1895. J. Bailhache.

(2) Il suffit de lire des œuvres de sciences des siècles passés pour observer que leurs auteurs généralisaient leurs faits d'observations personnelles. Ces faits étant peu nombreux étaient souvent passés sous silence et il semblait qu'ils n'eussent recours qu'à la raison. C'est là une simple apparence. Ce qui différenciait les savants *rationalistes* des savants *positivistes*, c'est que ceux-là s'appuyaient rarement sur les observations d'autrui, mais seulement sur les leurs propres : inférant de leurs propres sensations celles des autres hommes, généralisant sur des événements personnels et par *rationalisme* inférant qu'ils survenaient semblablement aux autres hommes. Au fond le procédé était le même que la méthode positive, mais la quantité d'éléments de généralisation était bien moindre c'est ce qui produit la supériorité scientifique de la méthode positive sur la méthode rationnelle.

Digitized by Google

marck, Letourneau, Romanes, Lubbock, Lombroso, Garofalo, Corre, Manouvrier, Benedikt, Geddes, etc., etc. Qui affirme la non-valeur de ce procédé d'examen détruit les ouvrages des Novicow, des Haeckel, des Broca, des Topinard, des de Mortillet, des André Lefèvre, des Hovelacque, des Bordier, des Mathias Duval, des Laveleye, des Bain, des Buchner, des Maudsley, des Paulhan, des Sergi, des Sighele, des Gurney, des Podmore, des De Greef, des Mosso, des Taine, des Féré, etc. Alors il faut jeter au feu les livres de sciences de toutes les époques, car il n'est aucun qui ne soit la généralisation de faits particuliers.

Si ces scientistes ont le droit de généraliser des faits particuliers, je possède moi aussi ce droit. Si cette généralisation n'implique point la non-valeur de leurs œuvres, elle n'implique pas non plus la non valeur de mon livre. Si le procédé d'observation et de généralisation est légitime pour les hommes de science, il est aussi légi ime pour moi-même. Or je ne pense point qu'on songe à considérer comme illégitime l'emploi de cette méthode par les Geoffroy St-Hilaire, les Geddes, les Taylor, les Mantegazza, les Gomme, les Havelock Ellis, les Elie Reclus, les Elisée Reclus, les Weismann, etc ; je maintiens donc la légitimité de mon procédé et affirme la non-valeur de l'objection pour détruire la *Psychologie de M. P.*

*
* *

Maints, parmi les critiques, m'objectèrent l'exceptionnalisme des faits cités (1).

Les faits que j'ai relatés, sont absolument normaux et point du tout exceptionnels. Certains d'en-

(1) *Archives d'Antropologie criminelle*, 15 septembre 1893, Storck. — *Réforme* (Bruxelles) 17, R. B. — *Libre Parole* 19 Drumont. — *Estafette* 29 Peyrouton. — *Autorité* 9 février A. de Batz.

Digitized by Google

tre eux sont commandés par les règlements militaires, c'est-à-dire qu'ils sont légaux. Ils sont donc loin d'être exceptionnels.

Clémenceau le constata en ces lignes :

« Pourquoi l'armée échapperait-elle à cet instrument de dissection qui sépare, décompose, réduit en ses éléments, toute conception, toute institution, tout ce qui a été, tout ce qui est, tout ce qui est en voie d'être ? Que M. Hamon prenne donc son scalpel, et qu'il fasse sa démonstration. Elle est claire, sa démonstration, elle est rigoureuse, impitoyable et — pour le psychologue — irréfutable. Il a accumulé les faits, et il aurait pu en remplir autant d'in-folios qu'il lui aurait plu. » (*Justice*, 22 décembre 1893.)

Mais oyez ce fragment de lettre du médecin-major Boyer :

« J'ai pensé qu'il ne vous serait pas indifférent de connaître sur la question l'opinion de l'un des professionnels cités dans l'ouvrage de M. Hamon, d'un officier du corps de santé, qui, pendant plus de vingt ans, a observé l'armée de très près, tant en France qu'en Tunisie, au Tonkin et en Algérie. J'estime que l'on peut, à propos de la *Psychologie du militaire professionnel*, répéter ce qu'un ancien ministre de la guerre, M. le général du Barail, a dit de *Sous-offs* : « Tout ce qui est dans ce livre est vrai » La partie documentaire, que l'on aurait pu développer à l'infini, est inattaquable. Les exemples-types se rapportant pour la plupart à des contemporains, avec noms et adresses des sujets mis en cause, et indication des sources où on les a puisés, de manière à faciliter le contrôle et les contre-expertises, ont toute la rigueur d'observations scientifiques. Ce point acquis, les conséquences en découlent naturellement. Le reproche que l'on a adressé à l'auteur d'avoir trop généralisé et d'avoir basé ses conclusions sur des cas exceptionnels. ne me paraît pas fondé, car pour un scandale divulgué, il y en a cent, mille peut-être, qui demeurent inconnus ou sont étouffés. A l'occasion d'une

LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google

pétition adressée au Sénat en 1892, et relatant des brutalités, des vols, des actes contre nature commis sur leurs soldats par des officiers, un journal conservateur, *la Liberté*, organe officieux du ministre de la guerre, dans son numéro du 16 avril 1892, avouait ingénûment *que ses faits sont plus communs qu'on ne le croit généralement...*» (*Parti ouvrier*, 8 février)

L'opinion des médecins militaires ou marine, Boyer, Lacassagne, (voir p. VI), Corre est catégorique. Ce derner dont on connait la science et la philosophie, en l'étude *Militarisme* (1) qu'il consacra à notre livre, cita plusieurs faits confirmatifs de notre thèse et dans une lettre, réponse à l'enquête de M. Docquois, il écrivit :

« J'estime les idées de M. Hamon, mon ami, bien justifiées par les faits (sauf quelques réserves d'importance secondaire)... Il y a des vérités que l'on hésite à dire: On a tort de les vouloir dissimuler. » (*Ere Nouvelle*, avril 1894).

Les affirmations de ces savants qui vécurent parmi les professionnels, sont basés sur l'expérience ; elles ont la valeur de faits pour la confirmation de ma thèse.

Mais, ô ironie ! dans le moment même où les gazettes s'épuisaient à clamer l'exceptionnalisme des faits par moi cités, elles fournissaient elles-mêmes d'amples documents (2) à l'appui de la thèse que nous soutenions.

---

(1) *Société Nouvelle*, décembre 1893. — Il y eut un tirage à part.

(2) Le *Temps* notamment publia des extraits d'un recueil de « lettres de campagne en 1870-71 » par l'officier de réserve Rindfleisch Cela fait dire à la *Réforme* de Bruxelles, 28 décembre 1893 : Le cas confirme d'autant mieux la thèse de M. Hamon qu'il s'agit d'un officier *occasionnel* ; il aurait beau jeu à

Digitized by Google

Ils abondent ces faits! Partout on les trouve! Ouvrez *Der moloch des Militarismus* (Schaebelitz, éditeur à Zurich) qui s'est publié à la même époque que mon livre et vous trouverez nombre de faits similaires à ceux que j'ai relatés.

Combien est suggestif la correspondance du sous-lieutenant Normand. Elle vaut d'autant plus pour le psychologue qu'elle fut écrite à des amis, avec sincérité, qu'elle n'était point destinée à la publicité; qu'elle fut publiée après que M. Normand eut été tué bravement à l'ennemi.

Citons quelques extraits de ces lettres:

« Nous sommes sans nouvelles de France depuis cinq « jours. Pourvu qu'on ne fasse pas la paix! *C'est que j'ai « aussi l'ambition d'avoir la croix du Cambodge* (p. 19).

«... Enfin *nous comptons bien ici qu'une expédition* « qui aura duré un an et demi et pour laquelle on n'au- « ra pas envoyé de France moins de 20.000 hommes, « soldats et marins, méritera *une médaille commémora- « tive* à ceux qui l'ont faite. (P. 73)... On m'avait refusé

---

extraire de ce recueil intime des preuves multiples et explicites à l'appui de ses griefs: vol, grossièreté, etc.

La *Revue des Revues* du 1er mai, donna d'après la *Neue Deutsche Revue* d'avril des extraits du « Journal d'un fonctionnaire au Cameroun ». Ce n'est qu'un long récit de viols, d'abus de pouvoirs, de brutalités dont les faits suivants donneront un aperçu: Lors de l'expédition de Bakoko, le chef allemand M. Vehlan fit incendier les campagnes; les prisonniers, des vieillards, des femmes, des enfants, furent affreusement battus, enchainés sur le pont du bateau pendant les plus grandes chaleurs; les vers sont logés dans leurs membres ensanglantés et tuméfiés; les prisonniers agonisants ont été fusillés comme des bêtes sauvages; on ne fait pas de prisonniers, on tue tout. « Les soldats, dit M. Vehlan à table, et surtout un parmi eux ont une façon admirable d'enlever la peau aux ennemis; on pratique une coupure avec un couteau à la mandibule inférieure; suit un bon coup de dents et voilà la peau détachée du visage... » — Ces extraits sont suggestifs.

Digitized by Google

« ce *plaisir* (tirer sur les chinois), mais ces messieurs « (tirailleurs tonkinois), se le sont offerts. *J'ai vu* « *avec plaisir* à 300 mètres de moi, sept ou 8 chinois « *piquer des têtes* (p. 78)... Nous espérons bien, par « exemple, que la patrie reconnaissante nous votera « une *médaille commémorative.* (P. 79)... Nous avons « eu la *satisfaction* de voir des chinois *tués* en veux-tu « en voilà sur notre route ; cela nous a fait un *plaisir* « extraordinaire. (P. 92)... Nous visitons tout et *nous* « *pillons* un peu partout ce qui nous convient. J'ai deux « étendards chinois, un sabre idem. une ceinture à « cartouches, une carabine italienne très curieuse qui « m'a fait bien des envieux, etc. (P. 94)... Nous rencon- « trons quelques chinois *sans armes* dans les villages « que nous traversons. *Nous les emmenons* pour « le principe. (P. 103)... Je n'ai pas besoin de vous « dire que *tous ceux* qui nous tombent sous la main, « *blessés ou non, sont exécutés* séance tenante. (P. 120)... « J'ai été assez heureux pour *recueillir* (c'est le mot « honnête) des sabres et fusils chinois, plus deux éten- « dards, un poignard, une lance et un chapeau (p. 126)... « Passant toute la journée à *taper à coups de baton* ou « de plat de sabre sur les coolis, un tas de fainéants « pour les faire travaillèr. (P. 141)... Les annamites sont « très doux, très soumis, très craintifs, *on ne leur parle* « *qu'à coups de pied* au derrière. (P. 147)... Nous espé- « rons tous ici que le pays nous votera une *médaille* « *commémorative* (p. 163)... *La vue des blessés et des* « *morts* ne me fait déjà plus rien, j'ai couché très tran- « quillement... à côté d'un caporal. . tué et que j'ai fait « pousser un peu pour planter ma tente (p. 171-172)... Je « ne doute pas après tout cela que le parlement... ne « nous accorde la *médaille commémorative* que *nous* « *désirons tous si vivement,* qui coûterait si peu et qui « ferait si bon effet dans l'armée qu'elle relèverait à ses « propres yeux. (P. 174)... »

(*Lettre du Tonkin,* de novembre 1884 à mars 1885. Correspondance de R. A. L. V. Normand. Nouvelle édition. Paris 1887, Ollendorff, éditeur.)

Tout commentaire est inutile.

Digitized by Google

Que l'on se remémore la nouvelle affaire Turpin qui surgit en mai et juin 1894 ! Les mêmes agissements des militaires professionnels que nous avons narrés dans *Ministère et Mélinite* et signalés dans la *Psychologie du militaire professionnel*, se renouvellent quand M. Turpin présenta sa nouvelle invention au gouvernement français. Il y eut une très vive campagne dans les gazettes ; au cours d'icelle, fut publiée une pièce *authentique* bien intéressante pour le psychologue. La pièce, *un rapport rédigé de concert par la 3e direction* (artillerie et équipages militaires) et par la 6e direction, (poudres et salpêtre), avait été photographiée par M. Serrant, ingénieur qui, lors d'un procès avec l'administration de la guerre l'avait eu dans son dossier par l'entremise de M. Laguerre son avocat. Dans cette pièce émanant d'officiers supérieurs ou généraux dont le général Mathieu, on lisait :

« *Lorsque Turpin avait présenté son invention au mi-*
« *nistère de la guerre, les services compétents s'étaient*
« *préoccupés avant tout des moyens de profiter de ses*
« *idées, de ses travaux et de ses communications sans*
« *avoir plus rien à démêler avec lui, en raison de ses*
« *prétentions qu'on prévoyait devoir être exagérés...* »
(*Figaro*, 31 mai 1894).

On n'avoue pas plus ingénuement son désir de *voler*.

Qu'on relise les gazettes qui rendirent compte des choses de la marine, j'entends des débats de la commission parlementaire et de la commission extraparlementaire d'enquête et on voit nettement apparaître dans les agissements de ces professionnels militaires, les caractères psychiques que nous déterminâmes. On nous permettra de relater ce seul fait :

Le 9 mai, à une séance partielle de la Commission

Digitized by Google

M. le député Cabart Danneville fait connaître *qu'il tient de source sérieuse et certaine* que l'amiral Gervais a fait venir dans son cabinet, les officiers et fonctionnaires appelés à déposer *pour leur interdire de parler* ou de donner aucun renseignement à la *commission*. (*Justice*, 11 mai). Démenti par l'*Agence Havas*. Alors à la séance du 11 mai (*Justice* du 13), M. Cabard Danneville lut une note pour *maintenir* le renseignement, mais *atténuatrice* par courtoisie, car il disait qu'il était heureux de voir le chef d'Etat-major général nier les faits sur son honneur. Après la séance ce député ajouta : « Hier encore j'ai reçu la visite de fonctionnaires de la marine venus me *confirmer l'attitude de* M. l'amiral Gervais. Devant son démenti je ne puis persister, car je ne puis révéler le nom des fonctionnaires. *Ils seraient brisés comme verre...* Ce que j'ai entendu faire c'est à la fois mettre M. l'amiral Gervais en face de sa parole d'honneur et aussi de ses actes. A lui de voir... »

On aperçoit aisément la prépotence.

Mais veut-on d'autres faits ? Combien la moisson est ample ! Je suis embarrassé pour citer tous ceux qui viennent à l'appui de notre thèse.

Encore ceux-ci recueillis dans la presse française pendant les mois de mai et juin 1894.

Dans le *Journal* du 14 mai, le Dr Jean Bayol, ancien médecin de la marine, racontait qu'au début du conflit dahoméen un capitaine lui disait : « Ah ! Gouverneur, *vous ne faites pas assez casser de gueules.* » M. Bayol ajoutait : « Le désir brutal de la décoration à la fois « honorifique et rémunératrice est là dans toute sa beauté « suggestive. Le militaire comme le marin aux Colo- « nies savent que leur grade, une fois acquis, nul ne peut « le leur enlever, qu'une loi spéciale les protège et qu'ils « peuvent faire impunément ce qu'ils jugent utile pour « augmenter la renommée de leur *arme*, sans que leur « carrière en souffre plus tard. » — A Chalons-sur-Marne, le Conseil de guerre du 6e corps *condamne à mort*, deux

Digitized by Google

soldats ivres du 128e de ligne qui avaient *injurié et frappé un supérieur* et *acquitte* un brigadier ivre du 15e chasseurs qui a *tué un paysan* dans une querelle. (*Justice*, 8 juin). — A Paris, en mai, M. Sentubéry, un soldat du 3e régiment d'infanterie de marine, étant ivre veut, dans la rue en passant, prendre des privautés avec une commerçante Mme Malnuit; elle se défend, appelle son mari. Il accourt, fait avec douceur des observations au soldat qui le tue de sa baïonnette. Sentubéry passa en Conseil de guerre à Paris et *fut condamné* pour meurtre *d'un civil à deux ans de prison*. A Saïgon, le conseil de guerre *condamnait à mort* le soldat Penris, coupable d'avoir jeté sa couverture à la tête d'un caporal. (Journaux du 17 mai et suivants. — *Petite Republique* du 8 juillet).

Plus que toute remarque, ils sont explicites ces faits. Encore quelques-uns trop typiques pour que nous les oubliions en nos dossiers.

C'était à Port-Saïd en 1879, un orchestre allemand, au café, après avoir joué le *Home Rule* joue la *Marseillaise* sur la demande d'un anglais qui avait remarqué la présence de français. A la droite de M. G. de Claubry était le lieutenant-colonel R... qui serrait les lèvres et faisait une grimace des plus refrognées. « Qu'avez-vous? « lui dis-je. Comment vous ne vous apercevez pas de « cette attention délicate ? C'est notre Chant national. » — « Monsieur, *je n'admettrai jamais qu'un militaire « chante une chanson dans laquelle on parle de « farouches soldats ». C'est une insulte à toutes les armées « de la terre.* » — « J'étais stupéfait : Je trouvais pour- « tant moyen de lui répondre : « Alors vous êtes plus « militaire que Français. » (Lettre de M. X. Gaultier de Claubry, ancien professeur de l'Université, ancien élève de l'Ecole d'Athènes).

« On exerce en Roumanie, tellement d'atrocités sur « le soldat, qu'il faut quelque chose de bien original en « cruauté pour à présent attirer l'attention du public.. « Un capitaine Gh. a, dans un moment de fureur, percé « de son sabre un soldat ; il ne fut pas poursuivi... Dans

Digitized by Google

« une forêt on trouva le cadavre d'un soldat et dans sa « main un revolver. Une enquête révéla qu'il s'agissait « d'un meurtre. Un lieutenant, aidé de deux autres sol- « dats, avait roué de coups le malheureux et après « l'avoir tué, pour simuler un suicide, ils lui avaient « mis le revolver à la main. L'officier ne fut pas in- « quiété... » (Lettre du Dr P. Stoianoff.)

Le 1er septembre 1894, en armes, 86 officiers et soldats attaquaient à Athènes, les bureaux du journal l'*Acropolis*. Ils détruisirent et brisèreni tout: Meubles, presses, livres. etc. « Rien n'a échappé, m'écrivait M. Filadelf, rédacteur à ce journal, à leurs pioches, haches, sabres, marteaux, etc. » Pourquoi cette mise à sac ? Parce que l'*Acropolis* avait publié des articles peu favorables à l'armée. Le scandale fut immense. Les officiers furent déférés au Conseil de guerre; le procès eut lieu les 5 et 6 octobre. *Ils furent acquittés*, quoique convaincus de l'acte brutal. (*Nottingham daily Guardian*, 3 septembre, *Daily Chronicle*, 8 octobre).

En mars 1895, un journal madrilène *El Resumen*, publie un article de critique générale sur l'armée; pour obtenir justice, une bande de sous-officiers et soldats de toutes armes envahit le bureau de rédaction et se livre à quelques voies de fait. Le lendemain *El Globo* (15 mars), conte brièvement le fait, d'après la note de police. L'articulet est intitulé *Los Valientes* (Les Vaillants). Ce titre provoque la colère de l'armée et le soir, trois cents officiers et soldats de toutes armes assaillent la rédaction et l'imprimerie d'*El Globo*. tout est mis à sac et brisé. Même opération est faite à l'imprimerie d'*El Resumen*. Il y eut interpellation : au Sénat, le général Bermudez Reina défendit les militaires, et affirma que : *Violer la loi n'était pas manquer à la discipline*; à la Chambre, le ministre de la guerre, après avoir défendu les militaires, déclara que *les journalistes* seraient... poursuivis. (*El Heraldo* 15, 16 mars; *El Impartial* 17 mars).

MM. Ch. Morice et Jarzuel publièrent dans le *Figaro* du 18 mai 1894, l'interview d'un général commandant d'armée, qui était le général de Galliffet, ainsi que les interviewers l'avouèrent à M. Edouard Drumont et à nous-même. De cette interview nous extrayons les passages suivants :

Digitized by Google

« Autrefois l'esprit militaire appartenait à une caste. Il « est devenu ensuite l'apanage d'une catégorie dans la « nation.... En Allemagne... c'est un pays hiérarchisé « militairement. J'ai vu à Berlin un simple capitaine « d'infanterie traverser la foule: elle s'écartait devant « lui *respectueusement.* Cela en dit long sur le moral « militaire d'une nation.... Et vous rappelez-vous l'af- « faire de ce général allemand qui avait gifflé un simple « particulier? Il fut condamné par la justice civile, c'est « vrai; mais l'empereur le gracia immédiatement et le « décora de nouveau. *Voilà comment on maintient l'es- « prit militaire.....* Jusque dans ces dernières années *je « désirais la guerre*, je rêvais de me faire par elle un « grand nom dans l'histoire..... Personne ne parle de « supprimer l'armée. Il s'agit de la réduire au contin- « gent nécessaire pour assurer le maintien de l'ordre à « l'intérieur... On aurait alors une sorte de vaste gen- « darmerie qui défendrait l'ordre contre les ennemis de « la société... »

Un ancien ministre de la guerre, le général du Barail en une interview (*Figaro* 30 mai) se solidarisa avec son collègue par ces catégoriques paroles: « Je trouve très « belles et très crânes, les déclarations du soldat que « vous avez déjà consulté... »

La *Petite République* (10 juin), publia une suggestive lettre du même général de Galliffet, en date du 25 décembre 1864 : « Je suis... un chef de gendarmes ; je dresse « des embuscades.... Mes hommes sont plus brigands « que ceux que je poursuis. Je suis en outre grand jus- « ticier. Tous les brigands (soldats mexicains)... qui ne « sont pas tués, sont pendus. Et si vous voulez de la « corde, je pourrai m'en faire marchand à mon retour, « elle sera authentique. »

Dans un livre remarquable par sa science et sa philosophie : *Ethnographie criminelle* (Reinwald, éditeur, juillet 1894), le Dr Corre a cité quelques faits typiques. Nous lui en empruntons deux : Un officier de marine demandait un jour à un forçat : « Qu'as-tu donc fait pour être envoyé là bas !... — J'ai eu des rapports avec un petit garçon » Et l'officier de s'exclamer devant tout le monde en plein pont : « Ah ! le pauvre diable ! S'il avait fallu qu'on nous reprit de pareilles peccadilles en Cochin-

Digitized by Google

chine. » (P. 13 en note). — L'amiral Courbet fit pénétrer ses navires dans la rivière de Min, à la faveur de conditions qu'il savait déjà presque rompues et sans lesquelles il eût été incapable de se frayer un passage. Il usait alors d'une duplicité... asiatique (P. 337).

Le Dr Boyer en avril 1894, publia une petite brochure de 20 pages in-8, sous le titre *Documents*. C'est un recueil de lettres, de pièces officielles. Tout serait à citer, nous cueillons les glanes suivantes: Lettre du lieutenant Rocas à M. le député Letellier, 22 avril 1891 : « Refusant toujours la vilaine besogne de dévoiler les malversations de mon capitaine, je fus contraint... de faire un rapport écrit..... Il en sortit (de l'enquête) toutes sortes de malpropretés de la part du capitaine Bouis. Tous les faits n'étaient pas à *l'honneur* de ceux qui auraient dû exercer plus de surveillance *et je fus dès lors condamné*. Devant l'exactitude des faits consignés dans mon rapport (vols, malversations, pédérastie) M. le général en chef du Bessol mit en demeure le capitaine Bouis de faire valoir ses droits à la retraite.... et moi de me rendre à Laghouat... *en punition*..... » — Le 21 avril 1891, le Dr Boyer, au général inspecteur Laveuve, voulut montrer deux spahis qui servaient de femme au capitaine Bouis. Le lieutenant colonel de Vergennes s'y opposa. « Il est vrai, fit le général Laveuve, que si tout l'escadron passe dessus ils doivent être bien fatigués. » — Lettre du Dr Cazalas, médecin major du 2e zouaves, 30 juillet 1891, Oran : « ... Je pense vous affirmer qu'un personnage... très haut placé (général du Bessol) m'a parlé dernièrement de votre affaire.... Le capitaine Bouis, m'a-t-il dit a commis des indélicatesses et des actes répréhensibles qu'on aurait été heureux d'étouffer et que M. Boyer a eu tort de vouloir mettre à jour.... » — Lettre du Dr Salle, médecin major, 30 juillet 1891, Mostaganem : « Oui, Bouis est un gredin — si une enquête *sérieuse* intervient, demandez que M. le colonel Bechade soit invité à dire ce qu'il sait et il en sait long !..... aussi le lieutenant Laperrine..... Quant à l'alimentation des hommes,... j'ai toujours remarqué son insuffisance. Que de fois ne l'ai-je pas signalée au colonel.... *Une seule fois j'en avais parlé dans mon rapport* d'inspection et *je l'ai supprimé à la demande du colonel*..... Quant à la

Digitized by Google

brutalité... cela j'en ai été témoin cent fois.... Lapostolle m'a dit maintes et maintes fois qu'il avait de quoi faire pendre le Bouis à volonté. » — Le capitaine Lapostolle s'érigea en défenseur du capitaine Bouis, contre le médecin Boyer. — Lettre du Dr Cros. médecin principal de 1re classe, directeur du service de santé de la division d'Alger, 5 août 1891 : «... Dans le cas actuel (acquittement de Bouis, condamnation de Boyer) on n'a pas péché par erreur ; *il fallait ne pas sacrifier le principe de l'infaillibilité du commandement* devant le racontar d'un intrus gênant. Voilà tout le secret. La conscience est faite de caoutchouc chez certains. » L'affaire du Dr Boyer a eu son épilogue récemment. Le Dr Boyer a été *mis à la réforme* pour faute contre la discipline. Le capitaine Bouis garde sa croix de chevalier d'honneur, et reste officier de réserve. Le médecin en chef Dujardin-Beaumetz, directeur du service de santé à la guerre, qui laissa accomplir ces actes, fut nommé inspecteur général en avril 1895 (1).

Au Tonkin, dans un poste, un médecin de la marine signalait au Dr Dujardin-Beaumetz, son supérieur, le vice d'une décision récente, émanant d'une autorité militaire quelconque et relative aux malades. Aussitôt, d'un air superbement indigné, le médecin militaire Dujardin-Beaumetz de répondre : « Monsieur, sachez qu'une autorité militaire n'a jamais tort ! » (Communication écrite d'un médecin de la marine).

Le major d'état-major Fritz Gertsch, dans une brochure *Disciplin! Oder Abrüsten!* (Berne, imprimerie Goeper et Lehmann, 1895) s'est érigé en défenseur de la discipline et de l'esprit militaire. De cet opuscule nous extrayons ces passages caractéristiques : « Les cas « d'abus de pouvoir et de mauvais traitement des sol- « dats sont relevés et puissamment ressentis, alors que « en réalité, il s'agit d'une simple question de sévérité

(1) Nous ne pouvons à notre grand regret glaner plus longtemps dans les publications du Dr Boyer. Dans sa dernière *Les Scandales de Médéah* — mars 1891 — janvier 1895. (brochure in-8 de 64 pages — Imprimerie Allemane, Paris 1895) le lecteur trouvera encore maints détails typiques.

Digitized by Google

« contre le désordre et pas du tout de mauvais traite-
« ment (p. 11)... Si dans la chaleur du moment, le supé-
« rieur traite un homme rudement, ce qui dans une
« guerre sérieuse est souvent nécessaire, alors le soldat
« se considère comme indignement traité. Il ne devrait
« jamais croire cela. Je suis loin de défendre la bruta-
« lité ; mais rudesse de langage et expressions fortes
« sont loin de constituer la brutalité et l'insulte, même
« devant un tribunal d'honneur, si strict soit-il. Et même
« quand l'officier brusque le soldat gauche ou de mau-
« vaise volonté, alors qu'il doit avoir les yeux sur tout
« et tout entendre, et qu'il doit diviser son attention, il
« n'est pas question de brutalité (p. 20 et 21)... Nous
« avons besoin dans l'armée de soldats qui obéissent,
« non d'hommes en uniforme chez lesquels le citoyen
« souverain doit toujours être respecté (p. 24)... »

« Peut-on donner à la masse des troupes, les idées d'honneur et de devoir si familières à l'officier ? Difficilement, au degré désiré. Si c'était possible qu'elle serait la différence, *si nécessaire* entre l'officier et l'homme... La recrue est *le meilleur* soldat... Elle est effrayée et les fruits de cette crainte sont soumission, obéissance souvent exagérée, empressement enfantin envers le caporal renfrogné... La discipline consiste en la soumission absolue, sans condition... La discipline se prouve... par la renonciation à son propre honneur, à sa propre valeur... Dans l'armée encore plus que dans la vie civile, la différence de rang produit des différences de sentiment et de pensée. Le courage, le pouvoir et l'audace de l'officier proviennent de sa conscience que, dans sa situation de chef, il attire sur lui-même les regards de la foule... Le simple soldat ne peut pas sentir et penser comme un officier, même si vous faites de lui un officier... Les exigences et les lois de la guerre sont dures, barbares, inexorables. La sentimentalité et la raison humaines sont opposés à l'emploi des hommes à la guerre. « Vivez et laissez vivre » est une devise qui n'est pas pour une armée... Le mépris de ses propres troupes, de celles de l'ennemi et par dessus tout de soi-même, c'est ce que la guerre réclame. *Mieux vaut pour une armée, être trop sauvage, trop cruelle,*

Digitized by Google

trop barbare, que de posséder trop de sentimentalité et trop de raison humaines. Si le soldat veut être bon à quelque chose il doit être exactement l'opposé d'un homme pensant et raisonnant. Le mètre des armées, c'est la possibilité de servir à la guerre... Rudyard Kipling a justemedt écrit : « C'est la marque d'un bon soldat de s'abstenir de trop hautes réflexions sur la valeur de la vie humaine »... La guerre, la paix même, exigent du soldat une morale absolument différente de la morale commune, et des autres morales spéciales des professions, des classes... La recrue apporte dans l'armée, provenant de son éducation, beaucoup de notions de morale commune qu'il doit chasser, aussitôt... Pour le soldat, la victoire est tout... Le sentiment qui inspire les armées conquérantes n'a rien de commun avec l'éthique et la morale. Les tendances originelles les plus barbares de l'homme, résurgissent dans la guerre; et pour la guerre elles sont incommensurablement bonnes... Les royaumes pas plus que les armées ne sont gouvernés et conduits par l'éthique et la morale... » (*Friedens-und Krieys moral der Heere am Ausgange des XIX Jahrhunderts*, par C. V. B. K. — p. 5, 8, 9, 13, 18, 10, 20, 22, 49. — Vienne et Leipzig — brochure in-8. — Willhem Braumuller, éditeur) (1).

Combien d'autres faits aussi *exceptionnels* ne pourrait-on citer? Rappellerons-nous tous les incidents de brutalité, d'insensibilité, d'anesthésie morale que la presse entière de France signale de janvier à mars 1895 ? Rappellerons-nous les articles d'Hugues Le Roux dans le *Journal*, sur les soldats condamnés aux travaux publics? Citerons-nous quelque extrait de *Cinquante jours à la légion étrangère* (*Revue Blanche*, 15 avril 1895)? La moisson y

(1) C. V. B. K. est un officier de l'armée allemande qui a écrit un livre *Zur Psychologie des Grossen Krieges*. Les citations de sa brochure sont très typiques, car elles montrent l'état d'âme du professionnel, avec candeur.

Digitized by Google

serait grande, et aussi dans *Casque et Sabre* (1) de M. Chateauvieux et aussi dans *Trois ans au régiment*, (2) par M. Monmillion et aussi dans *Reminiscences of the great Mutiny* (3) par un simple soldat de l'armée anglaise, dans *A côté de la guerre*, *Mon petit journal en 1870-71* par Camille Fondet, dans *Au pays des fétiches*, de l'ancien médecin de marine P. Vigné (d'Octon), dans... (4). Arrêtons-nous car il

---

(1) M. Chateauvieux publia chez l'éditeur Savine, en mai 1894, un volume de souvenirs. Le style en est lâche, sans façon et le récit en reçoit une puissance énorme. Il y a 400 pages de douleurs, de souffrances, de blessures, de piqûres. C'est effroyable et on en perçoit la sincérité, de ces feuillets écrits par un engagé volontaire, un jeune homme entré dans l'armée avec joie! Vols, brutalité, abus de pouvoir se succèdent quasi ininterrompus. Que nos contradicteurs lisent ce volume, et s'ils sont impartiaux, ils avoueront que la cérébralité spéciale au militaire professionnel trouve là une nouvelle confirmation.

(2) Le volume de M. Monmillion édité à la même librairie en juin est d'une valeur bien moindre, Non seulement la forme n'est pas châtiée, mais elle est encore ennuyeuse, non vivante. Quoiqu'il en soit, ce que l'auteur narre est très confirmatif de la mentalité spéciale aux militaires professionnels. Ce résultat est d'autant plus valable que l'auteur a le but avoué de glorifier l'armée, de la mettre sur un pavois, de la défendre contre les attaques des romanciers naturalistes: Hermant, Fèvre, Descaves, Luguet, Darien, Chateauvieux, etc.

(3) Au sujet de ce livre on nous écrit : « Il corrobore pleinement vos théories sur l'influence du militarisme, mais il montre aussi, ce que je vous disais, qu'en Angleterre la prépotence, l'infatuation, la brutalité militaires sont bien moins accentuées que sur le continent. » — Cette remarque d'un fait très exact vient encore à l'appui de notre thèse. En Angleterre, le soldat sort sans arme ; l'officier n'est jamais en uniforme pour sortir et aller dans le monde — exception faite pour les visites officielles. — Or, il y a là une réalisation partielle des procédés que je conseillais dans mes conclusions pour diminuer, faire disparaître même, quelques-unes des caractéristiques psychiques du militaire. En Angleterre, l'infatuation militaire ne peut être qu'excessivemen rare, car il est courant de dire : « Le militaire ? Oh ! ce n'est rien. »

(4) Citons encore quelques ouvrages où on recueillera des

Digitized by Google

n'est aucun recueil des arrêts des conseils de guerre, aucun mémoire d'officiers ou de soldats, aucun récit de guerre ou d'expédition coloniale qui, étudié impartialement, ne montre d'une facon éclatante, le caractère psychique que nous déterminâmes en notre livre. La brutalité, l'infatuation, l'intérêt personnel, guide de l'individu, l'anesthésie morale, la prépotence se révèlent naïvement dans tous les faits que nous citons, dans le nombre immense de ceux que nous aurions pu citer. Il faut être aveugle pour ne point percevoir cette violence et cette infatuation qui se manifestent toujours et si diversement.

Quand des faits *exceptionnels* sont ainsi si nombreux, ils cessent d'être exception pour devenir la règle ; d'autant plus que moult de ces faits sont agis collectivement et par suite ont nécessairement grand nombre de personnes comme auteurs. Tout homme de bonne foi ne peut que le reconnaître.

Cette brutalité, cette infatuation sont si peu exceptionnelles que bien d'autres avant nous les avaient notées. Ainsi W. M. Thackeray écrit :

« J'ai eu l'honneur de rencontrer une ou deux fois un vieux gentleman qui m'a bien semblé le type le plus

---

faits : *Le Banditisme en Kabylie*, par Emile Violard, Paris 1895 ; *La Vérité sur Tombouctou*, par E. Guillaumet, Paris 1895 ; *Les Mémoires de Bourrienne sur Napoléon*, T. 1., édition de 1895 ; *Révélations complètes et appuyées de preuves authentiques sur les barbaries du régime disciplinaire d'une partie de l'armée d'Afrique*, par M. Villain de Saint-Hilaire, ancien sous-intendant militaire, brochure, 1848, Paris ; *Der Militarismus im Deutschen Reich*, brochure, 1893, Stuttgard ; *Les Phobies neurasthéniques*, par le Dr Bérillon, brochure, Paris, 1893 ; *Les Culs-Rouges*, par Ary Steede, Paris, 1895 ; *Souvenirs de Sébastopol*, recueillis et rédigés par S. M. I. Alexandre III, traduction de M. Nicolas Notovitch, Paris, 1894 ; *Mémoires d'un jeune homme*, par Henry Bauer, Paris, 1895, etc., etc.

Digitized by Google

parfait de ce que pouvait faire d'un homme la pratique de la vie militaire. Il avait usé son existence à servir dans les régiments d'élite, et ensuite à y commander. C'est un mélange d'égoïsme, de brutalité, d'emportement et de gloutonnerie. Il fait beau le voir à table, avec ses petits yeux injectés de sang, dévorer à l'avance ce qu'il y a dans son assiette. Chacune de ses phrases est accompagnée d'un juron, et, après le dîner, il débite des histoires de caserne, les plus graveleuses que l'on puisse entendre. En raison de son rang et de ses services, on se croit obligé à certains égards pour ce vieux butor, aussi chargé de titres que de croix. Quant à lui, il vous regarde du haut de sa grandeur, et vous témoigne son mépris avec une naïveté convaincue, tout à fait plaisante à voir. Peut-être, s'il eût embrassé une autre profession, ne serait-il pas devenu cette misérable créature qui se promène là sous nos yeux. Mais que choisir? Il n'était propre à rien. Son incorrigible paresse et la grossièreté de son esprit l'empêchaient de songer à toute autre carrière que celle où il s'est fait une réputation de brave et bon officier, et dans laquelle il a surtout excellé à monter les chevaux de course, à boire du porto, à se battre en duel et à séduire les femmes. Dans son esprit, il est cependant le personnage le plus considérable et le plus considéré qui existe sous la calotte des cieux. Vous êtes à peu près sûr de le rencontrer l'après-midi sur la place de Waterloo, où il vient faire sa promenade habituelle, cachant ses jambes un peu roidies par l'âge dans ses bottes vernies, et lorgnant les femmes jusque sous leurs chapeaux. Quand il mourra d'apoplexie, le *Times* consacrera un quart de colonne au souvenir de ses services et de ses faits d'armes. Il faudra déjà quatre bonnes lignes au moins pour ses titres et ses décorations, tandis que la terre se refermera sur la dépouille de l'être le plus dépravé et le plus obtus qui ait jamais paradé sur notre planète. »

(*Le Livre des Snobs*.)

Nous pensons avoir ainsi démontré combien est vain l'argument : d'avoir généralisé sur les faits d'exception.

Digitized by Google

*
* *

Pour nous réfuter, quelques gazettes (1) citèrent les lignes suivantes dûes à un fonctionnaire, ancien juge d'instruction et criminologue, M. Gabriel Tarde :

« Au bout de peu de temps, il ne pense guère plus à son père, dont la crainte révérentielle le dominait; au champ qu'il convoitait; à la jeune fille qu'il courtisait en vue de fonder une nouvelle famille, et il songe encore moins au catéchisme de son curé ; *toutes les sources de son honnêteté laborieuse et de sa pureté de mœurs relative ont cessé de couler.* Mais sa moralité a changé plutôt que déchu, et *ce qu'il a perdu en continence ou en travail, il l'a regagné en courage et en probité*, parce que, outre la pensée du conseil de guerre, il a eu pour le soutenir dans sa vie disciplinée à la caserne, pour le maintenir ferme au poste sur le champ de bataille, l'idée de la honte, de l'humiliation devant les camarades, à éviter même au prix de la mort. En même temps, il a conscience d'être utile, pour l'accomplissement de ses devoirs nouveaux, à une foule d'hommes qui sont devenus depuis peu ses semblables, à cette grande patrie qui est en train de se l'assimiler et dont il se souciait si peu naguère, absorbé jusque-là dans ses préoccupations domestiques. »

Le gain est douteux, et aurait besoin d'être prouvé. La perte, elle, est certaine. Elle fut confirmée par Octave Mirbeau en ces termes :

« Il résulte de vos documents, monsieur, et des déductions que vous en tirez, ceci : que le militarisme est la source de crimes infinis, et que la caserne vaut le bagne.

---

(1) *Gironde*, 23 décembre, Bordeaux. — *Petit Républicain*, 24, Troyes. — *Avenir de la Sarthe*, 24, Le Mans. — *Républicain Orléanais*, 24, Orléans. — *Moniteur du Puy-de-Dôme*, 26, Clermont-Ferrand. — *Echo du Mexique*, 13 janvier, Mexico.

Digitized by Google

Ces déductions me paraissent, dans leur hardiesse affirmative, très justes. Très justes et très effrayantes aussi, elles corroborent toutes les idées qui peuvent venir à l'esprit de quiconque regarde les cauchemardants portraits de généraux exposés aux vitrines du boulevard, et ceux que publie l'*Eclair* à sa troisième page, sans doute pour entretenir, au cœur des patriotes l'espérance des reconquêtes futures. Ces fronts rétrécis et raboteux, ces yeux ennuagés d'alcool et rendus myopes par de trop fréquentes incursions dans l'*Annuaire*, ces lourdes mâchoires qui proférèrent tant de N... de... D... sur les esplanades et les champs de manœuvres, toutes ces déformations significatives et pareilles qu'accusent, sur ces différentes images de héros, de longues années de discipline abrutissante, de commandement impérieux, de jalousies féroces et d'absinthes ininterrompues en disent plus long que tout ce que je pourrais dire. Aussi n'en dirai-je pas plus.

Il est bien certain que l'état d'esprit militaire, c'est-à-dire l'état, même en temps de paix, de perpétuelle violence, défendu par un code sauvage qu'on dirait rédigé par et pour des Apaches ; fortifié par le port permanent d'un uniforme, qui met au-dessus de la loi commune et de l'ordinaire devoir civil ceux qui en sont revêtus ; fortifié par une discipline qui n'est pas autre chose que l'abolition de la conscience, et une promiscuité de l'ordure casernière qui enlève à l'homme sa dignité personnelle et le rend pareil aux bêtes de l'étable ; exalté par une divinisation de la force brutale, une idéalisation en vertus exemplaires du meurtre et de la destruction ; il est bien certain que tout cela doit engendrer, chez les individus et dans les collectivités, des anomalies barbares, des crimes spéciaux, qualifiés par vous, avec raison, de professionnels Chaque profession, surtout celles qui, comme la profession militaire, offrent un caractère si antisocial, comporte une série de crimes exceptionnels et généraux, aussi nuisibles à l'humanité que ceux prévus dans nos codes et punis par nos lois de peines proportionnées, à leur action nocive sur la société. Et je ne parle pas de la guerre qui, chacun en convient, n'est que le déchaînement de tous les mauvais instincts de l'homme, le retour à la brute atavique.

Digitized by Google

Mais il y a quelque chose de plus triste et de plus grave. Le voici :

J'ai souvent observé sur les jeunes gens de mon pays les ravages que peut causer un séjour de trois années à la caserne. Ils sont indéniables et profonds. J'ai connu des jeunes hommes très travailleurs, d'une nature généreuse, d'un esprit droit, pleins de gaïté et qui semblaient destinés à être heureux dans la vie autant qu'on peut l'être. Ils partent pour l'armée. Au bout de trois ans, ils reviennent, mais combien changés ! Ils n'ont plus de goût au travail, ne savent plus que faire, sont tristes. L'atelier, où, jadis, ils travaillaient en chantant, ils le méprisent ; les champs leur font horreur. La plupart d'entre eux ne songent plus qu'à être domestiques dans des maisons riches. Après quelques mois passés chez eux, dans la paresse, le dégoût, l'ennui, les uns ne trouvant plus le moyen, dans un milieu dénué de plaisirs, de satisfaire des habitudes crapuleuses acquises au régiment, les autres dévoyés par d'irréalisables ambitions, ils quittent le village, et s'en vont grossir le nombre des misérables à la ville. L'armée, dont les philosophes optimistes nous disent que c'est une famille maternelle, n'a pu faire de ces jeunes gens que des révoltés, des déclassés ou des malheureux. Je vous assure que le nombre devient de plus en plus petit de ceux-là qui, sortant de la caserne, recommencent avec courage la besogne interrompue. » (*Echo de Paris*, 12 décembre 1893)

D'ailleurs déjà en 1892, le P. Forbes, en se basant sur des travaux de syphiligraphie du Dr Fournier et de différents autres médecins, avait dit :

« L'armée rend aux familles des hommes pourris jusqu'aux moelles, atteints de maladies honteuses et de vices dégradants. » (*Parti ouvrier*, 8 février 94.)

*
* *

On eût cru, à lire les violentes attaques dont mon livre fut l'objet, que pour la première fois l'apho-

Digitized by Google

risme « L'armée est l'école du crime » voyait le jour. Hélas ! Comme pour toute pensée on peut répéter *Nil novi sub sole.* Bien longtemps avant moi d'autres le dirent, et d'autres le répétèrent. Sans parler d'Emile de Girardin qui presque textuellement écrivit cette vérité, — nous l'apprîmes de notre ami F. Pelloutier en janvier 1894 — combien de penseurs sous des formes différentes exprimèrent même pensée.

Pour Lao Tzè, *où fleurit l'armée, fleurissent aussi les misères et les ruines.*

Pour Sénèque, *on ne peut dans le même temps agir en bon général et en honnête homme.*

Tertullien affirme que, *la tromperie, les cruautés, les injustices sont les apanages de la guerre.*

Selon Swift, dans le *Voyage de Gulliver : Le soldat est un être salarié, pour tuer de sang froid autant qu'il peut d'êtres de sa propre espèce qui ne l'ont jamais offensé.*

Dans son *Télémaque.* Fénelon *considère la guerre comme le plus affreux de tous les vices* dont l'homme soit affligé.

Machiavel a dit : « Plusieurs sont de cette opinion (et ils ont raison) que deux choses ne peuvent être plus dissemblables et en désaccord que la vie civile et la vie militaire. Une coutume civile est considérée comme impropre et embarrassante par celui qui serait prêt pour l'exécution de quelque violence. *Les coutumes civiles sont douces et efféminées et pour un homme dont le métier est d'étonner et d'épouvanter le monde entier, il serait à peine logique de montrer de la douceur et de la complaisance vis-à-vis les autres hommes... Toute fraude dans les actions est abominable ; en matière de guerre c'est louable et glorieux... Celui qui fait profession de la guerre ne peut pas être autrement que vicieux.* La guerre fait des voleurs et la paix leur dresse des potences... »

Ecoutez ces paroles populaires d'un vieux proverbe

Digitized by Google

italien : « Quand la guerre commence, les portes de l'enfer s'ouvrent. »

Et celles-ci d'un vieux proverbe espagnol : « La guerre festoye de morts. »

Oyez ce dire de Voltaire : « *Voleurs et soldats sont synonymes...* Placez ensemble tous les vices de tous âges et de tous lieux et jamais ils n'atteindront les méchefs et les énormités d'une seule campagne. »

De Burke cette opinion : « La guerre suspend les règles de l'obligation morale et ce qui est longtemps suspendu est en danger d'être totalement abrogé. »

« *Le véritable esprit militaire est celui qui nous fait trouver le meilleur moyen de brûler, piller, massacrer* et ensuite de dresser les autres à en faire autant. » (Boucher de Perthes.)

De Louise Ackermann ces vers :

Du moins te poursuivant jusqu'en pleine victoire,
A travers les lauriers dans les bras de l'Histoire
Qui, séduite, pourrait t'absoudre et te sauver
O guerre, guerre impie, *assassin* qu'on encense,
Je resterai navrée et dans mon impuissance
Bouche pour te maudire et cœur pour t'exécrer. »

(*Pensée d'un Solitaire.*)

Dans *l'Esprit humain* de Condorcet, nous lisons : « Les peuples plus éclairés se ressaisissant du droit de disposer eux-mêmes de leur sang et de leurs richesses apprendront peu à peu à *regarder la guerre* comme le fléau le plus funeste, *comme le plus grand des crimes... Et les guerres entre les peuples comme les assassinats* seront au nombre de ces atrocités extraordinaires qui humilient et révoltent la nature... »

Encore ces lignes dues à Guy de Maupassant et extraites de *Sur l'Eau :* « Les peuples en viennent à comprendre que l'agrandissement d'un forfait n'en saurait être la diminution ; que si tuer est un crime, tuer beaucoup n'en peut pas être la circonstance atténuante ; que si voler est une honte, envahir ne saurait être une gloire. Ah ! proclamons ces vérités absolues, déshonorons la guerre... Les hommes de guerre sont les fléaux

Digitized by Google

du monde... Entrer dans un pays, égorger l'homme qui défend sa maison parce qu'il est vêtu d'une blouse et n'a pas de képi sur la tête; brûler les habitations de misérables qui n'ont plus de pain, casser des meubles, en voler d'autres, boire le vin trouvé dans les caves, violer les femmes trouvées dans les rues, brûler des millions de francs en poudre et laisser derrière soi la misère et le choléra... »

D'autres encore, philosophes, écononomistes, penseurs de toutes sortes ont exprimé cette même opinion. Tels Barbauld et Aikings dans leurs *Evenings at Home* ont qualifié la guerre de série d'assassinats, de meurtres collectifs.

Or, en toute sincérité, de ces opinions de Lao Tzè, de Sénèque, de Tertullien, de Swift, de Fénelon, de Machiavel, de Voltaire, de Burke, de Boucher de Perthes, de Condorcet, de L. Ackermann, de Guy de Maupassant, ne ressort-il point que, pour ces philosophes, le militarisme était l'école du crime.

Dire que la misère et les ruines fleurissent où l'armée est florissante *c'est dire que l'armée est cause de ruines et de misères, c'est-à-dire criminelle.*

Dire qu'un individu ne peut agir en même temps en bon général et en honnête homme, *c'est dire que le bon général agit nécessairement en malhonnête homme, c'est dire qu'il est un criminel.*

Affirmer que la guerre a pour apanages la tromperie, les cruautés, les injustices, *c'est dire qu'elle engendre des trompeurs, des cruels, des injustes, c'est-à-dire des criminels et ces criminels sont des guerriers, les militaires professionnels.*

Dire que le soldat est un salarié pour tuer ses semblables, *c'est dire que le militaire est un assassin.*

Dire que la guerre est le plus affreux de tous les vices, le plus grand de tous les crimes, *c'est dire que*

Digitized by Google

ceux qui l'exercent — par vocation — sont les plus vicieux, les plus criminels de tous les hommes.

Dire que celui qui fait profession de la guerre ne peut pas être autrement que vicieux, *c'est dire que la guerre et par conséquent le militarisme sont l'école du crime* (1).

Ne vous semble-t il pas étrange de voir statufier ces philosophes comme Voltaire, Burke, Fénelon, Swift, etc., auteurs du même aphorisme que nous exprimâmes, et qui tant nous valut d'injures ?

Ne vous semble-t-il point que cette répétition d'identique pensée, sous des formes tant différentes, à des époques si diverses, en des lieux si dissemblables, par des hommes si étrangers les uns aux autres et tous la déduisant des faits observés, ne vous semble-t-il pas, dis-je, que cette répétition si fréquente revêt la pensée du caractère de vérité ?

Pour nous, cela nous paraît tel et nous croyons penser plus justement en pensant comme Lao Tzè, Sénèque, Tertullien, Swift, Fénelon, Machiavel, Voltaire, Burke, Franklin, Tolstoï, Colayanni, Corre, et tant d'autres qu'en pensant comme les généraux Iung, Du Barail, comme MM. C. Dreyfus, Peyrouton, etc.

*
* *

Quelques-uns, en petit nombre, m'objectèrent que ma psychologie retardait, car elle connait l'état d'âme d'une armée disparue (2).

---

(1) Si l'on nous objectait que *tous les soldats* sont dans ce cas des assassins, des criminels ; nous répondrions que cela est vrai, mais qu'entre le soldat par obligation et le militaire par vocation, il y a cependant une différence. Elle gît en ce que le premier est un criminel *par occasion* et le dernier par *profession.*

(2) *Mercure de France,* octobre 1893, un professionnel mili-

Digitized by Google

Le reproche est plaisant et décèle ou une lecture inattentive de la *Psychologie du militaire professionnel*, ou un étrange procédé de critique. Le lecteur de notre livre sait que les caractères psychiques des militaires professionnels furent par nous déduits de nombreux faits datant de 1794 à 1893. Comment alors, avec des faits relatifs à ce siècle, pouvions-nous tracer le portrait des militaires des siècles passés? Nous aimerions à ce qu'on nous l'expliqua. Pour nous, nous avouons ne pas comprendre comment un portrait dessiné d'après des observations de notre époque concerne les seuls militaires des époques passées.

Contraste piquant, Edouard Drumont, pour me critiquer, fit l'éloge de l'armée mercenaire des siècles passés. Le morceau est joli et vaut qu'on le cite :

« Connaissez-vous rien de plus admirable que cette existence de vrai soldat à laquelle M. Hamon n'a rien compris? Après la fonction du prêtre est-il fonction sociale plus haute que celle de cet être de dévouement, toujours prêt lorsqu'il s'agit de mourir, toujours disposé à obéir au premier appel de la Patrie ?

Esthétiquement, un bel officier bien campé sur un cheval ardent donne l'impression incomplète de la beauté virile. C'est la vie dans toute sa force, en son plein épanouissement d'énergie et en même temps, c'est le sacrifice fait d'avance de cette vie que les hommes estiment par dessus tout.

Savez-vous, au contraire, quelque chose de plus navrant que l'existence de ce malheureux qu'on enlève à son champ, à son village, et qu'on jette pour trois ans dans une caserne, loin des siens, loin de tout ce qu'il aime, condamné à vivre avec d'autres hommes aussi à plaindre que lui ?

---

taire. — *Estafette*, 23 décembre, A. P. — *Ere Nouvelle*, avril 1894, C. Dreyfus.

Digitized by Google

Que voulez-vous qu'il reste à un pays de vigueur en réserve, lorsque, dans vingt ans, tous les gens auront passé par cette filière terrible ? Tous ces fils de la terre, qui seraient mariés avec une brave fille, qui auraient fait souche de gars solides, reviennent chez eux plus ou moins syphilisés, pervertis par les sales amours des fortifications, ayant perdu la notion de Dieu et le respect de la femme, déshabitués de tout travail par une mécanique à la fois abrutissante, éreintante et vide. Ce sont des générations finies.

Hamon, qui n'a point un cerveau philosophique, s'en prend aux chefs de ce résultat. C'est absolument insensé. La vérité est que le système militaire actuel n'est qu'une manifestation de plus du régime absolument incohérent, imbécile et délirant qui a commencé à fonctionner depuis 1789.

Ce que nous voyons aujourd'hui n'existait pas sous l'ancien régime. La milice prenait dix mille hommes par an, qui s'en allaient de loin en loin faire un semblant d'exercice à la ville voisine. Il n'y avait de soldats que ceux qui voulaient l'être, les Nobles, qui aimaient cette glorieuse profession par tradition, les mauvais sujets ou les bons sujets à la tête chaude, les aventureux qui allaient se faire engager par des sergents racoleurs sur le quai de la Rapée.

La sociétê d'alors, étant chrétienne, était fondée sur la liberté car, ainsi que l'a dit Saint-Paul « ce n'est pas à la servitude, mais à la liberté que l'Esprit de Dieu nous a appelés. »

Chacun, alors, obéissait à sa vocation, à la mission à laquelle il était prédestiné. Ceux qui aimaient la prière priaient en paix, ceux qui aimaient à peindre, peignaient, et quand ils peignaient bien, les souverains ramassaient leur pinceau. Ceux qui aimaient le cliquetis des épées, les brillants costumes, entraient volontairement dans l'armée, et ils y étaient heureux; ils ne songeaient pas à écrire des études psychologiques contre leurs supérieurs; en temps de paix, ils chantaient ssus la tonnelle des guinguettes ou lutinaient des vivandières comme dans les tableaux de Pater.

De temps en temps, ces héros éprouvaient le besoin de se battre, et ils se rencontraient à la frontière avec

Digitized by Google

des gens qui avaient le même désir qu'eux. Tout se passait galamment et gaiement. — Tirez les premiers, Messieurs les Anglais ! disait le major des gardes-françaises, à Fontenoy. — Veuillez assurer vos chapeaux, messieurs, disait le maréchal commandant la Maison du Roi, nous allons avoir l'honneur de charger.

Cela donnait satisfaction aux instincts martiaux, aux aspirations héroïques de l'espèce humaine et ne touchaient pas à l'existence même de la Nation. Pendant ce temps-là, les prêtres priaient, les artistes peignaient ou sculptaient et les laboureurs continuaient à vivre de la vie moralisatrice et fortifiante des champs. Une exploitation industrielle, chauffée à blanc pour enrichir quelques chefs d'usine, n'avait pas fait de notre race une race de lymphatiques, de rachitiques et de scrofuleux. Malthus n'avait pas trouvé d'adeptes dans nos campagnes, et les paysans obéissaient avec entrain au curé qui, dans son prône, paraphrasait, le *Croissez et multipliez* de l'Ecriture.

Evidemment M. Hamon ne voit pas tout cela. C'est, encore une fois, un esprit droit que le spectacle du mal social émeut, mais dont l'horizon est peu étendu » (1).

Non, je ne vois pas tout cela, et je serais fort marri de le voir. Ce tableau est enchanteur, mais tout à fait inexact car nous aimons à croire plutôt les généraux de ces époques, tels le grand Frédéric qui dans son *Anti Machiavel*, écrivait :

« Les soldats ne sont composés que de la plus vile partie des peuples, des fainéans qui aiment mieux l'oisiveté que le travail, de débauchés qui cherchent la

---

(1) *Libre Parole* 19 décembre. — *Petit Troyen* 20, Troyes. — *La Bourgogne*, 21, Auxerre. — *Le Messager Mémorial*, 21, Moulins. — *La Nouvelle Bourgogne*, 21, Dijon. — *La Vérité*, 20. — Le *Journal de la Dordogne*, 22, Périgueux. — *Ralliement*, 21, Montauban. — *Express du Midi*, 21, Toulouse. — *Union Catholique*, 21, Rodez. — *Messager*, 22, Valence.

Digitized by Google

licence et l'impunité dans les troupes... J'avoue que l'ordre d'une armée ne peut subsister sans sévérité, Car comment contenir dans leur devoir, des libertins, des débauchés, des scélérats, des poltrons, des téméraires, des animaux grossiers et mécaniques, si la peur des châtiments ne les arrête en partie. »

Comment ces scélérats, ces débauchés, ces fainéants laissaient-ils en paix prier les prêtres, peindre les peintres, labourer les laboureurs? Cela semble, cela est contraire à la raison; aussi cela n'est pas. Je ne puis ici énumérer toutes les preuves qui infirment la gratuite assertion de M. Drumont. Qui ne se souvient des grandes compagnies du connétable Du Guesclin; du sac de Magdebourg par Tilly, de l'incendie du Palatinat par Turenne. Les prêtres payaient rançon pour pouvoir prier en paix, comme le pape le fit à Du Guesclin. Les artistes, les artisans ne pouvaient guère se livrer à leurs arts, à leur métier quand la soldatesque pillait Magdebourg, violait les filles, tuait les hommes, brisait les meubles, lacérait les livres. Les laboureurs ne pouvaient semer en paix le blé nourricier quand Turenne, le grand Turenne, incendiait les maisons, les moissons, brisait les instruments aratoires, volait le bétail, égorgeait tout. Si Pater a peint des soldats lutinant des vivandières, il est des peintres qui, comme Callot, Le Nain, ont montré ces soldats d'antan occupés à razzier les populations, à incendier les fermes, etc. D'un impérissable burin, Callot a tracé *les petites et les grandes misères de la guerre*. Il fit une vingtaine de planches que nous recommandons à l'attention d'Édouard Drumont, spécialement celles numérotées 4, 5, 6, 7.

Ces militaires ne lutinent point des vivandières, ils ne chantent point sous la tonnelle des guinguettes, Oh! Non! Ils pillent des fermes, incendient des abbayes; ils violent des filles, ils volent

Digitized by Google

des bœufs, des poules, des oies, du vin, des saints ciboires, des calices et des étoles !

Mais M. Drumont, voulez-vous me permettre de vous citer une page d'un livre de M. Alphonse Feillet. Honoré d'une mention très honorable de l'Académie des sciences Morales, — il arrive parfois à l'Académie de récompenser des ouvrages bien faits — *la Misère au temps de la Fronde et de Saint-Vincent-de-Paul* (1), a pour ma thèse d'autant plus de valeur qu'il est fortement documenté à l'aide d'authentiques pièces.

Ecoutez ce récit d'un bénédictin Dom Furcy Baurin :

En 18 jours de séjour l'armée royale ruine tant les blés que la prairie, toutes les maisons des faubourgs, une partie de celles de la ville (Ribemont)... les chaises du chœur et les vitres de l'abbaye partie pour en composer les camps, le reste réduit en cendres par la malice des soldats. La campagne était occupée par eux et en faisaient leur propre ; le vol était tout commun, passant pour des actions généreuses et pour des avantages de la petite guerre, les violences et les meurtres sans supplice... » (*La misère au temps de la Fronde.* P. 292.)

Me direz-vous que le récit du père bénédictin peut être entaché d'exagération ! Oui ! alors vous accepterez une lettre du maréchal Fabert. Dans icelle, il narrait à Mazarin que le général de Rosen avait dit en plein souper que « les villages entre l'Aisne et la Meuse lui avaient été abandonnés pour être pillés. »

Et continue M. Feillet :

Bientôt le mal fut à tel point que les chefs des corps d'armée, dans le voisinage, craignant probablement

(1) Volume in-18. Paris 1868. — Librairie Académique Didier.

Digitized by Google

pour leur sécurité les résolutions désespérées des malheureux habitants, s'adressèrent collectivement à Mazarin. A quelle hauteur fallait-il donc que la marée de sang fut montée pour que quatre officiers supérieurs jetassent ce cri d'alarme ! On le sait, si la pitié, qu'inspirent les maux de la guerre doit être cherchée quelque part, ce n'est pas chez un soldat : ses yeux frappés souvent par des scènes de désolation et de carnage y sont en quelque sorte, accoutumés ; aussi lorsqu'on parcourt les mémoires des grands capitaines, comme ceux de Turenne par exemple, on est indigné malgré soi du sang-froid avec lequel ils racontent les scènes les plus atroces. » (L. C. P. 293, 294).

La lettre collective de MM. les maréchaux ou généraux Fabert, Noirmoutiers, Bussy Lamet, et Montaigut est des plus expressives, qu'on en juge par ces extraits :

« Le mal que fait M. Rozen est d'autant plus grand que le peuple ne porte pas seul cette incommodité ; mais le logement que M. Rozen fait prendre dans les châteaux et maisons des gentilshommes, les outrages et mauvais traitements qu'ils reçoivent altèrent infiniment..... Les paysans prennent déjà les armes pour sauver ce qui leur reste et si M. de Rozen les désire faire brûler comme il menace..... »

Notez qu'il s'agit de troupes françaises sur territoire français ! que pouvait-il bien se passer sur territoire dit ennemi ? Nous aurions mauvaise grâce à insister ; le tableau est trop précis (1).

Malgré toute notre bonne volonté nous ne voyons point sous l'ancien régime, les prêtres prier, les

(1) L'ouvrage de M. Feillet a 560 pages dont plus de 300 sont remplies des seules souffrances subies par les populations et causées par les soldats de 1643 à 1652.

Digitized by Google

artistes œuvrer, les agriculteurs labourer en paix pendant que les soldats se battaient.

*
* *

Certaine objection fort générale me réjouit moult par son étrangeté. La critique gravement m'apprenait que les autres professions aussi étaient écoles du crime !

« Mais là où M. Hamon semble céder à l'esprit de parti, c'est lorsqu'il veut faire de cette criminalité occulte l'apanage du militaire professionnel. Cette criminalité occulte on la rencontre en effet partout, et seule sa forme varie suivant les professions. Dans le commerce, dans les finances, elle se traduit par des vols insaisissables; dans la police, la magistrature par des abus d'autorité; *il va de soi que dans l'armée elle se doit manifester par des actes de violence.* Mais que prouve cela, sinon l'influence du milieu social sur la forme de la criminalité ? Et le catalogue de ces actes de violence, rares d'ailleurs, quoi qu'en dise l'auteur, sera-t-il jamais la preuve que tous les militaires sont des brutes ? Autant vaudrait soutenir que tous les commerçants sont des voleurs et que tous les hommes sont des criminels chacun à leur façon.» (*Revue scientifique*, 9 décembre 1893.)

« Je ne discuterai pas, Monsieur, le sentiment qui vous poussa à écrire la « *Psychologie du militaire Professionnel* », et écartant les légitimes scrupules d'une ame patriotique, je ne tenterai pas de vous transpercer avec la hampe du drapeau national... Mais je critiquerai une méthode scientifique, qui, telle que vous l'avez appliquée, me paraît à elle seule de nature à jeter quelque défaveur sur vos conclusions : croyez-vous donc avoir fait œuvre de psychologie, soucieux d'une vérité quasi absolue, en recherchant un certain nombre de documents isolés, que vous réunissez ensuite en un bloc. d'apparence compacte, pour enfoncer les carrés de l'ennemi. Le procédé est peut-être de bonne guerre, il n'est pas à mon avis, de

Digitized by Google

bonne philosophie. car il ne donne que des résultats incomplets, et des inductions contestables. Il n'y a pas, en effet, de «métier» ou «d'art», en ce monde, qui puisse résister à une semblable épreuve et il serait aisé, je crois, de démontrer de la même façon que la Science, la Littérature, le Commerce ou le Barreau sont également des écoles de crimes — *moins brutaux sans doute* mais plus raffinés et plus hypocrites peut-être ! Vous citez trop de faits-divers, Monsieur, ou vous n'en citez pas assez — et le moindre grain d'observation personnelle ferait bien mieux notre affaire ». (*Petit billet du matin* A. M. A. Hamon — par Marcel L'heureux — *Gil Blas*, 15 décembre 1893).

« Les tares professionnelles sont partout. Il y a des militaires durs, brutaux, farouches, dans le combat. Mais croit-on que dans les professions pacifiques il n'y ait ni dureté, ni brutalité, ni même férocité ? Le patron d'usine accablant de travail les conscrits de la misère, rognant sur le salaire, mais augmentant la présence au métier, n'a-t-il pas quelques-unes des tares reprochées au général, au colonel ? Le fabricant ne malmène-t-il pas ses ouvrières étiolées, débiles, affamées. mal payées, mal logées ? Le capitaine à l'exercice parle souvent plus poliment à ses recrues. M. Hamon croit-il que les banquiers reçoivent, du miel aux lèvres, les débiteurs gênés venant proposer un renouvellement ? Le chapardage et la rapine sont-ils des faits extraordinaires qu'on ne rencontre que dans les colonnes de tirailleurs sénégalais ou annamites ? L'auteur n'a qu'à regarder dans une étude d'huissier, il y verra florissant un brigandage légal auprès duquel les exactions des anciens bureaux arabes n'étaient que des gentillesses. L'envie, l'âpre désir de l'avancement, l'écrasement des faibles et la suprématie des forts ne se voient-ils que dans les rangs ! Que M. Hamon se rende compte de ce qui se passe dans la libre armée des lettres et il verra reproduits tous les vices, toutes les jalousies, toutes les oppressions, toutes les haines et toutes les méchancetés qu'il reproche à ceux qui portent l'épaulette de laine ou de fils d'or. Enfin, le soldat boit, fainéante, bouscule

Digitized by Google

les passants, se sert du fer qu'il porte pour menacer les désarmés, et finalement, dans certaines circonstances, il tue? Mais l'auteur n'a donc jamais promené sa philosophie dans un faubourg, dans un quartier excentrique, à la sortie des ateliers du samedi soir, le lundi, aux abords de comptoirs? Son tableau peut être aussi bien celui du mauvais ouvrier que du mauvais soldat. » (*Echo de Paris*, 3 janvier 1894. — E. Lepelletier) (1).

La découverte était d'autant plus difficile à faire que textuellement je le disais dans mon livre. Mais que je l'eusse dit ou non, que cela fut vrai ou non, cela n'importait point en l'occurrence. En effet, du fait que diverses professions sont école de crime, d'immoralité, il ne s'en suit pas une diminution ou une disparition de l'immoralité, de la criminalité spéciales aux militaires professionnels. Alors pourquoi cette objection? Que m'importe en une étude sur la mentalité militaire de savoir qu'il existe des mentalités spéciales aux autres professions? Evidemment, cette connaissance n'a d'autre importance que de confirmer, indirectement, l'existence de la cérébralité professionnelle militaire. Si c'est cela que nos critiques voulaient affirmer, je suis convaincu qu'ils ont raison; s'ils ont voulu ainsi infirmer ma thèse, j'avoue ne point saisir la valeur de leur argument.

---

(1) On trouve encore cette objection dans : *Petite République*, 12 décembre, G. Renard. — *Gironde* (Bordeaux) 23. — *Estafette*, 29, A. Peyroton. — *Revue des Revues*, 15 janvier 1894, général Iung. — *Journal des Economistes*, janvier, Rouxel. — *Journal des Débats*, 29, H. Malo. — *Journal de la Marne* (Châlons), 2 février. — *Concord* (London) février. — *Ere Nouvelle*, mars, P. Dramas ; S. Merlino. — *Ere Nouvelle*, janvier, mars, avril, P. Dramas.

Digitized by Google

LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA

*
* *

M. Bailhache nous accusa de n'avoir point tenu compte de deux facteurs très importants : la formation sociale qui varie avec les divers peuples et le caractère individuel qui varie d'une personne à l'autre (1). Ce critique ne perçût point que, étudiant l'influence la profession sur l'état mental des individus qui l'exercent, nous n'avions pas à nous occuper de ces deux facteurs qui altèrent plus ou moins la forme, mais non la nature des caractéristiques mentales déterminées par la profession. Or, M. Bailhache lui-même implicitement confirmait notre thèse — quoiqu'il la niât — en écrivant que « le militarisme est un système artificiel, et que, pour le maintenir, il est nécessaire d'employer des procédés artificiels dont les plus efficaces sont la crainte et la violence ».

En effet, si l'exercice du métier militaire exige la crainte et la violence, il faut nécessairement que les chefs, les professionnels donc, usent de menace et de violence. L'usage, peu à peu, influe sur leur mentalité et développe certains des caractères psychiques au détriment d'autres, et ces caractères sont ceux qui ont pour effet l'infatuation, la prépotence, la violence.

*
* *

Certains critiques nous firent diverses objections tendant à prouver que nous n'avions pas écrit notre ouvrage sur le plan qu'ils eussent voulu. Tel qui estimait « prétentieux, mauvais » le titre de notre livre eut voulu que nous parlions « des charges

(1) *Mouvement social*, Mars 1895.

Digitized by Google

colossales qui pèsent sur le budget de l'humanité » grâce au militarisme. Tel autre regrettait que nous ne nous fussions pas occupé des raisons qui obligeaient les peuples à posséder le militarisme, à faire les guerres (1) des avantages qui résultaient de ce militarisme (2.)

Sans doute ces critiques n'ont pas perçu que nous n'écrivions pas un ouvrage sur le militarisme, — Alors leurs observations eussent été exactes — mais une étude sur la mentalité que la profession militaire déterminait chez ceux qui l'exerçaient. On avouera que alors il ne pouvait être question ni des charges colossales que le militarisme fait peser sur les peuples, ni des nécessités de la guerre et du maintien des armées, ni même des avantages du militarisme si ces avantages — il en existe : diffusion de l'instruction, fusion d'éléments ethniques disparates, homogénisation des individus — n'ont aucune influence sur la mentalité des professionnels.

Les critiques qui nous assaillirent tant vigoureusement eurent soin de sortir les habituels clichés chers aux panégyristes de l'armée. On vit le militarisme, l'armée qualifiée : école de désintéressement (3), d'abnégation, de sacrifice (4), de morali-

---

(1) *Cocarde*, 5 décembre. — *Soir* 18, A. David. — *Estafette* 29, A. Peyroton.

(2) *Rivista critica mensile di opère di filosofia scientifica*, mars, Dr Morselli, Milano.

(3) *Mercure de France*, octobre 1893, un professionnel. — *Estafette*, 23 décembre ; *Echo de la Semaine*, 31, A. P. — *Figaro*, 2 janvier, Saint-Genest. — *Dépêche de Clermont-Ferrand* 31. — *Petit Californien*, 24 février, San Francisco. — *Gil Blas*, 1 février, C des Perrières. — *Journal des Débats*, 29 janvier, A. Malo.

(4) *Gironde*, 23 décembre. — *Journal de Berlin* 23, Milès. — *Petite République* 12, G. Renard. — *National*, 7 février. G. Lavergne. — *Etudes Religieuses*, 31 mai, A. B. de la S, de J.

Digitized by Google

sation (1), du devoir (2), d'Egalité, de Fraternité (3), de travail (4), de vie régulière, d'hygiène (5), d'honneur (6).

Les faits qui figurent dans cette *Défense*, ceux que nous relatâmes dans notre livre infirment ces mots sonores mais que, *par des faits*, nous défions quiconque de prouver (7). Qui ne sait que Napoléon Ier regretta d'avoir gorgé ses généraux de richesses, car ils l'abandonnèrent une fois riches. Qui ne sait que suivant leurs intérêts ces professionnels servirent tour à tour la France, l'étranger et la France. Les grades qu'ils acquiéraient en combattant leur pays leur était acquis quand ils rentraient en icelui. Dernièrement, nous lisions un ouvrage manuscrit : *La grande Duperie*, par M. Ch. Détrè, et nous y vîmes une suggestive liste de professionnels militaires glorifiés, statufiés, « arc de triomphisés ». Ils avaient tant de désintéressement ces généraux, ces colonels qu'ils couraient d'une armée à une autre suivant leur personnel intérêt ! La liste vaut qu'on la relate : Dumouriez, duc de Chartres, Ney, Murat, Bernadotte, Moreau, Soult, de Bouillé, de Montalembert, Masséna, Davoust, de Bourmont, Clouet, Duc de Coigny, M. de Montmorency, mar-

---

(1) *Revue scientifique*, 9 décembre. — *Journal de la Marne*, 2 février, Châlons.

(2) *Autorité*, 9 février ; *Courrier de la Champagne* 11, Reims, A. de Batz.

(3) *Mercure de France*, octobre.

(4) *Revue scientifique*, 9 décembre. — *Gil Blas*, 1 février.

(5) *Revue scientifique*, 9 décembre.

(6) *Echo de Paris*, 27 décembre. Turpin. — *National*, 7 février. G. Lavergne. — *Etudes religieuses*, 31 mai. A. B. de la S. J..

(7) M. Ledrain dans l'*Echo de Paris* du 27 décembre et dans l'*Ère Nouvelle* d'avril semblait croire cette démonstration aisée ; pour nous, nous la jugeons impossible.

Digitized by Google

quis de St-Simon, Alex. de Lameth, Latour-Maubourg, Baron Jomini, Ernouf, etc.

Les professionnels sont si désintéressés, si moraux que le général de Cubières, le maréchal Soult et combien d'autres connus et inconnus, furent convaincus d'avoir reçu des pots de vin. Il faut avoir une foi aveugle et bien vive pour croire à l'armée école de l'honneur, de toutes ces vertus. Il faut être aveugle, car tous les mémoires des officiers et soldars, toutes les archives contiennent des millions de faits qui prouvent le contraire. Qu'on parcoure par exemple un tout récent ouvrage de M. E. Guillon, *Les complots militaires sous le Consulat et l'Empire* (1), et pour les généraux, les maréchaux de cette époque, illustres honmmes de guerre, on le verra péremptoirement prouvé.

Les récentes affaires du capitaine Dreyfus et d'autres officiers français, italiens, allemands qui étaient ou traîtres ou espions sont encore là pour montrer que le désintéressement, la moralité sont des moindres soucis des professionnels militaires.

Mais oyez encore ce fait si extraordinairement suggestif, grâce à la naïveté de son auteur, un fruste : (2).

Un garçon de ferme tue, pour des questions d'intérêt, son maître et deux autres personnes. Il est condamné à mort. Dans la prison il contait qu'il avait été *un soldat intrépide, ayant sauvé la vie d'un de ses officiers* et qu'il avait été proposé pour la médaille militaire. Il ajoutait, ce malheureux : « *C'est drôle, au Tonkin, j'en ai tué qui sait combien ! et on voulait me décorer. Ici j'en ai tué trois et on veut me raccourcir.* »

---

(1) Volume. Paris 1894. Plon et Nourrit, éditeurs.

(2) Nous l'empruntons à une brochure *La guerre* par M. Hermitte, avocat, Bordeaux 1893.

Digitized by Google

Cela motive à l'auteur de la brochure cette juste réflexion :

« L'opinion de ce condamné à mort sur l'homicide, résume cette perversité de la conscience produite par le militarisme outrancier. »

Je ne prétends point que le militarisme n'est pas une école de courage, mais le courage qu'il développe est entaché de violence, de brutalité. Le courage des militaires professionnels se manifeste par des actes violents, brutaux, et rien que par ces formes d'actes. Ce n'est donc pas le courage qui est caractéristique du professionnel militaire, mais la brutalité. D'ailleurs, le courage n'est pas spécial à une profession, il se rencontre chez tous les hommes, la modalité seule en change. Le médecin, l'infirmier soignant les cholériques ; le chimiste étudiant les explosifs ou les toxiques ; l'ingénieur recherchant des appareils nouveaux en des expériences dangereuses ; le couvreur travaillant sur les toits ; le mécanicien dirigeant sa locomotive ; le penseur écrivant ce qu'il croît vrai au risque de prison, de mort ; le criminel politique risquant sa vie pour son idéal ; le prêtre affrontant les balles pour aider les soldats à mourir en état de grâce ; le missionnaire risquant les supplices pour porter la bonne parole, etc., manifestent sous des formes variées le même sentiment de courage, d'abnégation, de sacrifice. Donc, le courage n'est pas spécial aux militaires et en une étude sur la *psychologie* du militaire professionnel, je n'avais à rechercher que les caractéristiques mentales de ce militaire.

Mais tous nous savons qu'en temps de guerre les milices, les soldats occasionnels agissent aussi courageusement que les militaires professionnels. Ne serait-il point permis de tirer de là que l'on exagère en considérant l'armée comme ayant une si grande

Digitized by Google

influence sur le développement du courage chez les individus.

« Quelques savants américains qui se sont mis à étu-
« dier tout récemment la psychologie des mourants sur
« les champs de bataille, en ont rapporté des faits des
« plus désolants. Il paraît que les attitudes héroïques
« attribuées aux guerriers au moment des combats sont
« tout ce qu'il y a de plus faux et de plus imaginaire.
« Toutes les coquetteries héroïques avec la mort, toutes
« les poses plus ou moins dignes et nobles n'existe-
« raient au dire de ces savants, dont les données ont
« été résumées par la *Popular Science Monthly*, que
« dans les imaginations qui travaillent après chaque
« bataille. » (*Revue des Revues*, septembre 1893).

Un autre travail, que la *Revue des Revues* publia en octobre 1893, d'après *Waffen Nieder*, les mémoires du peintre Vereschagin, tendrait aussi à démontrer que le courage des militaires est plus imaginé que réel. Encore une auréole qui disparaît! Mais en l'espèce cela n'importe point, car il est certain que le courage — même le courage guerrier — n'est pas spécial aux professionnels militaires et dans la détermination des caractères psychiques spéciaux à ces professionnels nous n'avions pas à en tenir compte.

*
* *

M. Manouvrier, le criminologue connu, écrivit au sujet de la *Psychologie du militaire professionnel*:

« Ce titre semble signifier qu'il s'agit de la description
« d'un état typique, général ou tout au moins moyen de
« ceux qui exercent la profession militaire. En ce cas,
« le militaire professionnel décrit par M. Hamon ne
« serait autre chose comme le trop fameux *criminel*
« né de fabrication italienne qu'une sorte de mosaïque,

Digitized by Google

« d'habit d'arlequin, de bouc émissaire, simple man-
« nequin chargé de toutes les iniquités, de toutes les
« taches relevées dans une profession... Mais si le titre
« du livre de M. Hamon est en désaccord avec le con-
« tenu, il ne caractérise pas mieux le but de l'auteur.
« Ce but n'est pas en effet d'entreprendre la monographie
« psychologique complète de la profession militaire et
« d'un certain nombre d'autres, mais bien de montrer
« que la criminalité revêt dans chaque profession une
« forme plus ou moins particulière en rapport avec les
« conditions plus ou moins spéciales inhérentes aux
« diverses professions dans l'état actuel de la So-
« ciété (1) »...

---

(1) *Ere Nouvelle*, avril 1894. — A cette enquête de M. G. Docquois, participèrent encore MM. Gaston Danville, Elisée Reclus, J. Grave dont ces lignes : « Pour tous ceux qui ont vu l'armée de près et ont subi le joug qu'elle fait peser sur l'individu, la thèse soutenue par M. Hamon dans son *Essai de psychologie du militaire professionnel* n'a rien d'excessif. Par la rigueur de son code qui punit de peines atroces le moindre manquement à une obéissance exigée passive, par sa hiérarchie qui crée des inférieurs et des supérieurs, l'armée abrutit l'individu, l'habitue à tout accepter de l'autorité, lorsqu'il est en dessous, à abuser du pouvoir lorsqu'il monte en grade..... En séquestrant des jeunes gens de la vie courante et des relations journalières, on arrête leur développement intellectuel. En comprimant leurs besoins, on les surexcite et les change en vice..... Eduques pour la guerre, il est évident que la vie humaine devient quantité fort négligeable pour eux. N'ont-ils pas pour consigne de foncer sur celui qui tenterait de violer la défense qu'ils peuvent être chargés de faire respecter ? Si tous ceux qui sortent de l'armée ne sont pas des assassins, c'est au moins la plus grande pépinière où se recrutent les ivrognes, les maqueraux et les policiers... »

M. Domela Nieuwenhuis dont cette appréciation : « Pour ma part j'estime que Hamon y a apporté une honorable discrétion car.... il s'est donné la peine de faire un choix dans une mine d'abus du récit desquels, moins modéré, il eut aisément pu emplir mille pages. Voici la règle en effet et non point l'exception : le service militaire abrutit celui qui s'y plie..... *vie militaire, démoralisation*, ces deux termes équipollent. La caserne est une école où se recrutent les mouchards, les fainéants, les laquais et les ivrognes.... »

MM. Sar Peladan, C. Pissarro, Henry Fevre, Jean Ajalbert

Digitized by Google

Il y a, dans cette critique, un certain fond de vérité dû au manque réel d'unité de notre livre, j'entends unité s'harmonisant avec le titre. Ce défaut d'unité provient de la génèse de cette œuvre.

Ainsi que le nota le Dr Corre, dans la *Société Nouvelle*, primitivement cette œuvre se borna à un article de revue. Même l'idée primordiale était de l'intituler *L'armée, école de l'honneur* !. Le titre ironique indiquait l'esprit combattif qui l'animait, c'était en 1892 à la fin de l'année. Mais devant la masse des documents, mon idée se modifia et je

---

qui écrit : « Des livres comme celui de Hamon touchent au cœur les institutions : l'encre est la meilleure dynamite. L'éloquence des faits, voilà le principal mérite de ce terrible réquisitoire..... Peut être reprocherais-je à M. Hamon de n'avoir abordé que certaines parties de la question, un peu générales, applicables à bien d'autres classes de citoyens, les effets de la profession sur la mentalité de ses membres, — l'esprit de corps entr'autre commun dans toutes les professions. D'autre part, deux observations capitales dont chacune mériterait son chapitre, sont omises : que l'alcoolisme — l'absinthisme — par désœuvrement, la vie de garnison atteint son paroxysme dans l'armée ; que la syphilis a dans l'armée son plus tenace foyer.... C'est dans les descendants de militaires, d'après les médecins, que l'on constate les pires déchéances physiques. Par les armées, en temps de guerre, les nations s'entretuent ; en temps de paix, par les armées elles se suicident... »

M. E. Ledrain qui dit : « C'est un des livres les plus curieux que j'ai lu depuis longtemps. L'auteur a des habitudes philosophiques, un soin particulier de recueillir les faits minutieux. Mais tout en se réclamant de M. Corre, ne fait-il pas un peu du Taine ?... C'est un homme de talent, mais sûrement un passionné dont il faut se défier. Cependant, combien de réflexions justes, de fines observations dans cette œuvre ! Si tout n'est pas vrai, il y a bien des parties exactes... »

M. Georges Montorgueil dont cette ligne : « Le livre de M. Hamon est un livre ferme, courageux et honnête... » Enfin, MM. J. Delafosse, Dr Boyer et Mme la baronne Berthe de Suttner. A l'exception de MM. Danville et Delafosse, ce furent des approbations de notre thèse. Cette enquête fut reproduite par le *Peuple* de Lyon, 8, 9, 10, 11 avril 1894.

Digitized by Google

voulus écrire la *criminologie professionnelle du militaire*, criminalité occulte. Le mémoire revêtit cette forme qui encore se modifia pour donner naissance au livre tel qu'on le connaît, tel qu'il fut publié.

On comprend que ces modifications successives dans son enfantement ont créé, nécessairement, un produit, — il peut avoir une valeur puisque des critiques la constatèrent, qui manque d'unité. Aussi en une certaine mesure, est justifiée la critique de notre savant collègue de la Société d'Anthropologie de Paris (1).

Il est tels chapitres de notre livre, les chapitres III à IX, qui réellement sont en harmonie avec le titre *Psychologie du Militaire professionnel*. Les chapitres II, X et XI n'ont qu'un rapport lointain avec icelui et relèvent le premier d'un ouvrage *général* sur le militarisme, les deux autres d'une étude de criminologie professionnelle. C'est cette réelle discordance qui explique la critique d'ensemble faite par M. Manouvrier, qui en prouve la vérité, en une certaine mesure.

Je dis en une certaine mesure parce que je pense avoir donné réellement la monographie psychologique complète de la profession militaire, parce que je suis convaincu que le *type* général, moyen qui ressort de mon livre comme type du Militaire professionnel est réellement; et nullement un mannequin.

Il est comme est le type Cheval, le type Homme'

---

(1) Cette même critique se retrouve dans le *Parti socialiste*, 21 janvier, dans l'*Ere Nouvelle*, janvier, mars, sous la plume de M. Dramas. Nous soupçonnons les critiques d'être un écho de celle de M. Manouvrier, leurs auteurs étant des assidus du cours de cet éminent professeur.

Digitized by Google

le type Chien ; il est comme est parmi le genre humain le type Mongolique, le type Caucasique. Le naturaliste relève les caractères communs à tous les individus du genre Chien et il en forme un type moyen dont participent le griffon, le lévrier, le grand danois, le carlin, le braque. Cependant la description de ce type idéal n'est pas la description du griffon, du levrier, du carlin ; et pour chacune de ces races on pourrait faire une description moyenne qui ne serait pas celle d'un levrier, d'un carlin déterminé. De même œuvre l'anthropologiste.

Pourtant, le type moyen Chien, Homme étant décrit, tous nous reconnaissons son exactitude, son utilité. Dans l'ordre psychologique, notre intention fut de dresser un type idéal, moyen, de l'état psychique déterminé par certaines professions.

Il existe un commun état psychique spécial aux individus exerçant une même profession comme nous l'écrivîmes dans l'avant-propos de notre livre. Cette mentalité, spécifique des professions et des sectes, découverte par nous *après beaucoup d'autres* — dont La Bruyère — qui en écrivaient sous un autre titre, fut *après nous* découverte par le Dr Gustave le Bon. Ce savant écrit dans la *Revue scientifique* (6 avril 1895.)

« La caste ne comprend que les individus de même profession et par conséquent d'éducation et de milieu à peu près semblables... La caste représente le plus haut degré d'organisation dont la foule homogène soit susceptible. Elle se compose, en effet, d'individus qui, par leurs goûts, leurs tendances, leur éducation, leur milieu sont très semblables les uns aux autres, sinon sur tous les points de leur constitution mentale, au moins dans les lignes fondamentales de leur conduite. Il y a même certaines castes, les castes militaires et sacerdotales, par exemple, dont tous les membres finissent par se ressembler dans leurs traits moraux et même dans leur

Digitized by Google

allure, au point qu'aucun déguisement ne leur permet de masquer leur profession... Il pense, juge et agit avec l'âme de sa caste... On n'a qu'à jeter les yeux sur les individus d'une même caste, militaires, magistrats, etc., pour voir à quel point ils sont fondus dans le même moule... L'esprit de caste agit sans doute sur l'individu isolé de sa caste, mais c'est surtout quand les individus de la même caste sont réunis qu'il exerce son puissant empire. »

Il existe donc, sans que valablement on puisse le contester, une mentalité professionnelle, spécifique de tous les individus exerçant cette profession.

Dans notre premier volume d'études de psychologie sociale, notre intention fut de rechercher les caractéristiques psychiques de la profession militaire.

Nous prétendons ainsi déterminer un type moyen dont tous les militaires participent. Nous prétendons que, à des degrés divers de développement, ces caractéristiques mentales sont dans tous les encéphales des militaires professionnels.

Le type que nous trouvons, — type que nous n'avons pas montré nettement à cause des modifications successives que subit notre travail — n'est pas un mannequin comme le type *criminel né* de Lombroso, Il ne peut pas lui être comparé. Lombroso n'a pas de criterium du criminel et du non criminel ; il n'a pas de définition du crime assez solide sur laquelle il puisse s'appuyer pour dire d'une façon certaine : Celui-ci est criminel, celui-ci ne l'est pas. Il n'a pas de base pour étager son *criminel-né*, car l'homme ne peut actuellement ni montrer les limites du crime, ni les limites de la folie, de la dégénérescence, ni les limites de la raison, ni celles de l'honnêteté.

Nous, nous avons une base pour étayer le type militaire, le type policier, le type magistrat professionnel. On sait ce qu'est la profession militaire,

Digitized by Google

celle de magistrat, de policier. Elles sont bien définies, nettement séparées des autres. La recherche des caractéristiques mentales spéciales à tous les exerçants ces professions doit donc nécessairement donner un type moyen de ces professionnels, dont participent tous les exerçants d'une même profession, mais qui n'est le portrait particulier d'aucun individu déterminé.

Notre type psychique professionnel n'est pas plus un mannequin, un habit d'arlequin que ne l'est le type saurien, le type cétacé, le type singe, le type coleoptère des naturalistes.

Il est tout aussi imaginé (1) que ces types et pourtant comme eux il est réel, tandis qu'actuellement l'irréalité du type criminel né est prouvé.

Nous pensons donc que la critique du Dr Manouvrier n'est fondée, à notre égard, que dans une proportion minime, celle que nous venons de montrer.

Il existe d'ailleurs si bien un type militaire professionnel, que le milicien s'en différencie nettement. Pour le prouver nous rapportons ces lignes du Dr Gobat (2).

---

(1) *Réforme*, 17 décembre, Bruxelles ; M. R. B. nous reprochait d'imaginer un type étrange, non réel.

(2) Ce sociologue écrit dans la *Conférence interparlementaire* 1er mai 1894 : « Evidemment l'auteur (A. Hamon) n'a pas voulu dire que chaque officier soit capable de commettre des actes de brutalité, de violence, d'injustice, d'immoralité tels que ceux dont un certain nombre se sont rendus coupables, mais que la profession par l'anesthésie morale et physique à laquelle elle conduit, par l'exacerbation du principe d'autorité et de l'esprit de corps contient des germes de criminalité. Il suffit que ces effets psychologiques soient prouvés. » — Le Dr Gobat a exprimé ainsi partie de notre idée, nous disons partie seulement, car nous croyons que chaque officier est, *en puissance virtuellement*, un homme capable de commettre ces actes à des degrés divers d'intensité.

Digitized by Google

« Que voyons-nous dans les pays de Milice? Là, l'of-
« ficier, qui revêt l'uniforme pendant quelques semaines
« seulement chaque année, conserve au service ses senti-
« ments de citoyens dans toute leur plénitude ; son grade
« et ses fonctions ne lui donnent à ses yeux, pas d'autre
« droit que de faire respecter la discipline et d'appliquer
« aux délinquants les dispositions pénales du code mili
« taire. Il reste dans la société civile; il ne s'en isole pas;
« surtout il ne vient pas dans sa pensée l'idée de la con-
« sidérer comme inférieure ou même comme une rivale
« de l'armée. En Suisse, par exemple, la morgue mili-
« taire serait conspuée ; l'officier qui en ferait parade se
« rendrait impossible. Il en résulte que les actes de bru-
« talité commis par des militaires à l'encontre de civils
« sont chose absolument inconnue ; ou, s'il en survient,
« l'opinion publique pourvoit à ce qu'ils ne se renou-
« vellent pas. L'officier n'a pas pour soldat des inférieurs,
« des instruments, mais des auxiliaires, et ceux-ci étant
« des citoyens comme lui et possédant les mêmes droits
« civiques que lui, il se gardera bien de leur infliger un
« traitement qu'un citoyen ne tolérerait pas. La nation
« tout entière prendrait énergiquement fait et cause pour
« un soldat maltraité ou brutalisé. Les instructeurs
« mêmes, des professionnels ceux-ci, ne se permettraient
« pas de frapper ou de brutaliser un soldat. Et pour-
« tant la discipline est aussi bonne dans les milices que
« dans les armées permanentes ; elle est peut-être meil-
« leure parce qu'elle est librement consentie.

« Quant à l'esprit de corps, il n'existe pas en dehors
« du service et jamais un subordonné n'aurait lieu de
« se plaindre de ne pas avoir obtenu justice contre son
« chef. La dignité du citoyen est respectée devant la ju-
« ridiction militaire comme devant la civile. »

Tel est le tableau du milicien fait par le Dr Gobat et ainsi se montre vigoureusement la différenciation psychique du militaire *occasionnel* et du militaire *professionnel* que nous pûmes observer personnellement et par autrui en Angleterre.

Digitized by Google

*
* *

Nous sommes arrivés aux termes de notre *Défense*, laissant des objections de détail qui nous furent faites par d'aucuns, notamment par notre ami Corre. Leur discussion augmenterait bien trop — et cela non adéquatement à leur imporlance — la longueur de cette réfutation déjà si longue.

Le lecteur a sous les yeux les objections et ce que nous considérons comme des réfutations. Qu'il juge!

Puisse-t-il voir la même vérité que nous!

A. Hamon

Edimbourg, janvier 1895 et Paris, avril 1895

Digitized by Google

Note. — Outre les journaux et revues citées au cours de cette défense, il fut encore parlé de notre livre dans nombre de journaux et revues, notamment dans les suivants :

France. — 1893. — *Parti Socialiste* (N. Colajanni), 26 août. — *Avenir social* (F. Pelloutier) 22 octobre, Dijon. — *Petite République*, 26 novembre.

Décembre : *Justice* (Guinaudeau), 2. — *Le Peuple* (Aimé Roche), 3, 13, 25, 26 (F. Pelloutier), 30, Lyon. — *Chronique industrielle*, 10. — *Le Père Peinard*, 17, avec un dessin. — *Le Proletaire* (H. Barbe), 17, 24. — *Le Jour*, 21. — *Sud-Ouest*, 22, Toulouse. — *Eclair*, 22. — *Salut Public*, 22, Lyon. — *Journal du Midi*, 23, Nismes. — L'*Etoile* ,24, Nismes. — *La Haute-Loire*, 25, Le Puy. — *Le Parti Ouvrier*, 27. — *République Française* (M. Lacour), 28. — *La Constitution*, 29, Auxerre. — *Le Littoral*, 30, Cannes. — L'*Avenir Social* (F. Pelloutier), 31, Dijon. — *Question Sociale* (Ch. Brunellière), 31, Bordeaux. — *Escarmouche*, 31. — etc.

1894. — Janvier : *Revue du Monde Catholique*, 1. — *Journal de la Marne*, 3, Chalons, — *Express*, 12, Lyon. — *Cosmos*, 13, — *Socialiste* (Ch. Brunellière), 13. — *Le Peuple* (L. Dutreuil). 14 (Ch. Brunelière), 30, Lyon. — *Revue Mensuelle de l'Ecole d'Anthropologie*, 15. — *Radical* (Tony Revillon), 18. — *Courrier du soir*, 18. — *Petite Presse*, 18. — *Vigie* 18, Cherbourg. — *Petit Lyonnais*, 19, Lyon. — L'*Hermine*, 20, Rennes, — *Le Chambard*,

Digitized by Google

20, avec un dessin. — L'*Intransigeant* (H. Rochefort), 23. — *Le Peuple Français*, 23. — *Paris* (Caribert), 30 (H. Mazen), 31. — *Soir* (P. Lafage), 30. — *Sonneur de Bretagne*, 31, Rennes. — *Ermitage*. — *Revue Socialiste* (Dr Pioger). — etc.

Février : *Nouvelle revue internationale* (Savioz), 1. — *Petit Républicain*, 1, Nismes. — *Avenir Militaire*, 2. — *France* (Villemot), 6. — *Paix* (P. Dupray), 6. — *Journal de Rennes* (B. Pocquet), 12. — *Dépêche* (X. de Ricard), 13, Toulouse. — *Moniteur Universel* (A. Pujo), 15. — *Parti Ouvrier* (M. Charnay), 27.

Mars : *Parti Ouvrier*, 6. — *France du Sud-Ouest*, 7, Bordeaux. — *Avenir Militaire*, 23, etc. — *Peuple* (Ch. Brunellière), 18 avril, Lyon. — *Revue Blanche* (L. Muhlfeld), juin. — *La Plume*, 15 juin. — *Revue anecdotique* (Semenov), juillet. — *Intransigeant*, 14 août. — *Philosophie de l'Avenir* (F. Borde), août, Pau. — *Petit Troyen*, 10 décembre, Troyes. — *Intransigeant*, 31 décembre. — L'*Œuvre Sociale*, mai 1895, Marseille. — *Revue socialiste*, mai 1895.

Belgique. 1894. — Janvier : *La Chronique*, 13. — L'*Indépendance Belge*, 22. — *La Réforme*, 30. — *La Revue Générale* (F. Gilbert).

Le Conscrit, février. — *L'économiste international*, 24 février. — *Revue bibliographique belge* (L. L.), avril, etc.

Suisse. 1894 : *Conférence interparlementaire*, 1er février, Berne. — *Basler Nachrichten*, 2 avril, Bâle, — *Avenir*, 3 juin, Genève. — *Frième*, 29 janvier, 5, 15 février 1895, Zurich.

Allemagne et Autriche : *Waffen Niéder*, sep-

Digitized by Google

tembre 1893 (L. Katscher), février (O. Ackermann), mars 1894. Dresden. — *Der Sozialist*, 6, 3, 20 janvier, 17, 24 février, 3, 10 mars. — *Gegen Wart*, 29 décembre. — *Neue-Revue*, 13 mars 1895, Vienne. — etc.

Pays-Bas : 1894, *De Soziale Gids* (Domela Nieuwenhuis), mars, Amsterdam.

Grande-Bretagne et Etats-Unis, 1894 : *Bookman*, avril, — *Freedom*, avril. — *Clarion*, 11 août, Manchester. — *Inquirer*, 12 mai. — *Dundee Advertiser*, 13 septembre. — *Reynold's Newspaper*, 4 novembre. — *National Observer*, 10 novembre. — *Free Review*, décembre. — *Personal Rights*, 15 janvier 1895. — *Solidarity*, 15 avril, New-York.

Espagne, Portugal et **Sud Amérique**, 1894 : — *El dia*, 3 mars, Madrid, — *Seculo*, 8 avril, Lisboa. — *Rivista de Derecho y de Sociologia*, février 1895, Madrid. — *El Perseguido*, 21 mai 1895, Buenos-Ayres, etc.

Italie : *Secolo* (N. Colajanni), 11 août 1893. Milano. — *Favilla* (L. Molinari), 15 janvier 1894, Mantova. — *Rivista internationale di scienze sociali*, février. — *Gazzetta litteraria* (Mariano Morasso), 9 juin, Torino. — *L'Asino*, 16 juin 1895, Roma, etc.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

En modeste témoignage d'estime pour l'Homme et pour le Savant, à

A. CORRE

Cet essai scientifique est dédié.

A. HAMON.

Digitized by Google

Digitized by Google

AVANT-PROPOS

« Les criminalistes, écrivions-nous dans un mémoire (1), n'étudient que certaines manifestations de l'acte anti-social, celles, qui dans notre état de civilisation, révoltent le plus les sentiments de la moyenne des hommes. Ils oublient d'étudier les autres manifestations du crime, manifestations plus graves que les précédentes, mais ne paraissant pas telles parce que notre habitude à les voir perpétrer nous empêche de concevoir combien elles sont nuisibles..... De là résulte que la majorité des criminalistes étudie ce que je puis qualifier de crime exceptionnel (2). »

En effet, tous les criminalistes se sont bien plus occupés des criminels emprisonnés, ceux que M. Manouvrier appelle la lie des criminels, que de la multitude de gens prétendus honnêtes

(1) Crime et criminaliste, p. 165-172. *Almanach de la Question Sociale* pour 1893.

(2) M. A. Corre, dans *Crime et Suicide* et dans les *Criminels* a parlé du crime occulte. C'est, croyons-nous, le seul criminaliste qui l'ai fait un peu longuement.

Digitized by Google

que nous côtoyons tous les jours dans toutes les professions. Il en est ainsi parce que « les criminalistes ont emboîté le pas à la police, oubliant que la police n'avait nullement été chargée de faire l'analyse psychologique indispensable au criminologue (1). »

Nos études sociologiques nous ont amené à cette constatation : La criminalité légale est infime, quasi négligeable, par rapport à la criminalité occulte. Une étude de cette dernière présenterait donc une importance bien plus considérable que l'étude de la criminalité légale, surtout si l'on a soin de donner du *Crime* une expression philosophique. Nous avons, dans un mémoire récent (2), tenté de trouver cette expression et nous sommes arrivé à cette définition : *Le Crime s'entend de tout acte qui lèse la liberté individuelle*. Il ne s'agit que de la liberté d'agir, c'est-à-dire de la faculté d'exécuter une volition, la liberté de vouloir n'existant pas.

On voit combien cette large conception du crime permet d'intéressantes études qui sont, en fait, autant psychologiques que criminologiques. On conçoit, avec une telle définition, l'importance d'un examen criminologique ou psychologique

(1) Manouvrier. *Archives de l'Anthropologie criminelle*, septembre 1892.

(2) Voir *Archives d'Anthropologie criminelle*, mai 1893, p. 242-257. — Brochure in-8°. Lyon 1893. Storck, éditeur.

Digitized by Google

des grandes classes professionnelles de la société. La difficulté d'une semblable étude est considérable, il ne faut point se le dissimuler ; elle gît en l'apport des faits. Pour le criminaliste traitant des cas tératologiques du crime, les faits sont relativement aisés à trouver : il y a eu procès, enquête policière ; il y a des statistiques judiciaires, pénitentiaires. Pour le criminologue traitant du crime philosophiquement défini, rien de tout cela ne lui sert beaucoup. Il lui faut recueillir dans les livres, les journaux, les revues, etc., les faits innombrables qui s'y trouvent, souvent peu apparents, faits qui décèlent l'état d'âme non pas des individus pris individuellement, mais collectivement, par profession.

Il y a certainement, — et tout le monde en a la perception — dans une collectivité telle qu'un peuple, un état d'esprit général qui fait que tous les membres de cette collectivité ont, sur des choses communes, des conceptions analogues. De même dans chacune des grandes divisions sociales comme l'armée, la magistrature, la police, la finance, le commerce, etc., il est un état d'âme spécial à la profession. C'est cette essence qu'il importe de dégager si l'on veut faire l'étude de la criminologie à une époque quelconque. Par là on peut préjuger de la difficulté d'écrire un travail complet, une criminologie sociale. Nous n'avons point l'intention

Digitized by Google

téméraire de l'entreprendre actuellement, mais nous voulons l'esquisser, en tracer le cadre.

Cet essai qui, en donnant la psychologie du militaire professionnel, montre l'influence du milieu sur la forme de la criminalité, est le premier d'une série de mémoires que nous nous réservons d'écrire successivement sur la police, la magistrature, la presse, la finance, le commerce, l'industrie.

Pour de tels essais, il est nécessaire d'employer, comme exemples de l'essence professionnelle, des faits que je qualifierai d'historiques, encore que souvent ils soient récents. Ils sont historiques en ce sens qu'ils ont été relatés dans des journaux, revues, livres et qu'ils n'ont point été contestés. Aucun des faits qu'il m'arrivera de citer n'est inédit ; je les ai recueillis avec bien d'autres, soit dans des ouvrages, soit dans des journaux, une mine infiniment précieuse pour qui sait en user. Les faits que je rapporte sont des exemples, c'est-à-dire que je ne relate point tous ceux analogues que je connais (1), que j'ai relevés depuis quatre ans que je dépouille la presse française pour la rédaction de ma *France sociale et politique*.

(1) M. A. Corre a bien voulu me prêter quelques-uns de ses dossiers si documentés; je le prie d'agréer mes remerciements, regrettant que mon amitié pour lui m'empêche de dire tout le bien que je pense de l'homme et du savant.

Digitized by Google

Ces exemples acquièrent d'autant plus de valeur que les individus qu'ils concernent occupent dans la profession une position plus élevée, une honorabilité professionnelle — ce qui ne veut pas dire moralité — plus respectée. De là est née la nécessité de nommément désigner les individus-exemples, quand déjà ils l'ont été dans les journaux ou les livres.

Pour écrire ces chapitres de criminologie, cette section de la sociologie, on se trouve dans la même situation que l'historien dressant l'histoire d'un pays, que le géographe décrivant une contrée. Force leur est d'indiquer nommément les personnages politiques, les hommes de guerre, etc., les montagnes, les fleuves, les villes. De même le criminologue se trouve dans l'obligation de citer les noms des individus-exemples. Ainsi il donne plus de poids aux faits. Tout le monde comprendra, en effet, que, si on désigne dix petits commerçants comme falsificateurs, on n'aura point l'essence professionnelle spéciale au commerce, tandis que, si on désigne dix gros commerçants, on peut prétendre assez justement connaître cette essence. Il y a là une question de proportionnalité qui intervient, car il est moins de gros commerçants que de petits ; donc si le nombre-exemple est le même, il y a plus de probabilité pour avoir le type essentiel de la moralité avec les exemples pris parmi les gros que

Digitized by Google

parmi les petits. En outre, on sait que l'imitation est une des qualités de l'homme (1) ; nous sommes tous, à des degrés divers, portés à imiter d'autant plus que le modèle occupe une situation plus honorée. Il y a chez tous comme une appétence vers le mieux, ce mieux étant, pour beaucoup, représenté par la position élevée du modèle. Ces quelques explications montrent l'esprit qui m'a guidé lorsque je désigne par leurs noms les individus-exemples.

Dans ces essais, le lecteur remarquera sans doute que mes exemples sont plus souvent pris dans la nation française que chez les autres peuples de même civilisation. Cela vient de ce que, français, je puise mes documents dans les journaux, revues, ouvrages français bien plus qu'aux mêmes sources étrangères. En fait, cela a peu d'importance, car l'Europe, les Etats-Unis et divers autres pays, jouissent d'une civilisation identique en ses grandes lignes. La profession revêt l'individu d'un vernis professionnel identique partout où la civilisation est semblable, car la conséquence est une analogie, sinon une identité professionnelle. Un officier allemand ressemble, comme état d'esprit et manière d'être, à un officier français bien plus que tout autre

(1) Lire à ce sujet les œuvres de M. Tarde, qui a particulièrement développé ce sujet et a été même un peu trop exclusif.

Digitized by Google

français civil. Rien ne ressemble plus à un commerçant anglais qu'un commerçant américain, allemand ou français. Il y a comme une sorte d'habitus moral, spécial à tous les individus d'une même profession. Par suite, quoique les exemples français soient plus nombreux, la généralisation s'impose en ces ébauches de criminologie professionnelle.

Digitized by Google

Digitized by Google

PSYCHOLOGIE

DU

MILITAIRE PROFESSIONNEL

CHAPITRE I

GÉNÉRALITÉS

Ce premier essai traite de la profession militaire.

A notre époque où la religion « Patriotisme » a, pour beaucoup, remplacé la religion chrétienne, sans que dans l'une comme dans l'autre, l'objet du culte puisse être bien déterminé, bien conçu, il est probable que nombre de gens trouveront singulièrement audacieux qu'on ose toucher à la profession militaire, sacrée entre toutes, puisqu'elle est la sauvegarde de la patrie. C'est faire là œuvre d'antipatriote, diront-ils, en vouant ces audacieux aux gémonies. Peu importe au savant, à l'homme de science appliqué à la recherche de la

Digitized by Google

vérité, car il doit, quand il l'a ou croit l'avoir trouvée, la clamer au monde entier, quoiqu'il en puisse résulter pour lui, les siens ou sa patrie. Son devoir c'est d'être loyal dans l'exposition des faits, logique dans les déductions; son devoir c'est d'examiner les hommes et les phénomènes sans esprit de parti, sans sectarisme ou fanatisme. Nous pensons que cet essai, émanant d'un homme qui n'a d'autre culte que celui de la vérité, satisfait à ces conditions qu'il s'est, d'ailleurs, efforcé d'atteindre.

Actuellement, dans tous les pays de civilisation européenne, le service militaire est obligatoire pour tous les hommes valides (1). Ils passent à la caserne un temps plus ou moins long, sept ans au maximum, et reprennent la vie civile. Indéniablement le milieu agit sur eux pendant ce temps; on ne peut toutefois considérer comme professionnels ces soldats par obligation. Nous sommes donc amenés, pour étudier l'influence de la profession militaire sur la mentalité, c'est-à-dire pour déterminer la psychologie professionnelle, à ne considérer que les militaires par vocation, c'est-à-dire

(1) Exception doit être faite pour l'Angleterre. Si, en ce pays, la loi ordonne le service pour tous, chaque année le Parlement en suspend l'application; aussi l'armée anglaise est tout entière professionnelle.

Digitized by Google

les officiers et un petit nombre de sous-officiers rengagés. Nous négligerons ces derniers parce que, généralement issus d'une classe sociale moins élevée, moins affinée, la profession doit agir sur ces individus avec plus de force que sur les officiers, issus d'une classe sociale affinée, ayant des rapports fréquents avec un monde poli et policé. Si donc nous montrons clairement l'influence du métier sur la mentalité des officiers, on en déduira qu'elle se fait sentir sur celle des sous-officiers en accentuant les phénomènes observés chez les premiers. L'observation des faits confirme cette manière de voir. Il y a là encore effet d'imitation des supérieurs par les inférieurs tant par tendance naturelle que par intérêt.

Ces considérations expliquent ce fait que nos exemples sont choisis seulement parmi les officiers, de préférence même parmi les officiers supérieurs ou généraux, parce que la haute situation que ces derniers occupent dans la société tend à atténuer, chez eux, l'essence professionnelle ; il est vrai que cette atténuation est compensée par le temps plus long pendant lequel la profession agit sur l'intellectualité de ces individus.

Digitized by Google

Digitized by Google

CHAPITRE II

FIN DU PROFESSIONNEL DANS LA CARRIÈRE MILITAIRE

« Jadis, écrit Corre (1), point d'armée natio-
» nale, point non plus de patrie... On avait des
» soudards aptes à tout faire et ce qu'ils com-
» mettaient en pays français, on peut le lire
» dans les mémoires relatifs aux guerres de
» religion, l'apprendre aux récits des dragonnades
» ordonnées contre ses propres sujets par un roi-
» jésuite; ce qu'ils étaient capables d'exécuter
» en pays ennemi, sous la conduite des chefs
» réputés les plus humains, on le voit au cours

(1) Le militarisme, p. 91-96. In *Almanach de la question sociale pour 1892. — Aperçu général de la criminalité militaire en France.* Storck, éditeur à Lyon, 1891.

Digitized by Google

» de la campagne de Turenne de 1674 (premier
» incendie du Palatinat) et au cours de la cam-
» pagne de Catinat de 1690 (guerre du Piémont).
» En 1735 les soldats de l'armée d'Italie pillent
» effrontément les villes et les bourgades sans
» défense ; ils trafiquent de leurs vols ouverte-
» ment, « refusant la viande fournie par le roi
» de Sardaigne, pour se nourrir de volailles
» dérobées dans les campagnes, » ils ne respectent
» pas même les femmes... Après la journée de
» Rosbach (1757), le comte de St-Germain a la
» douleur d'écrire : « Je conduis une bande de
» voleurs, d'assassins à rouer ; ils ont pillé, violé,
» saccagé et commis toutes les horreurs pos-
» sibles. »

Dans la période prérévolutionnaire, on avait donc des soldats combattant, non pour la patrie, mais pour eux. C'était leur métier de se battre, et ainsi ils acquéraient gloire et profit comme l'épicier acquiert profit et considération à vendre ses épices. On a des armées mercenaires qu'aucune grande idée ne guide. L'appât du lucre par le pillage, des plaisirs sexuels par le viol, le tout augmenté du haut ragoût que donne le meurtre, l'odeur du sang, conduit seul les troupes au combat. Au XVIIIe siècle c'est encore, à peu de chose près, les grandes compagnies du XIVe siècle.

Digitized by Google

Avec la Révolution se développe l'idée de Liberté qui, dans la France révolutionnaire en opposition avec l'Europe monarchique, se confond nécessairement avec le patriotisme, l'amour du pays où l'on veut vivre libre. La nation entière se lève pour défendre sa liberté menacée par la coalition des rois ; l'armée *nationale* est créée. Napoléon, par ses conquêtes, oblige les autres peuples à créer, eux aussi, l'armée nationale en même temps qu'il professionnalise l'armée française.

De ces mouvements politiques et sociaux il résulte que les armées dans l'Europe, tout en étant *nationales*, redeviennent *professionnelles*. En leur sein, on ne compte que peu d'étrangers ; mais les nationaux, qui en font partie, y trouvent une carrière ; ils sont soldats comme d'autres sont agriculteurs, mineurs. Surviennent la guerre de 1870 et la fièvre d'armement qui encore subsiste, alors l'armée se déprofessionnalise en devenant obligatoire pour tous. Maintenant, dans toute l'Europe, l'Angleterre exceptée, on a véritablement l'armée nationale telle qu'elle a existé à un moment de la période révolutionnaire. Dans ces armées nationales, comme nous l'avons dit, une partie est cependant restée professionnelle, c'est le corps des officiers.

Digitized by Google

En France, l'idée libertaire avait soulevé la nation à l'époque révolutionnaire ; dans les autres pays la haine de l'envahisseur français, après les conquêtes napoléoniennes, souleva les peuples. Il est résulté de ces phénomènes cette croyance générale que le militaire professionnel est soldat par dévouement à la patrie, par patriotisme. Cette croyance, génitrice d'une sorte d'auréole autour de ces individus, est absolument fausse. Les faits sont là comme preuves ; en voici quelques-uns :

Le 2 septembre 1796, la veille de la bataille de Bassano, le général Masséna, dans une lettre au général Berthier, donne sa démission en même temps qu'il écrit que sa division est dans l'impossibilité de prendre part aux opérations projetées. En un mot il refusait de marcher, froissé qu'il était par une enquête ouverte contre lui au sujet de vols. Il retira toutefois sa démission après une entrevue secrète avec Bonaparte. (1)

Le 13 septembre de la même année, Augereau à son tour offrait sa démission parce qu'il était ennuyé d'une enquête ouverte sur un détournement qu'il avait commis. (2)

Pendant cette campagne d'Italie, Bonaparte

(1) Correspondance inédite, officielle et confidentielle de Napoléon Bonaparte, II, 17. — Cité par Trolard, in *De Montenote au Pont d'Arcole*, p. 328-329. — Savine, éditeur.

(2) Trolard, L. C., p. 330.

Digitized by Google

ordonna aux généraux de division de destituer sur le champ tous les officiers absents irrégulièrement, notamment ceux qui se trouvaient dans les villes de plaisir, Milan, Brescia, Plaisance, etc. (1) Il est à noter que l'armée française était alors en pays ennemi, en contact quotidien avec l'ennemi.

Pendant les guerres d'Espagne, les désertions étaient extrêmement fréquentes dans l'armée française. Et, nous apprend le *Journal de l'adjudant X...*, publié par la *Revue rétrospective*, les déserteurs de tous grades prenaient service dans des bandes d'irréguliers ; quand ils se rencontraient avec les officiers et sous-officiers restés fidèles au drapeau, ils renouaient connaissance, se faisant moult amitiés. Ces déserteurs, après la chute de Napoléon, rentrèrent en France et furent très bien vus.

Le maréchal de Moltke, un des artisans de l'Allemagne actuelle, un illustre homme de guerre, un excellent militaire, était danois de naissance et d'ancêtres. Il fut élevé en Danemark, officier de l'armée danoise. Se voyant sans avenir dans ce petit pays, il alla servir en Turquie, puis en Prusse. Officier prussien, il combattit contre sa patrie natale et aida puissamment à son démembrement.

Dans l'armée et la marine turques il est beaucoup d'officiers français, allemands, anglais.

(1) Correspondance de Napoléon Ier, I, 446. — Cité par Trolard, L. C., p. 179.

Digitized by Google

L'armée grecque a été instruite par des officiers français.

En France, il existe une légion étrangère complètement professionnelle, y compris les soldats; elle est tout-à-fait analogue aux armées mercenaires des siècles précédents.

Il est inutile de rappeler la conduite si connue du maréchal Bazaine à Metz.

En 1890, un ex-lieutenant, M Bousquet, fut condamné à cinq ans de prison pour trahison.

On n'a point oublié l'affaire Turpin-Triponé qui fit tant de bruit en 1891. On se souvient qu'il fut prouvé que le général de division Ladvocat était l'ami et le complice d'un espion : Triponé. Dans cette affaire de vente de documents secrets à la maison anglaise Armstrong, d'autres officiers supérieurs étaient plus ou moins compromis. (1)

Bien moins connue est l'affaire des canons de la marine, dans laquelle était compromise la direction de l'artillerie tout entière avec son chef, le général Du Pan. « La direction de l'artillerie, a dit M. Clémenceau à la tribune de la Chambre, a commis un véritable crime contre la patrie en ne tenant pas notre artillerie au niveau de l'artillerie étrangère. » (2)

(1) L'histoire complète de l'affaire Turpin-Triponé se trouve dans *Ministère et Mélinite* par A. Hamon et G. Bachot, Paris, 1891.

(2) Chambre des députés ; débats parlementaires, compte rendu in-extenso, p. 2535. Séance du 9 décembre 1891, — cité par Hamon in *France sociale et politique*, année 1891, p. 694. — Tous les détails de cette affaire figurent dans *Ministère et Mélinite*, p. 71-99.

Digitized by Google

En décembre 1891 se suicidait le lieutenant-colonel Rocard, attaché à la direction de l'artillerie au ministère de la marine. Des renseignements nombreux publiés par les gazettes (1), il ressort : cet officier supérieur signala au général Du Pan de graves agissements du lieutenant-colonel Périsse, son prédécesseur. M. Du Pan lui ordonna de se taire ; exaspéré, M. Rocard outragea son supérieur ; d'où, pour lui, nécessité du suicide. M. Périsse, inventeur d'un procédé de fabrication des projectiles, fut mis à la retraite d'office, pour manquement grave à la discipline, au dire officiel. Il avait vendu, racontèrent les journaux avec preuves, son brevet à une maison anglaise et il s'était engagé à lui faire donner des commandes de l'Etat. Ainsi accusé par la voix publique, le lieutenant-colonel Périsse ne tenta aucunement de se disculper par une action en cour d'assises où la preuve est de droit.

En 1891, M. Brisson au nom de la Commission du budget, déposait un rapport qu'on peut trouver dans les documents parlementaires (annexe du *Journal officiel*). En l'étudiant, on est stupéfié par l'extraordinaire gaspillage qu'il révèle dans les constructions de navires. dans les achats de toute sorte concernant la défense nationale (section de la marine). Les auteurs de ce gaspillage sont des officiers supérieurs ou généraux. (2)

(1) *Intransigeant*, 30 décembre 1891 ; journaux des 28 et 30 janvier 1892.

(2) Hamon. L. C., année 1891, p. 691-694. — Dans le *Juif de la Marine*, par M. Paulin Masson, ingénieur de la marine

Digitized by Google

Parmi les administrateurs français d'une société anglaise, vendeuse d'engins de guerre à qui veut, se trouvent, au dire de l'*Action* (29 janvier 1892), le général Thoumas et l'amiral de Jonquières.

Dans l'affaire des fusils juifs, qui fit tant de bruit outre Vosges, un complice de l'industriel Loewe était le lieutenant-colonel Kuehne ; il y avait aussi d'autres officiers compromis. (1)

L'armement, au dire d'un général russe, Fédoroff, n'est fait que pour enrichir des industriels et des officiers (2). Ainsi, en mai 1892, le *Matin* publiait une dépêche d'après laquelle M. Loewe, pour obtenir la fourniture des fusils de l'armée espagnole, avait acheté des officiers de cette nation.

Masséna, Augereau, en donnant leur démission au milieu d'une guerre ; de Moltke, en combattant contre sa patrie natale ; les officiers français, anglais, allemands, en louant leurs services à une nation étrangère ; le général Ladvocat, en se faisant le complice d'un espion ; la direction de l'artillerie, des constructions navales, en gaspillant les fonds afférents à la défense nationale ; le colonel Kuehne en aidant M. Loewe à frauder le gouvernement allemand, etc., agissaient aussi

en retraite, on trouvera des faits confirmatifs de ceux signalés par M. le député Brisson.

(1) Journaux de décembre 1892.

(2) Hamon. L. C., année 1891, p. 657.

Digitized by Google

peu patriotiquement que possible, montrant qu'ils n'avaient aucune conception du dévouement à la patrie.

Ces quelques faits symptomatiques révèlent que ce n'est point par patriotisme que le professionnel militaire exerce sa profession. Elle est pour lui un métier qui le fait vivre et en même temps acquérir de la gloire, des richesses, des honneurs. On est militaire professionnel, comme on est industriel ou financier, par intérêt personnel, sans qu'intervienne l'idée de dévouement à la patrie. D'ailleurs, en temps de paix, la patrie est bonne fille pour ces professionnels ; elle les entretient, sinon luxueusement, au moins suffisamment, sans qu'ils aient beaucoup de travail à faire. En temps de guerre les professionnels sont noyés dans la masse des militaires par obligation et ces deux genres de soldats se dévouent autant l'un que l'autre, le premier ayant l'espoir d'acquérir de la gloire et des honneurs, ce qui ne tente guère le cerveau de l'obscur soldat, réserviste, territorial, la veille encore civil.

On pourrait objecter que, si, en effet, il en est ainsi en cas de guerre européenne, le même raisonnement ne peut s'appliquer aux professionnels militaires qui vont conquérir des contrées

Digitized by Google

exotiques. Ils vont là-bas, pense-t-on généralement, risquant la mort rapide dans les combats, la mort lente par les maladies, et tout cela *ad majorem patriæ gloriam*. Cette croyance est purement le fruit d'une étude superficielle des faits. Le but de tout homme est de progresser dans la carrière qu'il a adoptée ; par suite, dans la carrière militaire, son but sera de monter en grade. Les expéditions coloniales sont des plus propres à ce résultat. Le passage suivant, dû à M. Du Casse, ancien capitaine d'Etat-major, éclairera étrangement la question.

« Pour amener Saint-Arnaud à Paris comme général de division, il fallait le grandir, le faire passer pour un foudre de guerre. Comme pour faire la guerre il faut des ennemis, on résolut de chatouiller les Kabyles et de lui donner le commandement de la colonne. Ainsi fut-il fait ; les Kabyles furent atteints et convaincus d'agitation... On leur fit savoir qu'ils étaient en pleine révolte..... Afin de bien faire comprendre à la nation française de quelle gloire se couvrait Saint-Arnaud, de pompeux bulletins de victoires furent rédigés à l'avance. » (1)

Dans ces conditions, il est naturel que les officiers les plus ambitieux, ceux qui aspirent aux

(1) *Les Dessous du Coup d'Etat*, p. 35-37. — Paris 1891. Savine, éditeur.

Digitized by Google

grades supérieurs ou qui préfèrent la vie en campagne à celle de la caserne, prennent volontiers part aux expéditions coloniales au risque d'y trouver la mort. Ils agissent de même que les reîtres moyennageux qui risquaient leur existence pour un salaire et les agréments de leur métier tout de pillage. Il n'y a là trace d'aucun sentiment altruiste pour la collectivité.

En somme la profession militaire est un métier tout comme un autre, exercé tout comme les autres. Cela est si vrai que le général baron Frédéricks, attaché militaire à l'ambassade russe en France, dans son allocution lors du banquet terminatif des manœuvres françaises de 1891, au nom de tous ses collègues les attachés militaires étrangers — et parmi eux des allemands, — dit :

« Notre présence ici est une preuve de la soli-
» darité qui nous unit tous dans l'étude de notre
» beau métier des armes.
» Au nom de mes collègues, MM. les attachés
» militaires étrangers, je porte un toast chaleu-
» reux au ministre de la guerre, etc. » (1)

C'était parler comme auraient parlé des industriels, des commerçants, dans un banquet corporatif international. C'était montrer, à tous ceux

(1) Hamon. L. C., année 1891, p. 467.

Digitized by Google

qui réfléchissent, que « le beau métier des armes » ne diffère en rien des autres métiers, n'est pas plus élevé qu'eux.

La vérité est que maintenant, comme dans la période prérévolutionnaire, le professionnel militaire exerce son métier non par patriotisme, mais par personnel intérêt, poussé par l'appât du lucre, des plaisirs sexuels, de la gloire en temps de guerre ; par l'appât d'une vie facile, mondaine, des honneurs, de la considération en temps de paix.

Digitized by Google

CHAPITRE III

EXERCICE DU MÉTIER MILITAIRE

L'armée est créée pour la guerre et celle-ci est le but de tout professionnel militaire. Nul ne peut le mettre en doute, car, en tous les pays, tous les officiers la désirent. L'un d'eux, M. le capitaine de Funcke, attaché militaire à l'ambassade allemande en France, l'a avoué en ces termes : « *Les officiers veulent la guerre parce que c'est leur métier.* » (1) Cet état d'esprit qui existait chez le soudard prérévolutionnaire subsiste donc maintenant encore et, comme le reître médioéval, le professionnel militaire dans l'exercice de son

(1) Hamon, L. C., année 1891, p. 469.

Digitized by Google

« noble métier des armes » se livre au pillage, au viol, au meurtre, à l'incendie.

La fin du professionnel étant la guerre, c'est dans les faits de guerre que nous trouverons les phénomènes susceptibles de révéler l'essence professionnelle des individus exerçant le métier des armes. Toutes les horreurs possibles que commettaient autrefois les grandes compagnies, les armées des siècles passés, on les retrouve commises encore aujourd'hui par nos armées dites civilisées. Le vol, le viol, l'incendie, le meurtre après le combat fleurissent toujours. En voici des preuves :

Masséna, qui fut duc de Rivoli et prince d'Essling, avait retenu indûment 300.000 livres sur les sommes saisies chez l'ennemi. Son aide-de-camp avait mission de placer, en dépôt chez des personnes sûres, l'argenterie et l'argent qu'il prenait. Ainsi l'adjudant général Landrieux saisit, chez deux curés, deux caisses appartenant à Masséna. Elles contenaient des pièces d'argenterie pillées dans les églises et maisons particulières et 310.077 francs. (1)

Le maréchal Augereau, duc de Castiglione, pair de France, avait rempli un fourgon d'objets qu'il détenait illégalement. Il vendit 60.000 francs,

(1) Landrieux. *Mémoires*. — Savine, éditeur, Paris 1893. — Cité par Trolard, L. C., p. 63-65.

Digitized by Google

pour son compte personnel, 160 chevaux pris aux Autrichiens. Une nuit il fit dévaliser le magasin du plus riche joaillier de Bologne et fit charger le butin dans son fourgon. Absent de Vérone au moment du pillage, il réclama sa part de butin et la municipalité de Vérone décida de lui abandonner cinq bateaux chargés d'épices (600.000 liv.) Elle avait d'autant pris ce parti que le général Chabran avait voulu s'en emparer. (1)

Le Mont-de-Piété fut pillé à Vérone, les officiers faisaient main basse sur les objets les plus précieux. « Chacun regardait comme sa propriété personnelle ce qui s'y trouvait. Dans une maison, des officiers se firent remettre 60.000 livres sans en donner reçu. (2)

Dans cette même ville les voitures furent recensées et distribuées aux généraux et colonels. Le reste fut vendu au profit des officiers inférieurs. (3)

Les généraux Balland, Kilmaine, Landrieux obtinrent de la municipalité véronaise, les deux premiers 200 000 livres, le dernier 150.000 livres. (4)

Dans son commandement de Lombardie, le général Despinoy montra peu de probité, beaucoup d'amour pour l'argent. (5)

(1) Landrieux, L. C. Cité par Trolard, L. C., p. 260, 387, 390.

(2) Corr. inéd. off. et conf. de Napoléon Bonaparte. III, 81, 116. — Cité par Trolard L. C., p. 382, 383.

(3) Landrieux L. C. Cité par Trolard, p. 387.

(4) Landrieux, L. C. Cité par Trolard, p. 390.

(5) Marmont, *Mémoires*, I, 244. — Cité par Trolard, L. C., p. 444, 445.

Digitized by Google

Pendant cette campagne d'Italie, des officiers réquisitionnèrent à Plaisance, pour leur compte personnel, du linge, des chaussures, des chevaux. (1)

Au mois de mars 1797, le général Lanusse s'empara de 60.000 francs à la caisse du payeur établie à la Chiusa. Il s'agissait d'argent français et non de butin. (2)

Le vol était réglementé, admis par tous à tel point que le 18 février 1797 Bonaparte écrivait au Directoire : « La commission des artistes a » fait une bonne *récolte* à Ravenne, Rimini, » Pesaro, Ancône, Lorette et Perugia. Le tout va » vous être expédié. En ajoutant ce qui vous a » déjà été envoyé de Rome, *nous aurons tout* » *ce qu'il y avait de plus beau en Italie*, moins » quelques objets qui se trouvent à Naples et à » Turin. » (3)

A Vicence, le commandant de place se faisait payer 525 livres par décade pour le dîner et le souper et en outre 400 livres par mois quand il n'avait droit qu'à 6 livres par jour. (4)

A Milan, le chef de brigade Dupuy écrit : « J'ai fait habiller mes hommes à neuf, mais non sans

(1) Trolard, L. C.. p. 76.

(2) Correspondance Napoléon Ier, III, 117. — Cité par Trolard, p. 10, 11. *De Rivoli à Marengo*, Paris 1893.

(3) Trolard, p. 111. *De Rivoli à Marengo.*

(4) Corresp. Nap. Ier, III, 377. — Cité par Trolard, p. 233-234, *De Rivoli à Marengo.*

Digitized by Google

peine. J'ai volé pour cela tout ce que j'ai pu, car ici tout le monde vole. » (1)

A Vicence, le Mont-de-Piété est séquestré par l'Autorité française. Après l'apposition des scellés, le commissaire des guerres Bouquet déroba des objets précieux. (2)

A Vérone, ce commissaire et le général Chabran enlevèrent 20.000 livres d'argenterie du Mont-de-Piété et extorquèrent 25.000 ducats à la municipalité. Dans un rapport au Directoire, sur 8 commissaires ordonnateurs, Clarke en cite deux *sans probité*, un *peu délicat*; sur cinquante-quatre commissaires des guerres ou faisant fonction, vingt-et-un sont portés comme jouissant d'une *probité nulle* ou *douteuse*, un est noté comme *fripon*, un autre comme *brocanteur*. Les commissaires étaient officiers et avaient été auparavant parmi les combattants. M. Bouquet passa en conseil de guerre pour ses vols de bijoux et d'effets précieux dans les Mont-de Piété de Padoue et de Vicence. A ce sujet le général Kilmaine lui écrivait : « Parmi les hommes qui vous poursuivent il y en a à qui on aurait le droit de faire les reproches les mieux fondés de vol et de pillage. Si l'on vous met en jugement, il faudra bien y en mettre beaucoup d'autres ou dire pourquoi, à moins qu'il ne soit prouvé qu'il y ait à cette armée des voleurs privilégiés. » M. Bouquet fut

(1) Archives municipales de Toulouse. — Trolard, p. 394. *De Rivoli à Marengo.*

(2) Trolard, p. 233. *De Rivoli à Marengo.*

Digitized by Google

condamné le 3 juillet 1797 à cinq ans de fer et le général Kilmaine lui écrivait : « Vous avez bien fait de plaider votre cause par le silence du mépris pour vos *soi-disant* juges. Ce sont des *bourreaux* qui vous ont sacrifié... Je verrai de nouveau le général en chef (Bonaparte), il ne peut être plus longtemps sourd à la voix de la Vérité... *Il vous rendra justice, je vous en donne d'avance l'assurance positive.* » Aussi, le 10 janvier 1798, le conseil de révision cassait l'arrêt, et le 13 août un deuxième conseil de guerre, présidé par le général Fiorella, *par ordre*, acquittait Bouquet. Sous l'empire, Napoléon accorda à Bouquet une pension de 2.400 francs sur sa cassette. (1)

Landrieux, dans ses *Mémoires*, écrit : « Murat et Vignolles étaient descendus d'une très belle voiture anglaise que Murat me dit avoir confisquée sur le consul anglais à Livourne d'où ils venaient. Il me pria de la lui garder quelques jours pour lui donner le temps de la vendre. Il ne voulait pas la mener à Milan, crainte que Bonaparte ne se l'appropriât. Vignolles me dit qu'ils avaient eu tous à l'Etat-major 60.000 francs chacun environ, provenant des dettes des négociants livournais envers les Anglais que Collot, qui avait été chargé de ces recherches, les avait forcés à

(1) Léonce Grasilier. *Jean Landrieux*, adjudant général, chargé du bureau secret, 1756-1824, p. 254-261. Paris, in-8, 1893. Savine, éditeur. — M. Grasilier cite comme sources les Archives Nationales et de la Guerre, il indique avec soin les dossiers ou les liasses.

Digitized by Google

payer et que, ensuite, il en avait fait le partage. » (1).

Dans les notes fournies par Bonaparte à Clarke, notes qui figurent en une *Lettre au Directoire*, que l'on trouve aux Archives Nationales A. F. III, 72, doss. 291, on lit: « Masséna aime beaucoup l'argent ; Augereau aime beaucoup l'argent; Murat et Chabran aussi. Lannes aime beaucoup l'argent et s'en est procuré par des moyens que la probité ne peut approuver. » (2) Il s'agit de généraux.

Certains officiers traînaient derrière eux des voitures pour y charger le butin provenant du pillage. Les généraux divisionnaires, sauf Serrurier et Baraguey d'Hilliers, fermaient les yeux. (3)

Obligé de quitter Pavie, le général *autrichien* Melcam ne voulut pas s'en aller les mains vides. Sous menace d'incendier la ville, il extorqua 40,000 francs aux pavésiens, des *amis* des autrichiens ; en se retirant il fit, pour s'amuser, sauter une des arches du pont. (4)

En 1797, le général Chabran, traversant Brescia, se fit remettre pour lui, par la municipalité, 40,000 livres qu'il fit charger sur une voiture conduite par le père de la femme avec laquelle il vivait. (5)

(1) Léonce Grasilier. — L. C., p. 198.
(2) Léonce Grasilier. — L. C., p. 262.
(3) Trolard, L. C., p. 123-124.
(4) Manuscrit de Fenini à la bibliothèque de l'Université de Pavie. — Cité par Trolard, L. C., p. 136.
(5) Landrieux, L. C. — Cité par Trolard, L. C., p. 190.

Digitized by Google

Le général Chevalier, chargé de désarmer le village de Castelnuovo, garda pour lui non seulement la caisse autrichienne, mais encore l'argent pris au comte Morando. (1)

Le général Berthier, depuis maréchal et prince de Wagram, sut *tirer de nombreux avantages* de la campagne d'Italie. Landrieux en a dressé l'état que voici :

Partagé avec Masséna la contribution par Livourne, montant à 300,000 fr., ci....	150.000
Partagé avec Masséna la levée des deniers faite au compte de ce dernier par le Bolonais et le Ferrarais, montant à 293,000 livres, moitié ci.....	146.000
Partagé avec Masséna les deniers levés dans le Piémont et le Milanais, 34,000 sequins à 12 francs pièce, moitié ci.....	204.000
Versé à Milan pour gratification, commandée par Bonaparte à l'administrateur de la Lombardie.....	1.500.000
TOTAL, non compris bijoux, chevaux, voitures, etc...	2.000.000
Sur quoi remboursé à Masséna sa part de fourgon enlevé à Borgoforte par l'ennemi, ledit fourgon contenant les 34,000 sequins ci-dessus.....	204.000
Reste..... (2)	1.796.000

A Bouffarick, il existe une horloge donnée par

(1) Landrieux, L. C. — Cité par Trolard, p. 222-223.
(2) Léonce Grasilier. L. C., p. 319.

Digitized by Google

le maréchal Pellissier après la prise de Sébastopol, où il l'avait volée dans une église. (1)

La grande croix qui surmonte l'église Saint-Martin, à Brest, provient d'une église de Sébastopol d'où on l'a enlevée.

M. Paul Branda conte qu'un officier, aide-de-camp du général X... lui a dit : « Après le pillage du Palais d'Eté (guerre de Chine), nous avions hâte d'y mettre le feu ; chacun de nous y voyait un accusateur. Là, il y avait une bibliothèque aussi précieuse que celle d'Alexandrie : on l'a mise en cendre. » (2)

« Vous ne sauriez croire à quel point fut poussée la furie du pillage, au Palais..... Un officier cueillant des perles sur un arbre d'or, frappé injurieusement par un pillard jaloux, ne s'est seulement pas détourné. » (3)

« Un important personnage de l'expédition de Chine disait à Shanghaï, dans un grand dîner semi-officiel : J'ai acheté d'un soldat pour une vingtaine de piastres deux grands vases et douze coupes de métal. La beauté du travail m'avait séduit. Jugez de mon étonnement quand un orfèvre chinois m'apprit que ce métal était de l'or. — Eh bien, dit un des auditeurs, et le sol-

(1) Hamon. L. C., année 1891, p. 540.

(2) Paul Branda. *Mers de Chine*, p. 63. — Paris 1872. Pichon, éditeur. — M. Paul Branda est le pseudonyme du contre-amiral Paul Réveillère ; il était à l'expédition de Chine.

(3) Paul Branda. L. C., p. 64.

Digitized by Google

dat ? — Je l'ai cherché en vain, répondit en *balbutiant* le personnage. » (1)

« Un de nos passagers me disait avec beaucoup de naturel : « Faute de deux piastres sur moi, j'ai manqué ma fortune. Un soldat m'offrait à ce prix une perle en forme d'olive, de la plus belle eau et dont le grand diamètre avait plus de deux pouces. B..., survenant a donné les deux piastres. » (2)

Le colonel Dupin (M. Branda ne le nomme pas), rapporta de Chine un bagage jaugeant 80 mètres cubes ! Les affaires avaient été bonnes à Pékin. Il rapportait des objets rares et, à son retour en France, *il monta une boutique de chinoiseries.* (3) Il fut mis en non-activité à cause de ce scandale public. On a dit aussi qu'il avait pris par force, aux soldats, quantité de ces objets.

Quant aux vols, meurtres, etc., commis par l'armée allemande en 1870 sur le sol français, je ne puis mieux le prouver que par des extraits d'un récit du lieutenant bavarois Emmar.

Cet officier, pendant le cours de la campagne, prenait des notes, au jour le jour, sur un carnet qui fut trouvé sur son cadavre. Un littérateur, M. Henry Gauthier-Villars, en a publié de longs

(1) Paul Branda. L. C., p. 64.
(2) Paul Branda. L. C., p. 65.
(3) Paul Branda. L. C., p. 66.

Digitized by Google

passages dans la *Revue Bleue* en 1892. Il a, malheureusement pour l'homme de science, supprimé les réflexions de cet officier (1) sur les femmes, afin de ménager la pudeur des lectrices. Malgré cette suppression, cette publication est fort suggestive ; on pourra en juger par ces quelques extraits :

« 7 août. — Ce matin, les hommes pillent : on enlève des poulets, des oies, un porc ; un tonneau de vin est mis en perce ; la cuisine se fait avec du bois pris à l'habitant. Bombance. »

« 8 août. — A Zinsweiler, pillage et ripaille. Nous partons à huit heures, sans laisser trop de regrets, je suppose. »

« 17 août. — Nous entrons à Dombasle, où tout le monde se grise formidablement. Le lieutenant Franck est plein de vin ; j'ai bien du mal à le ramener dans sa chambre, qu'il agrémente de souvenirs odorants dont s'étonnera son hôte, demain. »

« 23 août. — A Méligny-le-Petit : Village pauvre, puces dévorantes, mauvaises gens, qui ont reçu notre fourrier la fourche à la main. Pour leur apprendre à vivre, on déterre le lard et le vin, toutes les provisions qu'ils avaient enfouies. On ne leur laisse rien. Et l'on bâtonne un paysan

(1) Il est à noter que cet officier n'aime pas la guerre, car sur son carnet, à la date du 15 août, on lit : « C'est la fin de la guerre ! Dieu soit loué ! »

Digitized by Google

sous prétexte qu'un coup de fusil a été tiré sur le capitaine, ce qui est une bonne blague... »

« 4 octobre. — Le lieutenant Feuerlein a trouvé deux beaux chevaux. Il veut faire croire que c'est un cadeau qu'il a reçu et se propose, s'il peut en tirer cinq ou six cents francs, de garder cet argent pour lui et avec cela il fait le désintéressé, incapable de prendre jamais la moindre chose ; cependant, d'après l'affirmation du lieutenant Wœrlé, son ordonnance a encore mis, en lieu sûr, à Claire, de la vaisselle d'argent ! »

« 12 octobre. — Bien dormi chez le curé, malgré l'infernal tapage des hommes qui hurlent dans les rues. J'ai passé la matinée à faire des recherches dans les maisons et j'ai trouvé d'assez jolies choses, entre autres une pipe superbe et un bon fusil chassepot que j'ai soigneusement empaquetés. Hier, mon ordonnance m'a apporté deux couvertures de laine. Je viens de réquisitionner pour mon propre compte. J'ai emporté huit bouteilles de bon cognac, du vin, du chocolat, du sucre et du café. Avec cela on peut marcher. *On a fait sauter deux maisons, une entre autre où se trouvaient deux jeunes filles.* »

« Nous nous sommes conduits, dit-il, comme des chenapans. Mais, à notre place, les Français auraient peut-être fait pis encore. »

Un officier de l'expédition du Tonkin écrit : « J'ai fait main-basse sur les pipes, les tasses (les annamites étaient justement en train de prendre le thé) et sur tout ce qui était à ma convenance... J'ai aussi mis la main sur un joli fusil

Digitized by Google

et sur une lance, à propos de laquelle j'ai été bien près d'avoir une histoire de partage, si je n'avais prévenu d'une balle le propriétaire de l'outil (1). »

Dans les gazettes des 13 et 20 janvier 1892 était insérée une note officielle prévenant que le Ministère de la Marine allait procéder à une distribution des parts de butin afférentes à chaque militaire qui, du 25 avril 1882 au 17 octobre 1884, avait assisté à divers combats au Tonkin. La quotité qui revenait à chaque soldat variait de 0 fr. 14 à 168 fr. 48. Les lieutenants et sous-lieutenants avaient droit à trois parts, les capitaines à quatre, les officiers supérieurs à cinq, le commandant de la colonne à six.

Après le vol et le pillage relatés en ces quelques faits pris entre mille, citons quelques exemples de sauvagerie (2) :

Le 24 mai, 1796, le bataillon sous les ordres de Lannes entre au pas de charge dans Binasco... Les maisons sont envahies. Dans la première, en entrant, trois ouvriers étaient en train de pren-

(1) Hamon. L. C., année 1890, p. 208. T. II.

(2) Si on voulait relater tous ceux complaisamment énumérés dans les mémoires descriptifs de guerre et de conquêtes dans tous les temps et par tous les peuples, il faudrait des volumes. Cette sauvagerie a été intensivement représentée par M. A. Binet dans un tableau que nous avons vu au Salon du Champ de Mars en 1893. *La Mêlée*, tel est le titre de cette page militaire montrant des marins français chargeant des soldats prussiens. On dirait des sauvage vociférant, hurlant ; c'est horrible.

Digitized by Google

dre leur repas ; ils sont percés de vingt coups de baïonnette... C'est la chasse à l'homme dans tout ce qu'elle a de plus poignant... Lannes ordonne de mettre le feu dans toutes les rues sans exception (1).

La jeune femme d'un officier ennemi était *échue en partage* à Masséna. Il s'était aussitôt enfermé avec elle dans une maison de Dégo où *cette part de butin* lui avait fait négliger les précautions nécessaires (2).

A Dégo, les Autrichiens se ruèrent sur des hommes endormis et rendus hébétés par leur profonde ivresse (3).

Dans une lettre de la municipalité d'Oneille au gouvernement de la République, on lit : « Le respect des personnes a été violé envers une fille de 14 ans, cette fille, malheureuse, travaillée par la fièvre depuis un mois, couchée dans son lit, est surprise par un officier et quatre individus... Les uns après les autres abusent de sa faiblesse, attentent à son honneur... On a pillé les maisons, pris tout ce qui pouvait être emporté (4). »

« Les violences, le rapts, les vols commis par les Autrichiens furent considérables, lit-on dans

(1) Trolard. L. C., p. 168,

(2) Lieutenant-général comte de Ségur, *Mémoires*. Cité par Trolard.

(3) Le père Piuma, aumônier autrichien. *Récit historique de la campagne de Bonaparte en Italie par un témoin oculaire*. Cité par Trolard.

(4) Trolard L. C , p. 60, d'après les Archives Nationales.

Digitized by Google

un manuscrit du curé Alberghini, témoin des évènements de 1796-1797. Au lieu de poursuivre les français, ils pillaient les maisons : deux personnes inoffensives furent tuées par eux... Les Français recommencent leurs exploits dans notre contrée et, bien que les Autrichiens nous aient à peu près ruinés, le 29 juillet le pillage et la dévastation reprennent de plus belle (1) »

« La conquête de la Kabylie, dit au Sénat M. Tirman, gouverneur général de l'Algérie, avait ruiné le pays; il avait fallu brûler la plupart des villages, couper les arbres. Ceux que nous avions soumis étaient des gens condamnés à être malheureux et à l'être pendant longtemps (2). »

Je pourrais citer l'incendie de Bazeilles et combien d'autres actions sauvages, cruelles, commises par l'armée allemande ; dans les citations précédentes (carnet du lieutenant Emmar), l'une d'elles est notée et a été soulignée par nous.

Je ne rappellerai que pour mémoire la répression cruellement sanguinaire de la Commune par l'armée de Versailles. Beaucoup l'ignorent ou la nient : mais le temps fait son œuvre et bientôt, de cette époque agitée, on pourra dresser l'histoire impartiale. Déjà, on peut en avoir une exacte conception en lisant le *Journal d'un vaincu*, publié par M. Pierre de Lano, l'*Histoire d'un Trente sous* de M. Sutter-Laumann,

(1) Trolard, p. 30, 31. *De Rivoli à Marengo.*
(2) Hamon L. C., année 1891, p. 84.

Digitized by Google

Sous le drapeau rouge, de M. L. Barron, etc. Je me bornerai à citer une phrase de M. Saint-Genest, un écrivain conservateur fort admirateur de l'armée : « M. de Galliffet a fait cela comme les fusillades de la Commune, quand il changeait *capricieusement* les numéros (1). »

Dans la guerre du Mexique, le colonel Dupin, chef d'une contre guérilla, a acquis une célébrité grande à cet égard.

Témoin cette anecdote : « A la tête de sa bande, il se présente un jour sur une hacienda. On reçoit en grande cérémonie cet hôte redoutable. Le maître lui sert un splendide banquet. Le colonel se montre charmant, car il est homme aimable et de manières exquises : « Vraiment, mon cher hôte, dit-il au dessert, vous nous servez un excellent diner avec la grâce d'un parfait cavalier. — Trop heureux de vous être agréable, colonel. J'espère bien vous revoir à ma table. — Je ne crois pas — Pourquoi donc, Seigneur colonel? — Oh ! mon Dieu, Seigneur cavalier, parce que... vous allez être pendu... — Vous plaisantez, Seigneur colonel ? — Non, parbleu, je ne plaisante pas !... mettez-vous à la fenêtre, vous verrez votre potence... Tenez, ajouta-t-il en lui tendant une lettre, c'est bien de vous cela... Vous êtes un galant homme, mais vous n'en serez pas moins pendu. » On conduit le malheureux au supplice ; le colonel dit en se curant les dents : « Si je

(1) Hamon. L. C., année 1891, p. 423.

Digitized by Google

l'avais fait pendre d'abord, nous eussions mal dîné. » (1)

Pendant la conquête de la Basse-Cochinchine, en 1861, le commandant Z... *mitraille tout ce qu'il rencontre*, de peur de laisser échapper un pirate. Le commandant X... *orne* tous les jours ses vergues de quelque annamite. (2)

Après la prise de Bien-Hoa, le capitaine Y... fait une centaine de prisonniers, il annonce son succès... Pendant la nuit une partie de son troupeau s'évade ; *pour maintenir le chiffre de sa capture, il complète avec des laboureurs ramassés en pays soumis.* (3)

Un de nos maires conduisait, à bord du commandant X..., des pirates; X..., occupé en ce moment d'affaires pressantes, répondit laconiquement : qu'on les pende ! Les prisonniers tendirent le cou au nœu fatal avec l'habituelle impassibilité asiatique. L'un d'eux, cependant, luttait avec énergie : il fut pendu comme ses compagnons. Le commandant X..., libre de ses occupations, voulut féliciter le maire de sa capture. On le chercha en vain. C'était le récalcitrant. (4)

En 1862, les français brûlent les villages qui ne se soumettent pas ou plutôt brûlent *tout*, de crainte d'erreur. Le pillage, le meurtre, l'in-

(1) Paul Branda. L. C., p. 66, 67.
(2) Paul Branda. L. C., p. 84.
(3) Paul Branda. L. C., p. 84.
(4) Paul Branda. L. C., p. 85.

Digitized by Google

cendie couvrent la contrée de larmes et de sang. (1)

Le commandant X... disait : « Pendez ! pendez toujours !... Que ce soient des *innocents* ou des coupables, nous atteindrons toujours le but, la terreur. » (2)

Un officier de marine K..., commandant une canonnière et chef de district, disait à son collègue Réveillère : « Quand je crains un mouvement dans un village, je fais saisir quelques notables et, si le village bouge, je les pends... Hier l'un d'eux m'a cassé deux cordes ; je lui en fis étrenner une neuve ; il tournait, tournait en la détordant... ; *c'était fort drôle*... et la corde neuve s'est cassée .. Il n'était point mort, *j'ai fini par le faire assommer*. A propos, dit-il à son lieutenant, je pars cette nuit en expédition ; n'oubliez pas demain matin d'envoyer pendre un homme dans chaque village désigné. » (3)

Lors de l'expédition Francis Garnier, après la prise d'Hanoï, les Français firent emmagasiner des vivres et des munitions dans la citadelle. A ce sujet un inspecteur-adjoint de la marine écrit : « Rien n'était plus curieux que de voir manœuvrer ces pauvres diables (hommes et femmes annamites). Le sous-officier chargé de les surveiller et de les conduire ne savait pas un mot d'annamite ; mais pour lui le geste suppléait à la

(1) Paul Branda. L. C., p. 102.
(2) Paul Branda. L. C.. p. 117.
(3) Paul Rranda. L. C., p. 135.

Digitized by Google

parole ; *sans cesse armé d'un énorme gourdin, dont*, il faut le dire à sa louange, *on ne le vit jamais user inutilement*, il faisait marcher sa petite troupe avec une précision toute prussienne. » (1)

Au Tonkin, le général de Négrier donna ordre de couper les 640 têtes des cadavres chinois de Kep et d'en faire une pyramide ; on n'a jamais su pourquoi. (2)

Au Soudan, le colonel Archinard fait fusiller les prisonniers après la prise de Nioro. Une prime était accordée aux indigènes pour chaque tête de soldat de l'armée ennemie qu'ils apporteraient. (3)

En mai 1891, dans la Basse-Casamance, le lieutenant-colonel Lefèvre est envoyé pour brûler le village de Seliki, afin de venger un meurtre commis en 1886. L'administrateur français de la région proteste, attendu que le meurtre a été vengé plusieurs fois, c'est-à-dire que le village a été plusieurs fois brûlé ; attendu qu'il n'a qu'à se louer des habitants. « S'il n'y a rien à faire ici, ce n'était pas la peine de nous déranger » dit le colonel Lefèvre ; le lendemain, il incendiait le village au moment où les Sélikiens arboraient le drapeau tricolore pour fêter les soldats français.

(1) Maurice Dubard. *Une expédition au Tonkin*, p. 81-82. — Paris, 1882. Dentu, éditeur.

(2) Harmant. *La vérité sur la retraite de Langson.*, p. 94. Paris 1892. Savine, éditeur. — Ce nom est le pseudonyme d'un capitaine.

(3) Hamon, L. C., année 1891, p. 218.

Digitized by Google

Volailles et bestiaux furent vendus au profit des militaires. (1)

En 1890, le capitaine Mahmadou-Racine, attaché à l'état-major général, s'est approprié pour sa seule part une centaine d'esclaves... Lorsque le commandant d'un poste est talonné par l'argent, il fait une rafle générale des bestiaux et des céréales sans s'inquiéter des suites. (2)

A Massaouah, huit cents abyssins furent assassinés à diverses reprises, d'après l'ordre du commandement militaire, par le lieutenant Livraghi. Le général Baldissera l'avoua devant le tribunal qui acquitta le lieutenant. Le général Orero prétendit que ce n'était là que l'application de la loi militaire en temps de guerre. (3)

Dans le Congo belge, M. Vankerchoven, commandant l'expédition, fit, en décembre 1891, fusiller des arabes prisonniers, 1800 suivant une dépêche, une dizaine, d'après le rapport officiel. L'ivoire fut razzié au bénéfice de l'Etat du Congo. Les arabes, selon la dépêche, étaient pacifiques; selon le rapport officiel du lieutenant belge Ponthier, ils razziaient les noirs. (4)

« A la bataille de Dogba (expédition du Dahomey), écrit M. Emile Saingery, maréchal de logis d'artillerie de marine, *on achève ceux qui donnent encore signe de vie.* » (5)

(1) Hamon, L. C., année 1891, p. 683.
(2) Capitaine Peroz. — *Au Soudan français.* Paris 1889. Calmann-Lévy, éditeur.
(3) Journaux de mars et novembre 1891.
(4) *Matin* 21 et 22 mai 1892.
(5) *Autorité*, 9 novembre 1892.

Digitized by Google

« ... *Le colonel Dodds a donné l'ordre de fusiller impitoyablement les blessés et prisonniers* qui tomberont entre nos mains. Cet ordre est rigoureusement exécuté. Parmi les prisonniers de la bataille de Dogba se trouvaient deux amazones qui, après interrogatoire, ont subi le sort commun. » (1)

« A l'affaire de Tohoué, *huit amazones furent capturées et fusillées* ensuite. » (2)

« Nos cavaliers capturèrent trois Allemands et un Belge, officiers dans l'armée de Béhanzin ; après *un court interrogatoire, le colonel Dodds les fit fusiller.* » (3)

Du récit d'un soldat, publié par M. Chincholle, extrayons ce passage : « A Zonou, nous avons fait prisonnier un Dahoméen qui était en observation. Le colonel l'a interrogé, mais le pauvre diable n'a voulu donner aucun renseignement, aucune indication d'aucune sorte. *Pour ne pas nous en embarrasser, nous l'avons passé par les armes...* On se serrait le ventre et on supportait la soif. Cela était dur par exemple, mais qu'importe ! Quand on est devant l'ennemi ce n'est pas pour s'amuser. *On se distrayait en abattant des Dahoméens...* » (4)

« Des victoires coûteuses, des officiers tués en nombre. Mais que cette guerre est *curieuse* et intéressante !... Ce matin même le colonel Dodds

(1) *XIXe Siècle*, 10 novembre 1892.
(2) *XIXe Siècle*, 11 novembre 1892.
(3) *Figaro*, novembre 1892.
(4) *Figaro*, novembre 1892.

Digitized by Google

m'a félicité et *invité à l'absinthe... Il est rouge, mon sabre, car j'ai tué beaucoup.* Baisers, mes chéris. » écrit le capitaine Crémieux-Foa, du camp de Poguessa, le 5 octobre. (1)

Ces quelques faits symptomatiques montrent que l'esprit de rapine et de sauvagerie, si répandu parmi les soudards d'autrefois, subsiste vivace dans les armées d'aujourd'hui. Les meurtres, les vols, les viols, les incendies d'antan se reproduisent maintenant, attestant ainsi la routine de l'esprit humain en dépit des indéniables progrès qu'il a faits. Cette reproduction de phénomènes semblables en des temps différents, encore que la sensibilité se soit accrue et aussi la moralité, prouve l'influence exercée par le milieu collectif sur la mentalité humaine.

La guerre aguerrit les individus qui y prennent part, dit-on couramment ; et, de cet aguerrissement, fruit de l'œuvre sanglante, naissent nécessairement les actes sanguinaires, dont nous venons de citer des exemples-types. Suivant la définition du crime, par nous donnée, la guerre est un crime ; le philosophe doit réprouver ce crime, mais il doit aussi constater que quelquefois elle s'impose, que l'homme, pour se défendre

(1) *Journal*, 19 novembre 1892.

Digitized by Google

contre les agissements criminels d'autres hommes, est obligé d'agir criminellement. C'est cette utilité de la guerre défensive qui nous a empêché d'aller chercher nos exemples dans les faits de batailles ; nous sommes allés les quérir dans les phénomènes suivant les combats.

Les actes, dont nous avons rapporté quelques spécimens, sont inutiles, souvent nuisibles non-seulement à l'individu-acteur, mais encore à la collectivité dont il fait partie. En rien ils ne peuvent accroître la gloire de leur auteur ou de la nation dont il est membre ; cependant ils ont toujours accompagné la guerre, ils en font partie intégrante, ils sont l'essence même du « beau métier des armes. »

Quelles sont les causes de ces crimes ? Très rarement dans leur perpétration intervient la haine, ce sentiment si humain, élevé quoique barbare. Ni les Annamites, ni les Chinois, ni les Italiens, ni les Abyssins, ni les Français, ni les Soudaniens, ni les Allemands, ni les Autrichiens, etc., n'étaient haïs de ceux qui les combattaient, de ceux qui, sur eux, commettaient les crimes rappelés par les faits précédents. Le sentiment Haine se retrouve seulement dans les guerres civiles, dans les actes accomplis par motif politique ou social ; là, toujours, tant de la part des

Digitized by Google

vainqueurs que de celle des vaincus, on voit la criminalité revêtir une forme absolument sauvage, bestiale.

Les causes de ces crimes sont humbles, car elles tirent leur origine des temps millénaires où nos ancêtres, réunis en tribus qui étaient en lutte permanente, considéraient comme louable, glorieux, tout vol, rapt, meurtre perpétré sur l'étranger, c'est-à-dire sur l'ennemi. Encore aujourd'hui, n'est-il pas glorieux pour le professionnel militaire d'avoir des décorations, preuves d'actions d'éclat à la guerre, c'est à-dire preuves qu'il a tué beaucoup d'ennemis, incendié des villages, pillé des maisons, violé des filles ou des hommes ? De même il est glorieux chez les Peaux Rouges d'avoir beaucoup de scalps ou de queues de loups, indices de bravoure dans le combat puisque preuves de moult meurtres, pillages, etc. C'est en cette survivance ancestrale qu'il faut voir la cause primordiale de ces actes criminels.

Mais interviennent d'autres causes secondaires. Le milieu sanglant, résultant de tout combat, grise, atrophiant momentanément, quelquefois pour toujours, la sensibilité inhérente à la mentalité animale et développée dans l'encéphale humain par les successives civilisations. Cette

Digitized by Google

griserie du sang, cette anesthésie morale incitent l'homme aux actions les plus infâmes sans qu'il en perçoive l'infamie. Le combattant vient de risquer sa vie ou va la risquer ; il y a en lui comme une sorte de détente de toute la cérébralité ; subsiste seulement en le cerveau l'idée de jouir, et, comme il dispose de la force, il s'en sert pour la satisfaction de ses désirs, pour l'accomplissement de ses jouissances, sans avoir la moindre notion qu'il lèse plus ou moins autrui.

Ces crimes, commis après la lutte, sont toujours perpétrés par une collectivité, jamais par une individualité ; il y a pour ainsi dire émulation. Le facteur imitativité intervient et par imitation on est poussé à agir criminellement. Une autre cause secondaire de ces actes criminels est la disvulnérabilité spéciale aux militaires professionnels. Le stoïcisme des blessés français après Waterloo a été signalé. Si on lit les mémoires des XVIIe et XVIIIe siècles, on en trouvera des preuves assez fréquentes dans les récits de bataille, de duel, dans les guérisons rapides de blessures graves, qui auraient été mortelles pour des organismes différents. Je citerai le cas du général de Galliffet.

Au Mexique « horriblement blessé dans le

Digitized by Google

combat, on raconta que, laissé pour mort, il avait pu cependant, en revenant à lui, se traîner, le ventre ouvert, jusqu'à une ambulance où il était entré portant ses entrailles dans son képi. L'empereur demandait à sa femme : « Vous avez dû être horriblement inquiète en apprenant la gravité d'une telle blessure, dont tous les journaux parlaient ? — Oh ! non, Sire, répondit madame de Galliffet avec son angélique sourire, il a tant de chance. » (1)

Aux yeux du vulgaire, cette disvulnérabilité passe pour courage ; elle est l'objet d'éloges sans fin. En fait cette analgésie physique, reste de notre ancestralité animale, est l'indice d'une cérébration inférieure. En effet, cette analgésie, constatable aussi chez les grands criminels légaux, c'est-à-dire chez les criminels tératologiques, influe sur la sensibilité morale des professionnels militaires ; elle détruit peu ou prou cette sensibilité et permet la perpétration de ces actes qui lèsent violemment, brutalement, la liberté individuelle.

Enfin, intervient l'accoutumance qui fait considérer comme naturels, moraux, des actes primitivement regardés comme antinaturels, immo-

(1) Mme Carette (née Bouvet). *Souvenirs intimes de la Cour des Tuileries*, p. 234, 235. — Paris, 1889. Ollendorf, éditeur.

Digitized by Google

raux. Toutes ces causes internes ou externes : survivance atavique, analgésie physique, anesthésie morale, désir de jouir, imitation, accoutumance, expliquent la genèse de ces actes criminels commis par des individus prédisposés à subir vivement l'influence de ces causes, puisqu'ils avaient la vocation pour une profession qui comporte de tels crimes.

De cette analyse psychologique du militaire professionnel, dans l'exercice de son métier, c'est-à-dire dans la guerre, se déduit logiquement l'irresponsabilité des auteurs de ces actes anti-individuels. On doit réprouver ces actes, mais on ne peut raisonnablement en rendre leurs auteurs responsables. S'ils les ont commis, c'est qu'ils y étaient poussés, à un degré plus ou moins grand, par la nature de leur cérébralité soumise à l'influence de l'imitation, de l'assuétude.

Digitized by Google

Digitized by Google

CHAPITRE IV

EFFETS DE LA PROFESSION SUR LA MENTALITÉ DE SES MEMBRES

On vient de voir par quelques faits-types quelle est la nature du métier des armes et on a pu constater que la violence en est la caractéristique. Il n'est point nécessaire d'avoir été soldat pour le savoir, il suffit de tant soi peu réfléchir.

Les individus, qui, par vocation, choisissent un tel métier, décèlent évidemment, par cette élection, une propension naturelle à la brutalité. Ils savent que la fonction du militaire est de tuer et, malgré ce, ils entrent en cette carrière des armes. Il y a certainement chez ces individus une organisation physiologique qui les rend, pour remplir les conditions meurtrières de la

Digitized by Google

profession militaire, plus aptes que ne le seraient d'autres individus portés par leur manière d'être vers le commerce, l'industrie, l'art, la science. Les militaires professionnels sont donc des prédisposés sur lesquels les conditions mésologiques de la profession retentiront fortement pour déterminer un état d'âme spécial, constatable en temps de paix aussi bien qu'en état de guerre.

Les militaires professionnels se recrutent dans la classe riche (noblesse et grosse bourgeoisie) et dans la classe moyenne. Pour ce « beau métier des armes », la source du recrutement est à peu près la même que pour les corps médical, enseignant des lycées et collèges, que pour les magistrats, les hommes de science, artistes, littérateurs, ingénieurs. Tous ces individus, de ces professions diverses, appartiennent à la même couche sociale, généralement d'esprit cultivé, de manières polies, fort éloignés de la brutalité.

Un certain nombre de professionnels militaires le sont pour ainsi dire héréditairement ; fils et descendants de militaires professionnels, ils entrent à leur tour dans la carrière, prédisposés à une adaptation rapide par leur organisme héréditairement déterminé, par leur éducation familiale soumise à l'influence de la profession paternelle.

Digitized by Google

Les individus, qui élisent pour la vie militaire, passent en grande partie par des écoles spéciales. Là, ils subissent une éducation particulière qui sera d'autant meilleure qu'elle les appropriera mieux à la mission qui leur incombe, c'est-à-dire à la guerre. Nécessairement, il en résulte la glorification de tous les grands tueurs d'hommes, l'exaltation des grands conquérants, et, comme conséquence inéluctable, celle des actes qui, inévitablement, accompagnent les conquêtes, les combats, les batailles. Ces aspirants à la profession militaire vivent dans une atmosphère particulière où apparaît, comme but de leurs efforts, l'imitation des célèbres hommes de guerre. Annibal, César, Tamerlan, Gengiskhan, Charlemagne, Wallenstein, Tilly, Condé, Turenne, Maurice de Saxe, Bonaparte et sa pléïade de généraux, de Moltke, etc., leur semblent enviables par les illustres actions qu'ils ont accomplies.

Le candidat au métier des armes vit tout entier plongé dans ce monde des massacreurs de peuples et il en résulte pour lui la conception d'une infinie supériorité de ces hommes sur le reste des humains. De même que le peintre place ses illustres prédécesseurs, les Holbein, les Raphaël, les Michel-Ange, les Rubens, les Murillo, bien au-dessus des plus illustres représentants de la

Digitized by Google

science, de la philosophie, de l'art médical, oratoire, etc.; de même le militaire ne voit aucun homme qui puisse égaler ses héros.

Par cette éducation appropriée, le professionnel militaire, subissant comme tout être l'imitativité naturelle, est poussé à l'imitation de ses héros dans l'état de guerre, en même temps qu'il est poussé à maintenir dans l'état de paix sa manière d'agir. Bien entendu, l'ambiant social réagit sur cette tendance pour atténuer ces agissements suivant l'interne disposition de chacun. De là résulte que ces agissements en l'état de paix seront identiques en nature à ceux constatés en temps de guerre, mais toujours d'un degré d'intensité moindre et de formes plus ou moins diverses, suivant l'état cérébral de chaque individu. De la diversité de ces formes, nous n'avons pas à nous occuper en ce mémoire, où nous étudions la criminologie professionnelle, c'est-à-dire les caractères communs à ces formes, caractères déterminés par la profession.

« Chacun de nous, a écrit M. Marandon de Montyel (1), porte en son cerveau un criminel qui sommeille et dont le réveil dépend en partie du degré de sa léthargie, en partie du degré de

(1) *Archives d'Anthropologie criminelle*, Mai 1892.

Digitized by Google

l'excitant, de sorte que le délinquant de demain, selon les circonstances, sera peut-être vous, peut-être moi. » Citant cette pensée profonde d'un aliéniste criminaliste, j'ajoutai (1) : « On peut même dire que le criminel ne sommeille pas dans le cerveau, mais qu'il y est fort bien réveillé.» Voyons donc sous quelle forme ce réveil se manifeste chez les professionnels militaires.

La violence, nous venons de le constater, est la caractéristique de la profession militaire en l'état de guerre. Il est conforme à la logique que, dans l'état de paix, on constate des formes atténuées de la violence. Il serait, en effet, irrationnel de voir des individus qui, en l'état de guerre, sont violents, devenir d'une angélique douceur en l'état de paix. On pourrait objecter que, les conditions mésologiques étant changées, les effets doivent être modifiés. Ils le sont aussi, mais en degré et non en nature. Cela est compréhensible, car, à l'état de paix, les conditions mésologiques du professionnel militaire ne diffèrent point tant qu'on ne croit *à priori* de celles existant à l'état de guerre. S'il n'y a plus d'ennemi sur lequel puisse s'exercer la violence, il reste le subordonné que le professionnel considère comme valant

(1) *Almanach de la Question Sociale pour 1893*, p. 168.

Digitized by Google

moins que lui, comme un inférieur, un être molestable à son gré, un individu d'une autre classe que lui. Il reste le civil, qui encore plus que le subordonné, semble, au professionnel militaire, un étranger. Sans être considéré comme d'une autre race, il apparaît au professionnel comme un homme d'une autre caste, ne pouvant être comparé avec lui qui a l'honneur de porter l'uniforme. Un monde les sépare : l'Officier, le Pékin ainsi qualifié par une sorte de mépris.

Il y a plus d'affinité entre professionnels-militaires de peuples différents qu'il n'y en a entre le pékin et l'officier d'un même pays. Il ne faut point s'en étonner puisque, le but des armées étant le même, quel que soit le pays, l'éducation doit être et est analogue, quel que soit le pays. De cette éducation résultent un même état d'esprit, une même manière de voir, des conceptions analogues, à peine modifiées par les différences de caractères des individus et des nations. D'ailleurs cette analogie de profession, de classe, qui fait considérer comme des inférieurs, des étrangers, ceux qui n'exercent point la même profession, qui ne sont point de la même classe sociale, fussent-ils du même pays, se présente dans un grand nombre de professions, de classes sociales.

Digitized by Google

A tout observateur des phénomènes sociaux, l'ouvrier français, par exemple, apparaît plus proche de l'ouvrier allemand que du capitaliste français. L'artiste a plus d'affinité pour l'artiste d'une autre nation que pour le bourgeois, le philistin de son pays. Un littérateur considère plus un littérateur étranger qu'un militaire, un financier national. Cet état d'esprit, constatable dans les grandes divisions professionnelles et sociales, n'est que la transformation de l'esprit de clan subi par toute l'humanité à une époque antérieure.

Cet esprit de clan a évolué, accroissant sans cesse la collectivité qu'il embrasse ; d'abord restreint à la petite tribu et dans la tribu à la profession, il s'est, avec le temps, étendu à la nation et dans la nation à la profession, puis aux professions analogues, formant ainsi de grandes divisions. Grâce à la rapidité des communications, à l'uniformisation qui se produit chez les peuples de civilisation aryenne, cette expansion s'est accrue et devant l'esprit de classe, de profession, se sont abaissées les frontières. On peut même prévoir que l'évolution continuant, cet esprit de classe embrassera de plus en plus des collectivités grandes. Déjà certains philosophes communistes, suivis et écoutés par une minorité importante,

Digitized by Google

préconisent et démontrent l'équivalence professionnelle. Comme conséquence, il en résultera la disparition de cet esprit professionnel. Par suite de l'évolution sociale due aux transformations économiques, les classes sont appelées à disparaître, et comme conséquence l'esprit de classe à son tour disparaîtra. C'est là un avenir peut-être prochain ; mais aujourd'hui il n'en est pas ainsi, l'esprit professionnel existe, et chez le militaire on le trouve à un haut degré.

Cette constatation ne peut se faire si on étudie le professionnel dans le monde, dans un salon où se coudoient militaires et industriels, financiers et hommes de lettres, etc. C'est là un milieu neutre, où les caractéristiques professionnelles et même individuelles disparaissent, sauf pour un observateur sagace et attentif. En ce milieu mondain, sur tous les assistants, il y a comme un vernis qui cèle à des yeux inattentifs l'essence individuelle et professionnelle, qui crée momentanément une autre manière d'être, due à l'éducation policée, aux frottements mondains, à la compagnie des femmes. En un salon, le Moi de l'officier, du savant, du financier, sous l'influence du milieu, est superficiellement et momentanément modifié. Cette modification disparaît dès que l'individu se retrouve dans son milieu na-

Digitized by Google

turel et reparaît dès qu'il revient en l'ambiant mondain. Ce n'est donc pas là qu'il faut observer le professionnel militaire pour connaître la forme criminelle caractéristique de la profession. Il faut l'observer à la caserne, dans l'exercice de sa profession, à l'état de paix, et dans le milieu civil, quand les « pékins » ne sont pas de même couche sociale que lui.

Digitized by Google

Digitized by Google

CHAPITRE V

MÉPRIS DE LA VIE HUMAINE ET DES SOUFFRANCES PHYSIQUES

Nous l'avons vu et dit, la caractéristique de la profession militaire est la violence, dénotant une anesthésie morale plus ou moins profonde. Il est donc logique que, à l'état de paix, les actes de ces professionnels montrent le mépris de la vie humaine et des souffrances physiques ou morales, indice certain d'une anesthésie morale. Cela est logique et les faits viennent le prouver. Je me borne à en citer quelques-uns.

En juillet 1890, pendant une marche dans les Alpes du 6e chasseurs, trois hommes succombèrent à la fatigue ; l'un d'eux n'en pouvant plus tomba épuisé de chaleur. Sur l'ordre d'un de ses

Digitized by Google

chefs, il se releva pour retomber bientôt. Enfin par un vigoureux effort, abandonnant ses armes et son équipement ; il put achever l'étape ; alors son chef lui intima l'ordre de retourner les chercher, il voulut obéir ; mais, ayant bientôt perdu le reste de ses forces, il tomba mort. (1)

En juillet 1891, pendant des marches militaires aux environs de Bassano et d'Empoli (Italie) plusieurs soldats moururent de fatigues. La mère de l'un d'eux, manifestant son amour maternel avec la plus grande énergie, tenta de tuer le capitaine. (2)

En Algérie, pendant une marche, un homme tombe malade ; deux soldats le relèvent et le conduisent au commandant qui s'écrie : « Vous voyez bien qu'il est saoul comme un cochon ; foutez-lui votre pied dans le cul, et, s'il ne marche pas, qu'on le foute dans la voiture avec quinze jours de prison. » Au retour, l'homme fut mis en prison, puis, sur l'ordre du médecin, transféré à l'hôpital où il mourut en arrivant. (3)

Le 3 septembre 1891 (manœuvres de l'Est), cinq cents hommes flanchèrent sous le soleil torride et les fatigues ; une cinquantaine furent gravement malades, cinq moururent. Malgré la chaleur, le commandement n'avait ordonné le départ qu'à sept heures du matin. (4)

(1) Hamon. L. C., année 1890. T. II, p. 207.
(2) *Journal des Débats*, 6 juillet 1891.
(3) *XIXe Siècle*, 16 avril 1891.
(4) Hamon. L. C., année 1891, p. 465.

Digitized by Google

En août 1892, malgré le médecin militaire, un colonel français (Grenoble) fit continuer une marche alors que la température atteignait 31° à l'ombre. Nombreux malades, quelques morts. Le colonel eut huit jours d'arrêt (1).

Même fait à Rueil, un mort. Il n'y avait pas de médecin militaire, contrairement au règlement. (2)

Au 89e de ligne, stationné à Courbevoie, au cours des marches militaires, non seulement le sac est au grand complet, mais encore on porte en supplément deux kilogrammes et demi de sable dans une boîte. Avec cette surcharge, les soldats rentrent des marches harassés, épuisés. (*Radical*, 9 avril 1892).

A Ostrowo (Russie) le major de la garnison condamna, sans autre forme de procès, un garde de poudrière, père de famille, à recevoir pour infraction à la discipline 200 coups de knout. La victime de ce traitement succomba le soir même. (3)

Le docteur Skariatine, médecin militaire russe, lors de son procès (4), déclara « qu'il avait vu

(1) *Dépêche* de Brest. 20 août 1892.

(2) *Intransigeant*, 20 août 1892.

(3) *XIXe Siècle*, 15 avril 1892.

(4) Ayant reçu l'ordre d'aller à un hôpital militaire comme médecin, M. Skariatine refusa de partir, disant dans un rapport « qu'il renonçait au service parce que, dans les circonstances actuelles, *la situation de médecin dans le département du ministère de la guerre était incompatible avec les exigences de l'honneur et du serment prêté.* »

Digitized by Google

dans l'armée *un si profond mépris pour la vie et la personnalité de l'homme, un tel vol qu'il n'avait même jamais pensé que cela fût possible.* »

A Odessa a lieu l'embarquement des soldats, la mer est houleuse, les barques sont plates et sans garde-fou. M. Skariatine s'adresse au commandant de port et le prie de ne pas entasser les soldats si près des bords, car ils pourraient, avec le roulis, tomber à l'eau. « *Grand malheur, s'ils y roulent!* répondit le commandant; de cette marchandise, nous en avons assez. Ce ne sont pas des chevaux dont il faut rendre compte ! ! » (1)

Pendant une revue du régiment faite par le général de brigade, le soldat Pietrenko était malade à l'ambulance. Le commandant de l'escadron injuria ce malheureux parce qu'il osait y rester coucher. Il lui intima l'ordre de se présenter à l'escadron pour y être châtié. Le médecin put s'y opposer. Le soldat était si malade qu'il fut réformé comme invalide. (2)

Le soldat Reboullon du 96e régiment d'infanterie allemande, malade, demande à l'officier de l'exempter du service. Celui ci l'oblige à faire

M. Skariatine fut déféré à la justice. Son procès dévoila tant d'horreurs qu'il fut défendu d'en publier le compte rendu. M. Tikhomirov a eu entre les mains copie du compte rendu des séances du tribunal. Il en a cité des extraits dans son livre *La Russie politique et sociale*. Paris 1886. Savine, éditeur. C'est là que nous avons puisé.

(1) Tikhomirov. *La Russie politique et sociale*, p. 386.

(2) Tikhomirov. L. C., p. 389.

Digitized by Google

l'exercice et des corvées, sans qu'il puisse se faire soigner par le médecin. Le soir, Rebouillon se suicidait pour échapper à ses souffrances. A ses frères demandant une enquête, le colonel répondit : « Aucun mauvais traitement ne pouvait être infligé aux soldats de la 11e compagnie de son régiment ». (1)

A Neisse (Allemagne), le major Heinrichs et le lieutenant Morgen, pris de boisson, paraît-il, ordonnèrent à leurs soldats de passer la rivière Neisse à la nage, en tenue de campagne avec armement complet. Sur deux cents hommes, sept se noyèrent, 23 furent retirés très malades et aussitôt portés à l'hôpital. (2)

A Dunkerque, en janvier 1891, pendant la manœuvre, des soldats avaient les oreilles et les mains gelées ; l'amputation fut nécessaire pour quelques-uns.

En un journal de la même époque on lisait : « J'ai vu des caporaux, des sergents instructeurs, des officiers, faire observer l'immobilité » la plus rigoureuse et la plus accablante à des » pelotons, tandis que la bise cinglait la figure, » bleuissait les mains mi-paralysées et semblait » geler le sang dans les veines. C'était une vraie » pitié de voir ces jeunes hommes se raidir pour » ne pas laisser tomber leur fusil dont l'acier » semblait se souder à l'épiderme endolori. La » souffrance se lisait dans leurs yeux fixes, mais

(1) *Intransigeant*, 15 juillet 1892.
(2) *Libre Parole*, 18 août 1892.

Digitized by Google

» le chef, sous-officier ou officier, semblait se
» complaire dans ce martyre des autres, et il
» était là, guettant la moindre défaillance pour
» la relever par une boutade injurieuse, ou la
» réprimer par une punition ». (1)

« Les abris sont insuffisants pour tous nos in-
» solés et, constatation bien pénible à faire, nous
» voyons le colonel X..., s'installer tout seul dans
» une grande pagode, avec une sentinelle à l'en-
» trée, ayant pour consigne d'empêcher qui que
» ce soit d'arriver jusqu'à lui et de troubler sa
» sieste ». (2)

D'un journal de bord rédigé par un zouave pendant la traversée de France au Tonkin, j'extrais ces passages. — 29 mai : Nos officiers inaugurent le régime de la Terreur ; à dater d'aujourd'hui les hommes punis feront le peloton comme à terre. Avec la chaleur qui nous accable c'est une véritable torture... — 1er juin : Ce qu'on nous abreuve d'amertumes est indescriptible. Parmi les nombreuses vexations, voici celle qui a le don de nous exaspérer. Sur le *Cachar*, les gradés, officiers et sous-officiers, disposent de deux fois plus de place que les mille hommes de troupe embarqués. Aussi il est à peu près impossible de respirer dans nos batteries où se dégage une intolérable odeur de moisi. Nous avons déjà beaucoup de malades, et certainement le manque d'air et d'espace ne pourra qu'en accroî-

(1) Hamon. L. C. Année 1891, p. 15.
(2) Harmand. L. C., p. 62.

Digitized by Google

tre et développer le nombre. (*Action*, 14 avril 1892).

Le 10 mai 1892, à la caserne Bellechasse (Paris), mourut un soldat, abandonné dans la chambrée, sans un médecin, sans un infirmier, sans même un camarade à son chevet. De l'enquête à laquelle se livra M. Gaston Méry et qui fut *confirmée* par le *démenti* officieux, il ressort : A cette caserne, il existe une infirmerie pour les chevaux, mais point pour les hommes. Malade, ce soldat alla à la visite ; sans l'examiner, le médecin l'exempta de service. Ce malheureux resta toute la journée seul dans la chambrée, les autres hommes étant à leur service. A quatre heures, il fut trouvé râlant. Le médecin fut appelé ; à six heures, il n'était pas encore venu et le soldat était mort : « D'ailleurs, dit un soldat, il en est toujours ainsi à Bellechasse. Dernièrement le sergent Labia, qui avait une fièvre de cheval, a attendu quatre jours sans qu'on lui apportât le moindre médicament. » (*Libre Parole*, 14 et 16 mai 1892).

En 1890, le ministre de la guerre français invitait les généraux à faire observer les prescriptions du règlement sur le service intérieur des troupes. La circulaire ministérielle était motivée par ce fait qu'un homme, détenu en cellule, y avait tant souffert du froid qu'il en était résulté des désordres organiques le rendant impropre à tout service. (1)

(1) *Nouvelliste* de Bordeaux, 4 mars 1890.

Digitized by Google

Le 13 février 1868, à l'occasion d'une exécution militaire en Italie, les soldats commandés ou ne tirèrent pas ou tirèrent mal. Un officier prit par le bras un soldat et *l'obligea* à décharger son arme à bout portant sur le condamné. Deux jours après le malheureux soldat mourait de commotion cérébrale. (1)

Le 15 août 1863, Licata (Sicile), un chef de troupe lançait le mandement suivant : « Si demain à 5 heures, les réfractaires et les déserteurs, qui restent encore au large, ne se sont pas présentés, *j'enlèverai l'eau à la population* et donnerai l'ordre que personne ne puisse sortir de chez soi sous peine d'être *fusillé et d'autres mesures de plus forte rigueur.* » (2)

Le 5 décembre 1863, M. le député d'Ondes Reggio signalait à la Chambre italienne ce fait : *un sourd muet*, à la conscription, *eut les chairs brûlées* avec un fer rouge, pour mettre à l'épreuve son infirmité. (3)

Relatant la comparution d'un soldat devant le Conseil de guerre de Grenoble en décembre 1885, M. Albert Bataille, avocat, chroniqueur judiciaire du *Figaro*, écrit : « C'est ici que nous ré-
» trogradons jusqu'avant 1789. On prétendait
» que la Révolution avait aboli la torture. Voici
» ce qui se passe cent ans après dans les prisons

(1) Lucchini. *Soldati deliquente, giudici e carnefici.* Bologna 1884, — Cité par X. Merlino dans *L'Italie telle qu'elle est*, p. 218. — Paris 1890. Savine, éditeur.

(2) Merlino. L. C., p. 214.

(3) Merlino. L. C., p. 214.

Digitized by Google

» militaires. Pour le punir de son mouvement de
» vivacité (coups à un co-détenu), l'autorité mili-
» taire fit extraire Gheslin, condamné pour dé-
» sertion, de la prison du Cherche-Midi, et le
» condamna à 90 jours de cellule. Le malheu-
» reux fut enfermé dans un cachot au fort Bar-
» rau, dans l'Isère. Il y resta, bien entendu, nuit
» et jour. On ne lui donnait pour toute nourri-
» ture que 750 grammes de pain par jour avec
» une cruche d'eau: la soupe le jeudi et le di-
» manche. C'est en vain que ce jeune homme de
» 20 ans, grand et fort, criait la faim à ses geô-
» liers; c'est en vain que, d'après son dossier mi-
» litaire, il avait été constaté que Gheslin était
» atteint de boulimie et qu'au régiment il lui
» fallait six livres de pain par jour. *Pendant*
» *trente-deux jours, on le laisse mourir d'ina-*
» *nition* dans son cachot avec sa livre et demie
» de mauvais pain et sa maigre soupe deux fois
» la semaine. Le trente-troisième jour, l'affamé
» fut pris d'un accès de folie furieuse. Sous
» l'empire des hallucinations qui hantaient son
» cerveau affaibli par le jeûne, il lacéra ses ef-
» fets et quand l'adjudant Boussy, un des gar-
» diens du fort, entra dans sa cellule, l'homme
» se jeta sur lui et le frappa d'un coup de poing en
» plein visage. Le pauvre garçon avait assez de
» cette horrible vie, il voulait mourir et il savait
» que les coups à son chef sont punis de mort. »
Le Conseil de guerre condamna M. Gheslin, à dix ans de travaux publics. M. Bataille, ajoutait:
« Au cours du procès de Grenoble, le surveillant

Digitized by Google

» chef de la prison a déclaré que *tous les déte-*
» *nus du fort Barrau se plaignaient quoti-*
» *diennement de la faim.* C'est abominable et il
» est temps qu'on mette fin à cet odieux régime. »

En 1892, « cet odieux régime » subsistait, car on lisait dans le *Figaro* du 10 février : « Un con-
» voi de prisonniers militaires vient de quitter
» Paris, à destination de Grenoble. Ils vont su-
» bir une punition de quatre-vingt-dix jours pour
» insubordination au fort Barrau, dans l'Isère.
» Le fort Barrau est situé sur une hauteur;
» les cellules y sont, en hiver, excessivement
» froides. Les murailles « pleurent », selon
» l'expression pittoresque employée par ceux
» qui y ont passé; c'est-à-dire que l'humidité y
» est atroce. Au fond de chaque cellule est fixée
» une barre de fer avec des anneaux, dans les-
» quels on étreint les chevilles du condamné.
» Pendant les quinze premiers jours, on reste
» ainsi attaché, les fers aux mains et aux pieds.
» Les soixante-quinze autres jours de détention
» se font au régime ordinaire de la cellule. *Le*
» *détenu qui a subi cette peine ne l'oublie pas.*
» *Elle est du reste si rigoureuse que, quand on*
» *sort de cellule, on est admis de droit à l'hôpi-*
» *tal...* en attendant qu'on soit expédié aux Com-
» pagnies coloniales de discipline de la Nouvelle-
» Calédonie. »

On remarquera que cette « horrible vie » est infligée par le réglement militaire et que ceux qui la subissent sont des individus condamnés

Digitized by Google

pour désertion, insubordination, etc., tous actes non infamants, délits pour les juristes et souvent actes non criminels pour le criminologiste.

Malgré mon désir de ne citer aucun fait de torture subie par des disciplinaires, je crois qu'il est nécessaire, pour déterminer exactement la psychologie des professionnels militaires, d'en rappeler quelques-uns. Je n'irai point les puiser dans cette magnifique autobiographie (1) que M. Georges Darien a écrite sous le titre de *Biribi*, ni dans les *Offs* où M. Martial d'Estoc a rappelé un cas historique, ni dans l'année 1890 de ma *France Sociale et Politique*, où quelques uns se trouvent relatés. Je me contenterai de reproduire ces passages d'un article publié par M. Bernard Lazare dans le *Journal*, sous le titre « La Torture. »

« Voici les faits. Celui qui les rapporte est digne de foi. En 1886, il fut envoyé avec quatre-vingt dix disciplinaires au Sénégal, sur le Haut-

(1) *Biribi*, quoique sous forme de roman, est une autobiographie; un des personnages, désigné sous un nom d'emprunt, s'est fait connaître après la publication de cette œuvre remarquable. Une mienne connaissance, M. Degay, journaliste, qui fut aux compagnies de discipline en même temps que M. Darien, m'a confirmé les faits relatés dans ce livre, ajoutant que l'auteur avait été au-dessous de la vérité. Un ancien officier m'a dit avoir reconnu divers personnages, dont les noms sont à peine défigurés.

Digitized by Google

Fleuve. De ces quatre-vingt-dix hommes, treize revinrent, et sur ces treize, deux moururent à l'hôpital de Rochefort. Ces jeunes gens, dont quelques-uns n'étaient coupables que d'un mouvement de colère qui peut s'emparer, je l'affirme, de plusieurs d'entre nous, étaient occupés à construire une ligne de chemin de fer. Sous le soleil dévorateur, ils portaient, à même le dos, des boîtes à biscuits emplies de terre, et sur leurs bras ils charriaient les moellons. Pour une journée de ce rude travail, accompli sous la menace de la trique, ils avaient comme nourriture, *vingt-cinq grammes de riz*. Pour ne pas mourir de faim, dit simplement le survivant conteur de l'affreuse histoire, je rongeai des écorces d'arbre et je mangeai de l'herbe. Encore s'estimait-il heureux en voyant les supplices qui accablaient ses camarades, suspects d'avoir murmuré ou protesté. L'un d'eux, Prévost, est attaché par les pieds et par les mains, exposé au soleil, et les cris horribles qu'il poussait, clamant sa douleur, demandant à boire, ayant importuné, sans doute, ses bourreaux, un caporal lui brûla la cervelle. Laurent, mis en croix sur le sol, en plein midi, par ordre d'un sous-lieutenant, se plaint ; il est, en punition, enfermé, privé de manger et de boire, réduit à la suprême ressource des naufragés, à boire son urine. Astier est mis aux fers et si rudement amarré qu'au bout de huit jours, lorsqu'on le délivre, ses doigts sont rongés par les mulots. Il se révolte et est tué par un sergent, d'une balle dans la tête. Racabombe,

Digitized by Google

cherchant à fuir, reçoit une balle dans la cuisse ; il est emprisonné et, pour échapper aux bourreaux, il se lance à trois reprises contre un arbre, se fend la tête et meurt, délivré. Tous ces hommes étaient désarmés ; on pouvait impunément les traiter comme on ne traiterait pas une bête immonde. Si j'entreprenais, dit le narrateur, de vous conter toutes les horreurs dont je fus témoin, je n'en finirais pas aujourd'hui. »

A la 5e compagnie de discipline en résidence à l'île de Capri (Italie), les soldats, quoique affamés, ont à peine le courage de manger le « rancio », tant sa saveur est puante et exécrable. Le pain, excessivement noir, amer et puant, est tout à fait immangeable. La viande est pourrie. Les punitions tombent dru ; pour d'innocentes peccadilles, on a 60 à 70 jours de cellule, au pain, à l'eau et en sus des tortures (1).

Tous ces faits, puisés parmi la multitude d'analogues, parlent d'eux-mêmes. Ils décèlent chez leurs auteurs un profond mépris de la vie humaine et des souffrances physico morales. Les deux citations, relatives au Fort Barrau, sont à ce sujet absolument typiques car elles montrent la légalisation ou la reconnaissance officielle, l'organisation systématique de ce mépris pour la vie et les douleurs de l'homme.

(1) *Sempre Avanti.* Livorno, 8 juillet 1893.

Digitized by Google

De ces exemples, il ressort nettement, sans discussion possible, la preuve de l'anesthésie morale des auteurs de ces agissements. Les auteurs sont *tous* les professionnels militaires, puisque les actes « odieux, abominables » qui se passent au Fort Barrau sont réglementés, conformes au règlement établi par des professionnels, approuvé officiellement. Ces actes sont *commandés*. L'insensibilité morale, par nous constatée en temps de guerre, se retrouve là en l'état de paix, ce qui confirme bien la caractéristique « Violence » de la profession militaire.

D'ailleurs un ancien officier, M. de Pouvourville, m'a assuré qu'à la légion étrangère, le règlement comporte comme punition la *privation de nourriture. Tout homme puni de cellule forte mange* UNE FOIS PAR QUARANTE-HUIT HEURES. La « crapaudine » est officiellement défendue, mais, en fait, il n'est pas rare que les hommes la subissent, à la légion étrangère au moins. Ces cruautés provoquent souvent des actes de révolte, mais, par suite de l'accoutumance à l'obéissance, ces actes se résolvent en de simples injures ou des coups de baïonnette individuellement donnés. Les révoltes de détachements entiers sont excessivement rares; s'il se trame un complot contre les chefs, il se trouve toujours un homme pour le

Digitized by Google

dénoncer. Ces révoltes, qui se terminent par l'exécution des révoltés, — ils sont toujours condamnés à mort — sont ignorées du public parce que ces évènements se passent sur des territoires militaires, et rien n'en transpire, les lettres étant ouvertes et ne parvenant pas aux destinataires si elles contiennent quelque révélation.

Ces actes sont des crimes, car ils lèsent indubitablement la liberté individuelle, nuisant plus ou moins à la santé ou à la vie des victimes. Ces crimes sont inutiles à la collectivité et par suite ils sont réprouvables ; on doit les stigmatiser. D'aucuns soutiendront qu'ils sont nécessaires au maintien de la discipline « qui fait la force principale des armées. » Ils prétendent que, pour discipliner les hommes, il faut user de tous les moyens, dût-il en résulter des blessures, la mort, des souffrances horribles. Ces procédés cruels peuvent faire une armée d'esclaves, de prétoriens, une armée professionnelle automate, obéissante, propre aux plus infâmes besognes. Avec les mœurs actuelles, il est insensé de vouloir cela ; la tendance générale chez tous les peuples est la constitution d'une armée nationale, utilisable seulement comme organe défensif en cas d'attaque de l'étranger. En ce cas, une idée anime les troupes en lutte contre l'envahisseur et l'obéis-

Digitized by Google

sance momentanée peut s'établir librement, par entente mutuelle parce que l'intérêt l'exige. Point n'est besoin d'une discipline inculquée aux individus par les procédés dont j'ai rappelé quelques cas.

Ces agissements-types sont donc inutiles à la collectivité ; bien plus, ils sont nuisibles à la société, car ils sont l'origine d'autres crimes. Toute action provoque une réaction ; ces agissements anti-altruites créent, chez ceux qui en sont les victimes ou chez les êtres affectifs, pitoyables, qui en sont les témoins, une réaction qui se manifeste diversement, suivant le tempérament de chacun, modifié par son ambiant éducatif, professionnel, social. Cette réaction est d'autant plus sensible que nos mœurs se sont adoucies, que nous répugnons à subir la violence ou à la voir subir, que l'homme a accru la notion de sa dignité et par suite de sa liberté d'agir, qu'il a la conviction de son égalité avec les autres hommes. On constate cette réaction notamment par l'accroissement de ce que A. Corre appelle le crime-délit militaire, c'est-à-dire la désertion, l'insoumission, l'insubordination. Ainsi le rapport du nombre de ces crimes-délits, punis par le code militaire, au total de l'effectif, était en 1839 de 1/317 ; en 1849 de 1/296 ; en 1865-66 de 1/222 ; en

Digitized by Google

1885-86 de 1/180. (1). Nous croyons que la statistique prouverait que ce rapport a encore diminué.

L'anesthésie morale, révélée par tous les faits-types relatés dans ce mémoire, engendre des crimes chez ceux qui en sont affectés. Elle provoque une réaction qui, à son tour, est l'origne de crimes commis par les victimes des premiers agissements criminels ou par les professionnels qui veulent empêcher le renouvellement des actes d'indiscipline. Il résulte de là que, à quelque point de vue qu'on se place, partisan ou non de la nécessité de la discipline, on est obligé de constater que ces actes, ces crimes sont nuisibles à la collectivité, sont réprouvables et doivent être stigmatisés.

(1) A. Corre. *Aperçu général de la criminalité militaire en France*, p. 12. 13.

Digitized by Google

Digitized by Google

CHAPITRE VI

BRUTALITÉ DANS LA PROFESSION

Les exemples, cités dans le chapitre précédent, relataient des crimes que les professionnels militaires ne perpétraient que d'une façon indirecte. Les hommes qui, sur la route, tombaient, par la chaleur et la fatigue accablés ; qui se noyaient dans la Neisse ; qui gelaient à la manœuvre ; qui se mouraient d'inanition au fort Barrau ; ces hommes, dis-je, étaient indirectement frappés dans leur existence par les professionnels qui n'exécutaient point eux-mêmes ces crimes. Ils les ordonnaient, les faisaient accomplir par des subordonnés, par les victimes elles-mêmes.

Mais il est d'autres actes où les professionnels

Digitized by Google

agissent eux-mêmes directement, révélant sous une autre forme leur anesthésie morale. Pour ces actes, affectés de brutalité plus ou moins grande, la discipline ne peut présenter une apparence de justification même aux esprits les plus enclins à l'admirer. Ces agissements sont, le plus souvent, défendus par les réglements militaires et cependant leur nombre est si considérable qu'on est amené justement à les considérer comme la règle. Nous citerons quelques cas typiques.

En France, sous l'Empire, un colonel de Grammont caressait d'un jonc à pomme d'or les épaules des grenadiers de la garde. (1)

Le lieutenant bavarois Emmar écrit sur son carnet de notes, pendant la guerre de 1870: « Mes hommes se débandent. Pour les ramener au calme, j'arrache, à l'un, deux poignées de cheveux; un autre reçoit deux bons coups de plat de sabre; le troisième une gifle solide. Après cette distribution, on procède à celle du vin, mais en plus petite quantité. » (2)

En 1885, le soldat Aubin était incorporé dans l'artillerie à Vannes. Il éprouve une telle frayeur pour le cheval qu'il est dans l'absolue impossibilité physique d'en monter un seul. Sur ordre

(1) Louis Barron. *Sous le Drapeau rouge*, p. 100. — Savine, éditeur, 1889.

(2) *Revue Bleue*, 1892.

Digitized by Google

du commandant Bazaine, Aubin fut, le 14 décembre, lié sur un cheval par les jambes et ligoté complètement avec des cordes à fourrage, une courroie lui fut passée autour du cou ; puis le cheval fut lancé au galop dans le manège. La selle tourna et Aubin fut projeté sur le sol où il se blessa *gravement* à la tête. Un sous-officier le cravacha ; on le conduisit au commandant Bazaine qui ordonna de le mener à la *prison*, ce qui fut fait avec accompagnement de coups de pieds. En prison Aubin eut une faiblesse, un sous-officier lui fit jeter au visage un seau d'eau glacée. On l'abandonna et, quand, deux heures plus tard on revint, Aubin était mort. Aubin appartenant à une riche famille d'agriculteurs, intimement liée avec le général de division Duez, l'affaire fit du bruit. Dans une première enquête, un chef d'escadron essaya de dégager la responsabilité de son collègue Bazaine ; une seconde aboutit à la mise en non-activité par retrait d'emploi du commandant Bazaine. (1)

Au Reichstag allemand, le 13 janvier 1890, M. Eugène Richter signale les mauvais traitements infligés surtout aux instituteurs qui font leur service militaire. A Stralsund un officier a dit aux sous-officiers, en parlant de ces soldats : « Ils faut qu'ils suent du sang. » (2) En Silésie,

(1) *Progrès, Avenir du Morbihan*, 27 décembre 1885.

(2) Cette expression n'est pas particulière aux officiers allemands ; je l'ai moi-même entendue prononcer par divers officiers français. Si ma mémoire ne me trompe pas, on la retrouvera dans *Au port d'armes*, ou dans *Sous-Offs* ou dans *Biribi* ou dans *Les Offs*.

Digitized by Google

le lieutenant Liebe a dit à un fourrier : « Tapez-moi sur ces chiens jusqu'à ce qu'ils crèvent. »

Treize carabiniers douaniers espagnols désertent pour échapper aux mauvais traitements d'un lieutenant. (1)

En Allemagne, un officier, mécontent de la maladresse d'une recrue, pour lui donner une leçon, l'oblige à tenir sa main droite plongée pendant quelques minutes dans une cuvette remplie d'eau bouillante. L'homme fut estropié. Le fait fut prouvé au Reichstag. (2)

A Evreux, un sous-lieutenant, B... de la R..., du 28e de ligne, pendant une manœuvre, poussait les soldats l'épée nue dans les reins. Il blessa l'un d'eux à la nuque et trois autres eurent leur sac traversé par l'épée. La veille, il avait d'un coup de pointe percé la manche d'un sergent. Un lieutenant de la même compagnie donna un coup de pied à un homme parce qu'il ne se plaçait pas assez vite. (3)

A Paris, un sous-lieutenant oblige les sous-officiers réservistes à manœuvrer pendant 35 minutes au pas gymnastique, sac au dos. Il y eut des malades. (4)

A Cracovie, le lieutenant Joseph Pollatschek, du 57e régiment d'infanterie, tue un réserviste

(1) *République française*, 22 avril 1890.

(2) *République française*, 8 juillet 1890, d'après une brochure de M. Abel Kurt.

(3) Hamon. L. C., année 1890. T. II, p. 208, 209.

(4) *Lanterne*, 15 septembre 1890.

Digitized by Google

sur le champ de manœuvre. Effrayé de ce qu'il venait de faire, il se suicida aussitôt. (1)

Le 25 février 1891, le conseil de guerre à Alger acquitte un sergent-major corse qui avoue avoir frappé les détenus militaires et les avoir laissés nus, exposés aux intempéries de la saison. Le colonel président somma les témoins, *qui confirmaient les aveux de l'accusé*, de rétracter leurs dépositions sous peine d'arrestation immédiate, car leurs allégations étaient *mensongères* et contradictoires. (2)

A Alger, le 30 décembre, le conseil de guerre acquitte un sergent D..., prévenu de voies de fait envers un inférieur. (3)

A Tunis, en 1891, m'a raconté M. Paul Brulat, un jeune littérateur déjà connu, un lieutenant remplissant les fonctions du ministère public devant le conseil de guerre, dit à ses camarades avant l'ouverture des débats : « Si je le fais condamner à mort, je vous paie à souper, ce soir, à tous. » Le propos fut entendu de M. Brulat lui-même qui était l'avocat défenseur.

Un général de brigade allemand roue de coups un soldat qui lui avait fait une réponse insuffisante au sujet du service. Il le fait ensuite mettre en prison. (4)

(1) *Egalité*, 27 août 1890.

(2) Hamon. L. C., année 1891, p. 173.

(3) Hamon. L. C., année 1891, p. 650.

(4) Edmond Miller, capitaine en retraite. *Aux princes confédérés, à tout le peuple allemand, un cri de détresse des soldats allemands, enfants de l'Allemagne.*

Digitized by Google

Le lieutenant-colonel Beck, du génie, descendit un jour de cheval pour cravacher à la figure une sentinelle qui ne lui avait pas présenté les armes d'une manière parfaite. (1)

A Strasbourg, régiment 15 du train des équipages, un lieutenant, après avoir fait jeter un homme sur une voiture à fumier, lui fit mettre un mors aux dents, et lui ordonna d'aboyer comme un chien, — le soldat s'appelle Klippert, — il fut obligé de marcher à quatre pattes, et on tirait à droite et à gauche au point de lui arracher la mâchoire. Le pauvre Klippert, renvoyé chez ses parents, devint fou de terreur.

Dans le même régiment un chef d'escadron frappait les hommes à coups de sabre, à coups de poings, accompagnés d'injures les plus basses. (2)

A Vérone, le colonel Taruffi, dans le but de s'amuser, fait réveiller, au milieu de la nuit, deux compagnies et leur fait nettoyer à grande eau les communs de la caserne, puis manœuvrer ensuite deux heures. (3)

Un sous-officier en garnison à Dieuze (Allemagne), déserte après avoir souffleté un officier qui l'avait frappé. (4)

A Copenhague, un élève de l'école militaire, Simonsen, se suicide pour échapper aux mauvais

(1) Miller. L. C.

(2) Miller. L. C. — Dans la brochure du capitaine Miller beaucoup d'autres faits analogues sont cités avec désignation de l'officier et du régiment.

(3) *XIXe Siècle*, 15 juillet 1891.

(4) *Intransigeant*, 31 décembre 1891.

Digitized by Google

traitements de ses camarades plus riches et plus nobles. Ce n'est pas un cas isolé. (1)

On connaît d'ailleurs les brimades des écoles militaires françaises de St-Cyr et de Polytechnique.

Dans un rapport du duc Georges de Saxe, on lit : « Les mauvais traitements dont on accable nos soldats sont un *martyre raffiné*, une preuve d'une brutalité et d'une *sauvagerie* qu'on ne croirait pouvoir exister chez des sous-officiers... On a pu constater que les mauvais traitements n'étaient plus même une punition, mais une habitude et que des recrues ont été dressées à recevoir 50 coups de bâton par semaine. » (2)

Au Reichstag, le 15 et le 16 février 1892, M. Hausmann signala des faits révoltants ; il parla deux heures. A Ulm, le capitaine de dragons Lamenstein faisait, à l'aide de joncs, frapper devant lui les recrues par les anciens. M. de Caprivi, général et chancelier d'Allemagne, dans sa réponse, déclara que maintenant on était d'une sensibilité exagérée, que jadis on maltraitait les soldats d'une façon dont on n'a plus idée aujourd'hui. (3)

Dans un document confidentiel (13 décembre 1891), du général Safferling, ministre de la guerre bavarois, publié par le *Vorwaerts*, il est signalé un nombre considérable de violences, de bruta-

(1) *Matin*, 3 janvier 1892.
(2) *Autorité*, 5 février 1892.
(3) *Matin*, 17 février 1892.

Digitized by Google

lités commises par des officiers et des sous-officiers. Il en est résulté que des hommes sont restés estropiés.

Au Reichstag, entre autres cas, M. Metzger signala ceux-ci : A bord du navire le *Mars*, le 11 septembre 1891, dans le port de Wilhemshaven, les officiers firent suspendre un homme au-dessus des flots ; la suspension avec une simple corde dura deux heures. L'homme eut une syncope par suite du trouble circulatoire. A bord de l'*Oldenbourg*, dans le même port, un machiniste et deux chauffeurs ont été frappés avec un câble, et avec une violence telle que des lambeaux de chair se détachaient de leurs corps, et l'un d'eux suppliait qu'on le tuât pour l'empêcher de souffrir davantage Chacun des suppliciés était forcé, avant que son tour vînt, d'assister au martyre de ses camarades. (1)

Au parlement hongrois, M. Thaly questionne le gouvernement au sujet des mauvais traitements infligés à un soldat des honved par un officier de l'armée active. Le secrétaire d'Etat déclara que l'officier avait été puni de *dix jours* d'arrêts. (2)

Le conseil de guerre de Wurzbourg condamna à *huit jours* d'arrêts le lieutenant Goetz, régiment des chevau-légers à Sarrebruck, pour avoir administré des coups de fouet à un volontaire d'un an. (3)

(1) *Jour*, 5 mars 1892.
(2) *XIX*e *Siècle*, 6 mai 1892.
(3) *Intransigeant*, 28 mai 1892.

Digitized by Google

Le même conseil condamna à quatre mois de forteresse le lieutenant Vogel du 8e régiment de Metz convaincu de plus de trente cas de mauvais traitements, ce qui faisait dire à la *Germania* : « la répression des abus des gradés par les tribunaux n'est pas proportionnée à la gravité de ces abus. » (1)

A Spire, le 25 mai, un lieutenant arrête dans une rue un sous-officier qui ne l'avait pas salué d'une manière absolument conforme au réglement. Le sous-officier s'excuse, mais le lieutenant le frappe au visage et lui arrache sa casquette qu'il jette par terre. Le sous-officier, un réserviste, est un ingénieur. (2)

A Colmar, un sergent, régiment d'infanterie 65, blesse grièvement un soldat qui reste sourd et idiot par suite des coups de crosse à la tête. Le sous-officier passe devant la justice militaire qui se contente de lui infliger huit jours de prison et de le casser de son grade. (3)

A Berlin, le vaguemestre Kulewatz, du 3e escadron du régiment des gardes du corps, mécontent d'un soldat, lui arrache les cheveux, lui ensanglantant toute la tête. Le conseil de guerre lui inflige sept jours d'arrêts. (4)

A Kottbus, le soldat Schwengber se suicide et, en une dolente lettre à sa mère, écrit que c'est

(1) *XIXe Siècle*, 19 mai, et *Intransiqeant*, 28 mai 1892.
(2) *Intransigeant*, 28 mai 1892.
(3) *Intransigeant*, 7 juin 1892.
(4) *XIXe Siècle*, 18 juin 1892.

Digitized by Google

pour échapper aux mauvais traitements des supérieurs. (1)

Le sous-officier Wolff, du 2e hussards, en Allemagne, déserte à la suite de mauvais traitements qu'un officier lui a fait subir. (2)

A Pétersbourg, le général en chef Svistonnoff injurie le général de division de Riesenkampf, et cela devant tous les généraux sous ses ordres. Ce dernier, surexcité, porta la main à son revolver. Svistonnoff lui saisit le bras brusquement tandis que Riesenkampf lui appliquait deux vigoureux soufflets. Au secours ! cria le commandant en chef et des domestiques se jetèrent sur le général de Riesenkampf et le renversèrent et l'attachèrent. Alors le général Svistonnoff lui laboura la figure à coups de bottes et d'éperons. Il y eut enquête. Riesenkampf fut reconnu innocent, mais remis simple soldat pour satisfaire à la discipline. Svistonnoff fut cassé de son grade, privé de ses décorations et titres et renvoyé de l'armée. (3)

En Russie, les peines corporelles sont abolies par la loi. Dans le compte rendu du procès Skariatine, on constate que les cas de maladies résultant de coups reçus sont fréquents dans le 9e régiment de uhlans, maintenant le 26e dragons de Bougue. Nous en extrayons quelques cas typiques :

(1) *Figaro*, 3 août 1892.
(2) *Figaro*, 16 novembre 1892.
(3) *Matin*, 19 novembre 1892.

Digitized by Google

Le chef de musique assomme le trompette Temvrioukov, parce que ses progrès sont lents. Les blessures sont au visage; l'homme va à l'hôpital; et, pour cela, le colonel le punit d'une garde de 10 jours. (1)

Un autre, Jarko, est frappé par le même officier si rudement sur l'oreille que le sang jaillit de l'oreille opposée. Un mois d'hôpital. (2)

Un jeune soldat, Costinsky, est meurtri de coups sur le « museau ». Il échappa difficilement à une inflammation cérébrale; longtemps après il souffrait d'une atorrhée. Réformé. (2)

Le soldat Lioubezko reçoit des coups au « museau » et à l'oreille; il reste sourd d'une oreille. (2)

L'officier Goriaysky bat le soldat Korneienko jusqu'à ce que le sang jaillisse de la bouche. Alors l'officier le força à courir avec son fusil, et le malheureux, avalant son sang, courut pendant deux heures, puis tomba. Après avoir échappé à la mort, il fut réformé. (2)

Le soldat Krakh ne sait pas guérir un cheval; alors, dépose l'officier Jikharev, le colonel le battit pendant cinq jours, à plusieurs reprises: il allait se reposer dans sa tente et revenait le battre à nouveau. (2)

Le colonel menace l'aide-chirurgien Svertchersky de lui donner 500 coups de bâton. (3)

(1) L. Tikhomirov. L. C., p. 390.
(2) L. Tikhomirov. L. C., p. 391.
(3) L. Tikhomirov. L. C., p. 392.

Digitized by Google

La foule enlève un soldat des mains du cornette Arakine qui le battait cruellement. (1)

Le major Filimonov donnait des coups de cravache aux recrues pendant les exercices. (1)

Le chef du régiment déclare tout haut « qu'on ne peut pas ne pas battre un soldat russe; il faut battre le soldat, il faut le détruire. » (1)

Le général Trajelnikov déclara devant les troupes assemblées que « les peines disciplinaires ne sont bonnes que pour les sots, mais que pour un bon soldat, il faut le poing. » (1)

A Ascheffenbourg, les autorités militaires réclament, par une lettre confidentielle, des sabres pour duels, à l'usage des régiments. *Le duel est interdit par la loi* en Allemagne. (2)

A Montpellier, le 14 décembre 1891, le conseil de guerre acquitte le sous-officier Gillot qui avait obligé le cavalier Armanet, les mains liées, à monter un cheval nu et à sauter ainsi la barre fixe. M. Armanet tomba et se cassa le bras. (3)

A Lyon, le cavalier Worms est à l'exercice frappé d'un coup de sabre au bras par le brigadier Bastide. La blessure est grave; un journal, l'*Action*, divulgue le fait; une enquête est ordonnée et le coeseil de guerre décide qu'il n'y a pas lieu de mettre le brigadier en jugement. Il

(1) L. Tikhomirov. L. C., p. 392.

(2) *Gazette de Voss; Matin*, 6 décembre 1892.

(3) Hamon. L. C., année 1891, p. 649. M. Gillot était neveu de deux capitaines. Blessé dans un duel, il avait fait vœu, en cas de guérison, d'offrir un sabre à la Vierge, ce qu'il fit.

Digitized by Google

eut seulement trente jours de prison par mesure disciplinaire. (1)

Un autre sous-officier de cavalerie, à Lyon, imite M. Gillot; l'*Action* dénonce le fait et les généraux Berge, de Tissonnière et Dulac sévissent contre... le journal. Ils font en effet savoir que « tout soldat qui sera trouvé possesseur d'un numéro de l'*Action* sera puni de trente jours de prison. » (2)

C'est à cette occasion que douze à quinze officiers se rendirent chez les civils, marchands de journaux du quartier où se trouve la caserne de la Part-Dieu, pour leur intimer l'ordre de ne pas vendre l'*Action* aux soldats. (3)

A Misckolcz (Autriche-Hongrie), le lieutenant Rott (29e bataillon de chasseurs), malmène un soldat, étudiant en médecine, le condamne à être ligotté et à avoir les bras attachés derrière le dos pendant toute une journée. Cette punition est réglementaire. (4)

Aux Etats-Unis, le colonel Streeter, avec l'approbation du général Snowden, fait pendre par les pouces, pendant une demi-heure, le soldat Jams coupable d'avoir approuvé l'attentat commis par les ouvriers contre le directeur des usines Carneggie. (5).

(1) *Action*, 31 janvier, 1er février. *Intransigeant*, 17 février 1892.

(2) *Action*, 13 février 1892.

(3) *Action*, 17 février 1892.

(4) *XIXe Siècle*, 3 juillet 1892.

(5) *Intransigeant*, 30 juillet 1892.

Digitized by Google

En Italie, un colonel fait arracher les poils de la moustache à un soldat. (1)

M. Bezy, conseiller général, directeur du *Petit Fanal*, à Oran, contait en novembre 1890 les faits suivants :

Le médecin-major Cazalas refuse de reconnaître malade un jeune homme qui faisait son volontariat. Ce malheureux atteint d'un commencement d'ataxie locomotrice, dut quitter la manœuvre; son capitaine le conduisit à la visite. M. Cazalas le garde à l'infirmerie et, sans l'examiner, sans s'occuper des symptômes de l'affection, le soumet à l'action d'un courant électrique violent jusqu'à ce que le pauvre diable demande grâce; cette séance d'électricité fut plusieurs fois recommencée. M. Cazalas, qui avait mis le malade à la diète, d'où un affaiblissement considérable, ordonna un jour audit soldat de traîner des brouettes remplies de terre. Comme celui-ci ne le pouvait, il lui donna un coup de pied dans les reins. L'artilleur, grâce à son capitaine, put sortir de l'infirmerie et se fit soigner en ville, deux mois après il était rétabli. Le courant électrique est employé par le médecin Cazalas comme punition. A un zouave qui avait uriné au lit, à un autre qui « ne voulait pas se guérir, » etc, il infligea des séances d'un quart d'heure. Un jour, un zouave atteint d'ophtalmie se présente à la visite. M. Cazalas ne le reconnaît pas malade et comme le soldat observe : « Mais

(1) *Secolo* de Milan, 11 août 1893.

Digitized by Google

j'ai un œil presque perdu ! » il lui riposte : « Quand tu les auras perdus tous les deux, je t'achèterai un petit chien pour te conduire. » Le zouave a perdu un œil et a été réformé sans pension, etc.

Le 8 mars à Langres, le 13 avril 1891 à Paris, des fantassins meurent faute de soins, les médecins-majors n'avaient pas voulu les reconnaître malades. (1)

Pendant les manœuvre de 1891, un médecin-major frappait à coups de canne les soldats tombant d'insolation. (2)

Avec des faits analogues, on remplirait des volumes si on interrogeait tous ceux qui ont passé sous les drapeaux. Il n'en est pas un, on peut l'affirmer sans crainte d'un démenti, qui n'ait pas, au cours de son service, ou été victime d'agissements semblables ou vu commettre de tels actes quel que soit le pays où il vive.

Ces faits-types sont criminels car ils sont bien une atteinte à la liberté individuelle. Ils sont réprouvables, car, outre leur nuisance à l'individu, ils sont absolument inutiles à la collectivité. Comme ombre de justification, on ne peut présenter la discipline, car les agissements de tous ces professionnels, bien loin de la

(1) Hamon. L. C., année 1891, p. 173.
(2) Hamon. L. C., année 1891, p. 539.

Digitized by Google

maintenir, engendrent des révoltes plus ou moins apparentes contre une organisation sociale qui autorise la perpétration de tels crimes. L'antimilitarisme, qui se révèle en croissance permanente chez tous les peuples, qui se manifeste par un accroissement des délits militaires (désertion, insubordination, etc.), par des chroniques dans les journaux, par des romans, peinture exacte des milieux soldatesques, etc, est une preuve irréfragable de la réaction générale qui se produit contre le milieu géniteur de ces agissements criminels.

Si, pour expliquer ces actes, l'élément utilité manque, par quels éléments psychiques peut-on déterminer leur genèse?

Il est un fait d'observation, c'est que tout être détenteur d'une autorité, partielle ou non, se trouve entraîné irrésistiblement vers l'abus. En général, l'homme investi d'un pouvoir sur les autres hommes, méconnaît la limite qui sépare l'abus de l'us. Cette méconnaissance, qui conduit les détenteurs de l'autorité à l'arbitraire et par suite à une criminalité considérable encore qu'elle soit invisible pour la masse et niée par elle, ne surprend point le penseur; il sait, en effet, qu'il est quasi impossible de tracer les limites qui séparent l'us de l'abus. Cela dépend de tant de circons-

Digitized by Google

tances qu'on ne peut à cet égard établir de règles générales ; il n'y a que des cas particuliers que chacun doit résoudre avec son intelligence et sa raison.

Dans l'organisation sociale actuelle, tout détenteur de l'autorité en est revêtu pour ainsi dire d'une façon permanente ; il en jouit vis-à-vis de toutes choses et de tout homme sans aucun frein autre que celui qu'il trouve en lui, car celui des lois, qui établissent l'égalité des hommes et le respect dû à leur liberté, est annihilé par la solidarité qui lie entre eux les détenteurs d'une autorité quelconque. De cela résulte que l'homme investi d'un pouvoir dépasse toujours l'us pour atteindre l'abus. Aussi quelques philosophes, profondément logiques, ont-ils déduit justement, de ce fait général, la nécessité de supprimer tout pouvoir, toute autorité, permanemment détenu par certains, ne laissant subsister que celui accordé par la collectivité pour des circonstances données et cessant avec ces circonstances.

Cet abus du pouvoir, naturel à l'homme, s'exaspère avec le temps d'exercice de ce pouvoir. Le frein que, grâce à son sentiment de justice et à sa sensibilité, il pouvait avoir en lui, s'émousse avec l'habitude d'être au-dessus des autres. Sous

Digitized by Google

l'influence de l'assuétude se développe, en son encéphale, la conception de sa supériorité sur le reste des humains soumis à son autorité ; en même temps agit l'imitativité qui le pousse à suivre l'exemple donné par les autres détenteurs de l'autorité.

La non-révolte de la généralité des victimes de ces abus, explicable par les empreintes des millénaires temps d'esclavage, fait croire à la justice, au bien de ces abus dont les auteurs se trouvent ainsi conduits à persévérer dans leur manière d'être. La révolte de quelques-unes de ces victimes n'est suggestive que pour quelques détenteurs de l'autorité ; alors, suivant le degré d'atrophie où leur sentiment de justice et leur sensibilité ont été amenés par l'exercice du pouvoir, ils écrasent, *punissent* ces révoltés afin d'empêcher d'autres révoltes ou bien ils se jettent eux-mêmes dans le camp des révoltés. Ceux-ci sont l'infime minorité, les plus élevés en intellectualité et en moralité.

Toute idée d'autorité est accompagnée de l'idée de possession, même quand il s'agit des personnes. Ainsi le père dit : « mes enfants » ; le patron : « mes ouvriers » ; le fonctionnaire : « mes administrés » ; le bourgeois : « mes domestiques » ; l'instituteur : « mes élèves » ; l'officier : « mes hommes ».

Digitized by Google

La possession des choses implique l'us sans limite de ces choses ; le possesseur peut les briser, les détruire, cela lui appartient, il en est le maître. Telle est la conception actuelle, tel est le droit contemporain, à peine modifié du droit quiritaire romain. L'idée de possession pour les êtres animés devait conduire logiquement au même résultat et il en a été ainsi car l'esclave était la chose du maître. Il en est ainsi encore de nos jours car l'observateur constate que pour grand nombre de parents l'enfant est leur chose. Ils s'étonnent si on veut les empêcher de le battre ; il leur appartient, il est leur chose et ils sont ses maîtres.

La grande masse des nations, jouissant de la civilisation aryenne, est encore imbue de la même idée en ce qui concerne les animaux et il est difficilement conçu par elle que la collectivité doit réprouver les sévices exercés sur des animaux par leurs possesseurs. Ils sont la chose de ce possesseur, il peut donc en faire ce qui lui plaît.

Cette conception existe même dans les rapports de la femme et du mari ; elle subsiste encore vivace parce que nombre de femmes l'admettent, ne se révoltent pas. Pour les ouvriers, cette identification de l'autorité et de la possession s'est

Digitized by Google

beaucoup atténuée parce que les ouvriers, pénétrés de leur dignité d'hommes, se sont révoltés et ont obligé la collectivité à intervenir par des lois pour réglementer l'exercice de l'autorité patronale, lois souvent violées d'ailleurs.

Cette survivance d'une époque, où l'autorité impliquait possession et possession impliquait usage sans limite, explique les abus si nombreux qu'un sociologue constate dans l'exercice de tout pouvoir : familial, patronal, gouvernemental, militaire.

Chez les professionnels militaires, l'identification des conceptions « pouvoir et possession » subsiste entière Le soldat, l'homme, est pour eux une chose qu'ils font manœuvrer, vis-à-vis de laquelle ils agissent à leur guise. Les lois, insuffisantes d'ailleurs, instituées pour limiter leur pouvoir dans le but de faire respecter la liberté et la dignité humaines, sont lettres-mortes. Elles ont été annihilées, détruites en fait, par la solidarité qui unit ces professionnels. Dans les faits-types, par nous cités, on en trouvera des preuves. Suivant le code militaire français, le commandant Bazaine, le sous-lieutenant B... de la R..., etc., auraient dû passer devant un conseil de guerre et il n'en a pas été ainsi. Cela eût été, que le Code n'eût pas été appliqué, car les profes-

Digitized by Google

OF THE
UNIVERSITY
OF
CALIFORNIA

sionnels-juges les eussent acquittés tout comme ils ont acquitté les sous-officiers coupables de même crime, tout comme en Allemagne ils ont condamné à des peines dérisoires.

Nous sommes donc amenés à conclure de ce qui précède que les faits criminels, ci-dessus cités et leurs analogues, ont pour origine la tendance générale des hommes à abuser du pouvoir dont ils sont investis. La forme de ces abus est entachée de brutalité parce que la violence est la caractéristique du métier des armes. Tous les exemples types montrent cette brutalité ; dans cet ordre d'idées, les derniers exemples relatifs à des médecins sont des plus lumineux. Les praticiens de l'art médical sont, par leur fonction même, poussés à être des individus pitoyables, affectés de sensibilité, d'altruisme. Leur but est de guérir, par suite de soigner les malades dont ils ont la charge. Eh bien ! pour la majorité des médecins militaires, la profession des armes a tellement retenti sur leur mentalité qu'ils sont aussi peu médecins que possible et aussi militaires que possible. Les exemples cités, — et combien d'autres on pourrait apporter à l'appui de cette thèse ! — sont là comme preuves.

En résumé, la genèse de ces crimes, commis sur des hommes de même profession mais subor-

Digitized by Google

donnée, est due à ces causes : Survivance de l'idée de pouvoir identifiée avec l'idée de possession comprenant l'idée d'usage sans limite, sans frein; exaspération du concept autorité par suite de l'assuétude du commandement et de l'obéissance servile des commandés; solidarité professionnelle; imitation, d'où émulation; caractère de violence inhérent à l'exercice de la profession militaire.

L'énumération des causes déterminatives de ces actes criminels prouve l'impossibilité logique de considérer leurs auteurs comme responsables moralement. Les actes doivent être flétris et leurs auteurs plaints comme présentant une moralité peu élevée, mais rationnellement on ne peut les estimer responsables, car leurs actes criminels ne sont que la résultante de ces composantes : 1° Mentalité des perpétrants (elle-même résultante de la disposition organique de l'encéphale déterminée par hérédité, par ambiance climatérique, tellurique, intellectuelle, morale pendant toute la période de l'élevage et de l'éducation); 2° Ambiant climatérique, tellurique au moment de l'acte; 3° Ambiant professionnel et social.

Digitized by Google

CHAPITRE VII

BRUTALITÉ HORS LA PROFESSION

Tant que ces actes criminels se passent dans l'intérieur de la profession, ils ont pour victimes les subordonnés; alors, comme nous l'avons vu, interviennent dans leur genèse les facteurs par nous énumérés. Si ces actes s'extériorisent à la profession, un nouveau facteur intervient, s'ajoutant aux autres; c'est le mépris plus ou moins intense dont sont l'objet, de la part des professionnels, les étrangers à ce « beau métier des armes. »

Nous avons déjà noté l'existence de ce sentiment à un degré plus ou moins prononcé chez tous les membres des grandes classes sociales

Digitized by Google

ou professionnelles. Il existe à l'état maximum chez le militaire qui représente, en nos sociétés actuelles, le guerrier d'antan toujours de caste noble, c'est-à-dire supérieur par sa position sociale au commun des mortels.

Chez les sauvages actuels, comme chez nos ancêtres préhistoriques, le guerrier occupe le premier rang; dans la période historique gréco-romaine, il en fut de même malgré l'affinement de la civilisation grecque où l'art, la politique, la philosophie tinrent une place importante bientôt diminuée par la prééminence de Rome sur le monde asiatico-européen. Dans la période du Moyen-âge et des Temps modernes, le métier des armes reste l'apanage de la seule noblesse avec des mercenaires comme inférieurs; cette profession fut longtemps la seule cause d'anoblissement.

Cette supériorité sociale du guerrier sur les autres hommes attachait nécessairement à la profession elle-même une supériorité sur les autres professions. La conséquence fut que le fait même d'être accepté dans le métier des armes, créait une prévalence sur les membres des autres professions. Le métier anoblissait pour ainsi dire. Ce sentiment s'est transmis jusqu'à notre époque. Il s'est même maintenu

Digitized by Google

dans son intégrité primitive grâce à ce fait insignifiant à *priori* et cependant grave : le port d'un uniforme.

Ce costume spécial, permettant de distinguer, de séparer ceux qui font partie de la profession de la multitude des autres, a eu pour résultat d'accroître l'esprit de corps, d'entretenir ce concept : ceux qui portent le même uniforme sont au-dessus de ceux qui n'ont pas le droit de le porter, de ceux à qui cette profession est fermée parce qu'ils sont des inférieurs. Ce sentiment de supériorité professionnelle, entretenu à un degré élevé par une marque distinctive que revêtent les membres de la dite profession, se révèle dans tous les métiers où il en est ainsi : magistrature par exemple. C'est dans le métier des armes qu'il est maximum parce que là la marque distinctive suit le professionnel tout le temps de son existence.

Tandis que le magistrat en est seulement revêtu dans l'exercice de sa fonction, le militaire l'est toujours. Sans cesse, il a la sensation d'être différent du reste des hommes vêtus d'une façon banale, pendant que lui est couvert d'un uniforme qui ne peut être porté — puisque porté par lui — que par des hommes supérieurs aux autres. Au port de l'uniforme vient s'ajouter celui de l'épée

Digitized by Google

qu'il a seul le droit de porter comme le noble dans les temps modernes et médioévaux.

Ces distinctions extérieures qui séparent le militaire du reste des hommes chez lesquels s'est uniformisé le costume et autres signes extérieurs des professions, sont, je le répète, une des causes du maintien intégral de l'esprit de corps, c'est-à-dire de la conception de la supériorité de tous ces professionnels sur les autres humains.

Chez nos ancêtres de la préhistoire, comme à la période romaine ou moyennageuse, cette supériorité du guerrier sur le non guerrier pouvait se justifier partiellement. De même que chez les sauvages contemporains, il lui échéait un rôle très important dans la vie sociale : la protection du pasteur, du laboureur, de l'artisan. Certes, il les exploitait, mais enfin il soldait son exploitation, son parasitisme de non-producteur par une protection relative du producteur. En apparence, cette protection semblait plus utile que la production ; par suite une considération plus grande s'attachait aux protecteurs, provoquant chez ceux-ci un orgueil professionnel de caste.

Dans la période moderne, comme maintenant, cette infatuation du militaire s'est maintenue quoique sans aucune raison d'être, même sans

Digitized by Google

l'ombre d'une apparence de raison, surtout à notre époque. En effet, dans nos sociétés, le rôle, joué par le militaire au point de vue de sa profession, s'est sans cesse restreint tandis que s'est accru celui du producteur physique et intellectuel. Cette tendance générale ne peut qu'augmenter par suite de l'expansion de l'instruction, de l'affinement cérébral qui en résulte et qui conduit de plus en plus au non-emploi de la force brutale. En outre, actuellement, avec le système des armées nationales, le militaire professionnel ne protège plus rien, c'est la nation mâle qui se protège elle-même. Il est donc absolument irréfutable qu'aujourd'hui la supériorité du militaire sur le pékin ne se justifie en rien et est absolument irrationnelle.

La conception de cette supériorité n'en existe pas moins, survivance atavique, et elle existe à l'état si intense que, dans le corps même de la profession, on la constate dans les rapports des combattants avec les non combattants, dans les rapports des différentes armes entre elles ! L'extrait suivant d'une lettre d'un médecin militaire prouvera le bien fondé de cette manière de voir :

« Le peu d'expérience que je possède, ne me fait nullement désirer de vivre en commun avec

Digitized by Google

des officiers. Que de fois j'ai pensé à ce que vous me disiez un jour : « Que le militarisme était une plaie sociale : » combien je trouve cela vrai maintenant que je vois d'un peu près les choses et les gens. Le militaire n'est, somme toute, qu'un accessoire dans une société et cependant tout porteur de sabre ou d'épée prétend ou pense que la société est faite pour le militaire. A chaque fois que j'ai dû prendre un repas avec des officiers, du hors-d'œuvre au dessert, il a fallu, sinon manger, du moins voir dévorer du pékin, de la redingote. Et ici... le militaire déchire à belles dents le pékin... A défaut de pékins, les militaires se mangent entre eux, fantassins contre artilleurs, marins contre troupe de terre... Que ce spectacle est pénible ! » (1)

La conception de cette supériorité professionnelle doit nécessairement se manifester ; autrefois, tout en revêtant des formes criminelles, agressives contre les non-militaires, elle était génitrice de nobles actions, de sacrifices exécutés pour affirmer cette supériorité sur les autres hommes. Aujourd'hui au moment des guerres, tous les hommes sont combattants, le concept de la supériorité professionnelle ne peut donc plus engendrer ces nobles actions, ces sacrifices que l'on constate exécutés aussi bien par les profes-

(1) Hamon. L. C., année 1891, p. 428.

Digitized by Google

sionnels que par les autres individus. Il ne se manifestera donc que par des actes criminels, agressifs des non-militaires, visibles surtout en temps de paix. Etant donné que la violence est la caractéristique de la profession militaire, ces actes criminels revêtiront des formes brutales d'attentat contre les civils. Les faits suivants, pris entre beaucoup d'autres, prouvent la justesse de cette manière de voir :

A Salzwedel, un lieutenant de uhlans s'amuse, la nuit, à tirer des coups de revolver dans la rue pour faire tressauter les philistins dans leurs lits. Il dévisse les écrous des roues d'un char de campagne et, pendant cette farce de mauvais goût, est surpris par le propriétaire qui le rosse. Il s'enfuit, court prendre son sabre, sa chapska (il était en civil), et va quérir la garde. il revient à la tête de ses hommes et d'un coup de sabre abat un commerçant. Un capitaine survint sur ces entrefaites et empêcha de charger les pékins. (1)

En septembre 1890, à Toulon, un sous-lieutenant, Ginalhac, cause du scandale en arrêtant un soldat qui avait oublié de le saluer. Polémique dans les journaux ; alors ce sous-lieutenant se rend à la rédaction de l'un d'eux, accompagné de trois autres officiers. Là il se livre à des voies de

(1) *Berliner Tagblatt*, 9 juin 1888.

Digitized by Google

fait sur le rédacteur, M. David. (1) Puni de 30 jours d'arrêt, il est envoyé à Rochefort où à peine arrivé, il flanque une raclée à un civil, M. P..., qui était en réalité un pharmacien de la marine, supérieur en grade audit sous-lieutenant. L'affaire fut toutefois étouffée. (2)

A Bologne, à Monteleone, à Aquila, pour des motifs les plus futiles, les officiers assaillent, à mains armées, de pacifiques citadins. (3)

A Vérone, quatre officiers de cavalerie veulent embrasser de force, en pleine rue, une institutrice, Mlle Azenti. (4)

A Cambrai des officiers parcourent les rues en criant: « Nous sommes dans un pays de cochons »; ils rouent de coups de canne un malheureux négociant qui trouve bizarres ces cris. (5)

A Cherbourg, le lieutenant Husson s'embusque à la nuit tombante pour guetter M. Chanoin, le rédacteur en chef du *Progrès*. Il saute à l'improviste sur lui et lui déchire l'oreille avec ses dents .(6)

Dans cette même ville, dans la nuit du 11 au 12 avril, plusieurs officiers d'infanterie de marine font du scandale dans les rues, cassent des carreaux, brisent des horloges publiques et enfin

(1) Hamon, L. C., T. II, année 1890, p. 205.
(2) Hamon. L. C., année 1891, p. 425.
(3) *Secolo*, Milan, 11 août 1893.
(4) *Parti socialiste*, 26 août 1893.
(5) Hamon. L. C., année 1891, p. 425.
(6) Hamon. L. C., année 1891, p. 425.

Digitized by Google

pénètrent de force dans une maison pour assister à une noce. Comme on les prie poliment de se retirer, ils bousculent et frappent plusieurs personnes; l'une d'elles fut blessée grièvement. Aucune poursuite judiciaire. (1)

A Hambourg, le lieutenant Blume, conduisant deux compagnies, attaque des bourgeois dans la rue et en blesse un grand nombre. (2)

En décembre, le conseil de guerre condamne, seulement à deux mois de prison, un artilleur qui, à Lunéville, a tué un ouvrier corroyeur au sujet d'une fille publique. (3)

A Toulon, le 23 mars, des officiers ont une rixe la nuit avec des civils. (4)

A Lyon, les capitaines Ritleng et Van Merlen se livrent, dans le bureau de rédaction de l'*Action*, à un assaut brutal d'un rédacteur: coups de poing et de canne. (5)

A Erfurt, le 2 juin, trois officiers donnent des coups de sabre à deux civils; une patrouille survenant, un officier cria: « Tirez dessus »; mais les soldats n'avaient point de cartouche et ils se bornèrent à donner des coups de crosse. (6)

A Spire, le lieutenant Hopfner se livre à des voies de fait sur M. Wolf, rédacteur de la *Gazette*

(1) Hamon. L. C., année 1891, p. 176.
(2) *Petit Journal*, 25 mars 1891.
(3) Hamon. L. C., année 1891, p. 650.
(4) *Intransigeant*, 25 mars 1892.
(5) *Action*, 19 mars 1892.
(6) *Figaro*, 3 juin 1892.

Digitized by Google

de Spire; et, pour ce fait, il n'est condamné qu'à 43 jours de détention dans une forteresse, le minimum de la peine. (1)

A Zwickau, trois officiers, en se promenant, aperçoivent un ouvrier mineur assis devant une maison, dans la rue; l'un d'eux lui demande ce qu'il fait et lui intime l'ordre de s'en aller. L'ouvrier répond: « Cela ne vous regarde pas »; alors l'officier dégaîne et le blesse grièvement d'un coup de sabre. (2)

A Hanoï, le capitaine Le Blois brutalise un journaliste, M. Levasseur, et cela, paraît-il, par ordre du général Reste.

A Grenoble, pendant un incendie, et pour faire évacuer une cour, le lieutenant M... bouscule, brutalise et injurie un journaliste et M. Couturier de Royes, procureur de la République. (3)

A Reims, en avril, pendant la nuit, trois officiers dont l'un en tenue, se distraient en frappant de leurs cannes, des matraques, la capote d'un fiacre. Le cocher fait une observation, les officiers l'insultent; querelle; le cocher lance un coup de fouet qui n'atteint pas ses agresseurs et s'en va. Les officiers se lancent à sa poursuite, l'atteignent; l'un d'eux, M. Sch..., lieutenant au 4e régiment de tirailleurs algériens, détaché ainsi que ses deux camarades à l'école de tir du camp de Châlons, frappe le cocher si

(1) *Figaro*, 4 juin 1892.
(2) *Intransigeant*, 1er juillet 1892.
(3) *Matin*, 14 août 1892.

Digitized by Google

brutalement à la tête que le sang jaillit en abondance. Quelques personnes s'interposent et un agent arrête les officiers qui cherchaient à s'esquiver. (1)

A Strasbourg, un boucher avec sa voiture coupe entre deux compagnies revenant de l'exercice. Cela déplaît à un lieutenant qui se précipite et porte au boucher un violent coup de plat de sabre. (2)

A Colmar, dans une rue déserte, plusieurs officiers, sans doute ivres, cherchent querelle à un vieillard appartenant aux notabilités de la ville. Celui-ci, indigné, les traite de polissons, ils dégaînent aussitôt, le frappent du plat de leur sabre et bientôt après du tranchant, puis ils abandonnent leur victime assez profondément blessée. (3)

A Mayence, le lieutenant Lucius, fils d'un ancien ministre, s'amuse dans un café à jeter des pièces d'argent à la figure des consommateurs, les qualifiant de « cochons hessois » pour leur mieux marquer son mépris. Il prend ensuite à partie deux honorables commerçants, les injuriant, et les forçant sous peine de coups de sabre à sauter par dessus sa jambe allongée. Dans un jardin public ce même lieutenant tente de frapper, avec son sabre, le gardien qui voulait empêcher son chien de dévaster les massifs. (4)

(1) *Eclaireur de l'Est,* avril 1892.
(2) *XIXe Siècle,* 23 mai 1892.
(3) *XIXe Siècle,* 23 mai 1892.
(4) *Matin,* 20 et 23 mai 1892.

Digitized by Google

A Berlin, le 20 mai, un officier d'infanterie donne en pleine rue, à dix heures du matin, plusieurs coups de sabre à un monsieur âgé dont le seul crime était d'avoir un carlin qui déplaisait au dogue danois du lieutenant. (1)

A Spire, un officier est critiqué par un journal; il se rend, accompagné de deux de ses camarades, dans les bureaux du journal et veut frapper le directeur, qui lance une chaise à leur tête. Les officiers dégaînent, un journaliste les menace d'un revolver et ils s'enfuient. (2)

A Durbach, un jeune employé, fiancé d'une jeune fille, injurie un lieutenant, son amant. Celui-ci guette le commis et lui tire un coup de revolver. Le lieutenant ne fut pas poursuivi et le commis eut un mois de prison pour injure à un officier. (3)

A Coblentz, le 20 mars, le lieutenant von Salisch tue à coup d'épée un employé de commerce, M. Weimann, qui passait dans la rue. Le conseil de guerre le condamne à un an de prison, l'empereur Guillaume le grâcie immédiatement. La mère de la victime outrée de cette grâce, envoie au lieutenant une lettre d'injures qu'il expédie au parquet avec prière de poursuivre. Mme Weimann mère fut condamnée à une amende de 30 marks. (4)

(1) *Matin*, 21 mai; *Figaro*, 24 mai 1892.
(2) *Peuple*, 31 mai 1892.
(3) *Peuple*, 18 août 1892.
(4) *XIXe Siècle*, 6 décembre 1892.

Digitized by Google

A Berlin, le soldat Luecke, étant en faction, fait feu sur deux ouvriers, en tue un et blesse l'autre très grièvement. Ses supérieurs le félicitent chaudement et le comblent de gratifications. L'empereur Guillaume II lui adressa quelques paroles devant les troupes, lui disant que « son action est un honneur pour le régiment auquel il appartient. » Il lui serra la main, le tutoya, le nomma soldat de première classe et lui fit envoyer son portrait avec sa signature autographe. (1)

Tous ces faits sont typiques et grand nombre d'entre eux rappellent absolument les divertissements des nobles seigneurs d'antan, s'accomplissant au détriment des vilains. Poignez vilain, il vous oindra ; oignez vilain, il vous poindra, dit un vieux proverbe que sans doute les professionnels connaissent, ce qui fait qu'ils ne se privent pas de poindre les vilains, c'est-à-dire les pékins. A voir les protestations et les réponses du tac au tac faites par les civils, il ne semble pas que ceux-ci veuillent justifier l'antique proverbe.

En tout cas le professionnel militaire brutalise le civil, cela ne lui coûte rien ou si peu. En effet, dans tous les actes analogues, il n'y a généralement pas de poursuites judiciaires, tout se borne

(1) *Figaro* et *Matin*, 11 mai 1892.

Digitized by Google

à une peine disciplinaire minime. Si la justice intervient, elle est tout-à-fait paternelle, car, ainsi que M. Assaud, procureur de la République l'a dit dans un réquisitoire, « il existe des usages séculaires de haute courtoisie et de déférence réciproque entre l'Armée et la Magistrature. » (1) Si des civils étaient coupables des mêmes délits, la justice serait beaucoup moins douce : je n'insiste pas, notant seulement ce phénomène pour observer qu'il contribue à l'entretien de ces faits de brutalité.

En lisant les faits-types de brutalité, tant dans que hors la profession, on aura sans doute remarqué que le nombre en est plus grand en Allemagne qu'en France. Ces agissements sont en effet plus généraux outre Vosges qu'en notre pays. Cela est rationnel, car en Allemagne tout individu revêtu de l'uniforme occupe une situation encore bien plus prépondérante que les mêmes individus n'occupent en France. Ce pays est plus militarisé que le nôtre. Cette prévalence de la profession conduit inéluctablement ses membres à la conviction d'une extrême supériorité sur les autres hommes. De cette conviction au concept

(1) Mat-Gioi. *Un point d'Histoire coloniale*, p. 15. — Paris 1892. Savine, éditeur.

Digitized by Google

que tout leur est permis, il n'y a qu'un pas, facilement franchi. Les effets se font rapidement sentir, on a pu en voir quelques-uns dans nos exemples.

C'est peut-être en ces actes de violence qu'on peut mieux constater l'influence du milieu professionnel sur l'individu. En effet, les mêmes motifs qui poussent les militaires à agir brutalement, comme dans ces agressions sauvages de journalistes, ne provoquent chez les civils que des actions pacifiques. On ne constate que rarement des agissements identiques chez les civils issus de même couche sociale : médecins, magistrats, hommes de science, artistes, ingénieurs, etc. Les causes de la forme « violence » de la criminalité militaire ne peuvent être recherchées ni dans l'éducation familiale ou collégiale, ni dans le milieu familial et social, puisque ces éléments se retrouvent identiques dans l'étiologie de la criminalité de forme différente des professionnels ci-dessus énumérés. On est donc logiquement amené à voir en cette forme criminelle l'influence de la profession militaire elle-même agissant, nous l'avons dit, sur des encéphales prédisposés ainsi que le prouve leur élection de ce métier.

Pour les auteurs d'actes de brutalité commis

Digitized by Google

tant hors que dans la profession, l'irresponsabilité morale s'impose puisque, comme nous l'avons montré, ces actes ne sont qu'une résultante de composantes qui, les circonstances et le milieu étant donnés, ne pouvaient être autrement qu'elles n'ont été. « L'individu, a écrit Herzen (1), est libre de *faire* ce qu'il veut quand l'exécution de la volition n'est pas entravée ; mais il n'est pas libre de *vouloir* ce qu'il veut, car ses volitions sont le produit de son organisation physique et psychique, en partie héritée, en partie élaborée par les circonstances au milieu desquelles il s'est développé et se trouve actuellement. » Les auteurs de ces actes n'étaient *point libres de ne pas vouloir* les commettre; et comme ils étaient libres d'exécuter leur volition, nécessairement ils commettaient ces actes criminels. Où il y a nécessité il ne peut y avoir responsabilité.

(1) *Le Cerveau et l'Activité cérébrale*, p. 158. Paris 1887.

Digitized by Google

CHAPITRE VIII

GROSSIÈRETÉ DANS ET HORS LA PROFESSION

Dans tous les cas-types que j'ai rappelés, on constatait, à côté de la brutalité *agie*, une autre brutalité *verbale* ou grossièreté, forme atténuée de la première, L'hyperexcitation due à l'exercice d'un pouvoir illimité, l'exacerbation du sentiment de supériorité professionnelle, jointes à la caractéristique violence, conduisent, nous l'avons vu, aux manifestations de brutalité sur les subordonnés et les civils ; ces mêmes causes, agissant sur des individus de tempérament moins violent, conduisent seulement à la grossièreté.

La majorité des professionnels est affectée de brutalité, mais l'unanimité des dits est atteinte de grossièreté. Il n'y a là aucune exagération, les

Digitized by Google

faits, péremptoirement, le prouvent. Il n'est aucun homme ayant passé sous les drapeaux qui ne puisse témoigner de cette grossièreté. Elle semble inhérente à la nature même de la profession et va depuis les plus basses injures jusqu'aux simples insolences. Elle est, dis je, inhérente à la profession, car c'est un spectacle intéressant pour l'observateur de voir combien diffère le professionnel suivant qu'il est à la caserne ou dans un salon. Ici, dans ce milieu mondain, il sera poli, galant, bien élevé, homme du monde. Là, dans la caserne, le même individu sacrera comme un charretier, gueulera — cette expression seule peut peindre ce qui est — comme un voyou. Les mots les plus orduriers sortent sans difficulté de ses lèvres qui, dans un autre milieu, débitaient des madrigaux. Ces injures basses, il les adresse à des hommes, ses subordonnés, qui, sous la menace des règlements militaires, ne peuvent répondre et sont obligés de subir ces grossièretés, profondément froissés dans leur dignité d'hommes.

Ces froissements sont si intenses, même pour des individus à l'intellect non cultivé, que des réactions se produisent : chez certains, elles sont immédiates, manifestées par des rébellions qui conduisent leurs auteurs devant les conseils de guerre et ensuite à la mort, dans les prisons ou

Digitized by Google

les bagnes. Chez les autres, la majorité, la réaction est moins perceptible, quoique toujours existante ; elle crée chez l'être une haine latente du métier ; haine qui s'extériorise, sous une poussée alcoolique, par des injures ou des actes brutaux vis-à-vis les supérieurs ; qui, chez les individus plus doux, se manifestera par des récriminations multiples. Chez les intellectuels tenant une plume, cette haine provoquera les romans antimilitaires, simples photographies de la vie militaire : Tels sont, sauf oubli : le *Cavalier Miserey* d'Abel Hermant, le *Nommé Perreux* de Paul Bonnetain, *Au port d'armes* d'Henry Fèvre, les *Misères du Sabre* et *Sous-Offs* de Lucien Descaves, *Elève-Martyr* de Marcel Luguet, *Biribi* de G. Darien, la *Gamelle* par Jean Reibrach, *Sous-Off cassé* par E. Gachot, les *Offs* par Martial d'Estoc.

Mais, suivant la méthode employée dans le cours de cet essai, rapportons quelques cas comme types :

A Brescia, le général autrichien de Lusignan insulta « d'une façon atroce » les français malades dans les hôpitaux de la ville. (1)

A Saint-Dié, les officiers du 10e chasseurs ne

(1) Trolard. L. C., p. 177.

Digitized by Google

manquent aucune occasion de montrer leur mépris pour les pékins. Le commandant Didiot a même provoqué un scandale: lors de l'arrivée du ministre Develle, un capitaine de territoriale, M. Gangloff, stationnait, en tenue, aux abords de l'hôtel de ville, attendant son tour d'introduction. Le commandant lui ordonna de s'en aller, en termes tout ce qu'il y a de moins parlementaires, et cela devant un millier de personnes. Les officiers se conduisent d'une façon plus qu'inconvenante (escapades dans des brasseries où ils traînent des drôlesses à leur suite, leur mettant le képi sur la tête et l'épée au côté, insolences au pékin, etc.) (1)

A Lyon, à l'arsenal de la Mouche, le lieutenant Steeg est la terreur de ses ouvriers militaires ou civils; il ne fait que gueuler des « Nom de Dieu, fout dedans, fout dehors, sales pékins. » (2)

A Belfort, au 42e de ligne, le capitaine Grosset, à ses soldats qui demandent un peu plus à manger, répond « qu'il fera mettre un seau d'eau de plus dans la marmite! » (2)

Au 8e régiment d'infanterie de marine, le capitaine Gachet traite ses soldats d'une manière hautaine et grossière, les qualifie de « bandes de salauds. » (2)

En 1889, à la chambre des députés bavarois, M. Bauerli signala un officier à Ingolstadt qui n'adresse la parole à ses hommes qu'en les appe-

(1) Hamon. L. C., année 1891, p. 471.
(2) Hamon. L. C., année 1891, p. 539.

Digitized by Google

lant « têtes de cochon » ; il usait aussi d'autres aménités semblables. Quant à ceux qui, au cours des manœuvres, ont craché au visage de leurs subordonnés, ils sont innombrables.

Dans le *Journal des Instituteurs*, sous le titre: « Six semaines gaies », nous trouvons la relation des grossièretés des officiers allemands à l'égard des instituteurs pendant une période d'instruction de six semaines, en automne, à Osterode. En voici quelques spécimens :

« — Vous autres, instituteurs, je vous engage à vous donner beaucoup de peine, sans quoi, je tirerai vos jambes de mouton jusqu'à ce que l'huile en sorte. » — « Eh bien! grosse bête, tu es donc venue ici pour devenir plus grosse encore? » — « Aujourd'hui, j'ai rencontré un instituteur. Il m'a salué et m'a regardé comme un bœuf regarde la porte de son étable. » — « Vos gueules fonctionnent toujours ; vous parlez sans cesse, et cependant vous êtes les plus bêtes de la compagnie » — « Maudite charogne! » — « Sale rhinocéros! » — « Queue de singe! » (1)

Pendant les manœuvres de 1891, M. le médecin-major Doursot traitait les hommes de fainéants, lorsque la fatigue les faisait tomber sur la route après des marches de 30 à 35 kilomètres, sac au dos, en plein soleil. (2)

A Tours, le 20 septembre, un officier de dragons. le marquis de X..., étant à l'Alcazar, insulte gros-

(1) *Rappel*, 20 novembre 1892.
(2) Hamon. L. C., année 1891, p. 539.

Digitized by Google

sièrement l'adjudant de service qui avait fait des observations à des sous-officiers de dragons trop bruyants. « Vous me faites..... vous et votre consigne », dit ce marquis officier. (1)

Un sous-lieutenant au 3e hussards, M. Des Marands, insulte grossièrement les réservistes: « Tas de cochons de pères de famille! Pleins de soupe et de merde! attendez, je vais vous faire esquinter. » (2)

Au 11e hussards, le colonel Lenormand traitait ainsi ses hommes: « Tas de brutes! tas de rosses! tas de chameaux! Foutez-moi ce cochon-là en prison! Bougre de rosses! » Le commandant d'Hombres était encore plus grossier. (3)

Le 6 avril 1892, M. Paul Lordon rendait compte, dans l'*Echo de Paris*, du concours hippique et écrivait: « M. G. Clolus a vu, je crois, sa chance compromise par sa marche en avant sur l'obstacle. En même temps qu'il enlève sa monture, il se couche démesurément sur l'encolure. Qu'il me permette cette légère critique. »

Le signataire de cette note recevait le lendemain de M. G. Clolus la lettre suivante:

« Monsieur,

» Je comprends que vous critiquiez des jockeys » ou des palefreniers, non des gentlemen ou des » officiers. Je vous interdis formellement de

(1) *Lanterne*, 23 septembre 1890.
(2) *Action*, 16 février 1892. Lyon.
(3) Capitaine Nercy, dans le *Peuple* de Lyon, 7 août 1892.

Digitized by Google

» vous occuper de moi. Mon seul droit, pour cela,
» c'est celui du plus fort, et j'espère vous le
» prouver si vous avez la malechance de recom-
» mencer. Tenez-vous le pour dit.

» G. Clolus,
» *Lieutenant au 28e dragons*,
» 22, avenue Rapp. » (1)

En 1881, au Tonkin, un caporal, M. Philibeaux, se suicide dans un accès de fièvre chaude. Au rapport, le colonel Laurent dit : « ... Après toutes ces considérations, le colonel déclare que le caporal Philibeaux est mort lâchement, en manquant à tous ses devoirs, et qu'il ne mérite que la sépulture des lâches ; il ne sera accompagné, au trou ou on l'enfouira, par aucun de ses camarades ; on louera un cabrouet (brouette annamite), et deux annamites pour le porter au cimetière. On demandera à la Place si elle n'a pas de vieux effets de condamnés et le sergent chargé du peloton des punis s'assurera que l'on a enterré la charogne. » (2)

A Cahors, le capitaine Deschamps se suicide. On lui fait des obsèques solennelles, avec musique, compagnie en armes, délégation d'officiers, le général et le colonel assistent aux funérailles. (3)

Au 143e de ligne, à Carmaux, le sergent Aubriot se tue pour échapper à une punition, — il était sorti étant consigné. — Le commandant Debar

(1) Journaux des 12 et 14 avril 1892.
(2) *Radical du Sud-Ouest*, 12 février 1892. Agen.
(3) *Libre Parole*, 19 juillet 1892.

Digitized by Google

dit aux soldats : « Jeunes gens, l'oraison funèbre de votre sergent sera bientôt faite ; ce n'est plus qu'une charogne... un morceau de viande bon à mettre dans un trou pour y pourrir. » (1)

A Strasbourg, un soldat, s'étant suicidé, est enterré l'après-midi. Quatre hommes de corvée portèrent le cercueil, sans aucune couronne, sans personne qui l'accompagnât. Il fut jeté dans une fosse, ensuite comblée, toujours sans la moindre cérémonie. « L'enfouissement d'un chien, lit-on dans le *XIX*e *Siècle* (2 octobre 1892), aurait certainement été entouré de plus de sollicitude. »

Ces quelques faits types sont caractéristiques de l'état d'âme du professionnel. L'opposition de la conduite des supérieurs, lors du suicide de soldats et d'officiers, est spécialement lumineuse. Elle prouve, sans possibilité de contestation, que l'exercice du pouvoir a tant atrophié la mentalité des exerçants qu'ils sont arrivés à se considérer comme d'une essence supérieure à celle de leurs subordonnés. Un cas, celui de M. Clolus, prouve que cette hyperexcitation autoritaire est telle que, vis-à-vis des hommes de même classe sociale, ils se livrent à des manifestations ridiculement grossières.

Le crime — c'est-à dire tout acte qui lèse la

(1) *Intransigeant*, 3 septembre 1892.

Digitized by Google

liberté individuelle, — par sa définition même, comprend la série des actes de même nature — ayant un caractère commun ; celui de lésion ; — mais ces actes ne sont point tous du même degré. La grossièreté, telle qu'on la constate dans le milieu militaire avec l'impossibilité pour l'injurié de se faire respecter, constitue bien un crime de même nature, mais de degré différent, que les manifestations criminelles par nous signalées. Comme nous l'avons dit, cette grossièreté est inhérente à la profession. Considérez, en effet, les individus de même couche sociale que les militaires professionnels, c'est-à-dire les hommes de science, les magistrats, les hommes de lettres, les ingénieurs, les artistes, les professeurs ; vous ne constaterez point chez eux cette grossièreté. Cependant, ils sont analogues d'éducation familiale, scolaire ; ils fréquentent les mêmes milieux mondains. Cette grossièreté est donc bien une manifestation des effets de la profession sur ceux qui élisent pour elle.

Digitized by Google

Digitized by Google

CHAPITRE IX

AUTRES MANIFESTATIONS DE L'ESPRIT MILITAIRE

Au cours de cette enquête sur la psychologie du militaire, nous avons constaté que tout individu détenteur d'un pouvoir a une tendance à abuser de ce pouvoir. Nous avons signalé des cas nombreux de prépotence qui, tous, présentaient des indices de violence, cette caractéristique de la profession. Aux abus de pouvoir avec brutalité directement ou indirectement exercée ne se bornent pas les manifestations psychiques des professionnels. Il en est d'autres qui ne présentent point la caractéristique spéciale à la profession et qui, par suite se rapprochent des formes d'abus de pouvoir commis par les autres détenteurs de

Digitized by Google

l'autorité : Police, Magistrature, etc. Voici quelques cas puisés au milieu d'une masse d'autres :

A Alger, le conseil de guerre condamne à mort un civil, M. Craman. Il était poursuivi pour avoir assailli dans la rue un zouave, Rapin, caporal dans la compagnie où M. Craman avait fait ses 28 jours, à la fin de 1890. Le caporal prétendait avoir été menacé à cette époque. M. Craman niait menaces et coups. *Les témoins déclarèrent avoir vu une rixe entre zouaves et indigènes et non entre un caporal et un européen.* (1)

A Saint-Avertin (Indre-et-Loire), le 22 juillet, travaillaient sur leur champ, MM. Frémondeau père et fils. Vint à passer un lieutenant, M. Méquillé, qui, à cheval, baguenaudait dans la campagne. Il s'engage sur les terres de M. Frémondeau, en pleine propriété privée. Le paysan le prie de se retirer, le lieutenant n'en fait rien. Les deux laboureurs accourent alors et lui intiment l'ordre de quitter leur propriété, M. Méquillé refuse et porte un coup de cravache à M. Frémondeau fils, qui riposte par un coup de manche de fourche, et les deux paysans chassent de leur propriété le lieutenant qui y avait pénétré de vive force. Battu et peu content, M. Méquillé porte plainte, l'affaire vint devant le tribunal qui acquitta les prévenus, attendu qu'ils étaient en état de légitime défense et en droit de refuser le passage sur leur terre. De moins en moins

(1) Hamon. L. C., année 1891, p. 15.

Digitized by Google

content, le lieutenant chercha comment faire condamner MM. Frémondeau ; il enquête et finit par découvrir que le fils était soldat en congé, et qu'il appartenait au 3e dragons. Aussitôt le lieutenant Méquillé du 32e d'infanterie porte plainte à l'autorité militaire ; le cavalier Frémondeau est arrêté et traduit devant le conseil de guerre présidé par le lieutenant-colonel Moreau. Ce conseil siégeant à Tours, condamna le cavalier Frémondeau à trois ans de prison. (1)

En 1864, à Saïgon, un civil, le fermier de l'opium, est, pour fraude, poursuivi devant le conseil de guerre. M. Telesco est condamné et le jugement est confirmé par le conseil de révision. Il demanda alors à se pouvoir en cassation, mais le gouverneur amiral de la Grandière refusa de transmettre ce pourvoi. (2)

Le 10 octobre 1892, vers minuit, un sous-lieutenant d'artillerie à l'école d'application de Fontainebleau, M. Nollet, interpelle violemment dans la rue un soldat qui, ne l'ayant pas vu, ne l'avait pas salué. M. B..., agrégé de l'Université, témoin de la scène, ne put retenir son indignation devant la façon avec laquelle le sous-lieutenant traitait le soldat. « Vous faites là un bien vilain métier, lui dit-il. Vous êtes un idiot. On ferait bien de vous envoyer au Dahomey. » Furieux, le sous-

(1) Hamon. L. C., année 1891, p. 424.

(2) Ch. Duval. *Souvenirs militaires et financiers*, p. 150-151. — Paris 1891. Savine éditeur.

Digitized by Google

lieutenant fit arrêter M. B... qui, après interrogatoire, fut relaxé. (1)

M. le commandant de la Panouse, du 1er spahis, le 2 janvier 1891, dicta officiellement la décision suivante qui figure sur les registres : « Le maréchal des logis X... (un indigène), du détachement de... subira huit jours de consigne au quartier *pour s'être permis d'adresser une carte de visite* au chef d'escadron commandant provisoirement le régiment. Le maréchal des logis apprendra qu'*il ne peut y avoir échange de politesse qu'entre officiers* et que ceux-ci n'ont à attendre de la troupe qu'un dévouement muet et des marques de respect. »

« Il est difficile dans le delta d'évaluer la mortalité des troupes, écrit Mat-Gioi. (2) En temps

(1) Journaux des 11 et 12 octobre 1892. Cet incident typique m'en remémore un autre dont je fus témoin, il y a huit ans environ: C'était aux Champs-Elysées. Un sous-lieutenant d'artillerie, M. X..., se promenait avec nous, l'après-midi. Passe un sous-officier d'administration, un homme de 30 à 40 ans, ayant une dame à son bras. Il ne salue pas M. X... qui, tout en marchant, causait avec nous. Devant cet oubli de la hiérarchie, M. X.. s'arrête, interrompant sa conversation, se retourne, fait quelques pas en arrière en appelant le sergent qui, à son tour, s'arrête : « Eh bien ! sergent, quoi donc, on ne salue plus ! » — « Mon lieutenant, je ne vous ai pas vu, je vous prie de m'excuser. » Le dialogue continua quelques instants; M. X... accepta les excuses du sergent qui put repartir avec sa femme. Pendant ce temps nous regardions cette scène, si stupéfiés que nous oubliâmes de rappeler à notre ami X... qu'il est impoli de rompre subitement une conversation.

(2) *Le Tonkin actuel*, p. 140. — Paris 1891. Savine éditeur.

Digitized by Google

d'épidémie les lettres pour la France sont toutes ouvertes et les plus compromettantes sont retenues. »

A Bucharest, le soldat Stefan Cocojar a une maîtresse — ce qui, en Roumanie, est presque l'équivalent d'une femme légitime. Un soir, en allant la voir, il la trouve avec un homme nu, un lieutenant, M. Zodic. Observation du soldat à l'officier qui répond par une giffle et des coups de canne. Le soldat riposte et administre au lieutenant — complètement nu — une raclée soignée. M. Zodic porte plainte devant les autorités militaires. Le soldat passe en jugement et est condamné à *six ans* de travaux forcés. Le ministère public trouve cette peine insuffisante et fait appel. Le nouveau conseil de guerre octroya au soldat les travaux forcés à *perpétuité*. (1)

D'après une lettre d'un officier insérée dans l'*Eclair*, les soldats allant au Tonkin ou en revenant sont traités horriblement mal sur les transports de la Marine qui, avec son égoïsme et sa morgue, continue à brimer les militaires. Les soldats n'ont pas d'eau, ils croupissent dans la saleté, ils couchent sur le pont ou dans la batterie, sans couvertures, sans hamacs. La nourriture est insuffisante et mauvaise. Les réclamations sont interdites à bord, et d'ailleurs à qui réclamer? Le commandant du bateau a sa table bien fournie et ceux qui y vivent paraissent se soucier fort peu des misères des soldats passagers. (2)

(1) *Matin, Justice,* 20 octobre 1891.
(2) Hamon. L. C., année 1891, p. 651, 652.

Digitized by Google

Devant le conseil de guerre de Brest comparaît le marin Quénéa, prévenu de voies de fait en dehors du service envers son supérieur, le quartier-maître Pouchin. Le prévenu persistant dans ses dénégations, le président capitaine de vaisseau Constantin s'écrie : « *Cette attitude vous coûtera cher !* » L'avocat, Me Dubois, proteste avec indignation contre cette phrase contraire à la loi et de nature à influer sur la décision des juges. « Je ne sais ce que la défense a pu conseiller à l'inculpé, » reprit le président. L'avocat protesta de nouveau disant qu'il n'avait qu'à se retirer. Le président retira sa phrase. Le prévenu eut un an de prison. (1)

En 1891, le conseil de guerre de Brest condamnait à mort le soldat Bordelais, pour avoir tiré sur son capitaine, sans l'atteindre d'ailleurs. L'enquête démontra qu'il n'avait pas visé. L'examen des pièces, que je dus à l'obligeance de M. A. Corre, conduit à la conclusion que ce criminaliste avait donnée : Bordelais est un déséquilibré qui a voulu *se suicider indirectement* par son attentat apparent. Cet homme ne jouissait pas de la plénitude de sa raison. Son avocat, Me Dubois, réclama un examen mental. Le ministère public, l'officier Launay, s'y opposa et *affirma*, lui, que Bordelais était sain d'esprit. (2)

Un réserviste, Uny, à la suite de brimades

(1) *Petit Parisien*, 17 juin 1892.

(2) Hamon. L. C., année 1891, p. 174-175. — E. Laurent, l'*Année criminelle*, 1891, Storck éditeur.

Digitized by Google

tue un soldat ; le conseil de guerre le condamne à 20 ans de travaux forcés, alors que le médecin-major Rouget le déclare irresponsable. (1)

Le 17 novembre, à Brest, le conseil de guerre condamne à un an de prison pour refus d'obéissance, le soldat de marine O... qui avait *prétexté une indisposition* pour refuser d'exécuter un mouvement. Ce soldat était réellement malade et le médecin l'avait exempté du port du sac au peloton de punition. L'assistance, lit-on dans la *Bretagne*, un journal conservateur, fut stupéfiée de la sévérité du verdict. (2)

A Nantes, le conseil de guerre, le 6 avril, condamne le réserviste Chevalier à cinq ans de prison. Son crime : le jour où il se rendait à son régiment pour faire ses 28 jours, il s'enivra, fut insolent envers deux supérieurs et cria : Vive l'Anarchie ! à bas la France ! Vive l'Allemagne ! (3)

A Presbourg (Autriche), le conseil de guerre condamne à mort un soldat qui avait frappé de son sabre un officier qui le maltraitait ; ce même conseil inflige seulement des arrêts à deux lieutenants coupables de sévices vis-à-vis leurs inférieurs. (4)

Au sujet de l'affaire Korneienko (p. 93), le docteur Skariatine demanda une enquête médicale. La délégation ne voulut pas reconnaître le

(1) *République française*, 24 avril 1890.
(2) Hamon. L. C., année 1891, p. 650.
(3) *Matin*, 7 avril 1892.
(4) *Intransigeant*, 18 mars 1892.

Digitized by Google

fait évident de la mutilation ; aussi Skariatine, dans un rapport officiel, *qualifia un des médecins d'indigne de sa profession.* Skariatine fut poursuivi à cause de cela. Un juge d'instruction fut chargé de l'enquête : les officiers Savenkov, Jikharef, Danilevsky témoignèrent des infamies, des abus. Alors le chef de la division vint au régiment et réunit les officiers pour leur dire que certains officiers avaient l'audace de soutenir Skariatine qui s'appliquait à brouiller tout le monde. « *Selon moi*, conclut le général, *il faudrait exclure ses officiers du régiment comme on chasse une brebis galeuse hors du troupeau.* » Il résulta de là que Savenkov, Jikharef, Danilevsky et Sytchevsky furent exclus de l'armée ! (1)

En 1884, le soldat italien Misdéa, dans un accès de folie causé par le désespoir, tue diverses personnes. Bien que le crime fût du ressort de la justice ordinaire, le tribunal militaire, appelé à le juger, le condamna à mort. Le ministère public, un officier, se vanta de cet arbitraire car, dit-il, « en ce cas donner une entorse à la loi est œuvre sacro-sainte, pourvu qu'on fasse un exemple. » (2)

En ces faits-types, comme dans tous ceux cités au cours de cet essai, se retrouvent, à l'analyse de leur étiologie, les mêmes facteurs : exacer-

(1) Tikhomirov. L. C., p. 395-396.
(2) Merlino. L. C., p. 217.

Digitized by Google

bation du concept autorité, solidarité professionnelle, anesthésie morale. Seul le facteur violence disparaît ou se présente considérablement atténué.

Point n'est la peine d'examiner en détail chacun de ces cas-types, le lecteur aisément trouvera, en les affaires Telesco, Nollet, La Panouse, X..., etc., les éléments constitutifs de l'exacerbation du concept autorité ; en les affaires Frémondeau, Cocojar, Skariatine, etc., ceux constitutifs de la solidarité professionnelle ; en les affaires Craman, Bordelais, Chevalier, etc., ceux constitutifs de l'anesthésie morale.

D'aucuns, observateurs superficiels, pourraient objecter que ce sont là des cas exceptionnels et nullement types de ce qui est. Cette objection ne vaut. En effet, l'état d'esprit qu'ils révèlent est conforme à celui décelé par toute la série des faits signalés précédemment, puisés parmi des milliers d'autres analogues.

En outre, j'ai pu relever dans les journaux de province, sans choix préalable (1) les comptes

(1) Pour des causes inutiles à relater, l'agence de coupures de journaux, le *Courrier de la Presse*, m'envoyait les coupures concernant le militarisme et parmi elles les comptes rendus des conseils de guerre parus dans les journaux locaux. Il n'y eut aucun choix de ma part, aucune idée préconçue qui me fit procéder à leur dépouillement. Je tiens d'ailleurs les noms et dates des journaux à la disposition de

Digitized by Google

rendus de 112 affaires jugées pendant le premier trimestre 1892 par les conseils de guerre de quinze villes françaises (Alger, Auch, Besançon, Blidah, Bordeaux, Grenoble, Le Mans, Lille, Lyon, Nancy, Nantes, Oran, Rouen, Toulouse, Tours). Sur ces 112 affaires, 65, soit 58,03 0/0, concernaient des crimes militaires (insubordination, outrages, voies de fait, désertion, insoumission). Ces 65 crimes militaires n'entraînèrent que sept acquittements, soit 10,77 0/0, alors que les crimes militarisés (vols), au nombre de 47, donnaient une proportion d'acquittement de 25,53 0/0. Sur ces 65 affaires militaires, quatorze concernaient des voies de fait ou des outrages par gestes ou menaces à des *supérieurs* ; aucun accusé parmi ces quatorze ne bénéficia d'un acquittement. Il y eut trois inculpés pour voies de fait sur des *inférieurs* et sur ces trois inculpés

ceux qui voudraient vérifier les faits d'où j'ai tiré les chiffres ci-dessus. Il y a donc probabilité très grande pour que ces conseils de guerre représentent la moyenne de la manière de juger des conseils de guerre. Dans la mentalité que ces jugements décèlent, n'interviennent point comme facteurs les milieux climatériques et sociaux puisque les villes où siégeaient ces conseils sont sous des climats différents, sont de population urbaine beaucoup différente et que par suite le milieu social présente des différences. L'influence professionnelle seule agit sur la cérébralité des officiers-juges pour déterminer les jugements.

Digitized by Google

deux furent acquittés, le troisième condamné au minimum.

Si, maintenant on examine en quoi consistaient les outrages ou les voies de fait des inférieurs aux supérieurs, on constate, par exemple, que deux soldats furent condamnés à un an de prison pour avoir dit à un caporal, l'un « espèce de vendu », l'autre « si tu étais civil, je te casserais les reins » ; deux autres furent condamnés à mort pour avoir, l'un, jeté ses boutons de capote à la tête du président du conseil de guerre, l'autre pour avoir lancé une boucle de pantalon dans le dos d'un officier.

On avouera que ces condamnations impitoyables quand il s'agit d'*inférieurs* fautifs, ces acquittements certains quand il s'agit de *supérieurs*, montrent sans conteste une étrange exaspération du concept autorité, une non moins étrange solidarité professionnelle. La disproportion stupéfiante entre l'acte, motif de la condamnation, et la pénalité infligée découvre nettement l'anesthésie morale des professionnels. Cette disproportion entre l'acte-motif (outrages) et l'acte motivé (pénalité), nous la retrouvons dans nombre de crimes selon la loi, surtout ceux commis par des individus que les criminalistes, partisans d'une responsabilité partielle, ont tendance à

Digitized by Google

considérer comme irresponsables. Cette analogie entre le professionnel militaire et le criminel tératologique est à rapprocher de celle que nous avons constatée relativement à l'analgésie physique.

On ne peut valablement arguer que ces faits sont exceptionnels ; la façon dont nous les avons recueillis ne présupposait aucun résultat déterminé ; la fréquence de ces phénomènes et leur internationalisme prouvent la non-valeur de cet argument. Ce sont là purement et simplement des faits symptomatiques d'un état essentiel de la profession. Sous les influences, éducative préalable à l'entrée dans le métier, et professionnelle agissant sur des cérébralités prédisposées, se forme nécessairement une mentalité spéciale. Celle-ci conçoit comme bien, justes, ces actes que le philosophe ne peut pas ne pas blâmer et réprouver.

D'aucuns, se retranchant sur ce dernier boulevard, argueront des nécessités de la discipline ; par suite, acceptant la définition que nous avons proposée pour le crime, ils diront que ce sont là des crimes nécessaires, conséquemment imblâmables, louables même. Si l'on considère ces faits sans parti pris, en admettant la nécessité de la discipline, on est amené inéluc-

Digitized by Google

tablement à dénier à ces phénomènes la possibilité de la maintenir ; bien plus ils en sont destructeurs. En effet, la disproportion entre l'acte-motif et la pénalité-motivée frappe tous les individus, même les moins penseurs, et provoque chez eux une réaction qui se manifeste diversement suivant leur personnel tempérament. Cette réaction est encore accrue par la comparaison que chacun est poussé à faire entre le traitement infligé aux soldats et celui infligé aux supérieurs pour des actes identiques.

Ces faits, à notre époque de publicité, sont connus de tous par les millions de feuilles chaque jour répandues ; chacun à leur lecture est amené à la réflexion, et de cette réflexion consciente ou inconsciente naît l'esprit d'indiscipline. Les individus arrivant ainsi sous les drapeaux ne possèdent point l'esprit militaire ; ce sont des militarisés qui passeront leur temps de service en réagissant, suivant leur tempérament, passivement ou activement, contre la discipline chère aux professionnels. L'esprit d'indiscipline chez les militarisés a obligé à un affaiblissement de la discipline, ce dont se plaignent sans cesse ses admirateurs. Ils proposent une sévérité plus grande et surtout la non-publicité de ces faits. Ce sont là des propositions irréflé-

Digitized by Google

chies, car à notre époque de libre examen — j'entends socialement libre — la publicité est inenchaînable et une sévérité plus grande ne pourrait qu'activer encore la réaction dont les symptômes sont multiples, réaction que nous jugeons moralisante, bonne et juste.

Dans les affaires Bordelais, Uny, O..., l'exacerbation du concept « supériorité professionnelle » conduit les professionnels à une manifestation curieuse : conviction d'être omniscient ou tout au moins plus savant que tout autre individu non-professionnel militaire. Il ne faut pas croire que cette conception est spéciale aux professionnels-juges dans cette affaire ; elle est générale, à des degrés différents, chez tout individu porteur d'un uniforme ou simplement revêtu d'un pouvoir quelconque. Ainsi, en ces affaires, plus savants en maladies mentales que les médecins étaient les officiers, de même que dans les affaires Eyraud, Anastay (1), etc., plus savants que les aliénistes étaient les magistrats. Chez les professionnels militaires, cette conviction de l'omniscience ou de la plus grande connaissance se constate,

(1) On lira fructueusement à ce sujet une brève étude critique du Dr A. Corre parue dans l'*Art social* sous le titre: Notes et Réflexions sur la Justice criminelle en France. A propos de l'affaire Anastay. 1893.

Digitized by Google

pour un observateur sagace, même dans les milieux mondains. Il semble que le fait de revêtir un uniforme octroie à celui qui en est digne le don miraculeux des connaissances multiples. La profession militaire est si supérieure à toutes les autres que tout membre d'icelle possède les connaissances les plus diverses ; il dogmatise *de omni re scibili et quibusdam aliis*.

On peut faire la constatation de cet esprit dans la célèbre affaire Turpin où l'on voit des professionnels-militaires mettre toutes sortes d'entraves à l'adoption d'un explosif parce qu'ils n'en sont point les inventeurs. Quand il est enfin adopté, on les voit se l'approprier, s'en faire déclarer les auteurs pour accaparer la gloire, tant ils sont convaincus qu'eux seuls professionnels sont capables de cette invention. Ce n'est point là une assertion sans preuve, le lecteur qui en douterait pourra se reporter à *Ministère et Mélinite*, où il trouvera tous les faits exposés en détail, avec une correspondance officielle bien suggestive. En d'autres affaires contées dans des ouvrages, on observe la même tendance mentale à l'affirmation de leur omniscience. Ainsi dans l'*Agonie d'une société*, nous avons constaté deux cas au sujet des ballons dirigeables et de l'étamage des obus.

Non-seulement le professionnel tend à affirmer

Digitized by Google

son omniscience vis-à-vis du civil, mais encore dans le sein de la profession, vis-à-vis des autres militaires ne faisant point partie de la même arme. Les exemples suivants le prouvent :

En 1866, le commandant d'infanterie Chassepot présenta un fusil que la commission d'artillerie n'examina point. Pour obtenir cet examen, le commandant dut, en pleine revue, sortir des rangs et présenter un placet à l'empereur. Napoléon III nomma une commission spéciale d'examen composée de généraux. A l'unanimité moins une voix la commission adopta le chassepot et cette voix était celle du représentant de la commission d'artillerie. Le général Bourbaki, président, lui dit : « Général, c'est honteux, vous avez voté contre votre conscience. » (1)

En 1872, M. Odobez, manufacturier à Morez, présente un fusil à une commission présidée par le général Douai qui dit à l'inventeur : « Notre commission étant faite pour rechercher le perfectionnement à apporter aux armes de guerre, nous ne pouvons adopter le fusil d'un civil. » (2)

En 1886, M. A. Picard, présentant un fusil, le général d'artillerie Nismes dit au général d'infanterie Picard, oncle de l'inventeur : « Tout ce qu'on invente doit d'abord porter le nom de Gras,

(1) A. Picard. — *Le fusil à répétition et le patriotisme de la commission d'artillerie*, p. 7. — Brochure in-8. — Paris 1886.

(2) A. Picard. L. C., p. 7.

Digitized by Google

puis un autre nom s'il y a lieu. » Le général Picard observa alors : « Et si mon neveu consentait à ne réclamer à l'Etat, en cas de succès, que le simple remboursement des dépenses nécessitées par ses recherches, qu'arriverait il ? » — « Oh ! alors, répondit le général Nismes, la situation aurait pu et pourrait être bien modifiée. » En une autre conversation le directeur de l'artillerie Nismes dit : « Tant que vous réserverez des droits d'auteur sur vos présentations au gouvernement, je m'opposerai à toute nouvelle transformation à faire en manufacture. » Le général Rolland dit à M. A. Picard : « Vous ne réussirez jamais puisque vous n'êtes pas de l'artillerie. » Le lieutenant-colonel Lebel fut le rapporteur de la commission, son rapport fut défavorable au fusil Picard, M. Lebel présentait lui-même un fusil qui fut adopté. (1)

Le commandant du génie Ch. Renard, auteur d'un ballon dirigeable qu'il construit aux frais de l'Etat, est toujours rapporteur sur les projets de ballons soumis au ministère de la guerre. Le commandant de génie Penel dit un jour à cet égard : « M. Renard rejette *de plano* tous les projets soumis à la section technique. » (2)

Ces affaires éclairent bien la mentalité des pro-

(1) A. Picard. L. C., p. 11, 33 et 34. — *Ministère et Mélinite*, p. 64-70.

(2) A. Hamon et G. Bachot, p. 298. *Agonie d'une société*. — Paris 1889. Savine éditeur.

Digitized by Google

fessionnels qui, dans le sein de la profession, ont créé des sortes de clans en opposition entre eux. L'observation du général Bourbaki. les dires des généraux Nismes et Rolland, la remarque du commandant Penel montrent cet antagonisme des armes en même temps qu'elles révèlent chez le général Nismes, le commandant Renard, etc., cette tendance à affirmer la supériorité de leur savoir sur les autres professionnels d'une arme différente, ou sur le civil comme le prouve la réponse du général Douai. En même temps l'acte du commandant Renard, du lieutenant-colonel Lebel, acceptant de rapporter sur des engins de guerre de même nature que ceux dont ils sont eux-mêmes inventeurs, acte qui les fait à la fois juge et partie, révèle, chez ces individus, une délicatesse peu affinée, indice d'une moralité fruste constatable aussi chez ceux qui choisissent ces officiers pour rapporter sur ces questions.

Cette prétention à l'omniscience ou tout au moins à la supériorité de leurs connaissances, les professionnels l'ont d'autant plus qu'ils avancent en grade. L'adjonction d'un galon sur la manche de leur tunique, à lui seul, leur octroie une science plus profonde ; cela leur paraît tant naturel qu'ils ne conçoivent pas qu'on trouve étrange semblable prétention. Ils arrivent dans cet ordre d'idées à

Digitized by Google

une infatuation et d'autre part à un asservissement absolument ridicules. Ainsi par cela seul qu'ils expriment une pensé, elle est l'expression de la vérité ; ils ne peuvent se tromper ; et des subordonnés, tout-à-fait convaincus de la fausseté de ces idées, les approuveront, tant il leur paraîtrait monstrueux de s'élever contre les assertions d'un individu, leur supérieur en grade. Pour les professionnels, la profondeur et la multiplicité des connaissances sont corrélatives du grade.

Cet état d'esprit n'est pas unanime, mais il est général, les exemples ci-dessus par la diversité des individus mis en cause le montrent. Si l'on réfléchit sur cette phrase d'un médecin militaire, phrase précédemment citée : « Tout porteur de sabre ou d'épée prétend ou pense que la société est faite pour le militaire », on voit encore mieux la généralisation de cet état d'esprit. Les lecteurs de la *Débacle* se rappellent sans doute que Zola a noté ce sentiment dans le commencement de son œuvre.

Ces prétentions, génitrices d'actes criminels, doivent leur origine à la conception que les professionnels se font de la discipline et de leur supériorité professionnelle. De par leur passage dans des écoles spéciales, où ils sont arrivés « par un travail machinal et monstrueux », comme

Digitized by Google

l'écrit Taine, ces professionnels ont subi une homogénisation de leur mentalité. Chez eux « se trouvent supprimées, écrivions-nous (1), l'originalité, la conception différentielle de faits, d'idées abstraites, d'où l'obligatoriété pour ces esprits de n'avoir aucune idée nouvelle et même de s'opposer à l'expansion de ces idées nouvelles. Ils sont routiniers par principe et ils ne peuvent être autrement puisque toute invention est en contradiction nécessaire avec ce qui est admis, c'est-à-dire avec ce qu'ils ont appris ». « Au sortir de ces mêmes écoles, dit Taine (2), la fatigue profonde, l'alanguissement, la flânerie au café ou à domicile, l'affaissement cérébral » sont les phénomènes nécessairement subis par tous ceux qui y ont passé.

Ces individus, entrés dans la carrière des armes, subissent, en sus de cette homogénisation et de cet affaissement cérébraux, les influences de la discipline et de l'infatuation professionnelle. La conséquence logique est une hyperexcitation du concept supériorité, d'où réaction négative contre toute idée qui n'émane pas d'eux, et atrophie absolue de l'individualité, tous élé-

(1) A. Hamon et G. Bachot. *Ministère et Mélinite*, p. 130.
(2) H. Taine. *Vie et Opinions de Thomas Graindorge.*

Digitized by Google

ments qui se rencontrent dans leurs agissements, dans les faits-types que nous venons de rapporter. Il se développe chez les professionnels une véritable mégalomanie spéciale, une forme de césarite. Les agissements qui en résultent sont souvent criminels car ils lèsent des individualités nombreuses. Cette forme de la criminalité militaire est analogue à la criminalité d'autres détenteurs de l'Autorité : les magistrats, les fonctionnaires de certaines administrations spéciales telles que Ponts-et-Chaussées, etc.

Digitized by Google

Digitized by Google

CHAPITRE X

SEXUALITÉ

Nul ne peut se soustraire aux besoins génésiques, leur satisfaction n'est donc nullement caractéristique de la psychologie d'une profession. Cependant dans la profession militaire, on trouve certains modes de satisfaction de ces besoins, sinon spéciaux à la profession, au moins plus fréquents chez elle que dans toute autre. Ainsi il n'est point de guerre sans viol, il est banal de le dire, bien que, dans les récits de guerre, on en trouve relativement peu de narrés, car les auteurs ont éprouvé le même scrupule que M. H. Gauthier-Villars a noté en publiant le carnet du lieutenant Emmar. Toutefois, dans les exemples

Digitized by Google

par nous cités, on a pu en relever plusieurs cas.

Ces viols ne doivent point surprendre, car la guerre réveille la bête en l'homme ; elle obnubile les sentiments de pitié, nous l'avons constaté par moult exemples-types, en même temps qu'elle supprime toute entrave aux instincts bestiaux — survivance de l'animale ancestralité, — qui gisent en tout encéphale humain. Le besoin génésique étant un des plus impérieux de tous, sa satisfaction par tous moyens s'impose et de là nécessairement naît le viol, la conquête féminine par une cour *ad hoc* exigeant trop de temps. D'ailleurs, il semblerait que le meurtre appelle le coït et la débauche ; dans les guerres étrangères ou civiles, des coïts sanglants suivent toujours les batailles. Combien d'assassinats sont suivis de débauches ! Les impulsivités de quelques individus se donnent libre cours et les autres par crainte du ridicule imitent. Il y a une griserie du sang qui pousse les hommes à satisfaire leurs besoins génésiques par tous les moyens, sans s'occuper s'ils lèsent ou non autrui.

Cet état est une conséquence inéluctable de la guerre, mais en période de paix cette griserie du sang n'existe plus, aussi la satisfaction génésique n'a plus lieu que rarement par les viols. Outre que la violence, spéciale au milieu, est atténuée,

Digitized by Google

il y a la crainte d'une pénalité, de l'opinion publique qui agit sur les individus en même temps que les longs loisirs d'une garnison leur permettent de conquérir des femmes par une cour *ad hoc* ou de recourir aux maisons publiques, toujours nombreuses en les villes militaires.

Point n'est besoin d'être un observateur profond pour noter que les femmes sont le grand sujet des conversations — reflets des pensées — des militaires dans leur désœuvrement des villes de garnison, il suffit de remémorer ses souvenirs pour constater ce fait ; il suffit d'avoir fréquenté quelque peu les cafés où vont les officiers pour le noter, voyant le jeu s'ajouter à ce grand sujet des conversations. Qui ne sait la grossièreté pornographique des chansons de marche, des paroles mises sur les sonneries de clairon ou de trompette ? A titre de document, et comme touche du tableau psychique de la profession, je citerai le refrain suivant :

Ah ! le bon curé que nous avons là !
Quel v... de chien qu'il a,
long comme le bras,

Dans les milieux militaires, les appétits sexuels semblent se surexciter. Cela est probablement dû à l'action mutuelle des individus les uns sur les autres. Si l'on observe une troupe en marche, quand elle rencontre une femme, on voit les

Digitized by Google

regards s'allumer, on entend les lazzis grivois ou grossiers. Les officiers, qui, généralement, sont d'une culture plus policée que les soldats, gens du peuple sans grande éducation ; les officiers, dis-je, participent de cet « allumement » général et comme leurs hommes, avec eux quelquefois, échangent des remarques grossières sur la femme. Le désœuvrement, l'inintellectualité des travaux militaires doivent aussi avoir une influence excitante sur les besoins génésiques, causes d'une grande quantité de manquements à la morale commune (vols, etc.), de la part des militaires ayant peu ou point de ressources pécuniaires.

« C'est un fait d'expérience, écrit M. J. Chevalier (1), toutes les fois que pour une raison ou pour une autre, on réunit et on fait vivre en commun un grand nombre d'individus du même sexe à l'exclusion de l'autre, on voit naître et se développer presque fatalement, comme une sorte de miasme, la dépravation qui pousse ces individus aux rapprochements contre nature, la perversion endémo-épidémique des masses. Sont, à ce point de vue, corruptrices toutes les grandes collectivités quelles qu'elles soient, pénitentiaires, militaires, religieuses, etc.... »

(1) L'*Inversion sexuelle*, p. 199, 202, 203, 208. — Lyon 1893. Storck éditeur.

Digitized by Google

« Parquer dans une enceinte plus ou moins limitée un certain nombre d'individus de même sexe et de mêmes appétits, c'est le vouer fatalement à la démoralisation ; l'entassement des hommes engendre le vice contre nature aussi sûrement que la fièvre typhoïde. Plusieurs termes concourent à pareille floraison : le contact immédiat, incessant, exclusif ; le logement en commun avec ses promiscuités du jour et de la nuit où les opérations de la toilette et les basses fonctions de la nature s'accomplissent forcément par tous, sous les yeux de tous ; l'inégalité des âges ; l'imitation ; la peur de paraître ridiculement délicat et quelquefois les menaces et les violences... Les armées de terre et de mer ne sont pas à l'abri de la dépravation en temps de paix et surtout en campagne... »

Et Corre dit d'autre part : « L'agglomération trop dense est mauvaise pour l'homme, à l'âge de certains besoins, qu'il n'a aucun moyen de satisfaire... Les plus vicieux deviennent des pédérastes ; les timides résistent aux tentations perverses pour s'abandonner aux joies solitaires de l'onanisme. » (1)

(1) *Aperçu général de la criminalité militaire en France*, p. 13.

Digitized by Google

La pédérastie est le vice des agglomérations masculines, c'est par suite un vice essentiellement militaire. Il n'atteint point seulement les soldats par obligation, individus sans ressources pour se payer les filles nécessaires à la satisfaction de leurs besoins, mais encore les militaires par élection, les officiers.

Les actes pédérastiques ne sont point tant rares que d'aucuns le croiraient, mais il est difficile d'établir une enquête à ce sujet. C'est surtout dans les armées coloniales, celles garnisonnant dans les pays d'Orient, où la pédérastie n'est point l'objet de la réprobation publique, que l'on constate la fréquence de cette inversion. Lacassagne la signale pour l'Algérie en parlant surtout des soldats qui n'ont pas moyen de solder l'amour féminin. Chez les disciplinaires, où d'une façon absolue manque l'élément femelle, l'inversion sexuelle revêt les formes les plus diverses (pédérastie, onanisme, bestialité, etc.), donnant lieu à de si étranges scènes qu'il est impossible de les retracer en français. (1)

Bien que, de ce chef, la profession soit un milieu d'incubation d'où se répand, dans la société,

(1) Nous tenons de source sûre que *Biribi*, à ce sujet, a subi des coupures nécessaires, malgré qu'il eût été utile au psychologue de connaître de ces scènes.

Digitized by Google

cette inversion sexuelle, il se produit ce fait que la plupart des hommes, adonnés aux pratiques de la pédérastie pendant leur temps obligatoire de service, une fois rentrés dans le sein de la société civile, abandonnent ces pratiques d'autant plus aisément que l'amour féminin leur est possible. Ils ne sont point tant accoutumés à cet amour masculin qu'ils ne le puissent oublier quand il leur est permis de faire autrement.

Il en est différemment des professionnels militaires ; le plus souvent leurs moyens leur permettraient de se payer les femmes nécessaires à l'assouvissement de leur sens génésique, cependant ils se livrent nombreux, en l'armée coloniale surtout, aux actes pédérastiques. Les quelques exemples suivants le montrent :

En une lettre, le général de Lamoricière, parlant du maréchal Changarnier, écrivait : « En Afrique, nous en étions tous, mais lui en est resté ici. » (1)

A Médéah, au 1er spahis, le médecin-major Boyer, en avril 1891, constate des affections anales (relâchement du sphincter), chez plusieurs soldats. Il les interroge et apprend que l'auteur de ces désordres organiques est le capitaine Bouis, chevalier de la légion d'honneur. Aidé de M. Rocas,

(1) A. Hamon. L. C., année 1891, p. 653.

Digitized by Google

lieutenant, il fait une discrète enquête à la suite de laquelle il adresse au colonel de Vergennes un rapport accusant formellement M. Bouis de pédérastie et de vols sur l'ordinaire de ses hommes. Le 21 avril, veille de l'inspection générale, le commandement de l'escadron est retiré à M. Bouis, invité à demander sa mise à la retraite. Le lieutenant Rocas est envoyé en disgrâce à Laghouat et rayé du tableau pour la croix et l'avancement. M. Boyer conte les faits au général-inspecteur qui, avec le colonel et le commandant de la Panouse, l'invite à se taire. En mai, M. Bouis frappe à l'improviste M. Boyer, qui dépose une plainte davant le juge de paix. Le colonel arrête l'affaire qui regarde l'autorité militaire et invite le médecin-major à se battre en duel avec le pédéraste. Celui-là refuse naturellement de croiser le fer avec un voleur. Le conseil régimentaire se réunit et, sans audition de témoins, déclare M. Bouis innocent des faits de vols et de pédérastie et M. Boyer coupable de forfaiture à l'honneur. Ne voulant pas rester sous cette accusation de lâcheté, ce dernier écrit au doyen des capitaines qu'il est prêt à se battre avec quiconque se portera garant de l'honneur du capitaine Bouis. Personne ne se présente. En juillet, devant tous les officiers, le commandant de la Panouse insulte son inférieur, M. Boyer, le chassant de sa présence. Quelques jours plus tard, à la réception d'un régiment de passage, M. Boyer reproche publiquement ce fait à son chef qui le punit d'arrêts simples, changés en arrêts forcés par le

Digitized by Google

colonel, transformés en arrêts de forteresse par le général. Dans la nuit du 1er au 2 août, M. Bouis est surpris dans un garni borgne avec un jeune arabe dévêtu, remplaçant le spahi sous ses ordres. Il y avait excitation de mineur à la débauche, l'arabe ayant moins de quinze ans. M. Bouis est emmené au poste où il resta pendant onze heures ; des poursuites vont avoir lieu mais le commandant, en l'absence du colonel, revendique l'affaire et rend une ordonnance de non-lieu. M. Boyer est mis, le 4 septembre, en non-activité par retrait d'emploi et embarqué pour la France. M. Bouis est mis à la retraite sur sa demande. Il est évident que le colonel et le commandant avaient intérêt à protéger M. Bouis. — Seraient-ils des sectateurs de l'amour socratique ? — Le procureur de Blidah écrit au maire de Médéah, M. Daudet, pour l'inviter à révoquer les quatre agents qui avaient arrêté M. Bouis ; le maire refuse et invite le parquet à poursuivre ; quant à lui, il estimait que ses agents avaient accompli leur devoir. Toute la population civile était d'ailleurs pour M. Boyer, connaissant M. Bouis et ses prouesses. Alors le parquet poursuit les quatre agents sous l'inculpation de violation de domicile et de séquestration arbitraire ; l'affaire vint devant le tribunal correctionnel de Blidah, le 10 octobre. M. Bouis, partie civile, demandait 100,000 francs de dommages-intérêts. Le tribunal se déclara incompétent, renvoyant les prévenus devant la Cour d'assises ; le ministère public fit appel et l'affaire fut évo-

Digitized by Google

quée devant la Cour d'Alger qui rendit son arrêt le 23 janvier 1892. Il infirmait le jugement et déclarait : Bouis était signalé comme faisant habituellement des propositions déshonnêtes à de jeunes garçons ; le brigadier de police ne pouvait se méprendre sur la raison qui conduisait Bouis et le jeune Arabe à l'hôtel d'Orient, maison peu recommandable ; les agents ont frappé à la porte et le capitaine a lui-même ouvert, il n'y a donc pas de violation de domicile ; c'est sur les instructions du commissaire de police que les agents ont eu cette conduite : ils avaient la certitude que, dans cet hôtel borgne, un délit se commettait et la conviction d'un devoir à accomplir. En conséquence la Cour renvoyait les prévenus des fins de la plainte, déboutait M. Bouis de sa demande et le condamnait aux dépens. (1)

A Cho-Bo, la garde muong (cadres : officiers européens) fut menée à la baguette. Les plus effroyables punitions corporelles punissent les fautes les plus légères et parfois même les plus introuvables. Les retenues de solde les plus arbitraires furent faites, on n'a jamais su ou voulu dire au profit de qui. Les soldats muongs servaient de coolies, de boys, de femmes, volontairement ou par force, aux désœuvrés et aux indignes qu'on leur avait donné comme chefs. (2)

(1) A. Hamon. L. C., année 1891, p. 654-655. — Ces faits ont été l'objet d'un rapport au Sénat par M. le sénateur Dide (*Journal officiel* 15 juin 1892.) — Voir aussi *Le scandale de Médéah*. Brochure in-8 de 47 pages. — Paris 1891.

(2) Mat-Gioi. *Deux années de lutte*, p. 75-76. — Paris 1892. Savine éditeur.

Digitized by Google

Le 11 novembre 1891 une scandaleuse affaire était découverte à Châlons. Un capitaine de chasseurs, M. Lefèvre, très riche, un lieutenant, M. Put, fils d'un officier général, un maréchal des logis Maillet — il avait l'habitude de porter un maillot en dentelle rose, — un soldat, Barre, furent compris dans une affaire de pédérastie. Le maréchal des logis fut cassé et envoyé, ainsi que le soldat, aux compagnies de discipline ; les officiers quittèrent simplement l'armée. (1)

En janvier 1893, à Tlemcem, un petit garçon de six ans fut l'objet d'une tentative de viol par deux militaires (officiers ou sous-officiers de chasseurs). Son corps était labouré de coups d'éperon ; des pièces de monnaie adhéraient à la peau, comme collées, tant on les avait fortement appuyées sur ses flancs. L'enfant a survécu, il fut plus de deux mois à l'hôpital. La justice civile ouvrit une instruction et passa la main à la justice militaire qui resta oisive. (2)

Je me tiens à ces citations. On remarquera qu'en ces exemples-types divers actes criminels se greffent sur l'acte pédérastique et parmi eux il est aisé de mettre en lumière ceux caractéristiques de la profession. La violence se retrouve dans les agissements de la garde muong, de l'affaire de Tlemcem ; l'abus du pouvoir se révèle

(1) A. Hamon. L. C., année 1891, p. 653.
(2) *Echo d'Oran*, *Radical Algérien*, 18 mars 1893.

Digitized by Google

dans les affaires de Médéah et de Châlons ; on constate des vols dans les affaires Bouis et de la garde muong.

Dans l'affaire de Médéah, la solidarité provoque ce fait stupéfiant : M. Bouis déclaré innocent, M. Boyer déclaré coupable d'avoir forfait à l'honneur parce qu'il a révélé les ignominies d'un pédéraste et d'un voleur, M. Rocas puni pour ces mêmes révélations ! Les faits sont publics, notoires, prouvés et malgré un lumineux rapport d'un sénateur, M. Dide, le docteur Boyer est toujours en retrait d'emploi. Les officiers de tous grades, devant qui le fait a été porté, se sont solidarisés avec un pédéraste par esprit de corps, qui, là encore, est géniteur d'actes criminels vis-à-vis MM. Boyer et Rocas.

Le même phénomène se constate dans l'affaire de Châlons. Il est évident, pour qui n'a pas de parti-pris, que les simples soldats sont pédérastes avec leurs supérieurs, souvent par crainte. Ils n'osent refuser, ils savent trop la multitude de moyens que possèdent les supérieurs pour « repincer » les inférieurs qui se refusent de leur obéir. En tout cas, il est certain que jamais un soldat n'osera faire des propositions à un officier. Il se déduit de là, si on accepte l'idée de culpabilité et de pénalité, que le supérieur est plus

Digitized by Google

coupable, puisque incitateur, que l'inférieur; logiquement la pénalité doit donc être plus forte pour le supérieur que pour l'inférieur. En fait, c'est le contraire qui a lieu parce qu'intervient l'esprit de corps. Ainsi, dans l'affaire de Châlons, le soldat et le sous-officier sont punis disciplinairement; les officiers restent indemnes, ils quittent l'armée, ce qui ne peut être considéré comme une punition.

Dans ces affaires de Médéah, Châlons, Cho-Bo, Tlemcem, les agissements de l'autorité militaire, et par conséquent de l'essence des professionnels dans cette profession hiérarchisée, éclairent vigoureusement la psychologie des exerçants du métier des armes. Ils viennent une fois encore en confirmer la nature établie par tous les exemples-types précédents.

Digitized by Google

Digitized by Google

CHAPITRE XI

CRIMINALITÉ LÉGALE ET IMMORALITÉ

J'emploie le terme de « criminalité légale » pour exprimer les actes qualifiés « crimes » par les lois et réprimés par elles.

Des statistiques françaises, A. Corre a déduit : « Il y a amélioration réelle dans la moralité qu'on pourrait appeler banale — démontrée par l'amoindrissement rapide des crimes-délits communs et de leurs analogues dans le milieu spécial ; phénomène qui, mis en regard de l'accroissement de la criminalité générale, est bien propre à établir l'heureuse influence de la discipline autoritaire sur l'impulsivité dirigée vers

Digitized by Google

l'attentat de cause vulgaire » (1). Et en note, ce criminaliste constate que la proportion des crimes-délits communs augmente beaucoup chez les militaires en congé ou absents par rapport à ceux présents au corps.

« Il semblerait, dit-il, que rendu tout à coup à la vie banale, le soldat se dédommage de la contrainte du régiment par des abandons plus faciles à la faute. » Il s'agit là des professionnels-militaires comme des soldats par obligation, les statistiques ne distinguent point et Corre ne pouvait, par suite, distinguer.

Les classes sociales d'où sont issus tous ces militaires sont différentes et représentent toutes celles de la Nation ; la comparaison avec la criminalité générale française paraît donc fort juste. Nous disons « paraît » parce que la statistique de la criminalité militaire est entachée d'erreur. En effet, un très grand nombre de manquements (vols, etc.) ne donnent lieu à aucune action de la justice militaire s'ils concernent des gradés (sous-officiers bien apparentés et officiers). Ces criminels sont punis disciplinairement ou simplement priés de donner leur démission, s'ils sont offi-

(1) Corre. *Aperçu de criminalité militaire en France*, p. 12.

Digitized by Google

ciers, ou même laissés absolument indemnes. Ainsi eut lieu dans les affaires du capitaine Bouis, du général Reste, de Châlons, de Cho-Bo, de la mélinite, etc., etc. Combien de sous-officiers « mangent la grenouille » et en sont quittes pour rendre leurs galons parce que la famille solde le déficit de la caisse !

De ce chef donc la comparaison avec la criminalité générale française semble mauvaise et conduit à un résultat erroné. De plus, A. Corre se trompe en croyant à l'heureuse influence de la discipline. La raison indique, en effet, qu'une discipline qui tolère les actes dont nous avons cité des spécimens ne peut, en vérité, moraliser ceux qui en sont spectateurs ou victimes. Il est possible cependant que la discipline ait une influence inhibitoire sur certains tempéraments portés à l'acte banalement criminel et accessibles à la crainte. Toutefois, ne moralisant point les individus, elle ne peut que détourner les impulsivités vers de nouvelles formes criminelles déterminées par la tendance générale du milieu, c'est-à-dire qu'elle transforme, sous l'influence de l'imitativité, les tendances criminelles banales vers la forme spéciale au milieu : la violence.

Cette violence ne donne le plus souvent lieu qu'à une punition disciplinaire, qui ne figure

Digitized by Google

point dans les statistiques, tandis que chez le civil elle provoque une action en correctionnelle, et alors elle figure sur les statistiques judiciaires. Il faut aussi remarquer que dans le milieu militaire, la criminalité, ayant pour origine, la misère, se trouve pour une bonne partie supprimée. En effet, l'homme a un gîte, une vêture, une nourriture généralement suffisante. Maintenant que tous sont soldats, ceux qui ne reçoivent rien de leur famille trop pauvre, ceux qui sont sans argent, en un mot, trouvent quelques ressources pécuniaires, en rendant des services aux soldats plus privilégiés de la fortune.

La discipline n'a point l'influence que lui attribue Corre ; la proportion de crimes-délits communs moindre dans l'armée que dans le civil est due à la suppression partielle de la délinquance ayant pour étiologie la misère, à la dérivation des impulsivités — par action du milieu — vers la violence qui donne lieu à une punition disciplinaire et non à une pénalité judiciaire, à une répression par esprit de corps.

Pour étudier la criminalité banale des professionnels militaires, c'est-à-dire des officiers, il faudrait une statistique séparant les délits communs suivant le grade de leurs auteurs ; ensuite comparer cette statistique avec d'autres analo-

Digitized by Google

gues dressées pour les professions exercées par des individus issus de même classe sociale.

A notre connaissance, ce travail n'a pas été fait; il serait à désirer qu'il se fît, car il serait certainement très suggestif. Mais est-il possible de le faire loyalement, étant donné les causes qui font soustraire à la justice les officiers coupables de manquements banaux ?

Au cours des deux années 1891 et 1892, nous avons relevé dans les feuilles publiques des cas relativement assez nombreux de manquements à la loi. En voici quelques-uns :

Le conseil de guerre de Grenoble condamne, le 2 avril 1891, à trois ans de prison pour vol, un sous-lieutenant.

Le capitaine Humricht (29e régiment d'infanterie à Trève) est arrêté pour vols commis au détriment de joailliers de Hambourg, Berlin et Breslau; il fait des révélations bien compromettantes pour plusieurs de ses camarades (1).

A Rennes, un capitaine trésorier se brûle la cervelle; il y a un déficit dans sa caisse (2).

Arrestation, le 9 novembre, à Besançon, du capitaine payeur du 4e régiment d'artillerie montée d'Héricourt, pour détournements de fonds. D'après l'enquête, ce capitaine fréquentait, à

(1) *Eclair*, 27 juillet 1891.
(2) A. Hamon. L. C., année 1891, p. 471.

Digitized by Google

Belfort et à Héricourt, les filles galantes de haute marque (?) et les chanteuses des cafés-concerts; les journaux locaux disaient qu'il avait volé pour satisfaire aux dépenses exagérées imposées par les goûts de luxe de sa femme (1).

Le sous-lieutenant Gillet se suicide pour échapper aux dettes contractées pour une chanteuse de café-concert (2).

Le lieutenant Babolat, trésorier-payeur, est arrêté et condamné pour détournements de fonds, 2,000 francs, disent les uns; 15,000 francs, disent les autres (3).

Le lieutenant-colonel F. de Levetzow de l'armée autrichienne est condamné pour escroquerie (4).

Le lieutenant allemand O. E. Krapf est poursuivi pour faux et escroqueries (5).

A Oberwiler, un premier lieutenant en disponibilité s'adonne à la boisson, a pour maîtresse une de ses anciennes servantes. Comme sa femme voulait divorcer, un matin en rentrant chez lui ivre, il la tue à coups de tisonniers (6).

Dans les hôpitaux militaires, les soldats russes étaient pillés comme chez les bandits. On volait ouvertement sans se cacher. (7)

(1) A. Hamon. L. C., année 1891, p. 651.
(2) *Petit Journal*, 8 février 1892.
(3) *Action*, de Lyon, 12 février 1892.
(4) *XIXe Siècle*, 17 février 1892.
(5) *Intransigeant*, 22 mars 1892.
(6) *XIXe Siècle*, 15 juin 1892.
(7) Tikhomirov. L. C., p. 386.

Digitized by Google

A en juger par ces faits, il semble que cette criminalité banale (vols, etc.) est égale sinon supérieure à celle des individus de même classe sociale : hommes de science, de lettres, artistes, médecins, magistrats, professeurs, ingénieurs. Cette constatation est conforme à la logique, car, de même que la guerre abolit, chez ceux qui en font métier, la notion de la valeur de la vie humaine et la sensibilité physique et morale, de même elle atrophie la notion du droit de propriété d'autrui, puisque le pillage en est la négation. Cette notion disparue ou affaiblie conduit naturellement les hommes à transgresser ce droit de propriété. Il n'en est pas de même pour les hommes de science, de lettres, médecins, etc., chez lesquels la profession ne provoque point l'élimination plus ou moins complète de la notion du droit de propriété.

L'armée est un organisme social, qui, nécessairement comme tous les autres organismes sociaux, a ses déchets légaux. Sa moralité générale ne peut différer sensiblement de la moralité générale de la société, car il n'est aucune raison pour établir cette différenciation chez les soldats par obligation. En effet, l'armée est formée d'hommes qui la veille étaient civils, qui le seront demain ; la mentalité de ces individus ne

Digitized by Google

peut être modifiée par la vie militaire si profondément que leur moralité prémilitaire diffère sensiblement de leur moralité postmilitaire. Si cette différenciation a lieu, c'est plutôt en un sens négatif, car, on a pu en juger par les exemples cités, l'éducation reçue, à le caserne en temps de paix, dans les camps et les batailles en temps de guerre, n'est rien moins que moralisatrice. Aussi la moralité chez le professionnel, homme sur qui le milieu a pu avoir une influence notable, est moindre que chez les individus civils de même classe sociale.

Je sais qu'on dit communément : l'armée est l'école de l'honneur, mais c'est là une légende acceptée seulement par les esprits superficiels, par ceux qui prétendent que le fait de revêtir l'uniforme moralise l'individu, par ceux qui mettent l'armée sur un piédestal et la veulent intangible. Cette croyance est si générale, on vit tant au milieu d'elle, la suçant pour ainsi dire pendant toute la période scolaire, la revoyant sans cesse exprimée dans les feuilles que, inconsciemment, on s'en imprègne : on a la foi en l'armée, symbole de l'honneur.

Il importe à l'homme de science de se dégager de toute foi, de chercher la vérité quelle qu'elle soit, dût-elle choquer l'opinion commune, ce qui

Digitized by Google

généralement est le sort de toute vérité. En fait le professionnel non seulement n'est pas plus moral que les autres hommes de même classe sociale, mais encore il l'est moins. A l'appui, voici quelques faits :

A l'armée d'Italie, Bonaparte organisa une police secrète sous la direction de l'adjudant général Landrieux : deux bureaux.... l'autre pour la politique comprenant principalement la surveillance des pays vénitiens... en un mot tout ce qui tendait à empêcher, les mouvements populaires ou *à les préparer* (1).

Par des rapprochements terribles, Landrieux montre que c'est Bonaparte, général en chef de l'armée d'Italie, qui suscita les *Vêpres Véronaises* où trouvèrent la mort, assassinés, deux ou trois mille Français. Le provéditeur Giovanelli, organisateur desdites Vêpres, aurait touché 124.000 francs de Berthier : il est certain que ce Giovanelli fut plus tard, par Bonaparte, nommé à une des plus hautes dignités du royaume d'Italie (2).

Botta, médecin italien, témoin de la guerre d'Italie, avoue que les Piémontais ne se sont battus sérieusement nulle part, et dans les bulletins militaires desdits, on vantait l'intrépidité, la bravoure des troupes (3).

(1) Trolard. *De Montenotte au Pont d'Arcole*, p. 221.
(2) L. Grasilier. L. C., p. 244-245
(3) Trolard. *De Montenotte au Pont d'Arcole*, p. 50.

Digitized by Google

On a vu, dans un des exemples précédemment cités, le conseil de guerre, en août, 1797, acquitter par ordre le commissaire Bouquet, convaincu de vol.

Le commandant au 3e spahis, M. Fleury — il devint général, grand écuyer, sénateur, ambassadeur, etc. — était un homme fort brave, entreprenant, dévoué, déterminé. *Il était au bout de ses pièces quand il avait offert ses services au prince Louis...* Somme toute, dans sa position, il n'avait pas grand'chose à perdre et il avait tout à gagner en s'attachant à la fortune du prince... (1)

Saint-Arnaud déclara publiquement à Constantine, dans un punch que lui offrait la garnison, que « *jamais il ne serait autre chose qu'un soldat et ne mettrait son épée au service d'un qarti quel quil fût* » (2).

Quelque temps après Saint-Arnaud était au service du prince Louis et faisait le coup d'Etat.

Le colonel Espinasse fut chargé par Saint-Arnaud de prendre le palais législatif et d'y garder les députés. Il imagina ce moyen par lui conté au capitaine Du Casse, son ami, et relaté par ce dernier : « Très lié avec le général Le Flô, un des questeurs, Espinasse alla le voir et se fit promener par lui dans le Palais-Bourbon, se faisant expliquer la topographie des lieux et lui

(1) Du Casse. *Les Dessous du Coup d'Etat*, p. 30-31. Savine, éditeur.

(2) Du Casse. L. C., p 40

Digitized by Google

demandant si, en cas de levée de boucliers, dont on parlait de la part du Président, il avait songé à mettre sa personne en sûreté. Le Flô lui répondit qu'il comptait dans ce cas sur l'ami Espinasse et le conduisit, par un couloir souterrain, jusqu'à un passage débouchant par une petite porte sur l'esplanade des Invalides. Le colonel promit qu'en cas d'événement ses sapeurs attendraient à cette issue le général questeur, ce qui fut fait, mais pas précisément dans le but que rêvait Le Flô » (1). Il fut en effet arrêté par le colonel Espinasse.

« Je demandai, écrit Du Casse, au vieux roi (de Westphalie) l'autorisation de me rendre à l'Elysée *pour voir ce qui s'y passait* ». Arrivé à l'Elysée, cet officier dit à M. de Méneval, capitaine de service : « Je viens de la part du gouverneur des Invalides *prendre les ordres* du président. » De retour aux Invalides, il rend compte de sa mission et le roi lui dit : « Vous m'avez compromis ». « Telle avait été en effet ma pensée, » ajoute le capitaine d'état-major, baron A. Du Casse (2).

« Le roi Jérôme, écrit ce même officier, me donna l'ordre de me rendre à l'Elysée et de tâcher de me procurer des nouvelles *exactes* de la lutte... D'accord avec mes camarades (d'autres officiers), il fut décidé que *de toute façon les nouvelles rapportées seraient excellentes pour le*

(1) Du Casse. L. C., p. 65-66.
(2) Du Casse. L. C., p. 83-85.

Digitized by Google

parti de la Présidence... Je revins aux Invalides et rendis compte de ma mission, *amplifiant* encore les bonnes nouvelles que l'on m'avait données. *Elles eussent été détestables que j'étais décidé à les modifier* » (1).

En 1856, le capitaine Doineau, chef d'un bureau arabe, fit attaquer une diligence pour assassiner un agha afin de se débarrasser d'un témoin de ses exactions. L'instruction découvrit une série de confiscations arbitraires, d'amendes imposées, de rançons levées à l'aide de la terreur, d'exécutions sommaires sans jugement ni procédure, le tout ordonné par ce chef de bureau arabe. — L'histoire des exactions, etc., des bureaux arabes remplirait des volumes ; la puissance de leurs chefs était pour ainsi dire sans limites. — Tous les assassins des Arabes, dont un agha, dirent au procès : « Le sultan avait ordonné, il fallait marcher. » Un Chaouch, Mamar, ajouta même : « Si j'avais refusé de marcher, il m'aurait fait disparaître comme un chien ». Le procès dura du 6 au 23 août 1857 devant la Cour d'assises d'Oran. Des officiers de tous grades vinrent déposer *en faveur* du capitaine Doineau. Le général Cousin-Montauban, plus tard comte de Palikao, le général de Beaufort d'Hautpoul déclarèrent que l'administration de Doineau avait été *régulière, qu'aucune exaction n'était possible dans les bureaux arabes et que les exécutions sommaires étaient d'usage dans le cas d'évasion.* « Vers la fin, le

(1) Du Casse. L. C., p. 220-221.

Digitized by Google

« capitaine Doineau se retourna contre le géné-
« ral Montauban et lui demanda s'il n'avait
« jamais ordonné de confiscations de silos et s'il
« n'y avait pas eu par ses ordres des amendes
« non versées à la caisse des contributions ; le
« général répondit que cela était possible, mais
« qu'il ne se le rappelait pas. Il fit connaître
« qu'après les razzias, on vendait souvent de gré
« à gré et presque pour rien les prises aux chefs
« indigènes. Quant au général de Beaufort, il sou-
« tint qu'*il ne pouvait pas y avoir eu d'exactions*,
« et déclara que les exécutions sommaires avaient
« eu lieu par ses ordres. » D'autres officiers, tels que MM. Chanzy, Davoust et Péan, etc., qui devinrent généraux, firent des efforts audacieux pour tromper la justice et sauver l'assassin Doineau. Il fut condamné à mort, vit sa peine commuée en détention perpétuelle par Napoléon III, qui le grâcia après trois ou quatre ans de prison (1).

Le chef d'escadron Matveienko *volait* la nourriture des soldats et l'envoyait à ses nombreux parents. La solde des troupes n'était pas payée et l'argent envoyé aux hommes par leurs parents était gardé. Vainement les dragons se plaignirent; vainement un officier, M. Sytchevsky, le confirma au général. Il fut mis aux arrêts, tandis que Matveienko était nommé colonel et que l'officier

(1) *Dictionnaire de la conversation et de la lecture.* T. III du supplément, Paris 1872. — *Petit Colon* d'Alger, 29 février 1892.

Digitized by Google

Kopatch, l'objet principal des plaintes, était proposé pour une gratification. (1)

Contre les brutalités et les vols commis dans le régiment de dragons de Bougre, le docteur Skariatine protesta, se plaignant au général. *Pour ce, il eut un mois d'arrêt.* La punition faite, il adresse un nouveau rapport au docteur de la division qui lui dit : « Pourquoi vous faites-vous tant de bile, mon cher ! *Nous voyons bien tout cela, mais nous nous taisons.* Sommes-nous plus bêtes que vous ? » (2)

Dans le récit de faits relatifs à la présentation d'un ballon dirigeable au ministère de la guerre, je note que le commandant du génie, Ch. Renard, fit un rapport sans avoir vu aucun modèle ou dessin, sans avoir entendu aucune explication. Le commandant Halphen rapporta dans les mêmes conditions. Ces rapports étaient rédigés de telle sorte que leur lecture fait croire que ces officiers supérieurs ont vu un modèle ou dessin. (3)

Dans un procès en adultère intenté par le capitaine C... au capitaine D..., il fut lu une lettre de Mme C... à son amant, le capitaine D... Elle écrivait : « Je viendrai dîner avec toi ce soir, ne t'inquiète pas pour la note, je règlerai. » Au dire de Mme C.... son mari la frappait à coups de pieds dans le ventre. (4)

(1) Tikhomirov, L. C., p. 393.
(2) Tikhomirov. L. C., p. 394.
(3) A. Hamon et Bachot. *Agonie d'une société*, p. 298-301.
(4) A. Hamon. L. C., année 1891. p. 428.

Digitized by Google

Sur la réquisition d'une dame, la police arrête un homme misérablement vêtu qui la poursuivait. Au poste, il fut reconnu que cet individu était le lieutenant-colonel X..., attaché au ministère de la guerre, service des renseignements extérieurs, autrement dit mouchard. Il poursuivait cette femme parce qu'il avait une mission à remplir. (1)

On connaît la controverse des généraux marquis de Galliffet et prince de Bauffremont, de laquelle il résulte que: ou le premier s'est revêtu indûment des étoiles de général le 1er septembre 1870 et n'a conservé son grade que grâce à un faux, ou le second est un audacieux menteur. (2)

Lors des incidents relatifs aux manœuvres de 1891, il fut publié des lettres écrites par le général de Galliffet en 1879-1880. Ces lettres montrent que ce général se livrait à la délation de son supérieur, le ministre de la guerre, et de ses camarades ; il enfreignait ainsi les règlements militaires, poussé par une ambition sans frein. (3)

En novembre 1892, le 2e conseil de guerre condamnait à *un* an de prison un brigadier du 27e dragons qui, logeant pendant les manœuvres chez un marchand de vins, viola une fillette de 7 ans qui couchait dans la même chambre. (4)

Dans l'affaire de Médéah, on vit les généraux de Lavigne, du Bessol, Laveuve, le lieutenant-

(1) A. Hamon. L. C., année 1891, p. 470.
(2) A. Hamon. L. C., année 1891, p. 14-15.
(3) A. Hamon. L. C., année 1891, p. 657-661.
(4) *Intransigeant*, 17 novembre 1892.

Digitized by Google

colonel de Vergennes, le commadant La Panouse, le capitaine Lapostolle, etc., en un mot toute l'autorité militaire couvrir le capitaine Bouis, se solidarisant ainsi avec un voleur et un pédéraste, punissant deux officiers, MM. Rocas et Boyer, qui avaient signalé les faits.

Dans l'affaire de la Mélinite. on vit le général Ladvocat convaincu de complicité avec un espion, couvert par le ministre et non poursuivi ainsi que d'autres officiers, ses complices.

En 1892, le capitaine Devrez est, par jugement du tribunal d'Hanoï, condamné à une amende pour *vol* de papiers. perpétré dans les bureau de l'*Indépendance Tonkinoise*. Ce capitaine, chevalier de la Légion d'honneur, avait payé un annamite pour accomplir *ce vol, exécuté d'ailleurs sur les ordres du général Reste.* (1)

D'une plainte contre le général Reste, adressée au Ministre de la guerre par le colonel en retraite de Pouvourville, il ressort que le général Reste, dans le but de se venger du lieutenant de Pouvourville, a falsifié des faits, retenu des pièces sans les communiquer au conseil de guerre, a menti, etc. (2)

Les quelques faits qui précèdent ne sont en rien caractéristiques de la profession ; on en constate d'analogues dans toutes les classes

(1) Mat-Gioi (Albert de Pouvourville). *Un point d'histoire coloniale.*

(2) Mat-Gioi. L. C.

Digitized by Google

sociales et dans tous les pays. Nous les relevons seulement pour montrer que l'immoralité se rencontre aussi fréquemment dans le milieu militaire que dans tout autre milieu. Nous les relevons pour démolir cette erreur si répandue : l'armée est l'école de l'honneur. On avouera en effet que les actes, en exemples cités, sont peu honorables et cependant il s'agit d'officiers supérieurs ou généraux.

L'adjudant général Landrieux dirigeant une police secrète militaire, ayant des agents provocateurs ; l'état-major piémontais mentant dans ses bulletins militaires ; Bonaparte suscitant les Vêpres véronaises; le conseil de guerre acquittant par ordre M. Bouquet ; le maréchal Saint-Arnaud déclarant, en juillet 1851, qu'il ne mettrait son épée au service d'aucun parti et, en décembre 1851, faisant le coup d'Etat ; le colonel Espinasse trompant son ami le général Le Flô ; le capitaine Du Casse voulant compromettre le roi Jérôme dont il était aide-de-camp. mentant d'accord avec les autres officiers ; les généraux Cousin Montauban, Beaufort d'Hautpoul, Chanzy, Davoust, Péan et autres officiers mentant dans leurs dépositions en cours d'assises ; les commandants Renard et Halphen mentant dans leurs rapports; le capitaine D... entretenu par Mme C..., rouée de coups

Digitized by Google

par son mari, le capitaine C... ; le général de Galliffet décriant ses collègues ; le colonel X... se transformant en mouchard ; le conseil de guerre ne condamnant qu'à un an de prison un violateur ; les généraux et officiers de tous grades se solidarisant avec un voleur, M. Bouis ; le capitaine Devrez faisant voler des papiers ; le général Reste ordonnant ce vol, falsifiant des faits ; le colonel Matveienko, l'officier Kopatch volant leurs soldats ; le général russe punissant des officiers qui dénoncent ces vols, etc., sont en réalité des preuves irréfragables que ces généraux, ces colonels, ces commandants ont de l'honneur une idée étrange.

Tous ces faits, pris entre mille autres, ne décèlent point une moralité affinée chez les professionnels militaires. Ils viennent, sous des formes nouvelles, confirmer la moralité décelée par tous les exemples précédents. Ils montrent à nouveau que le métier des armes n'est nullement moralisateur et par suite n'est point l'école de l'honneur, puisque de ses membres — et non des moindres — agissent si immoralement. En analysant les actes immoraux rappelés ci-dessus, on constate comme cause génitrice : l'exacerbation de la puissance, véritable césarite, jointe à une grande servilité.

Digitized by Google

CHAPITRE XII

CONCLUSIONS

Le but de la profession militaire est la guerre. Toute guerre implique nécessairement la violence se manifestant par des meurtres, des viols, des pillages, des incendies.

Les individus qui choisissent ce métier le font poussé par intérêt personnel ; l'idée de dévouement à la patrie, à la collectivité n'est pour rien dans cette élection. L'appétence pour une existence débarrassée des soucis de la lutte pour la vie, avec une solde régulièrement payée, existence analogue à celle du fonctionnaire statal, mais ayant cet avantage de donner de la considération à ceux qui entrent dans la profession ;

Digitized by Google

le désir d'être vêtu d'un uniforme qui établit une distinction d'avec le commun des mortels et ouvre les salons mondains : la vanité de commander à d'autres individus qui devront obéir sans murmurer ou subir des peines énormes; une affinité naturelle pour ce métier dont la fin est toute sanguinaire; une insuffisante énergie et une incapacité, consciente ou non, pour se tailler dans le monde une place, aussi importante que celle ambitionnée, par des travaux littéraires, artistiques, scientifiques : un dégoût pour les affaires, le commerce, la finance ou une impossibilité de s'y jeter par manque de capitaux, sont les motifs avoués ou inavoués qui conduisent l'individu à entrer volontairement dans la profession militaire.

Ces individus sont des prédisposés à la violence par leur organisation psychique, résultante de leur organisme physiologique, de leur ambiance physique, éducationnelle, sociale. Par leur éducation professionnelle, l'accoutumance de leur profession et l'imitativité naturelle à l'animal, ils sont progressivement amenés à une anesthésie morale qui se complique souvent d'une analgésie physique. De là résulte un mépris pour la vie humaine et la douleur, tant physique que morale. Cet état mental du profes-

Digitized by Google

sionnel militaire décèle sa moralité, caractérisant sa criminalité occulte par de la violence. On retrouve ce caractère « Violence » tout le temps, sous une forme plus ou moins atténuée, plus ou moins exaspérée.

L'éducation professionnelle provoque chez les individus le développement de l'esprit professionnel, survivance de l'esprit de clan, qui s'exagère par le fait du port de l'uniforme et de l'épée, signes distinctifs accompagnant l'individu dans toutes les phases de sa vie, véritable tunique de Nessus. De cet esprit professionnel, qui s'exaspère par la survivance mentale de la prééminence autrefois occupée par cette profession dans la société, sont résultées une infatuation profonde, une conviction enfantine d'une supériorité sur tous les autres humains.

Cette infatuation détonne dans la société actuelle, car la profession militaire y subsiste comme un témoignage d'une forme ancestrale d'utilité devenue absolument inutile. Elle est un pur organe parasitaire, en voie de disparition. Comme les organes vestigiaires de l'homme sont la preuve anatomique de sa descendance animale, de même l'organe vestigiaire « profession militaire » est la preuve de la descendance sauvage pour nos sociétés civilisées.

Digitized by Google

Cette infatuation, jointe à l'exercice d'un pouvoir pour ainsi dire sans frein, grâce à la solidarité, développe chez tous les professionnels cette véritable affection mentale que Lacassagne a appelé Césarite; c'est elle qui, combinée avec la caractéristique « violence, engendre les formes de criminalité occulte afférentes aux attentats souvent sauvages, sur le subordonné, sur le pékin.

Chez tous les individus. membres d'une profession et se distinguant du vulgaire par des insignes temporaires (Magistrats) ou permanents (Militaires), la solidarité, sentiment général existant même chez l'animal (1) se restreint aux seuls collègues ou même à une section de la profession, s'il est des différences dans son sein. Elle ne s'étend point comme chez les autres hommes à une fraction plus nombreuse de la collectivité ou même à son ensemble, ou mieux encore à l'humanité entière.

Chez le professionnel militaire la solidarité est absolument localisée dans son clan. A ce sentiment mesquin en fait, quoique dérivé d'un sentiment grand, viennent s'ajouter les autres

(1) Voir pour la solidarité chez les animaux, les belles études de P. Kropotkine dans la *Société Nouvelle*.

Digitized by Google

phénoménes de la mentalité militaire : anesthésie morale, idée de supériorité, idée de possession des êtres sur lesquels le pouvoir s'exerce. Enfin s'y adjoint l'influence délétère de l'obéissance passive qui, chez l'officier subalterne, détruit le peu d'individualité qu'il pouvait posséder, le brise et l'automatise, car il voit, sent, pense et agit avec l'autorisation de son supérieur. Il n'a plus son moi, il n'est que le reflet de son supérieur. « Qui a obéi, écrit Renan, est un *capitis minor* souillé dans le germe même de la vie noble. » Cette obéissance passive rend l'individu servile vis-à-vis de ses supérieurs et, par une réaction naturelle, arrogant vis-à-vis de ses subordonnés. Toutes ces causes provoquent des actes analogues aux faits-types par nous cités.

La fin toute sanguinaire de la profession, les moyens en usage dans icelle, la prédisposition des individus pour une parfaite adaptation à cette profession, les agissements de ces individus dont les exemples cités au cours de cet essai ne sont que des types, tout cela prouve une moralité fruste, analogue en beaucoup de points à celle des sauvages. Cette moralité fruste ne présente que bien atténué le sentiment de justice si inhérent à la nature humaine ; cette im-

Digitized by Google

moralité, pas même affinée comme celle des individus civils de même couche sociale, a le mérite d'être nette, non celée le plus souvent par une hypocrisie qui rend si difficile pour le sociologue l'étude psychologique des professions.

Suivant la moralité militaire, le manquement à la moralité commune est d'une intensité blâmable ou pénale moindre que le manquement à la discipline militaire ; le renom du corps l'emporte sur toute autre considération et motive toutes les infamies ; le ppofessionnel militaire a tous les droits sur les inférieurs et a *fortiori* sur les Pékins.

Une telle moralité justifie ce qu'écrivait A. Corre : « Assez de ces billevesées qui nous » présentent le militarisme comme le *nec plus* » *ultra* des beautés terrestres, les pépinières » des grands cœurs, l'école où l'on acquiert le » mépris de la mort et l'esprit de sacrifice. Le » militarisme est une école de démoralisation et » de misère. Je ne vois pas quel avantage » l'homme trouve à préférer la mort à l'existence » libre, non réduite par les privations, utile ; » quant à l'esprit de sacrifice, il ne manque pas » d'occasions dans la vie commune où le civil » sait en donner des preuves avec un héroïsme

Digitized by Google

» moins tapageur et surtout plus désintéressé
» que le soldat par vocation (1) ».

C'est donc avec raison que N. Colajanni terminait, dans sa *Sociologia criminale*, le chapitre de la guerre et du militarisme par ces lignes :

« En résumé, la guerre et le militarisme en-
» gendrent le dégoût du travail utile ; favorisent
» la tendance à la paresse ; créent de nouveaux
» besoins chez les soldat sans les moyens adéquats
» pour les satisfaire ; réveillent tous les primitifs
» instincts féroces et égoïstes ; changent le respect
» du droit en un respect exalté de la force bru-
» tale ; conduisent au servilisme et à la prépo-
» tence ; mènent par les voies directes et indi-
» rectes à la misère, au suicide, à l'aliénation
» mentale, au délit. Tels sont les tristes résultats
» de ces sinistres institutions selon les preuves
» historiques et statistiques. »

En somme, comme l'a fort justement dit ce criminologue, comme le prouvent tous les faits-types relatés en cet ouvrage, LE MILITARISME CONSTITUE UNE VÉRITABLE ÉCOLE DU CRIME.

(1) *Almanach de la Question Sociale pour 1892*, p. 96.

Digitized by Google

Tout concept est le produit de l'activité cérébrale, fonction elle-même de l'organisation physiologique du cerveau, des conditions mésologiques préexistantes et existantes au moment où l'encéphale est en activité. L'organisation physiologique du cerveau est déterminée par l'hérédité, mais, pendant toute la période de la formation de l'encéphale, elle est modifiée par les conditions de la vie physique (climat, alimentation, etc.) et de la vie intellectuelle (instruction, éducation, etc.) Les conditions mésologiques préexistantes sont le milieu social, professionnel, mondain ; celles existantes au moment du concept sont les mêmes que celles préexistantes auxquelles il faut ajouter le milieu climatérique.

En résumé, tout concept reconnaît pour causes efficientes : Hérédité, climat, alimentation, instruction, éducation, ambiance familiale, professionnelle, mondaine, sociale. De cela résulte que tout concept est déterminé, qu'il ne peut pas ne pas être comme il est. Le Vouloir est un concept et par suite l'homme n'est pas libre de déterminer son Vouloir ; l'Acte est libre en ce sens que, si aucune entrave n'est apportée à la volition, l'individu n'exécutera pas l'acte s'il ne veut pas l'exécuter, mais il n'est pas libre de le vouloir ou de ne pas le vouloir.

Digitized by Google

« Logiquement, l'irresponsabilité se déduit de cette non-existence du libre arbitre ; logiquement, de là découle l'injustice des châtiments, de la pénalité et par suite la nécessité de leur suppression. »

Pour supprimer ou au moins atténuer les nuisances anti altruistes et anti-sociales commises par les professionnels militaires, le châtiment, qui est irrationnel, est aussi quasi complétement inutile. Il ne faut pas réprimer les écarts, mais faire avorter leur production ; on est donc logiquement amené à agir, non sur les individus, mais sur le milieu professionnel.

Ce procédé conduit à la suppression de cette forme de criminalité par la disparition de la profession elle-même. C'est là le but poursuivi par le socialisme, quelle que soit l'Ecole dont il procède, l'anarchie comme le collectivisme. Ce but, nous le croyons personnellement proche : à notre époque le progrès marche vite.

En attendant d'y arriver, la guerre subsistera et, comme inéluctable conséquence, subsisteront les professionnels militaires avec leurs nuisances innombrables. Le but immédiat doit donc être leur atténuation, et pour l'atteindre nous dirons avec Corre qu'il faut rendre les armées plus citoyennes, les déprofessionnaliser. Comme

Digitized by Google

moyens collectifs, c'est-à-dire gouvernementaux, pour parvenir à ce résultat, on a :

La refonte complète, sur des bases moins cruelles et plus conformes à nos mœurs adoucies, du code militaire si imprégné de sauvagerie.

La répression étant encore nécessaire — l'organisation sociale actuelle ne permet pas un traitement abortif — devra être justement étendue à tous les manquements quels que soient leurs auteurs ; cette répression peut quelquefois agir comme traitement abortif des nuisances prochaines, la crainte influençant certaines organisations psychiques.

La réforme des conseils de guerre qui, comme l'a écrit Corre, devraient être mixtes, composés de militaires et de civils, de façon à obtenir une justice plus douce et par suite plus juste.

Ces moyens que les autorités législatives et gouvernementales pourraient de suite mettre en action n'auraient, à notre avis, qu'une influence minime sur la criminalité occulte du militaire, car ils n'agiraient que peu sur la cérébration des membres de cette profession. On doit cependant constater qu'ils auraient une influence en rendant moins sensible la différenciation de l'armée et du corps social civil.

Digitized by Google

De cette moindre différenciation, en un temps très long, résulterait, par suite de l'évolution fatale, l'absorption complète de l'armée par la nation civile, c'est à-dire la fusion de la profession militaire et de ses caractères spéciaux dans la nation entière. Ces réformes seraient donc utiles, mais en fait bien insuffisantes pour une amélioration relativement rapide.

Pour agir fortement sur la cérébration des professionnels militaires, il faut d'autres procédés que l'autorité législative ou gouvernementale peut employer, mais dont elle n'usera certainement pas pour des raisons qu'il n'y a pas lieu de développer ici. Ces procédés sont :

L'interdiction du port de l'épée, ou du sabre, et de l'uniforme hors de tout exercice professionnel.

La limitation de l'obéissance, due par le subordonné, au temps seul de l'exercice du métier et rien que pour ce qui concerne ce métier. L'obéissance devrait être minutieusement déterminée et tout professionnel qui tendrait à en accroître les limites devrait être rejeté de la profession.

Si ces procédés étaient employés, il en résulterait nécessairement une disparition assez rapide de l'infatuation militaire, de l'esprit de clan, du mépris pour le pékin et l'inférieur, etc. Mais ce

Digitized by Google

n'est qu'à titre d'indication que je cite ces procédés, car ils ne seront pas employés et ne peuvent l'être dans l'organisation actuelle de la société dont le militarisme est un des soutiens.

Pour améliorer la moralité si fruste des professionnels militaires, il faut agir sur leur cérébration et pour cela procéder médiatement en agissant sur la cérébralité de la masse. Ce procédé médiat doit consister en l'éducation visuelle et auditive des hommes par la parole, l'écrit, l'acte.

Il faut amener — la difficulté n'est pas grande — la collectivité à considérer l'armée comme une superfétation sociale.

Il faut remettre dans la hiérarchie sociale, puisque, hélas ! il en est encore une, le professionnel militaire à sa vraie place, c'est-à-dire tout au bas, parce que parasite, exploiteur et non producteur, car la charrue du paysan, l'outil de l'artisan, la plume du penseur sont plus nobles que l'épée.

Il faut provoquer dans le clan social appelé « monde » une réaction bienfaisante contre la renommée d'honneur et de sacrifice qui auréole ces professionnels, car on a vu ce qu'elle couvre d'immoralités, de nuisances.

Il faut flétrir ces professionnels qui, tous, pensent ce que le général Skobeleff disait avec

Digitized by Google

franchise : « Je suis soldat de corps et d'âme... » rien que soldat et d'une ambition si ardente » que vous ne sauriez l'imaginer. Je veux devenir » le capitaine le plus fameux de la Russie. Le » peu de gloire que j'ai acquise n'est rien. Mais » je ne peux arriver à mon but que par la guerre. » La paix me ferait dépérir, je le sens, je le sais. » *Une guerre comme il me la faut, nous ne pou-* » *vons la faire qu'à l'Allemagne. C'est pourquoi* » *j'attise la haine contre les Allemands et je ne* » *cesserai pas de l'attiser !* » (1)

Il faut s'élever toutes et quantes fois qu'on le pourra contre la guerre, cette raison d'être du militaire, « ce dernier et abominable vestige des » barbaries passées, qui fait horreur à la civili- » sation contemporaine dont elle détruit tous les » progrès et toute la richesse. » (2)

A cette besogne, saine, car elle conduit inévi-

(1) Berthe de Suttner. Le Mouvement pacifique en Europe, in *La Vie contemporaine*, p. 562. Septembre 1893. — Lorsqu'on reprocha au même Skobeleff le fameux discours qu'il prononça dans un dîner à Paris, il répondit : « Que » voulez-vous ? D'abord, *je veux avoir la guerre et je* » *l'aurai....* ensuite, *j'avais les ordres de Mourawieff*, » — et puis les Français étaient si gentils pour moi, et enfin » *j'étais soûl comme un cochon.* »

(2) Cette appréciation de la guerre figure dans le vœu de désarmement émis en juillet 1893 par le Congrès de la Repopulation de la France, présidé par le Dr Lagneau.

Digitized by Google

tablement à la disparition du militarisme avec d'autant plus de rapidité qu'elle est plus intense tant par la quantité des ouvriers que par la qualité de leur intellectualité ; à cette saine besogne, dis-je, se sont atelées, dans tous les pays, les si nombreuses Associations et Ligues pour la Paix et l'Arbitrage (1), avec des hommes tels que Carnéri, Frédéric Passy, Krafft-Ebing, Charles Richet, Rosegger, Jules Simon, Hodgson Pratt, F. Bajès, A. Lemonnier, Glücksmann, Jules Tripier, Peez, Pazmandy, Pandolfi, Emile Arnaud, Bayer, Ducomun, Marcusen, Fleva, Franz Wirth, H. Destrem, E. Potonié-Pierre, A. Rieffel, etc., et des femmes comme la baronne de Suttner, l'initiatrice du mouvement allemand et autrichien contre la guerre, l'auteur de : *A bas les armes*, la directrice de la revue *Die Waffen Nieder* ; comme Mmes Potonié-Pierre, Fanny Hertz, Raymond Pognon, etc.

A ce travail saint participent les socialistes des écoles les plus diverses : Anarchistes comme Elisée Reclus, P. Kropotkine, Moineau, W. Holmes, A. Cohen, Auerbach, L. Molinari, Sébastien Faure, Landauer, Malatesta, B. Kamppfmeyer,

(1) Il en existe en France, Autriche, Angleterre, Allemagne, Danemark, Italie, etc. Le nombre de leurs adhérents est considérable.

Digitized by Google

Edelman, Ch. Malato, Werner, Pedro Gori, etc.; Marxistes comme Fr. Engels, Bebel, Guesde, Liebknecht, Aveling, Sanial, Schleüter, D. De Léon, Hugo Vogt, H. Brissac, Adler, Lafargue, Singer, F. Turati, L. Frankel, etc.; Libertaires et Révolutionnaires tels que Bruno Wille, A. Chirac, Gompers, William Morris, Fernand Brouez, M. Charnay, Domela Nieuwenhuis, E. Vaillant, Pressigny, Mlle Ida Van Etten, P. Argyriadès, Christ Cornelissen, L. Bertrand, Volders, A. Delon, Allemane, Fournière, Brisben Walker, P. Cassard, A. Roche, M. Zévaco, Lucien Pemjean, etc., et la foule socialiste si amoureuse de la Paix, si ennemie de la Caserne.

A cette œuvre si moralisante travaillent les penseurs de toute sorte : Philosophes comme L. Tolstoï (1), Spencer, Th. Ziégler, Dr Congreve, G. D. Bartlett, Defourny, F. Harrisson, Wilfred Landon, F. Wilson, E. G. Moneta, Fauvety,

(1) Au moment où nous corrigions cette feuille, nous reçumes un livre absolument remarquable : *Le Salut est en vous*, par Léon Tolstoï. La thèse de ce volume est : *Le chrétien a pour devoir de refuser le service militaire.*

Avec la plus grande énergie et avec d'impeccables arguments, Tolstoï combat le militarisme et la guerre. Avec Kheltchitsky — auteur tchèque du XVe siècle, — il répète : « *Tout guerrier*, même chevalier, *n'est qu'un assassin et un brigand...* » Conclusion à laquelle on a vu que nous étions arrivés.

Digitized by Google

E. S. Beesly, Hector Denis, etc.; Criminologues tels que Corre, Colajanni, Manouvrier, etc.; Sociologues comme Ch. Letourneau, Novicow, J. Grave, De Amicis, Ab. Hovelacque, S. Merlino, Lagneau, Agathon de Potter, Fréd. Borde, G. de Greef, Portougalov, Komarovski, Sidney Webb, Sidney Olivier, Graham Wallas, G. de Molinari, etc.; Littérateurs comme O. Mirbeau, J. Péladan, L. Descaves, H. Fèvre, G. Darien, G. De La Salle, M. Luguet, J. Reibrach, A. Charpentier, R. Ponchon, Courteline, Ab. Hermant, Jean Drault, B. O. Flower, Ibsen, Bjoernstjerne Bjoernson, H. Duchmann, Vigné d'Octon, Hector France, Ed. Rod, etc.; Chroniqueurs tels que Séverine, E. Bergerat, Paul Adam, Bernard Lazare, J. Ajalbert, A. Tabarant, Zo D'Axa, P. Ginisty, Montorgueil, Tristan Bernard, Bloch, etc.; Peintres comme Wereschagin (1), Luce, Pissarro, Maurin, Binet, Puvis de Chavanne, etc.

A ce labeur sacré aide encore la multitude des inconnus dont le sentiment de justice et la sen-

(1) Dans *Die Waffen Nieder !* cet artiste russe publie les « Mémoires d'un peintre de batailles » dont la *Revue des Revues* a, dans son numéro d'octobre 1893, donné les passages les plus saillants. J'en extrais ces lignes: « La guerre, me dirent le prince Georges de Saxe et le kronprinz Frédéric-Charles de Prusse, est quelque chose à part qui contredit la morale chrétienne courante: — *Ne touche pas*

Digitized by Google

sibilité sont révoltés par les agissements nuisibles dont ils sont les témoins ou les victimes de la part des militaires professionnels, ces ouvriers de la guerre.

Tous, selon leurs facultés et moyens, préparent la mentalité humaine à un avenir que tout nous présage peu éloigné.

aux choses d'autrui, dit cette morale. — *Prends, pille tout ce que tu peux*, prêche la guerre. — *Ne trompe point*, dit l'une. — *Trompe, dresse des embûches*, répond la guerre, *et plus tu tueras, plus grand sera ton mérite en ce monde et dans l'autre.* »

Ces paroles de juges aussi compétents que ces généraux montrent nettement, une fois encore, que la guerre est une école de démoralisation, de crime; nécessairement, il en résulte que le militarisme, dont le but est la préparation des hommes à la guerre, est lui-même une école du crime.

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE ANALYTIQUE DES MATIÈRES

		Pages
Dédicace		1
Avant-Propos		3
CHAPITRE	I. — Généralités	11
—	II. — Fin du Professionnel dans la carrière militaire	15
—	III. — Exercice du métier militaire	27
—	IV. — Effets de la profession sur la mentalité de ses membres	55
—	V. — Mépris de la vie humaine et des souffrances physiques	65
—	VI. — Brutalité dans la profession	83
—	VII. — Brutalité hors la profession	105
—	VIII. — Grossièreté dans et hors la profession	121
—	IX. — Autres manifestations de l'esprit militaire	131
—	X. — Sexualité	153
—	XI. — Criminalité légale et immoralité	167
—	XII. — Conclusions	185

Digitized by Google

Digitized by Google

LA FRANCE SOCIALE ET POLITIQUE

Année 1890

En collaboration avec M. G. BACHOT. — *Deux volumes in-18 de 854 pages. — Savine éditeur. Paris 1891.*

Deux volumes de faits soulignés par des réflexions, un résumé formidable d'une année *fin de siècle* magistralement présenté par deux écrivains de sens et de talent. (*Gazette de France*, 22 juillet 1891.) —— Il y avait une place à prendre. J'aurai donné une idée exacte de cet ouvrage en disant qu'il renferme tout ce que les journaux ont publié de remarquable ou simplement d'intéressant. L'ouvrage est appelé à rendre d'inappréciables services à tous ceux qui s'intéressent aux affaires du pays. (A. CIM, *Le Radical*, 4 avril 1891). —— Les auteurs s'efforcent, non sans succès, de garder l'impartialité et ils donnent des documents curieux et instructifs. (*G de G*, *Polybiblion*, février 1892.) —— Cet ouvrage est une mine précieuse de renseignements, de

Digitized by Google

matériaux qui seront certainement utilisés par les historiens de l'avenir ; leur œuvre est d'autant plus louable qu'elle est courageuse et indépendante. Il y a là des « dessous » qui n'ont été empruntés à aucun journal de l'année dernière, et c'est ce reportage occulte, si je puis ainsi m'exprimer, ces coins de la vie sociale mise au grand jour qui constituent le principal mérite de cet ouvrage. (FRÉD. BORDE, *Philosophie de l'Avenir*, août 1891.) —— Ces deux volumes remettent sous nos yeux, rapprochés les uns des autres, les principaux évènements de l'année semés çà et là dans les journaux. Les auteurs relèvent plus volontiers les scandales, particulièrement les tripotages de la haute finance, les abus du pouvoir, les inconséquences de la majorité parlementaire, les défaillances de la magistrature, les coulisses du journalisme, le mouvement socialiste, des grèves, l'accroissement de la misère et de l'immoralité, les duels, les suicides, etc. (ET. CORNUT, *Etudes philosophiques et religieuses*. Septembre 1891.) —— Cette œuvre passe en revue les faits les plus saillants avec une impartialité incontestable ; les auteurs ne se livrent à aucune déclamation, ils laissent les évènements parler d'eux-mêmes. L'homme prévoyant qui cherche à sonder l'énigme de l'avenir a besoin de lire des livres comme celui-là ; il y démêlera les terribles forces de destructions qui fermentent dans notre société. (CH. BRUNELLIÈRE. Le *Peuple* de Lyon 6 juin 1892.) —— Il n'y a pas de doute que ce ne soit à la v éritable manière d'écrire l'histoire. Les nations ont besoin de livres comme celui-là où sont découverts les fils occultes de la haute politique avec détails et noms et preuves dignes de foi. C'est un travail difficile, extrêmement aride, pour lequel il faut la rare ha-

Digitized by Google

bileté constituant l'artiste, comme Macaulay, Taine ou l'inimitable Tacite. (B. CHAMPSAUR. *El ateneo*, de Palma. Octobre 1891.) —— J'ai lu avec intérêt ce livre et je crois que ce serait rendre un véritable service au pays que de résumer ainsi l'histoire de chaque année, de replacer sous les yeux du lecteur les mille faits auxquels on s'intéresse quand le journal vous les révèle et qu'on oublie le lendemain. (EDOUARD DRUMONT, *Univers*, 30 juin 1891.) —— C'est une œuvre historique écrite avec la méthode scientifique et un esprit philosophique (MICHEL ZÉVACO, *Egalité*. 15 juin 1891.) —— C'est une œuvre difficile et de longue haleine, mais, d'autant plus intéressante; MM. Hamon et Bachot viennent combler une vraie lacune. (*Revue de famille*. 15 juin 1891.) —— Les livres intéressants sont nombreux, mais on n'en avait pas écrit beaucoup qui le soient autant que celui-là (*Radical* de Marseille 16 juin 1891.) —— C'est un tableau impartial et complet de la vie politique et sociale en France (*La Epoca*, Madrid 19 juin 1891.) —— Nous souhaitons voir continuer cette publication, histoire impartiale, sereine et complète des évènements de 1890. Les historiens qui ont rempli cette tâche excellente et comblé cette lacune s'imposent de ne sacrifier qu'à la vérité, leur seule règle est de ne pas avoir égard seulement à ceux qui l'entendent, mais à ceux qui plus tard liront ces écrits. Ils veulent rester exempts de crainte, indépendants, amis de la franchise et ne donnant rien à la haine ni à l'amitié. C'est un beau programme : nous devons à la vérité de dire que pour leur début, ils l'ont rempli. (G. MONTORGUEIL, *Eclair*, 23 juin 1891.) —— La tâche exigeait une grande compétence, un soin minutieux, une véritable impartialité. Cette pu-

Digitized by Google

blication très complète et très habilement conçue sera utile à tous, elle est certainement appelée à un grand succès. (SUTTER-LAUMANN, *Intransigeant*, 30 juin 1891.) —— Nous souhaitons qu'en Allemagne il se trouve des écrivains et un éditeur pour publier une œuvre semblable. (*Deutsch Soziale Blatter*, Leipzig, 5 juillet 1891.) —— Il importe de signaler la publication de cet ouvrage qui, s'il est continué, comme il faut l'espérer, rendra de grands services Ce livre est très utile aujourd'hui et le sera plus tard encore davantage. (E. LOUDUN, *Revue du Monde catholique*, 1er juillet 1891.) —— Mémorandum documentaire pour la grande histoire, ce travail consciencieux, très condensé, évitera nombre de recherches patientes et laborieuses et sera très apprécié de ceux qui s'intéressent au pays. (CHARLES DIGUET, *Nouvelle Revue internationale*, 1er juillet 1891.) —— Ce travail sera grandement serviable pour tous les hommes politiques, etc. Chacun à l'occasion peut avoir à consulter tels chapitres où sont détaillées d'intéressantes questions. Livre utile, très bien ordonné. (REMY DE GOURMONT, *Mercure de France*, août 1891.) —— Nous ne saurions donc trop recommander de lire ce livre. (ROBERT BERNIER, *Revue socialiste*, juillet 1891.) —— Cette revue complète des évènement politiques et sociaux en France est un travail colossal des plus intéressants. (*Hufvudstadsbladet* Helsingfors, 28 juillet 1891.) —— L'avantage inappréciale de leur livre est de nous mettre sous la main à tout instant et sans grande recherche pour le lecteur, les renseignements dont on peut avoir besoin pour une démonstration quelconque. Ce livre est réellement utile à tous ceux qui s'occupent de politique ou de sociologie.

Digitized by Google

PAUL HEUSE, *La Réforme*, Bruxelles, 3 août 1891.)— C'est un livre nécessaire ; nous devons espérer que ses auteurs lui donneront chaque année une suite ; ils auront belle place marquée d'avance dans toutes les bibliothèques. (FRANÇOIS DE NION, *Paris Moderne*, 9 août 1891.) —— Cette publication annuelle sera d'une grande utilité pour tous ceux qui de près ou de loin s'occupent de la vie publique. (CH. VILLENNES, *Paix*, 8 septembre 1891.) —— Il est peu de compilations aussi curieuses, aussi précieusement documentées, aussi clairement exposées que cette encyclopédie au jour le jour des trois cent soixante-cinq petits tableaux d'une année de vie contemporaine. D'autant que le récit donne une sensation de « revie » des heures écoulées. (SÉVERINE, *La Presse*, 19 août 1891.) —— A côté des événements, les auteurs mettent les appréciations sur les causes et les conséquences ; au corps ils donnent une vie. Dans ce résumé de l'année, on aperçoit aussi plus clairement l'enchaînement des causes et des effets. (ROUXEL, *Journal des Economistes*, septembre 1891.) —— Le recueil est à lire et à consulter souvent. (J.-F. MALAN, *France moderne*, 8 septembre 1891.) —— Presque en chacun de ces chapitres, ce livre est précieux à consulter pour le criminologiste. L'impression produite par sa lecture est intense. C'est un bilan du vice d'en haut et des souffrances d'en bas, un tableau fidèle des erreurs judiciaires qui se découvrent à l'occasion des procès retentissants. Ce journal si condensé et si riche en documents deviendra une sorte de bibliothèque où puiseront avec avantage, non seulement les sociologistes et les moralistes, mais encore les magistrats et les médecins. (Dr A. CORRE, *Revue internationale de Bi-*

Digitized by Google

bliographie médicale, 25 août 1891.) —— Ces deux volumes se lisent tout d'un trait ; aucun roman n'est plus attrayant que la vérité historique ; les auteurs ont donné à leur ouvrage la forme d'une véritable chronique où les événements sont racontés avec habileté et soin. (F.-S. NITTI, *Scuola positiva nella giurisprudenza civile e penale e nella vita sociale*. Naples, 31 août 1891.) —— Résumé fidèle des faits politiques et économiques saillants de l'année. (*Révolte*, 26 septembre 1891.) —— Ce livre est une minutieuse et consciencieuse enquête relative à toutes les classes de la société française. (C. WILLEMS, *Société nouvelle*, Bruxelles, juin 1891.) —— Nous ne saurions trop recommander l'étude de cet ouvrage à tous ceux qui s'intéressent aux questions de criminologie. (*Archives d'Anthropologie criminelle*, septembre 1891.)

Année 1891

Volume in-18 de 780 pages. — Savine, éditeur, Paris 1893.

Ce livre renferme le compte rendu impartial et souvent inédit des événements. Il est terminé par une table des matières excessivement complète. (*Journal des Economistes*, mars 1893.) —— Il a fallu une somme de travail énorme pour classer ces milliers d'incidents, les résumer assez clairement pour que chacun se détache de l'ensemble, assez brièvement pour qu'ils trouvent place dans le volume imprimé en

Digitized by Google

petit texte compact: Statistiques, crimes, suicides, discours de réunions publiques, fêtes, discussions parlementaires, polémiques de presse, rien n'est oublié, tout y est, avec les sources où chacun peut aisément se reporter. Dans quelques années, ce sera là un répertoire précieux pour qui voudra refaire l'histoire de ce temps. Dès aujourd'hui il nous paraît un memento annuel du plus grand intérêt. (G. ROUANET, *Revue socialiste*, mars 1893). —— J'emprunte ces chiffres à l'excellente publication annuelle de M. A. Hamon : la *France sociale et politique*. (MAURICE BARRÈS, *Le Journal*, 10 mars 1893.) —— Ce gros, gros volume peut être à volonté lu comme une histoire ou même comme un roman, ou consulté comme un répertoire. Je pense que qui possèdera ce livre pourra mettre au service de son opinion une richesse de documents et une précision de faits qui éclaireront singulièrement la discussion. (X. GAULTIER DE CLAUBRY, le *Colon*, Philippeville, 15 mars 1893.) —— Sa place est marquée dans les bibliothèques. C'est un résumé impartial de tous les faits saillants de l'année. (*Le Journal*, 22 mars 1893.) —— On doit mettre hors de pair cette *France sociale et politique*, vaste enquête et collection documentaire entreprise par un publiciste de grand talent. (BERNARD LAZARE, *Evénement*, 23 mars 1893.) —— Ce livre aura pour l'historien de notre époque troublée l'intérêt documentaire des *Mémoires* de Saint-Simon. (Le *Voltaire*, 29 mars 1893.) —— Tout est, dans ces pages brûlantes : l'agonie du pauvre diable mort de faim et la relation de la dernière fête du faubourg ; les secrets de telle ou telle émission et les scandales de la police et le tableau des grèves, etc. (Le *Rapide*, 28 mars 1893.) —— Cet ouvrage est le

Digitized by Google

compte rendu aussi condensé que possible de tous les événements d'une année ; il se termine par un index très détaillé qui permet de faire facilement toutes les recherches. (*Journal des Débats*, 4 avril 1893.) —— C'est la défilade, au jour le jour, à la vapeur, sans presque pas de réflexions, des événements grands et petiots. Y en a une montagne ! Et ça vous fiche une sacrée impression ! (Le *Père Peinard*, 2 avril 1893.) —— Une véritable encyclopédie sociologique où tous les événements politiques et sociaux contemporains sont présentés et condensés avec leurs dessous et leurs coulisses. (*Nouvelle Revue*, 15 avril 1893.) —— C'est une œuvre de grande utilité qui se recommande à l'attention de tous. (CH. BRUNELLIÈRE, Le *Peuple*, 2 avril 1893.) —— C'est un véritable dossier d'histoire populaire. Et cette besogne d'écrasante compilation trouve moyen d'être littéraire, très littéraire même attachante au plus vif degré. Oui, je le répète, c'est une œuvre de haute portée, de sérieux mérite, de grande valeur. Lisez-la, vous tous qui ne savez plus que lire ! (SÉVÉRINE, *Eclair*, 14 avril 1893) —— Ce livre, tableau fidèle de la société française en 1891, est un premier pas de fait vers la mise au jour des scandales de l'organisme actuel. (F. PELLOUTIER, *Socialiste*, 16 avril 1893.) ——C'est un recueil de documents qu'il importe ou criminologue de consulter et de méditer. L'œuvre est stupéfiante par la masse de labeurs patients qu'elle a dû exiger de l'auteur : il ne s'y trouve pas une page, pas une ligne qui ne comporte une indication utile à relever. C'est bien un vade-mecum du criminologiste, terminé par des statistiques officielles. (Dr A. CORRE, *Revue internationale de Bibliographie médicale*, 10 avril 1893.) —— Ce livre,

Digitized by Google

bourré de renseignements sur tout et sur tous, pratiquement classés, ne sera pas moins consulté que les précédents ouvrages de M. Hamon. (L. DESCAVES, *Journal*, 6 avril 1893.) —— C'est l'histoire de tout ce qui a un intérêt politique et social en 1891 ; je la recommande spécialement à l'attention. (*Madras Times*, 3 avril 1893.) —— L'ordre des développements, le choix des exemples et des citations, donnent à cette lecture un intérêt et un piquant parfois, un charme qui s'allient parfaitement avec le sérieux du sujet et la haute philosophie qui s'en dégage. (*Guerre aux Abus*, 27 avril 1893.) —— Les événements financiers y occupent une place importante. (*France Financière*, 19 mars 1893.) —— Les procès retentissants, les polémiques ardentes, la mise à nu de beaucoup de dessous politiques ou financiers, se trouvent exposés la plupart du temps sans réticences et sans voiles et toujours avec exactitude. (*Chronique industrielle*, 23 avril 1893.) —— Quel merveilleux kaleïdoscope de l'année 1891 que ce livre. Je l'aime parce qu'il est vrai, parce qu'il représente la vie réelle avec un ensemble de documents incontestables. Ce livre est non seulement utile, il est indispensable. (P. ARGYRIADÈS, *Question Sociale*, 15 mai 1893.) —— C'est seulement en le lisant qu'on peut se faire une idée du grand nombre des faits observés et analysés. Il serait à désirer que pour l'Italie, un semblable travail soit compilé car il serait d'une utilité incontestable à tous ceux qui s'intéressent à la question sociale. (Dr A. MONTEFUSCO, *Giornale di Medicina Pubblica*. Napoli, avril 1893.) —— Le travail relatif à l'année 1891 est encore supérieur à l'année précédente par l'ordre et la clarté du récit, la mise en relief des principales questions dé-

Digitized by Google

battues dans le courant de l'année ; l'abondance des renseignements statistiques, les citations fort judicieuses empruntées aux journaux. Une autre qualité du travail de M. Hamon, c'est sa grande impartialité. (FRÉDÉRIC BORDE, *Philosophie de l'avenir*, juin 1893.) —— C'est un livre appelé à rendre de très grands services à tous ceux qui, de près ou de loin, s'occupent des questions à l'ordre du jour. (J. JACMIN, *Vigie Algérienne*, 29 avril 1893.) —— Le plan du livre est bien compris, la rédaction en est fort claire ; une langue sobre, mais imagée et vive y déploie ses facettes brillantes. C'est en somme un livre très attachant, d'une incontestable utilité pour tous. (J. F. MALAN, *Radical* de Marseille, 2 mai 1893) —— M. A. Hamon, qui, sociologue, cherche moins à plaire à la foule qu'à l'enseigner, a compris sa tâche et ne dédaigne ni les scandales gouvernementaux, ni les infamies policières, politiques et financières, ni les grèves, ni les jouissances du riche et les souffrances du pauvre. Ce livre est de nature à solliciter irrésistiblement les réflexions du penseur. (E. CHICHET, *Grande Bataille*, 9 mai 1893.) —— L'hygiène tient une large place dans ce volume, les casernes, les manufactures, les écoles, les usines sont tour à tour passées en revue. Signalons encore : les falsifications, la prostitution, l'assistance publique, le travail des femmes et des enfants, la mortalité ouvrière et professionnelle, etc. La statistique n'est pas oubliée. Cette publication annuelle intéresse tous les pays parce qu'elle touche des questions sociologiques utiles à tous. (Dr MARIUS ROLAND, *Mouvement Hygiénique*, Bruxelles, avril 1893.) —— C'est là un livre que tous les citoyens soucieux de leurs intérêts devraient lire. (*Revue de France*, 6 mai 1893.) —— C'est

Digitized by Google

un livre consciencieux, travaillé, fouillé ; aucun fait digne de remarque n'est oublié ; les documents les plus positifs, les informations les plus instructives y abondent. Une fois qu'on l'a ouvert, il est difficile de le quitter, on voudrait le lire d'une seule traite. (*Art Social*, juillet 1893.) —— Ce livre offre un véritable intérêt comme collection de faits et de documents. (*Revue Historique*, juillet 1893.) —— C'est une peinture splendide des conditions économiques et sociales de la France en 1891. Semblable ouvrage devrait être écrit pour chaque pays. (S. MERLINO *Solidarity*. New-York, 24 juin 1893.) —— On trouve en ce livre une série de renseignements considérables, coupures, citations très judicieusement choisies qui donnent en quelque sorte la synthèse de l'époque. Ce livre est d'un précieux enseignement pour le penseur, le philosophe et pour tous ceux qui se préoccupent de l'avenir. (F. BROUEZ, *Société Nouvelle*, juilllet 1893.) —— C'est une revue très détaillée des faits de l'année, des hommes et des idées ; c'est justement le grand mérite de M. Hamon d'avoir su démêler parmi tous les évènements ceux qui caractérisent notre époque et qui résument nos mœurs. (LUCIEN PERRIN, *Gazette du Palais*, 23 juillet 1893.) —— L'hygiéniste retirera grand profit de la lecture de cet important travail. (Dr E. BLAYAC, *Revue internationale de Bibliographie médicale*, 10 août 1893.) —— C'est un amas de documents dont quelques-uns sont très instructifs, notes juxtaposées plutôt que mises en œuvre. (J. A. DES R, *Polybiblion*, août 1893.) —— Ce livre est un *blue-book* de la plus grande importante et utilité pour les lecteurs anglais ; la phrase stéréotypée « indispensable à l'étudiant » ne peut jamais mieux s'appliquer qu'à cet ou-

Digitized by Google

vrage. (*Daily Chronicle*. Londres 18 septembre 1893.) —— La *France sociale et Politique* sera certainement une des mines les plus fécondes pour l'histoire politique et philosophique de notre temps. (A. STORCK. *Archives d'Anthropologie criminelle*, 15 septembre 1893.) —— Ce recueil est toute autre chose qu'une simple compilation de documents ;... L'auteur a su donner à son œuvre une haute portée philosophique et morale. (*Le Cœur*, août 1893.) —— C'est une véritable revue universelle de la vie publique annuelle en France ; ce livre doit figurer nécessairement dans toute bibliothèque de savant, de sociologue. (*The Speaker*. Londres, 7 octobre 1893.) —— C'est complet au possible : rien de ce qui touche aux mœurs n'échappe à l'auteur. (R. G. *Mercure de France*, novembre 1893.) —— C'est une excellente idée que celle de condenser en un seul volume la chronique complète d'une année entière. Si nous louons l'idée de cette compilation il nous est impossible d'en approuver l'esprit. (P. BOUVIER. *Etudes Philosophiques et Religieuses*, octobre 1893.) —— Ce recueil a l'importance des suppléments annuels du célèbre dictionnaire Larousse (F. C. *Critica Sociale*, Milano 16 novembre 1893.) —— L'œuvre de M. Hamon est une compilation mais une compilation précieuse et unique. (*Mouvement social*, T. II. 5e livraison).

LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Montdidier. — Société anonyme d'Imprimerie
Léon CARPENTIER, directeur

Digitized by Google

Digitized by Google

A LA MÊME LIBRAIRIE

BIBLIOTHÈQUE SOCIOLOGIQUE

CHARLES ALBERT. *L'Amour Libre*. Un vol. in-18, 4e éd. 1 50

BAKOUNINE. *Œuvres*. Fédéralisme, Socialisme et Antithéologisme. Lettres sur le patriotisme, Dieu et l'État. Un vol. in-18, 3e éd. . . . 1 50

J.-W. BIENSTOCK. *Théâtre et les Dramaturges*. Faits historiques vrais et traits de mœurs. Un vol. in-16. 1 50

CH. CORNELISSEN. — *En marche vers la Société nouvelle*. Un vol. in-18 . . . . . 2 50

GEORGES DARIEN. *Bertal, sergent d'Afrique*, Roman. Un vol. in-18. 2e éd. 2 50

LUCIEN DESGAYES. *Soupes*. Nouvelles. Un vol. in-18, 2e éd. 2 50

DUBOIS-DESAULLE. *Sous la casaque*. Notes d'un soldat. Un vol. in-18, 2e éd 2 50

SÉBASTIEN FAURE. *La Douleur Universelle*. Philosophie libertaire. Préface d'Émile Gautier. Un vol. in-18, 3e édition 2 50

GUGLIELMO FERRERO. *Le militarisme et la Société moderne*. Traduction de M. Rosa Sensaja. Un vol. in-18 . . . . . 3 50

JEAN GRAVE. *L'Anarchie. Son but, Ses moyens*. Un vol. in-18, 3e éd. 3 50

— *La Grande Famille*, roman anarchiste. Un vol. in-18, 2e éd. 3 50

— *L'Individu et la Société*. Un vol. in-18, 2e éd 3 50

— *La Société future*. Un vol. in-18, 7e éd. 3 50

— *La Société mourante et l'anarchie*. Préface par M. Octave Mirbeau. Un vol. in-18. . . . . 3 50

E. HAMON. *Psychologie de l'Anarchiste-Socialiste*. Un vol. in-18, 2e éd 3 50

— *Psychologie du militaire professionnel*. Un volume in-18 . . . . 3 50

— *Le Socialisme et le Congrès de Londres*. Un vol. in-18, 4e éd. . . 3 50

PIERRE KROPOTKINE. *L'Anarchie. Sa philosophie : Son Idéal*. Conférences in-18, 3e éd. 1 4

— *La Conquête du pain*. Préface d'Élisée Reclus. Un vol. in-18, 7e éd. . 3 50

LÉOPOLD LACOUR. *Humanisme Intégral. La dual des sexes. La cité future*. Un vol. in-18, 2e éd. 3 50

JOHN-HENRY MACKAY. *Les Anarchistes*, scènes de la fin du XIXe siècle, roman. Traduction de L. de Bricon. Un vol. in-18 . . . 3 50

CHARLES MALATO. *De la Commune à l'anarchie*. Un vol. in-18, 2e éd. 3 50

— *L'Homme nouveau*. Un volume in-18. . . . . 1 .

— *Les Jugements de Paul*. Un vol. 2e éd. 3 50

— *Philosophie de l'anarchie*. Un vol. in-18, 2e éd 3 50

TARRIDA DEL MARMOL. *Les Inquisiteurs d'Espagne. Montjuich. — Cuba. — Philippines*. Un volume in-18 avec préface de Ch. Malato, 2e éd. 3 50

LOUISE MICHEL. *La Commune*. Un vol. in-18, 2e éd. 3 50

DOMELA NIEUWENHUIS. *Le Socialisme en danger*. Préface d'Élisée Reclus. Un vol. in-18. . . . . 3 50

UN PROHERTY. *L'Impossible réalisation*. Un vol. in-18, 5e édition. . 3 50

ÉLISÉE RECLUS. *L'évolution, la révolution et l'Idéal anarchiste*. Un vol. in-18, 3e édit. 3 50

JOSÉ RIZAL. *Au pays des moines* (Noli me Tangere), roman. Traduction de H. Lucas et B. Simyan. Un vol. in-18, 2e éd. 3 50

JACQUES SAUTAREL. *Philosophie du déterminisme*. Idéalisme scientifique. Un vol. in-18 . . . . . 3 50

MAX STIRNER. *L'unique et sa propriété*. Traduction de E. L. Reclaire. Un vol. in-18 . . . . . 3 50

LAURENT TAILHADE. *Impressions critiques* (Lettres de 1891 — 19 brumaire, an 110). Un vol. in-18 orné d'un portrait de l'auteur, par W. T. Yeldham, 2e édition 3 50

Cte LÉON TOLSTOÏ. *Les Disgrâces de Tante*. Traduction de J.-W. Bienstock. Un vol. in-18, 4e éd. . . 3 50

— *Paroles d'un homme libre*. Traduction de J.-W. Bienstock. Un vol. in-18, 4e éd. 3 50

Imprimerie Générale de Châtillon-sur-Seine. — A. Bellier.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

RETURN TO the circulation desk of any
University of California Library
or to the
NORTHERN REGIONAL LIBRARY FACILITY
Bldg. 400, Richmond Field Station
University of California
Richmond, CA 94804-4698

ALL BOOKS MAY BE RECALLED AFTER 7 DAYS
2-month loans may be renewed by calling
(510) 642-6753
1-year loans may be recharged by bringing books to NRLF
Renewals and recharges may be made 4 days prior to due date

DUE AS STAMPED BELOW

JAN 01 1996

APR 21 2000

Digitized by Google

YB 04053

U21
H3

199748

Hamon

Digitized by Google

Digitized by Google